

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires: **Pagination multiple.**

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x	14x	18x	22x	26x	30x
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12x	16x	20x	24x	28x	32x

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

VOL. XVII.

JOURAUX

DU

SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE SIR JOHN DOUGLAS
SUTHERLAND CAMPBELL (COMMUNÉMENT APPELÉ LE
MARQUIS DE LORNE), C.C., G.C.M.G., C.P., GOVER-
NEUR-GÉNÉRAL, &c., &c., &c.

ÉTANT LA PREMIÈRE SESSION

DU

CINQUIÈME PARLEMENT

1883

VOL. XVII.

044376

JOURNAUX DU SÉNAT.

CANADA.



JOHN J. MCGEE.

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

ATTENDU que par et de l'avis et du consentement de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent parlement du Canada, qui se trouve prorogé au VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain; SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions Notre présente Proclamation Royale, et par icelle DISSOLVONS en conséquence le dit Parlement du Canada, et les Sénateurs et les Membres de la Chambre des Communes sont en conséquence exemptés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-SIXIÈME jour de JUIN prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMION, JOHN J. MCGEE, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de LOJNE), Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral en icelui, etc. À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc., etc.

A tous ceux à qui les présentes parviendront—SALUT :

ATTENDU que c'est notre désir et détermination de rencontrer aussitôt que faire se pourra, Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous faisons connaître par les présentes Notre volonté et Plaisir Royal de convoquer un Parlement, et Nous déclarons de plus que, de l'avis de Notre Conseil Privé pour le Canada, Nous avons ce jour donné des ordres pour l'émanation de Nos Writs en due forme pour convoquer un Parlement dans Notre dite Puissance, lesquels Writs seront en date du DIX-HUITIÈME jour de MAI courant et retournables le SEPTIÈME jour d'AOUT prochain.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentés et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller; SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-George, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral en icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,

Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront—SALUT :

SACHEZ que, désirant et ayant résolu, aussitôt que faire se pourra, de rencontrer Notre Peuple de Notre Puissance du Canada, et d'avoir son avis en Parlement, Nous, par et de l'avis du Notre Conseil Privé du Canada, par ces présentes convoquons la Chambres des Communes dans et pour Notre dite Puissance, et la sommons de se réunir en Notre cité d'Ottawa, en Notre dite Puissance, LUNDI, le SEPTIÈME jour d'AOUT prochain, pour là et alors conférer et traiter avec les Grands Hommes et le Sénat de Notre dite Puissance.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, Député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier Commandeur de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'Ottawa, ce DIX HUITIÈME jour de MAI, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.



LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

À Nos Très-Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au septième jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa : SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le SEIZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller le Très-Honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. Georges, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

À Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUATRIÈME jour d'AOÛT dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Canada.

CANADA.



W. J. RITCHIE,

Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au SEIZIÈME jour du mois de SEPTEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoins d'être présents en notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le VINGT-SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. **CE QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.**

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable SIR WILLIAM JOHNSTON RITCHIE député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce QUINZIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



W. J. RITCHIE,
Député du Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Sénateurs de la Puissance du Canada, et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT-SIXIÈME jour du mois d'OCTOBRE courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le CINQUIÈME jour du mois de DECEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable SIR WILLIAM JOHNSTON RITCHIE, député de Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Conseiller le Très-Honorable SIR JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier de Notre Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de St. Michel et St. Georges, Gouverneur-Général du Canada et Vice-Amiral d'icelui.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce VINGTIÈME jour d'OCTOBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

RICHARD POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



W. J. RITCHIE,
Député du Gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

À Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux membres, élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au CINQUIÈME jour du mois de DÉCEMBRE courant, auquel temps vous étiez tenus, et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Privé du Canada, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre Cité d'OTTAWA, le TREIZIÈME jour du mois de JANVIER prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand-Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable SIR WILLIAM JOHNSTON RITCHIE, député de Notre Fidèle et Bien-Aimé Conseiller SIR JOHN DOUGLASS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne), Chevalier du Très-Ancien et Très-Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très-Distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc.

À Notre Hotel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce PREMIER jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

CANADA.



JOHN J. MCGEE,
Député, Administrateur,

[L.S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et aux Membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au TREIZIÈME jour de JANVIER courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de le proroger de nouveau au HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre Cité d'Ottawa le dit TREIZIÈME jour de JANVIER prochain ; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous, à cet égard soyez exonérés ; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous, et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ d'OTTAWA, JEUDI, le HUITIÈME jour du mois de FÉVRIER prochain, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, pourront, par le Conseil Commun de Notre dite Puissance, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, JOHN J. MCGEE, écrivain, député de Notre Fidèle et Bien-Aimé Général Sir PATRICK LEONARD MACDOUGALL, Chevalier Commandeur de l'Ordre Très-distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, Administrateur du gouvernement du Canada et Commandant des Forces de Sa Majesté en icelui, etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ d'OTTAWA, ce VINGT-QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de Notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

RICHARD POPE,
Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA.

Jeudi, 8 Février, 1883.

Jeudi, le huitième jour du mois de février, en la quarante-sixième année du règne de Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la foi, étant la première session du cinquième parlement de la Puissance du *Canada*, continué par prorogations jusqu'à ce jour.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Pozzer,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guthremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	
<i>Chaffers,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRÊRES.

L'honorable président a informé la Chambre qu'une commission sous le Grand Sceau a été émise, nommant *Edouard Joseph Langevin*, Greffier du Sénat.

La commission du greffier a été alors lue.

Ordonné, qu'elle soit insérée au journal, et elle est comme suit :

CANADA.



P. L. MACDOUGALL,
Général,
Administrateur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A *Edouard Joseph Langevin*, de la cité d'*Ottawa*, écuyer, maintenant sous-secrétaire d'Etat du *Canada*, et à tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles pourront concerner,

SALUT:—

A. CAMPBELL, }
Procureur-général }
Canada. }
Sachez qu'ayant confiance dans votre loyauté, intégrité et habileté, nous vous avons nommé et constitué, et par ces présentes nous vous nommons et constituons, dit *Edouard Joseph Langevin*, à la charge et fonction de Greffier du Sénat du *Canada*, en remplacement de *Robert LeMoine*, écuyer, démissionnaire, pour remplir tous et chacun les devoirs appartenant à la dite charge et fonction.

Vous remplirez et exercerez la dite charge et fonction par vous-même, dit *Edouard Joseph Langevin*, et par votre député et vos députés compétents durant notre plaisir royal et votre résidence en notre Puissance du *Canada*, avec tous et chacun les droits, pouvoirs, autorités, profits et émoluments appartenant à la dite charge et fonction de greffier du Sénat du *Canada*, et qui de droit doivent y appartenir.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre fidèle et bien-aimé général Sir PATRICK LEONARD MACDOUGALL, chevalier commandeur de notre ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, administrateur du gouvernement du *Canada*, et commandant de nos forces en *Canada*, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce vingt-cinquième jour de janvier en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre

HECTOR L. LANGEVIN,
pour le secrétaire d'Etat.

L'honorable Président a informé la Chambre que, d'après l'usage du Parlement, le greffier du Sénat est tenu de prêter serment d'office devant le chancelier ou l'honorable Président de cette Chambre.

Le greffier du Sénat a alors prêté et souscrit le serment suivant :

Vous serez vrai et fidèle et vous porterez fidélité à Notre Souveraine Dame *Victoria*, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, et à ses héritiers et successeurs. Vous ne connaîtrez rien de préjudiciable à Son Altesse, à sa Couronne, ses biens et sa dignité royale, sans vous y opposer de

tout votre pouvoir, et en toute célérité vous en avertirez Sa Grâce, ou au moins quelqu'un de son conseil, de manière qu'elle puisse en être informée. Vous servirez aussi bien et fidèlement Son Altesse dans la charge de greffier du Sénat du *Canada*, de cette Puissance, tenant des procès-verbaux fidèles des choses faites et passées en icelui. Vous garderez le secret sur les affaires qui seront traitées dans son dit Sénat, et ne les révélez, avant qu'elles ne soient publiées, qu'à ceux auxquels elles doivent être révélées; et généralement vous ferez et exécuterez bien et fidèlement tout ce que vous aurez à faire dans l'exercice de la charge de greffier du dit Sénat. Dieu vous soit en aide.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Assermenté ce 8e jour de février 1883, devant moi,
David L. Macpherson,
 Président.

L'honorable Orateur a fait rapport au Sénat que des Commissions sous le grand sceau avaient été émises, nommant *Edouard Joseph Langevin*, *James Adamson* et *James George Aylwin Creighton*, Ecuiers, maîtres en chancellerie, et il a été

Ordonné, que les dites commissions soient inscrites au journal, et elles sont dans les termes suivants :—

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, greffier du Sénat, et à tous ceux qui ces présentes verront,

SALUT :—

A. CAMPBELL,
Procureur-général
Canada. } Sachez que reposant une confiance spéciale dans la
 } fidélité, l'habileté et l'intégrité de vous dit *Edouard Joseph*
 } *Langevin*, écuyer, nous vous avons nommé et constitué et
 par ces présentes, nommons et constituons maître en chancellerie de notre Puissance du Canada pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance, et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie par nous ou par le dit Sénat du Canada, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du Canada.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en chancellerie du *Canada* durant notre bon plaisir et avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre vos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du *Canada*. TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé conseiller sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le Marquis de *Lorne*) Chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de *St Michel* et *St Georges*, gouverneur général du *Canada* et vice-amiral du *Canada* etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement,

dans notre cité d'*Ottawa*, le septième jour de février en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre règne la quarante-sixième.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

pour le Secrétaire d'Etat.

CANADA.



Lorne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien aimé *James Adamson*, écuyer,

SALUT :

A. CAMPBELL, }
Procureur-général }
Canada. }
 Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité, l'habileté et l'intégrité, de vous, le dit *James Adamson*, écuyer, nous vous avons nommé et constitué et par ces présentes nommons et constituons maître en la chancellerie de notre Puissance du *Canada* pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie, par nous ou par le dit Sénat du *Canada*, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du *Canada*.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en la chancellerie du *Canada*, durant notre bon plaisir, avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada*: TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du *Chardon*, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-septième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,

Secrétaire d'Etat.

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la Foi, etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *James George Aylwin Creighton*, écuyer,

SALUT :

A. CAMPBELL, }
Procureur-général } Sachez que reposant une confiance spéciale dans la fidélité,
Canada. } l'habileté et l'intégrité de vous, dit *James George Aylwin*
Creighton, écuyer, nous vous avons nommé et constitué et,
 par ces présentes, nommons et constituons, maître en chancellerie de notre Puissance du *Canada* pour servir dans notre Sénat de notre dite Puissance et pour faire, accomplir et exécuter tous actes, devoirs, matières et choses dans notre Parlement, dépendant de la dite charge, qu'il vous sera ordonné de faire dans la dite charge de maître en chancellerie par nous ou par le dit Sénat du *Canada*, siégeant dans notre Parlement de notre Puissance, vous donnant et accordant pouvoir et autorité d'exercer et remplir tous les dits devoirs dépendant de la dite charge et fonction de maître en chancellerie du *Canada*.

Vous aurez, remplirez et exercerez la dite charge de maître en chancellerie du *Canada*, durant notre bon plaisir avec tous les droits, pouvoirs et autorités, honoraires, profits et émoluments qui appartiennent ou doivent appartenir à la dite charge.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-septième jour de juin en l'an de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de notre Règne le quarante-sixième.

Par ordre,

J. A. MOUSSEAU,
 Secrétaire d'Etat.

L'honorable président informe la Chambre que *Edouard Joseph Langevin* écuyer, et *James Adamson*, Ecuyer, greffier et assistant-greffier du Sénat, ont été nommés commissaires sous le Grand Sceau pour administrer le serment aux membres du Sénat du *Canada*.

Les dites commissions ont été alors lues comme suit :—

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront, ou qu'icelles peuvent concerner, SALUT :—

GEO. W. BURBIDGE,
DÉPUTÉ MINISTRE DE LA JUSTICE,
Canada. } ATTENDU que par un certain acte du parlement
du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et
d'Irlande, passé dans la session tenue dans la
trentième année de Notre Règne et intitulé : " Acte concernant l'union et le gouver-
nement du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ainsi que les objets
qui s'y rattachent," il est entre autres choses statué, en substance, que les membres
du Sénat de Notre Puissance du *Canada*, devront, avant d'entrer dans l'exercice de
leurs fonctions, à prêter et souscrire devant Notre Gouverneur-Général ou quel-
que personne à ce par lui autorisée, le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième
cédule annexée au dit acte, et que les membres du Sénat du *Canada* devront aussi,
avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le Gouver-
neur-Général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration de qualification
énoncée dans la même cédule.

Sachez maintenant que reposant confiance dans l'intégrité, la fidélité et la cir-
conspection de *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, greffier du Sénat du *Canada*, de notre
faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous l'avons désigné, constitué
et nommé et par ces présentes désignons, constituons et nommons commissaire pour
faire prêter le serment d'allégeance mentionné au dit acte et énoncé dans la cinquième
cédule du dit acte, (et aussi pour faire prêter et souscrire la déclaration de qualifica-
tion énoncée dans la dite cédule, lesquels serment et déclaration doivent, conformé-
ment au dit acte, être prêtés et souscrits par les membres du Sénat de Notre Pui-
sance du *Canada*,) à chaque membre du dit Sénat qui se présentera pour les prêter et
souscrire.

Le dit *Edouard Joseph Langevin* aura, remplira, et exercera la dite charge de
commissaire comme susdit et le pouvoir et l'autorité ci-dessus accordés durant notre
plaisir royal, et il devra certifier les rôles et pièces qu'il dressera en vertu de la pré-
sente commission et les transmettre au bureau de notre registraire de notre Pui-
sance du *Canada* pour y rester en dépôt, lequel registraire en fera tenir copie certifiée
au greffier du dit Sénat.

EN, FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à
icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle
et bien-aimé conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND
CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de Lorne) chevalier de
notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix
de notre ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur
Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*. A notre Hôtel du
Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce trente-unième jour de janvier
de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et de notre
Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,

Pour le Secrétaire d'Etat.

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A tous ceux qui ces présentes verront ou qu'icelles peuvent concerner,

SALUT :—

GEO. W. BURBIDGE.
Député du Ministre de la Justice } ATTENDU que par un certain acte du Parlement
Canada. } du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et
d'*Irlande*, passé dans la session tenue dans la
trentième année de Notre Règne, et intitulé : "Acte concernant l'Union et le gouver-
nement du *Canada*, de la *Nouvelle-Ecosse* et du *Nouveau-Brunswick*, ainsi que les
objets qui s'y rattachent," il est entre autres choses statué, en substance, que les membres
du Sénat de Notre Puissance du *Canada*, devront, avant d'entrer dans l'exercice de
leurs fonctions, prêter et souscrire devant Notre Gouverneur-Général ou quelque
personne à ce par lui autorisée, le serment d'allégeance énoncé dans la cinquième
cédule annexée au dit acte, et que les Membres du Sénat du *Canada*, devront aussi,
avant d'entrer dans l'exercice de leurs fonctions, prêter et souscrire devant le Gou-
verneur-Général ou quelque personne à ce par lui autorisée, la déclaration de quali-
fication énoncée dans la même cédule ;

Sachez maintenant que reposant confiance dans l'intégrité, la fidélité et la cir-
conspection de *James Adamson*, Ecuier, premier greffier assistant du Sénat du *Canada*,
de notre faveur spéciale, certaine science et propre mouvement, Nous l'avons désigné,
constitué et nommé et par ces présentes désignons, constituons et nommons commis-
saire pour faire prêter le serment d'allégeance mentionné au dit acte et énoncé dans
la cinquième cédule du dit acte, (et aussi pour faire prêter et souscrire la déclaration
des qualifications énoncée dans la dite cédule, lesquels serment et déclaration doivent,
conformément au dit acte, être prêtés et souscrits par les Membres du Sénat de Notre
Puissance du *Canada*,) à chaque Membre du dit Sénat qui se présentera pour les
prêter et souscrire.

Le dit *James Adamson* aura, remplira et exercera la dite charge de commissaire
comme susdit et le pouvoir et l'autorité ci-dessus accordés durant notre plaisir royal,
et il devra certifier les rôles et pièces qu'il dressera en vertu de la présente commis-
sion et les transmettre au bureau de notre registraire de notre Puissance du *Canada*,
pour y rester en dépôt, lequel registraire en fera tenir copie certifiée au greffier du
dit Sénat.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à
icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-
fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable SIR JOHN DOUGLAS
SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*)
chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Charbon, cheva-
lier grand-croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St.*
George, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*.
A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, ce trente-
unième jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil huit cent
quatre-vingt-trois et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

HECTOR L. LANGEVIN,
Pour le Secrétaire d'Etat.

Bj

L'honorable Président a présenté à la Chambre un rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, énonçant que Son Excellence le Gouverneur-général avait appelé au Sénat :

L'honorable *John O'Donohoe*, écuyer, C.R., de la cité de *Toronto*; l'honorable *John Schultz*, province du *Manitoba*; l'honorable *Louis R. Masson*, de *Terrebonne*, dans la province de *Québec*, l'honorable *Josiah Burr Plumb*, de la ville de *Niagara*, et l'honorable *Louis Robitaille*, de *New Carlisle*, dans la province de *Québec*, docteur, en médecine.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Louis R. Masson* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Chapais*.

L'honorable *M. Masson* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



W. J. RITCHIE, Député-Gouverneur.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Louis R. Masson*, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *Mille Iles* de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit Honorable *Louis R. Masson*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, l'honorable Sir *William Johnston Ritchie*, député de notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très-noble ordre du *Chardon*, chevalier grand-croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc. A notre Hotel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-neuvième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Masson* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Louis R. Masson*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Josiah Burr Plumb* a été introduit, entre l'honorable Sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Smith*.

L'honorable M. *Plumb* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



LORNE.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Josiah Burr Plumb*, de notre province d'Ontario, dans notre Puissance du Canada :

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *Josiah Burr Plumb* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins sus-dites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada : TÉMOIN, notre très fidèle et bien-aimé conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de Lorne) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Charbon, chevalier grand-croix de notre ordre très-distingué de *Saint-Michel* et *Saint-Georges*, Gouverneur Général du Canada. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du Canada, ce huitième jour de février en l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

Canada.

L'honorable M. *Plumb* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Josiah Burr Plumb*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Louis Robitaille* a été introduit, entre l'honorable Sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Smith*.

L'honorable M. *Robitaille* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, Qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Lorne.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien aimé *Louis Robitaille*, docteur en médecine, de notre province de Québec dans notre Puissance du Canada.

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale du Golfe de notre Province de Québec, et Nous vous commandons, dit *Louis Robitaille* que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé conseiller le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de notre ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral du Canada. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du Canada, ce huitième jour de février en l'an de Notre-Soigneur mil huit cent quatre-vingt-trois, et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *Robitaille* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable *Louis Robitaille*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu les communications suivantes du secrétaire de Son Excellence le Gouverneur-Général.

OTTAWA, 6 février 1883.

MONSIEUR,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le Gouverneur Général de vous informer que le juge en chef de la Cour Suprême du *Canada*, en sa qualité de Député-Gouverneur, se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement de la Puissance jeudi le huit du courant à trois heures.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Lt.-Col. A. R.
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable Président du Sénat.

OTTAWA, 6 février 1883.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur Général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la session du parlement de la Puissance vendredi le 9 du courant à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Lt.-Col. A. R.
Secrétaire du Gouverneur-Général.

L'honorable Président du Sénat.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

L'honorable Sir *William Johnstone Ritchie*, chevalier, juge-en-chef de la Cour Suprême du *Canada*, Député-Gouverneur, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes, et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir du député-gouverneur, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui, dans la Salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable Président a dit :

Honorables Messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

J'ai ordre de vous faire savoir que Son Excellence le Gouverneur-Général ne croit pas devoir déclarer les motifs qui ont fait convoquer le présent parlement du *Canada*

avant qu'un Orateur pour la Chambre des Communes ait été choisi suivant la loi; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Excellence le Gouverneur-Général déclarera les motifs qui lui ont fait convoquer ce parlement.

Il a plu à l'honorable Député-Gouverneur de se retirer, et la Chambre des Communes s'en est allé.

Alors sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*.

La Chambre s'est ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 9 Février, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Mc Kay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Mc Master,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McInnes,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *John O'Donohue* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Smith*.

L'honorable *M. O'Donohue* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



LORNE.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *John O'Donohue*, de notre province d'Ontario, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du *Canada* : Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *John O'Donohue*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *Saint-Michel* et de *Saint-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-unième jour de mai de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux et de notre Règne la quarante-cinquième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.
Canada.

L'honorable M. *John O'Donohue* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable M. *O'Donohue*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Après quelque temps la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir *John Douglas Sutherland Campbell* (communément appelé le marquis de *Lorne*) chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très distingué de *St. Michel* et *St. Georges*,

Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

L'honorable M. *George Airey Kirkpatrick* a dit :

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE,

La Chambre des Communes m'a élu son Orateur, bien que je sois peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont par là assignés.

Si dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive jamais de tomber en erreur, je prie que la faute me soit imputée, et non aux Communes, dont je suis le serviteur et qui afin de pouvoir mieux remplir leur devoir envers leur Reine et leur pays, réclament respectueusement par ma bouche, tous leurs droits et privilèges incontestés, demandant spécialement qu'elles puissent avoir liberté de parole dans leurs débats, accès auprès de la personne de Votre Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations reçoivent de Votre Excellence l'interprétation la plus favorable."

L'honorable président de cette Chambre a alors dit :

MONSIEUR L'ORATEUR,

J'ai ordre de Son Excellence le Gouverneur-Général de vous déclarer qu'elle a une confiance entière en la fidélité et l'attachement des Communes à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement ; et ne doutant point que leurs délibérations ne soient conduites avec sagesse, modération et prudence, Elle accorde, et en toute occasion elle reconnaît et permettra l'exercice de leurs privilèges constitutionnels.

J'ai aussi ordre de vous assurer que les Communes auront un facile accès auprès de Son Excellence en tout temps convenable, et que leurs délibérations, ainsi que vos paroles et vos actes, recevront toujours de Sa part l'interprétation la plus favorable.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux Chambres :

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

C'est pour moi un devoir agréable, à l'ouverture d'un nouveau parlement, de vous féliciter de ce que vous allez commencer vos travaux sous d'heureux auspices.

Le *Canada* jouit de la paix et de la prospérité, et toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

A l'exemple de mon prédécesseur distingué, j'ai fait, l'an dernier, un voyage de quelque durée à la *Colombie-Britannique*. Les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du *Pacifique*, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions. En attendant, la concession à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

En traversant les *Etats-Unis*, j'ai été heureux d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le *Canada* forme une partie si importante. Puisque cette bienveillance que nous savons rendre si entièrement, se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

L'affluence régulière de colons au *Manitoba* et dans les Territoires du *Nord-Ouest*, l'année dernière, et les assurances reçues qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Il est important que les lois relatives à la représentation du peuple au parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes. Une mesure à cet effet sera soumise à votre considération.

On m'avise que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause en appel de *Russell vs. la Reine*, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Cet important sujet est signalé à votre sérieuse considération.

Votre attention est spécialement appelée sur un projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille.

Il vous sera soumis des projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques.

Entr'autres mesures, il vous sera présenté des projets de loi concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque et les examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Je suis heureux de vous informer que le progrès de la construction du chemin de fer Canadien du *Pacifique* est sans précédent. La circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du *Tonnerre* jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la *Saskatchewan* du sud, soit un parcours de plus de mille milles. On espère fermement que l'on atteindra les *Montagnes Rocheuses* dans le cours de la présente année, que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac *Supérieur* aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la *Colombie-Britannique*.

Je suis également heureux de vous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Messieurs de la Chambre des Communes.

Les comptes du dernier exercice financier vous seront soumis.

Vous serez heureux d'apprendre que, bien que les dépenses imputables sur le compte du capital, se soient élevées à plus de sept millions de piastres, le surplus du revenu consolidé, joint au produit des ventes de terre au *Nord-Ouest*, l'au dernier, a été plus que suffisant pour couvrir ces dépenses, et que la dette claire et nette, à la fin de l'année, y compris l'intérêt payé, était moindre que pour l'exercice précédent.

Le budget de l'année prochaine vous sera également soumis. Il a été préparé avec toute l'économie compatible avec le développement nécessaire des ressources variées de la Confédération.

Le premier janvier 1885, l'emprunt considérable, fait à 5 pour cent, sera échu. Il vous sera soumis un projet de loi autorisant l'émission de débentures portant un taux d'intérêt n'excédant pas quatre pour cent, pour le rachat de cet emprunt.

Honorables messieurs du Sénat,

Messieurs de la Chambre des Communes,

Les sujets que je viens de mentionner sont de grande importance et je les recommande à votre considération, avec pleine confiance dans votre sagesse et votre patriotisme.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer, et la Chambre de Communes s'en est allé.

La Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé :
" Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône, et le dit discours a été alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que cette Chambre prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur-General, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Fevrier, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>MacInnes,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Flint*,—Du président et des directeurs de la compagnie du havre de *Grafton*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque de *Québec*, en date du 31 décembre, 1882.

Et aussi, une liste des actionnaires de la banque d'*Hochelaga*, en date du 31 décembre, 1882.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 19.)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, le rapport du bibliothécaire. Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

A L'HONORABLE LE SÉNAT DU CANADA RÉUNI EN PARLEMENT.

Le rapport du bibliothécaire du Parlement expose respectueusement :

Que depuis la dernière session, le personnel de la bibliothèque, tout en vaquant à ses occupations ordinaires, s'est occupé activement de constater si les livres inscrits aux catalogues, figuraient sur les rayons. C'est un travail qui doit se faire chaque année afin que l'on puisse se rendre compte des volumes qui manquent, soit à raison de détérioration par suite d'un usage prolongé, soit parce qu'ils ont été perdus. Le résultat de cet inventaire a été très satisfaisant. Le nombre de volumes manquant est peu considérable. D'un autre côté, il a été jugé à propos, pour plus de sûreté, d'augmenter la surveillance et d'interdire au public l'accès aux galeries de la bibliothèque.

L'augmentation du nombre des livres de la bibliothèque a été, pendant la dernière année, au-dessus de la moyenne, car bien que la balance du crédit ordinaire n'ait pas été considérable (déduction faite du montant nécessaire pour défrayer les comptes qui s'étaient accumulés avant qu'il fut disponible), cependant grâce à la libéralité du gouvernement, une somme d'environ quinze cents piastres, affectée aux frais généraux, fut mise à notre disposition pour l'achat de livres de prix offerts en vente à New-York, au mois de décembre dernier. Ces livres faisaient partie de la bibliothèque de feu le Dr *E. B. O'Collaghan*, historien bien connu et jadis membre distingué du parlement du Bas-Canada; il avait réuni une collection précieuse de livres ayant trait aux premiers temps de l'histoire d'Amérique. *M. L. P. Sylvain*, de la bibliothèque, fut chargé d'assister à cette vente et bien que la concurrence fut très vive et les enchères très élevées, il a réussi à acheter un nombre de volumes qui ajouteront beaucoup à la valeur de notre collection d'ouvrages d'histoire et de littérature, de l'Amérique.

Et ici qu'il me soit permis de parler de la perte infligée au pays, l'été dernier, par la mort de *M. Ant. Gérin Lajoie*, qui de 1856 à 1880 a été le principal assistant dans cette bibliothèque que sa mauvaise santé l'a forcé de quitter, il y a trois ans. *M. Lajoie* était très estimé et beaucoup apprécié au Canada, non seulement à cause de la manière irréprochable dont il s'acquittait de ses devoirs, et de sa valeur personnelle, mais aussi à raison de ses talents littéraires qui lui avaient valu une place au premier rang parmi les auteurs canadiens. Pendant les dernières années de sa vie, il s'est livré à des études historiques; il avait amassé d'immenses connaissances sur l'histoire du Canada qu'il se proposait de livrer au public s'il eut vécu. Il était toujours prêt à rendre service à ceux qui avaient recours à ses lumières sur tous les sujets qu'on savait lui être familiers. Et tous ceux qui fréquentent cette bibliothèque ont raison de regretter la perte de cet homme si bien informé et si prêt à mettre sa science à la disposition de tous.

La direction du département d'histoire du Canada avait été fort à propos confiée à M. Lajoie, et c'est depuis que sa santé a commencé à décliner, au point de nuire à son travail et finalement de le faire cesser entièrement, que l'on a remarqué les lacunes dans cette section. Cependant le choix de M. DeCelles comme successeur de M. Lajoie fait espérer que ces vides seront remplis, car la réputation passée de M. DeCelles comme érudit et écrivain, est une garantie de son aptitude à remplir avec zèle et efficacité les devoirs qui lui incomberont à l'avenir. Je lui ai en conséquence demandé de prendre le contrôle de la section américaine et canadienne, et de n'épargner aucun effort pour rendre cette partie de la bibliothèque aussi parfaite et aussi complète que possible.

Depuis 1880, époque de la nomination de M. DeCelles, la bibliothèque a vu ses ressources diminuer, vu les dépenses excessives encourues les années précédentes pour achat de livres de droit à l'usage de la Cour Suprême. Cet excédant de dépenses a été couvert en réduisant les crédits ordinaires tant pour la bibliothèque de droit que pour les autres sections en général, et aucun crédit supplémentaire ne fut demandé au Parlement. Le temps est aujourd'hui arrivé où je crois devoir demander respectueusement que la bibliothèque soit augmentée dans tous ses départements. Je crois que cela est nécessaire pour maintenir sa réputation et rendre son utilité plus générale comme institution publique.

L'année qui vient de finir fera époque dans notre histoire, à cause des événements importants qui s'y sont produits relativement à l'avancement moral et matériel du Canada. L'attention des sociétés savantes d'Angleterre et des pays étrangers s'est portée d'une façon toute particulière et inusitée sur l'état présent et l'avenir du Canada. Des associations savantes se sont réunies pour la première fois dans notre pays pour y continuer momentanément leurs travaux; d'autres ont fait connaître leur intention de les imiter. De plus, grâce à l'énergie et à la prévoyance de Son Excellence le Gouverneur-général, une société royale canadienne de littérature et de science a été fondée. Les délibérations de cette association qui comprend dans son sein des hommes de nos différentes provinces (des hommes qui se sont distingués dans le vaste champ du travail) ont prouvé que l'activité intellectuelle de notre peuple s'est développée aussi activement que l'accroissement de sa population et de sa richesse matérielle. Pour faire face aux besoins intellectuels, et pour l'aider dans ses travaux littéraires et ses recherches, on devrait faire de grands efforts pour augmenter et compléter cette bibliothèque publique, la seule que possède le Canada. Le gouvernement ne s'est épargné aucune dépense ni aucun trouble quand cela a été nécessaire pour développer les ressources physiques de ce vaste pays. Il est donc raisonnable d'espérer qu'il recommandera au Parlement de faire ce qui sera nécessaire pour promouvoir ses progrès intellectuels et aider la culture des sciences et des lettres canadiennes. Je compte avec confiance sur le bon vouloir du gouvernement et du Parlement pour que le premier recommande et que le second accorde à l'avenir les fonds nécessaires pour compléter cette bibliothèque et la rendre aussi utile que possible.

Je devrais peut-être ajouter que vous n'auriez aucune difficulté à trouver de la place pour un plus grand nombre de volumes dans notre local. Conformément aux instructions du comité de la bibliothèque, l'année dernière, plusieurs mille volumes de rapports judiciaires anglais et américains ont été transférés à la Cour Suprême, pour qu'ils fussent d'un accès plus facile à ce tribunal. Les rayons laissés libres par le transfert de ces volumes, nous donne de l'espace pour de nouveaux ouvrages; de plus, les rayons mis à notre disposition ailleurs, nous mettent en état de recevoir plusieurs milles volumes.

La comptabilité de la bibliothèque a été dernièrement confiée à M. James Fletcher, de ce département; l'expérience qu'il a acquise à la Banque British North America où il a été autrefois employé, le mettra en état de bien remplir cette charge. Par le passé, et jusqu'au jour où la bibliothèque a été constituée en un département spécial, le greffier du Sénat était le gardien officiel des fonds votés par le Parlement pour l'achat de nos livres. Il a délégué ses pouvoirs à M. R. W. Stephen, l'assistant comp-

table du Sénat, qui a continué à tenir les comptes de la bibliothèque avec ponctualité, même après qu'il eut cessé d'en être officiellement responsable. En faisant connaître ce changement qui a été fait à la demande de l'auditeur général je saisis avec joie cette occasion d'exprimer ma haute appréciation des services que M. *Stephen* a rendus gratuitement pendant si longtemps et l'espoir qu'ils ne resteront point sans récompense.

Durant l'année écoulée, la bibliothèque s'est enrichie de plusieurs dons considérables dont une liste est annexée au présent rapport, avec un état des ouvrages déposés en vertu de l'acte de la propriété littéraire.

Au premier rang de ces dons, se fait remarquer par sa valeur bibliographique, celui que nous a offert madame *John Carter-Brown*, de Providence, Rhode-Island, veuve de l'éminent et savant bibliophile dont la magnifique bibliothèque d'ouvrages anciens sur l'Amérique est probablement la plus belle et la plus complète des deux-mondes. Ce don consiste en un exemplaire du catalogue, en quatre volumes, des livres concernant l'Amérique du Nord et du Sud qui se trouvent dans cette bibliothèque, et qui ont été imprimés entre les années 1482 et 1800. Ce catalogue est enrichie de *fac-simile*, de frontispices d'anciens ouvrages, de gravures et de portraits et de copies d'anciennes cartes, etc. Il a été annoté par un érudit américain, le Dr *John Russell Bartlett*, et tiré à un très petit nombre d'exemplaires non destinés au commerce. Plusieurs grandes bibliothèques d'Europe et d'Amérique se sont adressées à madame *Brown* pour obtenir un exemplaire de ce catalogue; mais elle a cru qu'il devait y en avoir au moins un en Canada; elle a donc répondu généreusement à ma demande-empressée, et elle a dotée la bibliothèque d'un exemplaire de ce remarquable et luxueux catalogue.

J'appellerai aussi l'attention sur la liste des livres donnés par le général *Horatio Rogers*, officier américain distingué venu à la bibliothèque, il y a environ un an, pour y faire des recherches littéraires, et qui en retour des services qui lui ont été rendus, a eu la bonté d'envoyer à la bibliothèque les livres énumérés sous son nom dans l'appendice.

Le nombre des volumes de la bibliothèque, l'année dernière, était estimé à 100,800; depuis lors le nombre total s'est élevé à environ 104,000.

Le tout respectueusement soumis,

ALPHEUS TODD,

Bibliothécaire du Parlement.

Bibliothèque du Parlement,
8 février, 1883.

(Pour la liste des noms des ouvrages déposés, etc., voir documents de la Session, No. 15.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, le rapport de *A. H. Blackeby*, commissaire chargé d'examiner le système des lois réglant le travail dans l'Etat du *Massachusetts*, et en faire rapport.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session, No. 16.)

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, le rapport de, l'honorable *James Cockburne*, commissaire chargé de compiler examiner et classer les statuts de la Puissance du *Canada*.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:

(Voir documents de la session, No. 17.)

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du discours de Son Excellence prononcé du trône à l'ouverture du parlement,

L'honorable M. *Robitaille*, secondé par l'honorable M. *O'Donohoe* a proposé :
Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE), chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc , etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes très heureux de savoir que le *Canada* jouit de la paix et de la prospérité, et que toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

Nous apprenons avec un très vif sentiment d'intérêt que, depuis notre dernière réunion, Votre Excellence a fait un voyage de quelque durée à la Colombie-Britannique. Nous nous félicitons de l'opinion exprimée par Votre Excellence, que les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions ; et qu'en attendant, la concession, à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

Nous sommes très aises d'apprendre qu'en traversant les *Etats-Unis*, Votre Excellence a été heureuse d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le *Canada* forme une partie si importante. Nous partageons cordialement l'espoir de Votre Excellence que cette bienveillance que nous savons rendre si entièrement, pourra se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

Nous recevons avec plaisir l'information que l'affluence régulière de colons au *Manitoba* et dans les Territoires du *Nord-Ouest*, l'année dernière, et les assurances qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Nous partageons humblement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est important que les lois relatives à la représentation du peuple au parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes, et nous assurons Votre Excellence que nous examinerons avec le soin le plus attentif la mesure à cet effet qui, comme elle a bien voulu nous en informer, sera soumise à notre examen.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informé qu'elle a été avisée que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause de *Russell* vs la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Conformément au désir exprimé par Votre Excellence, nous examinerons très attentivement cet important sujet.

Nous donnerons, Votre Excellence peut en être sûre, une entière attention à tout projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille, qui nous sera présenté ; et aux projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques, qui, comme Votre Excellence a bien voulu nous l'annoncer, doivent nous être soumis.

C'est avec plaisir que nous apprenons que, entre autres mesures, il nous sera présenté des projets de loi concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque, et les examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Que Votre Excellence nous permette de lui assurer que nous prenons part à la satisfaction qu'elle témoigne de pouvoir nous informer que le progrès de la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique* est sans précédent, et que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du *Tonnerre* jusqu'à cinquante milles en deçà de la traverse de la *Saskatchewan* du sud, soit un parcours de plus de mille milles. Nous sommes heureux aussi d'apprendre que l'on espère fermement que l'on atteindra les *Montagnes Rocheuses* dans le cours de la présente année; que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac *Supérieur* aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la *Colombie-Britannique*.

Nous partageons le plaisir que Votre Excellence éprouve à nous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Nous pensons, comme Votre Excellence, que les sujets qu'elle a mentionnés sont de grande importance; nous nous empressons d'assurer Votre Excellence que nous leur donnerons toute notre attention; et nous remercions Votre Excellence de la confiance en notre sagesse et notre patriotisme qu'il lui a plu d'exprimer d'une manière si gracieuse.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur Général, sous son sceau manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :—

Lorne.

Le Gouverneur Général transmet au Sénat copie ci-jointe d'une dépêche du très-honorable secrétaire d'Etat au département des colonies en réponse à une adresse du Sénat et de la Chambre des Communes à Sa Majesté, adresse présentée à Son Excellence en mai 1882.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Ottawa, février 1883.

Le très-honorable comte de Kimberley au Gouverneur Général le marquis de Lorne, C.C., G.C.M.G.

DOWNING STREET, le 2 juin, 1882.

MILORD,—J'ai reçu et soumis à la Reine l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes du *Canada* en parlement assemblés, à Sa Majesté, laquelle a été transmise avec la dépêche de Votre Seigneurie en date du 16 mai.

J'ai reçu ordre de Sa Majesté de vous prier de faire savoir au Sénat et à la Chambre des Communes combien elle apprécie cette nouvelle expression de leur loyauté et de leur dévouement inaltérable à la personne de Sa Majesté et à son gouvernement.

Sa Majesté sera toujours heureuse de recevoir l'avis du Parlement du *Canada* sur toutes les questions qui concernent la Confédération et l'administration de ses affaires.

Mais relativement aux questions mentionnées dans l'adresse, Sa Majesté se conformant à la constitution de ce pays, tiendra compte de l'avis du parlement et des ministres de l'Empire, desquels relèvent exclusivement les affaires concernant le Royaume-Uni.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé),

KIMBERLEY.

Le marquis de Lorne.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Février 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Fâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable *M. Simpson*,—De *D. Blain* et autres, de la cité de *Toronto*.

Par l'honorable *M. Carvell*,—Du président, directeurs et actionnaires de la *Farmers' Bank of Rustico*, province de l'*Ile du Prince-Edouard*.

Par l'honorable *M. Plumb*,—De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes Rocheuses*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De *H. B. Rathbun* et autres, de *Deseronto*, province d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable *M. Robitaille*, savoir :—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général, afin d'offrir les remerciements respectueux de cette Chambre à Son Excellence pour le gracieux discours qu'Elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le très honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE), chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, Chevalier grand-croix de l'ordre très distingué de *St-Michel* et *St-George*, Gouverneur Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE—

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du *Canada* assemblé en Parlement, remercions humblement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous sommes très heureux de savoir que le *Canada* jouit de la paix et de la prospérité, et que toutes ses industries agricoles et manufacturières sont, ainsi que son commerce, dans un état d'activité et de progrès.

Nous apprenons avec un très vif sentiment d'intérêt que, depuis notre dernière réunion, Votre Excellence a fait un voyage de quelque durée à la *Colombie-Britannique*. Nous nous félicitons de l'opinion exprimée par Votre Excellence, que les grandes ressources naturelles de cette province sont un gage que, sitôt l'achèvement du chemin de fer du Pacifique, sa prospérité recevra une impulsion proportionnée au développement d'autres régions; et qu'en attendant, la concession, à des colons qui s'y établissent, des terres réservées pour aider à la construction du chemin de fer, augmentera l'importance et la richesse de la province.

Nous sommes très aises d'apprendre qu'en traversant les *Etats-Unis*, Votre Excellence a été heureuse d'observer plusieurs indices de bienveillance pour l'empire dont le *Canada* forme une partie si importante. Nous partageons cordialement l'espoir de Votre Excellence que cette bienveillance que nous savons rendre si entièrement, pourra se maintenir aussi durable qu'elle est naturelle en même temps qu'avantageuse aux intérêts mutuels de ces deux grandes nations.

Nous recevons avec plaisir l'information que l'affluence régulière de colons au *Manitoba* et dans les Territoires du *Nord-Ouest*, l'année dernière, et les assurances qu'une immigration encore plus nombreuse arrivera pendant la saison prochaine, sont des indices de bon augure pour le développement prochain de ces régions fertiles et salubres.

Nous partageons humblement le sentiment exprimé par Votre Excellence qu'il est important que les lois relatives à la représentation du peuple au parlement soient amendées, et que les franchises électorales qui existent dans les diverses provinces soient rendues uniformes, et nous assurons Votre Excellence que nous examinerons avec le soin le plus attentif la mesure à cet effet qui, comme elle a bien voulu nous en informer, sera soumise à notre examen.

Nous remercions Votre Excellence de nous avoir informé qu'elle a été avisée que le jugement des Lords du comité judiciaire du Conseil Privé, rendu au mois de juin dernier, dans la cause de *Russell* vs. la Reine, tend à établir qu'afin d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes et, dans ce but, de régler l'émission des licences de magasins, de buvettes et d'auberges, l'intervention législative du parlement fédéral sera nécessaire. Conformément au désir exprimé par Votre Excellence, nous examinerons très attentivement cet important sujet.

Nous donnerons, Votre Excellence peut en être sûre, une entière attention à tout projet de loi réglant le travail dans les fabriques et assurant protection à l'ouvrier et à sa famille, qui nous sera présenté; et aux projets de loi à l'effet de refondre et amender les lois relatives aux douanes, à la milice et aux terres publiques, qui, comme Votre Excellence a bien voulu nous l'annoncer, doivent nous être soumis.

C'est avec plaisir que nous apprenons que, entre autres mesures, il nous sera présenté des projets de loi concernant le service civil, les actes relatifs au commerce de banque, et les examens des capitaines et seconds des navires qui fréquentent nos eaux intérieures.

Que Votre Excellence nous permette de lui assurer que nous prenons part à la satisfaction qu'elle témoigne de pouvoir nous informer que le progrès de la construction du chemin de fer canadien du *Pacifique* est sans précédent, et que la circulation est actuellement établie, sur la ligne principale, de la baie du *Tonnerre* jusqu'à cinquante

milles en deçà de la traverse de la *Saskatchewan* du sud, soit un parcours de plus de mille milles. Nous sommes heureux aussi d'apprendre que l'on espère fermement que l'on atteindra les *Montagnes Rocheuses* dans le cours de la présente année; que, dans la même période, la section du chemin de fer au nord du lac *Supérieur* aura fait de notables progrès, et que la voie sera posée sur une grande partie de la ligne adjugée à l'entreprise à la *Colombie Britannique*.

Nous partageons le plaisir que Votre Excellence éprouve à nous informer que le trafic sur le chemin de fer Intercolonial dépasse de beaucoup celui de toute année antérieure, et que la balance en faveur de la ligne indique une augmentation satisfaisante.

Nous pensons, comme Votre Excellence, que les sujets qu'elle a mentionnés sont de grande importance; nous nous empressons d'assurer Votre Excellence que nous leur donnerons toute notre attention; et nous remercions Votre Excellence de la confiance en notre sagesse et notre patriotisme qu'il lui a plu d'exprimer d'une manière si gracieuse.

Après débat,

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été résolue unanimement dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un rapport du greffier de la Couronne en Chancellerie, énonçant que Son Excellence le Gouverneur-Général avait appelé au Sénat, *Pierre Antoine DeBlois*, écuyer, du comté de *Québec*, et le nommant pour la division électorale de *La Salle*, à la place de l'honorable *Hector Fabre*, démissionnaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque Nationale, en date du 16 avril, 1882.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 19.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Ryan*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi. 14 Février 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Otell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—De la Compagnie d'Assurance Nationale.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du très révérend *John McLean*, évêque de *Saskatchewan*, et autres, du diocèse de *Saskatchewan*, dans les territoires du Nord Ouest.

Par l'honorable M. *Almon*,—De la banque de la *Nouvelle-Ecosse*, et aussi de la banque d'Union de l'*Ile du Prince Edouard*.

Par l'honorable M. *Kaulbach*,—De *Peter Nicholson*, du village de *Prince Arthur's Landing*.

Par l'honorable M. *Guévremont*,—De *Jean-Baptiste Gauthier*, de *Sorel*, province de *Québec*.

Par l'honorable M. *Plumb*,—Du conseil municipal du comté de *Simcoe*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—Du président, secrétaire et trésorier de la Société de la branche auxiliaire de *Montréal* de la société biblique britannique et étrangère, et aussi de *J. M. Dawson* et autres, professeur de l'Université *McGill*, de *Montréal*.

Par l'honorable M. Vidal,—De *William Darling*, pré-ident, et autres, administrateurs des biens temporels de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, le certificat suivant du greffier du Sénat :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
Mercredi, 14 février, 1883.

Dans l'affaire de *Peter Nicholson*, pétitionnaire, demandant un bill de divorce. Je certifie par le présent avoir reçu du pétitionnaire l'honoraire de deux cents piastres prescrit par la 83e règle de cette Chambre.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

Du président et des directeurs de la compagnie du hâvre de *Grafton* ; demandant qu'il soit passé un acte pour confirmer certaines opérations sociales, changer le nom de la compagnie, augmenter son capital et pour d'autres fins.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, le rapport du secrétaire d'Etat, de l'année 1832.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des pénitenciers de 1875 et les actes qui l'amendent."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du service civil du *Canada*, 1882."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain, le 26 du courant.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour amender et refondre les actes relatifs à la mise à retraite de personnes employées dans le service civil du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi, le 26 du courant.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Simpson*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Février 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bonrinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell.</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudé,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Girard*,—Du très-révêrend *Vital Grandin*, évêque de *St-Albert*, de sa part et de celle de l'association "Des révérends Pères Oblats de Marie "Immaculée des territoires du *Nord-Ouest*."

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—Du bureau de commerce de *Montréal*.

Par l'honorable M. *Pelletier*,—De la compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *D. Blain* et autres, de la cité de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La Banque Centrale du *Canada*."

Du président, directeurs et actionnaires de la banque des Cultivateurs, de *Rustico*, province de l'*Ile du Prince-Edouard* ; demandant qu'il soit passé un acte pour renouveler les dispositions de son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* aux *Montagnes Rocheuses* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes d'incorporation en chan-

geant son nom en celui de "La compagnie du chemin de fer de *Manitoba* aux *Montagnes Rocheuses*," en désignant le point du départ du dit chemin de fer et en prolongeant le délai fixé pour le commencement des travaux sur la ligne principale.

De *Hugo B. Rathbun* et autres, de *Deseronto*, province d'*Ontario*; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "*H. B. Rathbun* et fils."

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *Pierre DeBlois*, écuyer, a été introduit entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable M. *Chapais*.

L'honorable M. *DeBlois* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier, et il a été

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



Lorne.

[L. S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *Pierre Antoine DeBlois*, de notre province de *Québec*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada*; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de *La Salle* de notre province de *Québec*, et Nous vous commandons, dit *Pierre Antoine DeBlois*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier de notre très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très distingué de *Saint-Michel* et de *Saint-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce treizième jour de février de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Canada.

L'honorable M. *De Blois* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire, énonçant que l'honorable *Pierre Antoine DeBlois*, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Almon, Baillargeon, Bellerose, Boucherville (de), Bourinot, Campbell (sir Alexander), Chapais, Haythorne, Masson, Montgomery, O'Donohoe, Odell, Power, Ryan, Scott, Stevens, Trudel* et *Wark*, composent un comité pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir au nom de cette Chambre comme comité mixte des deux Chambres pour la bibliothèque.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Résolu, que les honorables messieurs *Cochrane, Ferrier, Guévremont, Haythorne, Kaulbach, McClelan, Macfarlane, Northwood, O'Donohoe, Ogilvie, Pelletier, Simpson, Skead, Vidal* et *Wark*, composent un comité pour surveiller les impressions de cette Chambre pendant la présente session et agir de la part de cette Chambre avec le comité de la Chambre des Communes, comme un comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions.

Ordonné, que la précédente résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Allan, Archibald, Bellerose, Benson, Botsford, Boucherville (de), Boyd, Campbell (sir Alexander), Carvell, Chapais, Cochrane, Ferrier, Gibbs, Hamilton, Lewin, McInnes, McMaster, Miller, Pâquet, Pelletier, Plumb, Ryan, Simpson, Skead, Smith, Thibaudeau, Trudel, Vidal* et *Wark*, composent un comité des banques et du commerce, pendant la présente session, auquel seront renvoyé tous les bills sur ces sujet.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Allan, Boucherville (de), Boyd, Campbell (sir Alexander), Chapais, Dickey, Ferguson, Ferrier, Gibbs, Hamilton, Kaulbach, Leonard, Macdonald, MacInnes (Hamilton), McKay, Montgomery, Muirhead, Nelson, Ogilvie, Pâquet, Plumb, Power, Ryan, Scott, Skead, Stevens, Sutherland* et *Vidal*, composent un comité des chemins de fer, télégraphes et havres, pour la présente session, auquel seront renvoyés tous les bills sur ces sujets.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Almon, Archibald, Armand, Bellerose, Botsford, Bourinot, Boyd, Campbell (sir Alexander), Carvell, DeBlois, Dever, Dickson, Ferrier, Flint, Girard, Glasier, Grant, Guévremont, Haythorne, Howlan, Macfarlane, Masson, McInnes, McKay, Miller, Montgomery, Nelson, Odell, Ogilvie, Pâquet, Pelletier,*

Power, Pozer, Read, Reesor, Scott, Sutherland, Trudel et Vidal, composent un comité des ordres permanents et des bills privés, avec pouvoir de faire l'examen et de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de leurs observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes et documents.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Alexander, Armand, Botsford, Campbell* (sir *Alexander*), *Chaffers, Cormier, Dickey, Dickson, Girard, Grant, Hamilton, Leonard, McClelan, McInnes, McKay, Macfarlane, McMaster, Masson, Miller, Nelson, Power, Pozer, Read, Robitaille, Ryan, Scott, Skead* et *Smith*, composent un comité pour examiner les comptes contingents et en faire rapport pendant la présente session.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que les honorables messieurs *Boyd, Boucherville, (de), Gibbs, Howlan, Macfarlane, Scott, Thibaudeau, Trudel et Vidal*, composent un comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*,

La Chambre s'ajournée.

Vendredi, 16 Février, 1883,

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACRHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>I'ever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Oyilvie,</i>	<i>Vital,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—De *James Henry Ashdown* et autres, de la Puissance du *Canada* ; et aussi du Crédit Foncier Franco-Canadien.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec* ; et aussi de *Nicol Kingsmill* et autres, de la Puissance du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Perth* de la société biblique britannique et étrangère.

Par l'honorable M. *Northwood*,—Du conseil municipal de la corporation de la ville de *Chatham*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Alexander*,—De *D. B. Chisholm* et autres, de *Toronto*, province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Hamilton*,—De *Malcolm McLeod*, d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du Bureau de Commerce de *Toronto*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie d'assurance Nationale ; demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à liquider ses affaires à renoncer à sa charte, et pour d'autres fins.

Du très-révérend *John McLean*, évêque de *Saskatchewan*, et autres, du diocèse de *Saskatchewan*, dans les territoires du *Nord-Ouest* ; demandant un acte d'incorporation pour l'Université de *Saskatchewan*.

De la banque de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de fusionner la banque d'Union de l'*Ile du Prince-Edouard* avec la dite banque, et aussi pour diminuer la valeur de ses actions et en augmenter le nombre.

De la banque d'Union de l'*Ile du Prince-Edouard* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de fusionner la dite banque avec la banque de la *Nouvelle-Ecosse*.

De *Jean-Baptiste Gauthier*, de *Sorel*, province de *Québec*, l'un des vétérans de 1812-15 ; demandant une augmentation de pension.

Du conseil municipal du comté de *Simcoe*, province d'*Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte pour établir une cour de commissaires des chemins de fer.

Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Montréal* de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposée sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De *J. W. Dawson*, C.M.G., L.L.D., et autres, professeurs de l'Université *McGill* de *Montréal* ; demandant l'abolition ou une réduction considérable des droits de douane sur les livres.

De *William Darling*, président, et autres, administrateurs des biens temporels de l'église presbytérienne du *Canada* en rapport avec l'église d'*Ecosse* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender l'acte 45 *Victoria*, chapitre 124.

L'ordre du jour étant lu pour la lecture de la pétition de *Peter Nicholson*, de *Prince-Arthur's-Landing*, dans le district d'*Algoma*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de dissoudre son mariage avec *Rosetta Saxton*,

L'honorable M. *Kaulbach* présente à la Chambre, certains papiers et le rapport du service de l'avis d'un bill de divorce.

Ces pièces ont été alors lues par le greffier comme suit :

“ A ”

Avis est par le présent donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, de la part de *Peter Nicholson*, de *Prince-Arthur's-Landing*, dans le district d'*Algoma*, percepteur des douanes, en obtention d'un bill de divorce d'avec *Rosetta Nicholson*, son épouse, pour cause d'adultère.

STEWART, CHRYSLER ET GORMULLY,
pour le pétitionnaire.

Ottawa, ce 18e jour de mars, 1882.

Cet avis est la pièce “ A ” mentionnée dans l'affidavit de *Martha Jane Dill*, reçu sous serment devant moi ce 6e jour d'avril A.D. 1882.

JOHN McHUGH,
Commissaire.

Je, *Martha Jane Dill*, de la cité de *Détroit*, dans le comté de *Wayne*, Etat du *Michigan*, un des *Etats-Unis d'Amérique*, fille majeure, dépose sous serment :

1. Que le sixième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-deux j'ai signifié en personne à *Rosetta Nicholson*, épouse de *Peter Nicholson*, une copie conforme de l'avis ci-annexé, coté A.

2. Que le dit avis a été dûment signifié à la dite *Rosetta Nicholson* en cette dite cité de *Détroit*.

3. Que je connais la dite *Rosetta Nicholson*.

MARTHA JANE DILL.

Assermenté devant moi, en la ville de }
Windsor, dans le comté d'*Essex*, }
ce 6e jour d'avril, A.D. 1882. }

JOHN McHUGH,

Commissaire autorisé à recevoir des affidavits
pour la Haute Cour de Justice dans et pour le comté d'*Essex*.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Odell*, a proposé :

Que la pétition de *Peter Nicholson*, de *Prince-Arthur's-Landing*, dans le district d'*Algoma*, collecteur des douanes, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec *Rosetta Saxton*, soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite, et la question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

La dite pétition a été alors lue et reçue.

L'honorable M. *Read*, du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N° 2,
16 février, 1883.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité recommande que M. *Peter Miller*, second commis anglais, chargé des affaires de routine, soit nommé à la fonction de premier commis anglais et greffier du journal anglais, actuellement vacante.

Votre comité recommande aussi de fixer à cinq le nombre des pages du Sénat.

Votre comité recommande aussi que *Frank Phillips*, actuellement employé comme page, reçoive son congé et que ses frais de voyage pour venir ici et s'en retourner lui soient payés ainsi que son salaire jusqu'à la date de l'adoption du présent rapport.

Votre comité recommande aussi de nommer pages *Jean A. Choquette*, *Robert Graburn*, *Gerald Fitzgerald* et *Alphonse Duhamel*.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf membres.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président,

Alors, sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que la Chambre prenne en considération le dit rapport lundi prochain

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du dit comité à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 16 février, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour recevoir des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé à jeudi, le premier jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

J. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité spécial des chemins de fer, des télégraphes en des havres, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Macfarlane*, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et d'en faire rapport, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction du quorum à trois membres.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, a présenté son premier rapport, recommandant que le quorum du dit comité soit réduit à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque des Townships de l'Est, en date du 2 janvier, 1883 ; aussi une liste des actionnaires de la banque de *Pictou*, en date du 30 décembre, 1882.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 19*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, les comptes et pièces justificatives du greffier pour 1882.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 19 Février, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACRHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *McMaster*,—De la compagnie du chemin de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*.

Par l'honorable M. *McInnes*,—De *William Woodruff* et autres, de la province d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Robitaille*,—Du conseil municipal de *Pabos* du comté de *Gaspé*.

Par l'honorable M. *Macdonald*,—De la compagnie du chemin de fer du *Portage de Westbourne* et du *Nord-Ouest*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la " *Grange Trust*" (à responsabilité limitée), compagnie incorporée en vertu de lettres patentes par le lieutenant-gouverneur d'*Ontario*.

Par l'honorable M. *Bourinot*,—De la compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Credit* ; —et aussi de *George Henry Nichols*, de la cité et Etat de *New-York*, dans les *Etats-Unis d'Amérique*.

Par l'honorable M. *McKay*,—De la compagnie des poudres de l'*Acalie*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du chemin de fer du Nord, du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte pour autoriser l'émission de débetures perpétuelles ou de bons limités.

Du très-révérénd *Vital Grandin*, évêque de *St.-Albert*, de sa part et de celle de l'association " Des Révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée des territoires du *Nord-Ouest* ; " demandant à être incorporés.

Du bureau de commerce de *Montréal* ; demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à une meilleure distribution des biens des insolubles.

De la compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender ses actes d'incorporation.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, et il est comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 19 février, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

Du président et des directeurs de la compagnie du havre de *Grafton*, demandant la passation d'une loi à l'effet de confirmer certains actes de la dite compagnie, de changer son nom, d'augmenter son capital social et à d'autres effets ;

De *D. Blain* et autres, de la cité de *Toronto*, demandant à être incorporé sous le nom de " La Banque Centrale du *Canada* " ;

Du président, des directeurs et des actionnaires de la Banque des Cultivateurs de *Rustico*, province de l'*Ile du Prince-Edouard*, demandant qu'il soit passé un acte pour continuer l'acte constitutif de la dite banque ;

De la banque de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant la passation d'un acte à l'effet de fusionner la banque Union de l'*Ile du Prince-Edouard* avec la dite banque, et aussi de réduire la valeur et d'augmenter le nombre de leurs actions ;

De la banque Union de l'*Ile du Prince-Edouard*, demandant la passation d'un acte à l'effet de fusionner la dite banque avec la banque de la *Nouvelle-Ecosse* ;

De *William Darling*, président, et autres administrateurs du fonds du temporel de l'Eglise presbytérienne du *Canada* en union avec l'Eglise d'*Ecosse*, demandant la passation d'un acte qui amende l'acte 45 *Victoria*, chapitre 124.

De *Peter Nicholson*, du village de *Prince-Arthur's-Landing* ; demandant la passation d'un acte qui lui accorde le divorce d'avec son épouse *Rosetta Nicholson*.

Votre comité a constaté que dans ce dernier cas il a été donné un avis suffisant conformément à la soixante et douzième règle.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 19 février, 1833.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatrième rapport :

Votre comité recommande que le temps fixé pour la présentation de bills privés au Sénat qui expirera jeudi, le 22 du courant, soit prolongé à lundi, le cinquième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

J. H. BELLEROSÉ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Bailargeon, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Kaulbach a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Kaulbach, secondé par l'honorable M. Macfarlane, a proposé :

Que le dit bill soit lu pour la seconde fois, mercredi, 7e jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre ; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *Peter Nicholson* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'il soit signifié copie du dit bill à *Rosetta Saxton* ou *Rosetta Nicholson*, sa femme ; et qu'avis soit donné à celle-ci de la dite seconde lecture, ou qu'il soit produit des preuves suffisantes de l'impossibilité de lui donner cet avis, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendue par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *Peter Nicholson* compareisse devant cette Chambre le dit septième jour de mars prochain afin d'être interrogé, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelque personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme ; et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il peut le faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

Objection ayant été faite à la dite motion la question de concours a été mise sur icelle et a été sur divisions résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que les noms des honorables messieurs *Carvell* et *McClelan* soient ajoutés au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que le nom de l'honorable M. *Pelletier* soit ajouté au comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat pendant la présente session et d'en faire rapport.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :
Que le nom de l'honorable M. *Haythorne* soit ajouté au comité chargé de s'enquérir du meilleur moyen à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Howlan*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :
Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle soit ajournée à jeudi, le 1er jour de mars prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 16 février, 1883.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables messieurs *Blake* et *Laurier*, et messieurs *Cameron (Huron)*, *Colby*, *Daly*, *Davies*, *Desjardins*, *Fortin*, *Houde*, *Jenkins*, *Quimet*, *Scriver*, *Tassé*, *Welton*, *Wells* et *Wright*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet de la bibliothèque.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 16 février, 1883.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre dans la formation d'un comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement ; et les informant que les membres du comité permanent des impressions, savoir : MM. *Baker (Missisquoi)*, *Bergin*, *Bourassa*, *Bowell*, *Desjardins*, *Foster*, *Houde*, *Landry*, *McDonald (Cap-Breton)*, *Ross (Middlesex)*, *Somerville (Brant)*, *Tassé*, *Thompson*, *Trow* et *White (Cardwell)*, agissent de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte des impressions du Parlement.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque de *Montréal*, en date du 8 février, 1882.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 19*)

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pendant la présente session; et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Qu'il soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à jeudi, le premier jour de mars prochain, à huit heures du soir.

Jeudi, 1er Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan*,—De la Société des Missions de l'église Méthodiste Wesleyenne du Canada ; et aussi, de *J. Richardson* et autres, directeurs provisoires de la langue du Nord-Ouest.

Par l'honorable M. *Smith*,—De la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée).

Par l'honorable M. *Macfarlane*,—De *John J. McDonald* et autres, de la Puissance du Canada (deux pétitions) ; aussi, de *Andrew McDonald* et autres, des territoires du Nord-Ouest ; et aussi, de *D. B. Chisholm* et autres, d'*Hamilton, Ontario*.

Par l'honorable M. *Chapais*,—De *Thomas Reynolds*, de *Londres, Angleterre*, et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de l'*Isle du Prince-Edouard* de la société biblique et étrangère.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De *A. J. Cattanach* et autres, de la Puissance du Canada ; et aussi, de *D. Blain* et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. *Botsford*,—De la compagnie du chemin de fer *Atlantique* et du *Nord-Ouest*.

Par l'honorable sir *Alexander Campbell*,—De la compagnie du chemin de fer de *Kingston et Pembroke*.

Par l'honorable Président,—De *John Fletcher*, lieutenant-colonel, ex-député adjutant-général du district militaire No 5.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *James Henry Ashdown* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant d'être incorporés sous le nom de compagnie d'assurance contre le feu de *Manitoba* et du *Nord-Ouest*.

Du Crédit Foncier Franco-Canadien ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation.

De la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation.

De *Nicol Kingsmill* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation qui l'autorise à construire un pont sur la rivière *Niagara* pour le passage des trains de chemin de fer et des voitures.

Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Perth* de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Écritures-Saintes.

Du conseil municipal de la corporation de la ville de *Chatham* ; demandant que des mesures soient prises pour enlever certaines obstructions de la rivière *Thames*.

De *D. B. Chrisholm* et autres, de *Toronto* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de remettre en vigueur et d'amender les actes concernant " La Compagnie d'Assurance Union du *Canada* " et pour changer le nom de la dite compagnie en celui de " La Compagnie d'Assurance du *Canada*, dite La Couronne," et pour d'autres fins.

De *Malcolm McLeod*, d'*Ottawa* ; demandant une indemnité pour des services rendus dans les territoires du *Nord-Ouest*.

Du bureau de commerce de *Toronto* ; demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à une meilleure distribution des biens des insolubles.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le greffier soit autorisé à recevoir des honorables messieurs *Amos Edwin Botsford*, *James D. Lewin* et *David Reesor* le renouvellement de leur qualification de propriété.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport des examinateurs du service civil fait en vertu de la section 55 de l'acte du service civil 1881, et aussi un état des nominations faites en vertu du paragraphe 2 de la section 55 du même acte.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 13).

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, un état des imprimeurs de la Reine, de la distribution des statuts.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session N^o. 28).

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, un état des noms des personnes qui se trouvent sur la liste des pensions de retraite en date du 23 février 1883. Aussi le montant annuel payé à chacun.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session N^o 21).

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
MERCREDI, 28 février, 1883.

Conformément à la résolution adoptée par le Sénat le neuvième jour d'avril mil huit cent quatre vingt, j'ai l'honneur de déposer sur la table de la Chambre la liste suivante des honorables sénateurs qui ont fait et souscrit devant moi une nouvelle déclaration de leur qualification de propriété jusqu'au et y compris le vingt-septième jour de février mil huit cent quatre vingt-trois, laquelle liste je certifie être correcte.

Jour auquel la déclaration a été faite et souscrite.	Page. du Régistre.	Noms. — Les bons. messieurs
1883.		
14 Février	2	Sir Alexander Campbell.
16 do	4	Elijah Leonard.
15 do	5	William McMaster.
13 do	6	John Simpson.
8 do	7	David Lewis Macpherson.
8 do	8	Billa Flint.
14 do	9	George William Allan.
15 do	11	John Hamilton.
16 do	14	Joseph F. Armand.
8 do	15	William Henry Chaffers.
10 do	16	Jean Baptiste Guévremont.
10 do	17	James Ferrier.
14 do	18	Thomas Ryan.
8 do	19	Thomas D. Archibald.
8 do	21	John Bourinot.
17 do	22	William Miller.
13 do	24	William Hunter Odell.
9 do	25	David Wark.
21 do	26	John Ferguson.
16 do	27	Abner Reid McClelan.
12 do	28	Jean Charles Chapais.
12 do	29	James Rea Benson.
8 do	30	John Glasier.
12 do	31	James Dever.
19 do	32	Alexander Macfarlane.
15 do	33	Frank Smith.
15 do	34	Robert Read.

Jour auquel la déclaration a été faite et souscrite.	Page du registre.	Noms. — Les honorables messieurs
1883..		
10 février	35	Marc Amable Girard.
8 do	36	John Sutherland.
12 do	37	Wm. John Macdonald.
14 do	38	Henry Adolphus N. Kaulbach.
8 do	39	Matthew Henry Cochrane.
8 do	40	William Muirhead.
8 do	41	Alexander Vidal.
19 do	43	George Alexander.
9 do	44	Joseph Hyacinthe Bellerose.
8 do	45	Donald Montgomery.
12 do	46	Robert Poore Haythorne.
16 do	47	François Xavier Anselme Trudel.
27 do	48	Richard William Scott.
9 do	49	Pierre Baillargeon.
14 do	50	Anselme Homère Pâquet.
16 do	51	Gardner Green Stevens.
8 do	52	Christian Henry Pozer.
19 do	54	Lawrence Geoffrey Power.
13 do	55	Robert Patterson Grant.
8 do	56	Charles Alphonse Pantaléon Pelletier.
9 do	58	Charles Boucher de Boucherville.
12 do	59	William J. Almon.
12 do	60	Hugh Nelson.
12 do	61	Jedediah Slason Carvell.
12 do	64	Joseph Northwood.
8 do	65	George William Howlan.
14 do	66	Thomas McKay.
15 do	67	Alexander M. Ogilvie.
17 do	68	James Skead.
10 do	69	Donald MacInnes.
12 do	70	Thomas Robert McInnes.

Je certifie de plus que j'ai reçu de l'honorable *David E. Price*, sénateur pour la division électorale des *Laurentides*, qui souffre d'une attaque de paralysie, une copie du renouvellement de la dite déclaration, signée de sa main, et que j'ai déposée aux archives de mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de La Banque *Ville-Marie*, en date du 1er février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque d'Echange du *Canada*, en date du 20 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque Impériale du *Canada*, en date du 15 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque des Marchands d'*Halifax*, en date du 12 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *St-Jean*, en date du 10 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Yarmouth*, en date du 8 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *Toronto*, en date du 13 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque Maritime, en date du 20 février, 1883.
Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:

(Voir documents de la session N^o. 19.)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des pénitenciers de 1875 et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite de personnes employés dans le service civil du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du service civil de 1882,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*.

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 2 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Bourinot*,—Avec la permission de la Chambre, des administrateurs du fonds des veuves et des orphelins des ministres presbytériens, un corps incorporé ; et de *James J. Bremmer* et *George Mitchell*, de la cité d'*Halifax*, administrateurs du fonds des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en union avec l'église d'*Ecosse* ;—De *J. M. Dawson*, C.M.G.F.A.S. président, et autres, de la Société Royale du *Canada*.

Par l'honorable M. *Flint*,—De *James R. Barber*, surintendant général de la compagnie des mines et du chemin de fer de *Peterborough* et *Marmora*.

Par l'honorable M. *Read*,—De la corporation du comté de *Hastings*.

Par l'honorable M. *Guvremont*,—De la compagnie du chemin de fer le Grand Oriental.

Par l'honorable M. *Almon*,—De *M. A. Keith* et fils, et autres, marchands et citoyens de la cité d'*Halifax*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer projeté en perspective et pour d'autres fins.

De *William Woodruff*, de la cité de *London* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La banque de *London*, en *Canada*."

Du conseil municipal de *Pabos*, dans le comté de *Gaspé* ; demandant que l'on fasse de l'entrée de la rivière du *Grand Pabos* un havre de refuge.

De la compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest* ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation en changeant son nom en celui de la compagnie du chemin de fer du *Grand Nord-Est* du *Canada*, son bureau principal devant être à *Montréal*, et pour d'autres fins.

De la " *Grange Trust* " (à responsabilité limitée) compagnie incorporée en vertu de lettres patentes par le lieutenant-gouverneur d'*Ontario* en conseil ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'incorporer comme compagnie autorisée à opérer dans toute la *Puissance*.

De la compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée) ; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation en augmentant son capital et en l'autorisant à émettre des bons hypothécaires.

De la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Credit* ; demandant qu'il soit passé un acte l'autorisant de se fusionner avec le chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, ou le chemin de fer du Sud du *Canada*, et d'effectuer certains arrangements avec le chemin de fer de jonction de *London*, lui accordant de plus amples pouvoirs relativement à son droit de passage sur une partie de la ligne du chemin de fer du Nord.

De *George Henry Nichols*, de la cité et de l'Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis* d'*Amérique*, et autres, des cités de *Montréal* et d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie des phosphates et mines de la *Puissance*."

De la compagnie des poudres de l'*Acadie*, incorporée en vertu des lois de la *Nouvelle-Ecosse* ; demandant un acte d'incorporation sous les lois de la Puissance, avec pouvoir d'étendre ses opérations à toute la Puissance.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 2 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son cinquième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à émettre des débentures perpétuelles ou des obligations à termes ;

De la compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie, demandant la passation d'un acte qui amende ses actes d'incorporation ;

De *James Henry Ashdown* et autres, du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de " Compagnie d'assurance contre l'incendie du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* ; "

Du crédit foncier franco-canadien, demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif ;

De *Nicol Kingsmill* et autres, du *Canada*, demandant à être constitués en compagnie aux fins de construire un pont sur la rivière *Niagara* pour la circulation des trains de chemins de fer et du trafic ;

De *D. B. Chisholm* et autres, de *Toronto*, demandant la passation d'un acte pour remettre en vigueur et amender les actes relatifs à la compagnie d'assurance *Union du Canada*, et pour changer le nom de cette compagnie en celui de " Compagnie d'assurance la Couronne du *Canada* " et pour d'autres objets ;

Du très révérend *John McLean*, évêque de *Saskatchewan*, et autres, du diocèse de *Saskatchewan*, dans les territoires du *Nord-Ouest*, demandant un acte d'incorporation pour l'Université de *Saskatchewan*.

Du très révérend *Vital Grandin*, évêque de *St-Albert*, en son nom et au nom de l'association des Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des territoires du *Nord-Ouest*, demandant à être constitués en corporation.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 2 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son sixième rapport :

Votre comité recommande que le temps fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés et qui a expiré hier soit prolongé à vendredi le neuvième jour de

mars courant et que le temps fixé pour la présentation de bills privés soit prolongé à lundi le douzième jour de mars courant.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte des impressions du parlement, a présenté son premier rapport, recommandant la réduction de son quorum à neuf membres.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport du ministre des chemins de fer et des canaux, en date du 30 juin, 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir document de la session, No. 8.)

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires, de la correspondance et des communications en la possession de quelque département ou fonctionnaire du gouvernement sur le sujet du service postal entre le *Canada* et le *Royaume-Uni*, et sur les prix de transport reçus par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque *Molson*, en date du 31 janvier, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque *Union d'Halifax*, en date du 20 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de *St-Hyacinthe*, en date du 16 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque d'*Ottawa*, en date du 16 février, 1883. Et aussi, une liste des actionnaires de la compagnie de banque de *Halifax*, en date du 16 février, 1883.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 19)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district d'*Iberville*, pour l'année 1882.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Beauhar-*
nois, pour l'année 1882, et

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Saguenay*,
pour l'année 1882.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session No. 44)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a informé la Chambre qu'il avait reçu un message de Son Excellence le gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre à cette Chambre.

Le dit message a été alors lu par le greffier comme suit :

LORNE.

Honorables messieurs du Sénat :

Je vous remercie cordialement de votre loyale adresse.

Vous pouvez être certains que mon vœu le plus cher est d'unir mes efforts aux vôtres pour faire progresser le bien-être du peuple canadien.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Outaouais, 28 février, 1883.

L'honorable *M. Allan* a présenté à la Chambre, un bill intitulé: " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 5 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pocer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Scott,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Simpson*,—De *A. T. Hawkins* et compagnie, et autres, d'Angleterre et du Canada.

Par l'honorable M. *Ogilvie*,—De la compagnie d'assurance des Citoyens du Canada,—De *John Thomas Manners* et autres, de Montréal, et de *William Buckingham* et autres, de la cité de Winnipeg.

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *Wilson, Smyth* et *Muirhead*, procureurs de *Peter Woods* et autres, de Brantford et Hamilton.

Par l'honorable M. *Carvell*,—De *J. S. Carvell* et autres, de la Puissance du Canada.

Par l'honorable M. *Guévremont*,—De *Simon Cournoyer* et autres, de St-Pierre de Sorel.

Par l'honorable M. *Skead*,—D'*Allan Grant* et autres, d'Ottawa.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De *Adam Brown*, président, et *Walter Townsend*, secrétaire, de la compagnie du chemin de fer du Nord, Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie.

Par l'honorable M. *Allan*,—Du conseil de la corporation de la cité de *Toronto*,—De la compagnie du chemin de fer de *Toronto*, *Grey* et *Bruce*.

Par l'honorable M. *Almon*,—De la branche auxiliaire de la *Nouvelle-Ecosse* de la société biblique et étrangère.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la Société des Missions de l'église Méthodiste Wesleyenne du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en changeant le nom de la société, en augmentant ses pouvoirs, et pour d'autres objets.

De *J. Richardson* et autres, directeurs provisoires de la banque du Nord-Ouest ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en changeant le nom de la dite banque en celui de "La banque Britannique Canadienne," et pour d'autres objets.

De la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée) ; demandant qu'il soit passé un acte déclarant le sens et l'intention du préambule et de la quatrième section de son acte d'incorporation.

De *John J. McDonald* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer du *Pacifique* et de la rivière à la *Paix*."

De *John J. McDonald* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du télégraphe de l'*Atlantique*, du *Pacifique* et de la rivière à la *Paix*."

D'*Andrew McDonald* et autres, des territoires du *Nord-Ouest* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer de la *Montagne à Bois*, *Qu'Appelle* et de *Prince-Albert*."

De *D. B. Chisholm* et autres, d'*Hamilton* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie Fédérale d'assurance sur la vie."

De *Thomas Reynolds*, de *Londres*, *Angleterre*, et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie royale canadienne des steamers à passagers."

Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de l'*Ile du Prince-Edouard* de la société biblique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des *Écritures-Saintes*.

De *A. J. Cattanach* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie électrique de *Faure*."

De *D. Blain* et autres, de *Toronto* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie du chemin de fer d'*Edmonton* à la rivière à la *Paix*."

De la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest* ; demandant que sa charte soit amendée.

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembrooke* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation et les actes qui l'amendent.

De *John Fletcher*, lieutenant-colonel, ex-député-adjutant-général du district militaire no. 5 ; représentant qu'après dix-neuf années de service il a été mis sur la liste de retraite, avec une gratification de deux ans de salaire, et demandant la reconsideration de son cas et une nouvelle compensation.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,
1er mars, 1883.

Le comité mixte des deux Chambres relatif aux impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme second rapport :

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :

Etat donnant les noms et salaires de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882. (No. 13a).

Rapport du bibliothécaire sur l'état de la bibliothèque du Parlement. (No. 15).
Documents de la session seulement.

Rapport de *A. H. Blakeby*, commissaire chargé de s'enquérir et de faire rapport sur le fonctionnement des lois qui règlent le travail dans l'Etat du *Massachusetts*. (No. 16.) (*Sénat*).

Etat donnant les noms, grade, traitement et pension de chaque personne mise à la retraite et le motif de la mise à la retraite. (No. 21.)

Etat des paiements pour dépenses imprévues, du 1er juillet, 1882, jusqu'à date. (No. 22.)

Etat des mandats spéciaux émis par le gouverneur-général depuis la dernière session du parlement pour l'exercice 1882-83. (No. 26.)

Réponse à adresse,—Correspondance concernant l'acte d'extradition du *Canada* et la suspension de l'acte impérial dans les limites du *Canada*, etc. (No. 32.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :

Rapport de l'honorable *James Cockburn*, le commissaire chargé de colliger, examiner et classifier les statuts passés par le Parlement de la Puissance du *Canada* depuis la confédération. (No. 17) (*Sénat*).

Relevé des dépenses de la police fédérale pendant l'année 1882. (No. 18).

Réponse à adresse,—Lettres et documents échangés entre ce gouvernement et les gouvernements d'*Ontario* et de *Québec* depuis le 1er janvier 1882, jusqu'à date, au sujet du fonds d'amélioration des terres et tous les comptes non réglés avec les dites provinces. Aussi un état faisant connaître les balances, s'il en est, actuellement dues aux dites provinces. (No. 20).

Rapport sur les travaux faits et les sommes dépensées pour le recensement pendant l'année civile 1882. (No. 24).

Etat détaillé des garanties et sécurités enregistrées dans le département du secrétaire d'Etat du *Canada*. (No. 25).

Rapport officiel de la distribution des statuts du *Canada* 45 *Victoria*, 1882. (No 28).

Etat détaillé des recettes et dépenses imputables au fonds consolidé, du 1er juillet, 1882, au 1er février, 1883. (No. 30.)

Réponse à ordre,—Etat du nombre de vétérans de 1812 survivants, du nombre de vétérans décédés depuis 1875 et du nombre de veuves des vétérans décédés qui ont demandé secours. (No. 31).

Votre comité recommande aussi que *H. H. Whillock* soit nommé messenger sessionnel dans le service des impressions du Parlement, *vice William Cairns*, démissionnaire.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *O'Jell*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération mercredi prochain.

L'honorable M. *Guévremont*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre des vétérans de 1812 et 1815, décédés depuis que la somme de \$50,000 a été votée; le nombre des vétérans qui reçoivent aujourd'hui une allocation sur le vote du Parlement en 1875, et le nombre des demandes d'aide qui ont été présentées de la part des veuves des vétérans décédés depuis le vote de 1875.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, — une liste des actionnaires de la banque du *Nouveau-Brunswick*, en date du 5 février, 1883.

Aussi, une liste des actionnaires de la banque de l'*Amérique Britannique du Nord*, en date du 1er janvier, 1883.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table et ils sont comme suit :

(Voir documents de la session, No. 19.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 6 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark,</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan*,—De *John H. Castle*, président, et autres, professeurs du collège Baptiste de *Toronto*.—De *John Hallum*, président, et autres, de la bibliothèque publique de *Toronto*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De *James Goldie*, président, et *William Tytler*, secrétaire du bureau de direction de la bibliothèque publique de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Masson*,—De *John McDougall* et autres, de la cité et du district de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

Des administrateurs de la caisse des veuves et des orphelins des ministres presbytériens, en corps incorporé ; et de *James J. Bremner* et *George Mitchell*, administrateurs de la caisse des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en union avec l'église d'*Ecosse* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de fusionner les deux caisses, et former une corporation qui devra les administrer.

De *J. W. Dawson*, C.M.G. F.R.S., président, et autres, de la Société Royale du *Canada*; demandant un acte d'incorporation, et aussi qu'ils soient dispensés de donner les avis d'usage.

De la Société Royale du *Canada*; demandant que les ouvrages scientifiques soient admis sans payer de droit.

De *James W. Barber*, surintendant-général de la compagnie du chemin de fer et des mines de *Peterborough* et *Marmora*; demandant que le bill à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer, ne devienne pas loi.

De la corporation du comté de *Hastings*; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer.

De la compagnie du chemin de fer le *Grand Oriental*; demandant qu'il soit passé un acte pour amender son acte d'incorporation.

De *A. Keith* et fils, et autres, marchands et citoyens de la cité d'*Halifax*; demandant que la bière, le porter, le lager beer, le cidre et les vins légers, contenant moins que douze par cent d'alcool, ne tombe pas sous l'effet de la loi de l'Acte de Tempérance 1878, et de ses amendements, et que le dit acte soit amendé à cet effet.

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*; demandant qu'il soit passé un acte autorisant ses directeurs à augmenter son capital social et ratifiant le louage de certaines voies ferrées fait par la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, et pour d'autres objets.

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 2 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son septième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer *Ontario* et *Québec*, demandant qu'il soit passé un Acte qui amende son acte constitutif;

De *John J. McDonald* et autres, du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du télégraphe de l'Atlantique-Pacifique et de la rivière la *Paix*."

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre :

Une copie du contrat pour la fourniture de 30,000 traverses en épinette rouge 8 x 7 et 6 à 25 cents la pièce, par *C. N. Black*. No du contrat, 6,924, et 98e pour le chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Aussi, les articles d'une convention entre *John McDonald* et Sa Majesté la Reine *Victoria*, pour la construction de six gares mixtes pour les voyageurs et pour le fret, sur la ligne de la quarante-deuxième section du chemin de fer canadien du *Pacifique* entre *Prince Arthur's Landing* et *Winnipeg*.

Aussi, copie d'un contrat pour la fourniture de 8,800 tonnes de rails d'acier, et 430 tonnes d'éclisses, par *Guest* et Cie. No du contrat, 6,938 et 96e pour le chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Aussi, copie d'un contrat pour la fourniture de boulons, d'écrous et de tire-fonds, par *Bayliss, Jones* et *Bayliss*. No du contrat, 6,941 et 95e pour le chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Aussi, copie d'un contrat pour la fourniture de boulons, d'écrous et de tire-fonds, par *Harton* et fils. No du contrat, 6,940 et 94e pour le chemin de fer canadien du *Pacifique*.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(Voir document de la session, No. 27i.)

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires adressés à Son Excellence par la société royale du *Canada* et par l'institut canadien de *Toronto* et de tous documents se rattachant à ces mémoires concernant la représentation du *Canada* à la conférence internationale qui sera appelée à déterminer un méridien unique suivant les vues du Congrès des *Etats-Unis*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *O'Donohoe*, secondé par l'honorable M. *McInnes* a proposé :

Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des soumissions reçues pour la construction du canal *Murray*, ainsi que copie des rapports et devis estimatifs d'ingénieurs, des pétitions, ordres en conseil et de la correspondance se rapportant à cette entreprise; aussi un état indiquant les quantités des diverses natures de travaux, portées au devis primitivement arrêté qui a servi de base aux soumissions; indiquant aussi les réductions de travaux qui auraient été convenues dans l'adjudication du contrat; indiquant aussi le montant total des diverses soumissions calculé d'après les quantités premières et d'après les quantités réduites dans chaque cas.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message des Communes par son greffier dans les termes suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,

Lundi, 5 mars, 1883.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a substitué le nom de M. *Brecken* à celui de M. *Jenkins* sur le comité nommé pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

JNO. GEO. BOURINOT,
Greffier des Communes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
6 mars, 1883.

Je certifie par le présent qu'en conformité d'une résolution adoptée par le Sénat le premier jour de mars courant, les honorables *Amos Edwin Botsford* et *James D. Lewin*, le deuxième jour de mars courant, et l'honorable *David Reesor*, le sixième jour de mars courant, ont fait et souscrit devant moi le renouvellement de leur qualification de propriété, aux pages 23, 53 et 3 respectivement du registre tenu à mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des pénitenciers de 1875 et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi le treize du courant.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du service civil du *Canada* de 1882,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant la mise à la retraite de personnes employées dans le service civil,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*,"

L'honorable M. *Allan* a proposé, secondé par l'honorable M. *Pelletier* :

Que le dit bill soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 7 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guèvremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Maedonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Smith*,—De la branche auxiliaire d'*Ontario* Ouest de la société biblique britannique et étrangère.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De la compagnie du chemin de fer *Ontario* et du *Pacifique*.

Par l'honorable M. *Read*,—De *Robert Doull* et autres, de la cité d'*Ottawa*, et de *John S. Dennis* et autres, de la cité d'*Ottawa*.

Par l'honorable M. *Northwood*,—De *C. Livingstone*, maire de *Dresden*, et autres, contribuables de la division électorale du comté de *Bothwell*.

Par l'honorable M. *Pâquet*,—De *J. B. Renaud*, président, et *A. S. Morton*, secrétaire de la compagnie canadienne d'éclairage électrique.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De *A. F. Hawkins* et compagnie, et autres, d'*Angleterre* et du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de fidéi-commis et de construction de chemin de fer du *Canada* " (à responsabilité limitée.)

De la compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation en diminuant son capital social d'un sixième.

De *John Thomas Manners, Lord Manners* et autres, de la cité de *Montréal* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de ponts et manufacturière du *St-Laurent*."

De *William Buckingham* et autres, de la cité de *Winnipeg* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie d'amélioration de la rivière à la *Pluie*."

De *Wilson, Smyth* et *Muirhead*, procureurs de *Peter Woods*, et autres, de *Brantford* et *Hamilton* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La banque de comté de *Brant* du *Canada*."

De *J. S. Carvell* et autres, de la Puissance du *Canada* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie canadienne de télégraphes rapides " (à responsabilité limitée.)

De *Simon Cournoyer* et autres, de *St. Pierre de Sorel*, province de *Québec* ; demandant que certains travaux d'amélioration soient faits dans la rivière *St-Joseph* de la dite paroisse.

D'*Allan Grant* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie de quai's, d'estacades et d'amélioration des *Quinze*."

De *Adam Brown*, président, et *Walter Townsend*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord, Nord-Ouest et du *Sault Ste-Marie* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de changer le nom du dit chemin de fer en celui de " La compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du Pacifique " et de faire d'autres amendements à son acte d'incorporation.

Du conseil de la corporation de la cité de *Toronto* ; demandant que l'on encourage l'établissement de bibliothèques publiques, en exemptant des droits de douane deux exemplaires des ouvrages importés spécialement par toute bibliothèque publique pour son usage seulement.

De la compagnie du chemin de fer de *Toronto, Grey* et de *Bruce* ; demandant que le bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne pas loi.

Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de la *Nouvelle-Ecosse* de la société biblique et britannique étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse en date du 2 mars, 1883, pour toutes correspondances et communications en la possession de quelque département ou fonctionnaire du gouvernement sur le sujet du service postal entre le *Canada* et le *Royaume-Uni* ou sur le prix de transport reçu par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 39)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour venir en aide à *Peter Nicholson*,"

Sur motion de l'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain, le 12 courant, et qu'il soit le premier ordre du jour.

Après débat,

La question de concours ayant mise sur la dite motion, elle a été, sur division résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu pour la seconde fois, lundi, douzième jour de mars prochain, et qu'avis en soit affiché aux portes de cette Chambre; que les sénateurs soient notifiés d'être présents, et que le dit *Peter Nicholson* soit entendu par son conseil à la dite seconde lecture sur la vérité des allégations du dit bill, et qu'avis soit donné à *Rosetta Saxton* ou *Rosetta Nicholson* de la dite seconde lecture, par un télégramme qui lui sera adressé à la cité de *Détroit*, dans l'Etat du *Michigan*, par le greffier du Sénat, et qu'il lui soit permis en même temps d'être entendu par conseil pour faire valoir les raisons qu'elle peut avoir à donner contre le dit bill.

Que le dit *Peter Nicholson* compareisse devant cette Chambre le dit douzième jour de mars courant, afin d'être interrogé, lors de la seconde lecture du dit bill, si la Chambre le juge à propos, pour constater s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte de sa part, relativement à quelque adultère que [pourrait avoir commis sa femme, ou s'il y a eu quelque collusion directe ou indirecte entre lui et sa femme ou quelque autre personne ou personnes au sujet du dit bill de divorce, ou relativement à toute action qu'il peut avoir intentée en justice contre quelque personne pour cause de relations criminelles avec sa dite femme, et si, au temps de l'adultère dont il se plaint, sa femme, en vertu d'un contrat ou autrement, de son consentement, vivait séparée de lui et dispensée par lui, en tant qu'il peut le faire, de ses devoirs conjugaux, ou si, au temps du dit adultère, elle cohabitait avec lui et vivait sous sa protection et son autorité maritale.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le deuxième rapport du comité conjoint du Sénat et de la Chambre des Communes des impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Odell*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite de personnes employées au service civil,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, le rapport du maître général des postes, pour l'année expirée le 30 juin, 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir document de la session, No 3.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Botsford*,
La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 8 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable *M. Pelletier*,—De la compagnie de jonction du chemin de fer et carrières de *Napierville*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De *John H. Castle*, président, et autres, professeurs du collège Baptiste de *Toronto* ; demandant l'abolition ou une réduction considérable du droit d'importation sur les livres.

De *John Hallam*, président, et *S. Thompson*, secrétaire du bureau de direction de la bibliothèque publique de *Toronto*, et de *James Goldie*, président, et *William Tytler*, secrétaire du bureau de direction de la bibliothèque publique de *Guelph* ; demandant que, dans les cas dument vérifiés, deux exemplaires de tout ouvrage pour l'usage de bibliothèques publiques puissent être admis en franchise.

De *John McDougall* et autres, de la cité de *Montréal* et d'autres lieux ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "La compagnie houillère et de chemin de fer de *Cumberland*."

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
8 mars, 1883.

Je certifie par le présent que j'ai reçu de l'honorable *Joseph Rosaire Thibaudeau*, sénateur pour la division électorale de *Rigaud*, et de l'honorable *Charles Cormier*, sénateur pour la division électorale de *Kennebec*, dans la province de *Québec*, en la forme prescrite par la cinquième annexe de l'acte de *l'Amérique Britannique du Nord*, 1867, le renouvellement de leur qualification de propriété, signé par eux devant un juge de paix les cinquième et sixième jours de mars courant, lequel est en dépôt à mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le renouvellement de la qualification de propriété des honorables messieurs *Joseph Rosaire Thibaudeau* et *Charles Cormier* tel que certifié avoir été reçu par le greffier, soit déclaré suffisant.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Montmagny*, pour l'année 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 41.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque Canadienne de Commerce en date du 8 février, 1883.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 19.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre les actes relatifs à la mise à la retraite de personnes employées au service civil," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 9 Mars, 1883,

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>I'ever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Oyilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *McClelan*,—Du conseil de la corporation de *Guelph*.

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De la compagnie du chemin de fer du Grand-Tronc du *Canada*.

Par l'honorable M. *Vidal*,—Du président et autres de la branche auxiliaire d'*Ottawa* de la société biblique britannique et étrangère.

Par l'honorable M. *Read*,—De *H. Merrick, M.W.*, grand maître, et autres, membres et officiers de l'association orangiste de l'*Amérique-Britannique*.

Par l'honorable M. *Masson*,—De la compagnie du chemin de fer de *Montréal* et d'*Ottawa* et Occidental du *Canada*.

Par l'honorable M. *Ryan*,—De *William Van Duzen Lawrence* et autres, des *Etats Unis d'Amérique*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire d'*Ontario* Ouest de la société biblique britannique et étrangère; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De la compagnie du chemin de fer *Ontario* et du Pacifique ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation.

De *Robert Doull* et autres, d'*Ottawa* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Qu'Appelle*, lac *Long* et "*Saskatchewan*."

De *J. S. Dennis* et autres ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du Grand Nord-Ouest du *Canada*."

De *C. Livingston*, maire de *Dresden*, et autres, contribuables de la division électorale du comté de *Bothwell* ; demandant que la navigation de la branche est de la rivière *Sydenham* soit améliorée.

De *J. B. Renaud*, président, et *A. S. Morton*, secrétaire, de la compagnie canadienne d'éclairage électrique ; demandant la passation d'un acte à l'effet d'imposer une pénalité aux personnes causant des dommages ou mettant obstacle à ses appareils, de conférer à la compagnie le droit d'imposer des péages pour l'usage des rivières et cours d'eau améliorées par elle, et autres pouvoirs se rapportant au fonctionnement de la compagnie.

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son huitième rapport.

Ordonne, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 9 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné cdenehad'elles :

De *Hugh B. Rathbun* et autres, de *Deseronto*, dans la province d'*Ontario*, demandant un acte d'incorporation sous le nom de "*H. B. Rathbun and Sons* " ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction du Grand Occidental à la rive du lac *Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour prolonger le délai dans lequel elle doit commencer et achever ses travaux, et pour d'autres objets ;

De la compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée), demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif en l'autorisant à augmenter son capital et ses émissions de bons hypothécaires ;

De la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, demandant qu'il soit passé un acte qui l'autorise à se fusionner avec la compagnie du chemin de fer *Ontario* et *Québec* et la compagnie du chemin de fer du Sud du *Canada* ; à effectuer un certain traité avec la compagnie du chemin de fer de jonction de *London*, et à obtenir plus ample droit de circulation sur partie du chemin de fer du Nord ;

De la compagnie du chemin de fer Grand Oriental, demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif ;

De *A. F. Hawkins* et Cie et autres, d'*Angleterre* et du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie canadienne (à responsabilité limitée) d'administration et de construction de chemins de fer ;

De *William Buckingham* et autres, de la cité de *Winnipeg*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie d'améliorations de la rivière *A La Pluie* " ;

D'*Allan Grant* et autres, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie des quais, barrages et améliorations des *Quinze* " ;

De *D. B. Chisholm* et autres, d'*Hamilton, Ontario* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie d'assurance sur la vie, la Fédérale " ;

De la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du Nord Ouest, demandant des amendements à son acte constitutif ;

Des syndics du fonds de secours des veuves et orphelins des ministres de l'Eglise presbytérienne, et de *James J. Brenner* et *George Mitchell*, syndics du fonds de secours des veuves et orphelins des ministres de l'Eglise presbytérienne des provinces maritimes, demandant la passation d'un acte à l'effet d'unir ces deux fonds et de les confier à des administrateurs ;

De *John Thomas Manners* et autres, de la cité de *Montréal*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie de pont et de manufacture *St-Laurent*" ;

De *J. Richardson* et autres, directeurs provisoires de la banque du Nord-Ouest, demandant la passation d'un acte qui amende l'acte constitutif de la dite banque échangeant son nom en celui de "Banque britannique canadienne" et sous d'autres rapports ;

De *George Henry Nichols*, des cité et Etat de *New-York*, l'un des *Etats-Unis d'Amérique*, et autres, des cités de *Montréal* et *Ottawa* ; demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie des phosphates et d'exploitation minière du *Canada*" ;

Votre comité a aussi examiné les pétitions

De *J. W. Dawson*, C.M.J.F.R.S., président de la Société Royale du *Canada*, et autres ; demandant à être constitués en corporation, et aussi d'être exemptés de la publication des avis ordinaires ;

De *J. S. Carvell* et autres, du *Canada*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée) ; et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de ces pétitions.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre dans ces deux cas la cinquante-unième règle, vu que le comité qui sera saisi des bills pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport aux pétitions de la Société Royale du *Canada* et de la compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée), tel que recommandé dans le huitième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 9 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son neuvième rapport :

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation des bills privés qui expirera lundi, le douze du courant, soit prolongé à mercredi le quatorze du courant.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état des voyages faits entre le *Canada* et le *Brésil* par la société postale de l'Atlantique, en exécution de la convention conclue par elle avec les gouvernements canadien et brésilien, le dit état devant contenir les indications suivantes à venir jusqu'au 1er février, 1883 : Nom du paquebot—S'il appartient à la compagnie ou est affrété—Tonnage—Aménagements pour passagers—Nombre de passagers de chaque port et leurs destinations—Espace pour le fret—Quantités brutes et natures de fret de chaque port et destinations—Prix de transport des marchandises et des passagers—Jours de partance fixés par le gouvernement canadien et jours des départs—Volume des malles transportées—Amendes payées pour retards ou inaccomplissement du contrat—Subvention payée par le *Canada*—Subvention payée par le *Brésil*—Durée des trajets d'aller et d'aller et retour ; aussi toute correspondance entre le gouvernement canadien et la compagnie au sujet de la présente suspension du service et d'un accroissement de la subvention ; aussi, au sujet d'une subvention pour l'établissement d'un service régulier entre la *France* et le *Canada*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Allan* a présenté un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la banque du *Nord-Ouest*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte du service civil de 1832," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 12 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACRHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIERES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*.

Par l'honorable M. *Grant*,—Du président et autres, de la branche auxiliaire de *New-Glasgow* de la société biblique britannique et étrangère.

Par l'honorable M. *Plumb*,—De *J. Ryan*, président de la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*, et de *Hugh Sutherland*, président de la compagnie de chemin de fer et de transport de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*, et autres, de la Puissance du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la compagnie de jonction de chemin de fer et des carrières de *Napierville* ; demandant un acte à l'effet d'amender son acte d'incorporation.

L'honorable M. *Power* a appelé l'attention de la Chambre sur certains détails qui prêtent à objection dans l'administration de la ligne des vapeurs faisant le service des malles entre le *Royaume-Uni* et le *Canada*, sur l'opportunité d'apporter des modifications aux stipulations du contrat actuel, afin d'en rendre l'opération plus avantageuse au *Canada*, ou sur la nécessité de mettre fin à ce contrat ; et a demandé au gouvernement s'il a donné ou s'il se propose de donner avis aux entrepreneurs de son

intention de mettre fin au dit contrat; et dans ce cas, quelle est la nature des changements que le gouvernement se propose d'apporter aux conditions du dit contrat.

Après débat,

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," et pour la comparution du pétitionnaire et son audition par un conseil,

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Que *Martha Jane Cheyne* soit appelée à la barre de cette Chambre pour être assermentée et interrogée.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors, *Martha Jane Cheyne* a été appelée à la barre de la Chambre, et ayant été assermentée, a été interrogée comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, état et demeure.

R. Je me nomme *Martha Jane Cheyne*; je demeure en la cité de *Détroit*, dans l'Etat du *Michigan*, un des *Etats-Unis d'Amérique*; je suis la femme de *Robert Forest Cheyne*. Je suis mariée depuis le six avril 1882; mon nom de naissance est *Martha Jane Dill*.

Q. Regardez l'écrit qui vous est représenté sous la cote A et qui est un avis de demande de divorce de la part de *Peter Nicholson*. Avez-vous signifié une copie conforme de cet avis à *Rosetta Nicholson*; et en quel temps et lieu ?

R. J'ai signifié une copie conforme de l'avis coté A qui m'est représenté à *Rosetta Nicholson* le sixième jour d'avril 1882, en la maison d'un nommé *Jones* avec qui elle demeure en la cité de *Détroit*, dans l'Etat du *Michigan*, un des *Etats-Unis d'Amérique*. La maison porte le numéro 241, *Beaubien Street*, en la dite cité.

Q. Dites comment vous avez fait cette signification ?

R. J'ai signifié la dite copie à la dite *Rosetta Nicholson* en lui remettant cette copie à elle-même en personne, après lui en avoir donné lecture.

Q. Connaissez-vous la dite *Rosetta Nicholson* et le pétitionnaire *Peter Nicholson* ?

R. Je les connais tous les deux.

Q. Avez-vous comparé la copie que vous avez signifiée de cet avis avec l'avis original, coté A, maintenant représenté, et avez-vous constaté que la dite copie était conforme à cet original ?

R. J'ai fait cette comparaison et j'ai constaté la conformité des pièces.

Q. Avez-vous fait l'affidavit annexé au dit avis original, lequel affidavit porte avoir été assermenté à *Windsor*, dans le comté de *Essex*, le sixième jour d'avril 1882 ?

R. J'ai fait cet affidavit.

La dite *Martha Jane Cheyne* a reçu ordre de se retirer.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Que la preuve produite est satisfaisante et qu'elle soit consée avoir été donnée le jour de la lecture de la pétition.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Mucfarlane*, a proposé :

Que *Robert Forest Cheyne* soit appelé à la barre de cette Chambre afin d'être assermenté et interrogé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Alors *Robert Forest Cheyne* a été appelé à la barre de la Chambre, et ayant été assermenté, a été interrogé comme suit :

Q. Veuillez dire vos nom, profession et demeure.

R. Je me nomme *Robert Forest Cheyne* ; je demeure en la cité de *Détroit*, dans l'Etat du *Michigan* ; je suis industriel.

Q. Rogardez l'écrit représenté par vous sous la cote A, intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," et regardez aussi l'écrit représenté par vous sous la cote B, ce dernier étant un ordre du Sénat, en date du dix-neuvième jour de février, 1883, ces deux écrits certifiés par le greffier du Sénat ; avez-vous signifié copie de ces écrits et du certificat du greffier du Sénat, dont ils sont revêtus, à *Rosetta Nicholson* ; et en quel temps et lieu avez-vous fait cette signification ?

R. J'ai signifié un double des écrits cotés A et B et du certificat dont ils sont revêtus à *Rosetta Nicholson* le samedi, troisième jour de mars 1883, en la maison d'un nommé *Jones* avec qui elle demeure, en la cité de *Détroit*, dans l'Etat du *Michigan*, un des *Euats-Unis d'Amérique*. La maison porte le numéro 211 de *Beaubien Street*, en ladite cité de *Détroit*.

Q. Dites comment vous avez fait la dite signification.

R. J'ai signifié les dits doubles des pièces A et B à *Rosetta Nicholson* en les lui remettant à elle-même en personne, après lui en avoir donné lecture.

Q. Connaissez-vous la dite *Rosetta Nicholson* et le pétitionnaire *Peter Nicholson* ?

R. Je les connais tous les deux.

Q. Avez-vous comparé les dits doubles des pièces A et B avec ces mêmes pièces et avez-vous constaté qu'ils en étaient des copies conformes ?

R. J'ai fait cette comparaison et j'ai constaté la conformité des copies avec les originaux.

Le dit *Robert Forest Cheyne* a reçu l'ordre de se retirer.

L'honorable M. *Kaulbach* a présenté à la Chambre, le certificat du greffier du Sénat, lequel certificat a été lu par le greffier comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT.

Je, *Edouard Joseph Langevin*, greffier du Sénat du *Canada*, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat, lundi, le dix-neuvième jour de février dernier, relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," a été affiché sur les portes du Sénat, conformément à l'ordre permanent du Sénat, applicable en pareil cas, durant quatorze jours à partir du jour auquel a eu lieu la première lecture du dit bill.

Donné sous mon seing, en la salle du Sénat, en la cité d'*Ottawa*, province d'*Ontario, Canada*, ce septième jour de mars A.D., 1883.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
12 mars, 1883.

Je, *Edouard Joseph Langevin*, greffier du Sénat du *Canada*, certifie par le présent qu'avis du jour fixé dans l'ordre rendu par le Sénat le septième jour de mars courant,

relativement à la deuxième lecture du bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson* " a été affiché sur les portes du Sénat durant tout le temps qui s'est écoulé entre le dit septième jour de mars et le douzième jour de mars courant inclusivement, et que conformément au dit ordre, j'ai donné à la dite *Rosetta Nicholson*, avis de la dite deuxième lecture en lui adressant en la cité de *Détroit*, Etat du *Michigan*, un télégramme payé d'avance.

EDOUARD J. LANGEVIN.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que l'interrogatoire du prisonnier à la barre du Sénat tant généralement que sur toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre les parties soit suspendu quant à présent, mais qu'il soit donné instruction à tout comité auquel le bill sur ce sujet sera renvoyé, de procéder à cet examen.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, les télégrammes suivants :

Télégramme de Détroit, Michigan.

6 mars, 1883.

A *Edouard J. Langevin*,
Greffier du Sénat.

Dans l'affaire du divorce *Nicholson* faites suspendre procédures. Je désire être entendue. Je suis la femme de *Peter Nicholson*, je viens d'être notifiée ; mon avocat écrit.

ROSETTA NICHOLSON.

OTTAWA, 7 mars, 1883.

A *Dame Rosetta Nicholson*,
Détroit, Michigan.

Deuxième lecture du bill de divorce *Nicholson* remise à lundi prochain comme premier ordre du jour.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le dit bill pour faire droit à *Peter Nicholson* soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable M. *Kaulbach*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le dit bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Botsford*, *Macfarlane*, *Read*, *Lewin*, *Almon*, *Ogilvie*, *J. R. McInnes*, *Haythorne* et du proposant, avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces, et que toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire aient à comparaître devant le dit comité.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte qui amende l'acte du service civil du *Canada*, 1882."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne*, du dit comité, a fait rapport qu'il a pris le dit bill en considération, et l'a chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte portant amendement de l'acte du bureau des postes, 1875."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 13 Mars 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Deblois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Ferrier*,—De l'Université *McGill* du Canada.

Par l'honorable M. *McClelan*,—De la compagnie du chemin de fer Central d'*Ontario*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil de la corporation de *Guelph* ; demandant que l'on encourage l'établissement des bibliothèques publiques en admettant en franchise deux copies de chaque ouvrage importées spécialement pour l'usage de toute bibliothèque publique.

De la compagnie du chemin de fer Grand-Tronc du *Canada* ; demandant qu'aucun bill à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer, ne devienne pas loi.

Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire d'*Ottawa* de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

De *H. Merrick M.W.*, grand-maître, B. A., et autres, membres et officiers de l'association orangiste de l'*Amérique-Britannique* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " l'Association Loyale Orangiste de l'*Amérique-Britannique*."

De la compagnie du chemin de fer *Montréal, Ottawa et Occidental* demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de lui permettre de changer son nom en celui de " La compagnie du chemin de fer de *Nominingue* et de prolonger sa ligne de chemin de fer, et pour d'autres objets.

De *William Van Duzen Lawrence* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* ; demandant un acte d'incorporation sous le nom de " La compagnie *Davis et Lawrence*."

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mardi, 13 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dixième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie d'assurance la Nationale, demandant la passation d'un acte qui l'autorise à entrer en liquidation et à renoncer à sa charte ;

De *William Woodruff*, de la cité de *Londres*, et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " La Banque de *Londres en Canada* " ;

De *Wilson, Smyth et Muirhead*, solliciteurs de *Peter Woods* et autres, de *Brantford* et *Hamilton*, demandant à être incorporés sous le nom de " Banque du comté de *Brant en Canada* " ;

De *John McDougall* et autres, de la cité de *Montréal* et autres lieux, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer et des houilles de *Cumberland* " ;

De la compagnie du chemin de fer de jonction et des carrières de *Napierville*, demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte d'incorporation ;

De l'association des Granges (à responsabilité limitée), compagnie constituée par lettres patentes du lieutenant-gouverneur d'*Ontario*, demandant qu'il soit passé un acte pour la constituer en compagnie autorisée à opérer dans tout le *Canada* ;

De la compagnie des poudres de l'*Acadie*, constituée en corporation d'après les lois de la *Nouvelle-Ecosse*, demandant à être constituée par acte fédéral avec pouvoir d'opérer dans tout le *Canada* ;

De la société des missions de l'église méthodiste Wesleyenne, demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif en changeant son nom et en lui accordant de plus amples pouvoirs ;

D'*Andrew McDonald* et autres, des Territoires du *Nord-Ouest*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de " Compagnie du chemin de fer de la *Montagne au Bois*, de la *Qu'Appelle* et de *Prince Albert* " ;

De la compagnie du chemin de fer de *Kingston* et *Pembroke*, demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif ainsi que l'acte amendant ce dernier ;

De la compagnie d'assurance " la Citoyenne " , demandant la passation d'un acte qui amende son acte constitutif en réduisant son capital social jusqu'à concurrence d'un sixième.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable M. *Macfarlane*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," a présenté son premier rapport.
Ordonné, qu'il soit reçu, et
 Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
 CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
 Mardi, 13 mars, 1883.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," a l'honneur de présenter son premier rapport comme suit :
 Votre comité recommande qu'il lui soit permis d'employer un sténographe pour prendre les témoignages qui seront produits.

Le tout respectueusement soumis,

ALEX. MACFARLANE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été.
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau "l'Acte d'interprétation."
 Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 5 mars 1883 priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant le nombre des vétérans de 1812 et 1815, décédés depuis que la somme de \$50,000 a été votée ; le nombre des vétérans qui reçoivent aujourd'hui une allocation sur le vote du Parlement de 1875, et le nombre des demandes d'aide qui ont été présentées de la part des veuves des vétérans décédés depuis le vote de 1875.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 31.*)

L'honorable M. *Carvell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée.)"
 Le dit bill a été lu la première fois.
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable président a présenté à la Chambre une liste des actionnaires de la banque d'*Hamilton* en date du 18 février, 1883.
Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 19.*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un certificat du greffier du Sénat relatif à la qualification de propriété des sénateurs.
Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
13 mars, 1883.

Je certifie par le présent que j'ai reçu de l'honorable *Walter Hamilton Dickson*, de *Niagara*, dans la province d'*Ontario*, sénateur, et de l'honorable *Robert B. Dickey*, d'*Amherst*, dans la province de la *Nouvelle-Ecosse*, en la forme prescrite par la cinquième annexe de l'Acte de l'*Amérique Britannique du Nord*, 1867, le renouvellement de leur qualification de propriété, signé par eux devant un juge de paix les sixième et septième jours de mars courant, lequel est en dépôt à mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le renouvellement de la qualification de propriété des honorables messieurs *Walter Hamilton Dickson* et *Robert B. Dickey*, tel que certifié avoir été reçu par le greffier, soit considéré comme suffisant.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des pénitenciers de 1875 et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre la législation sur les pensions de retraite des employés du service civil du *Canada*."

(*En comité.*)

Le titre lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 10, après " et " insérez : " ceux."

Page 1, ligne 21, après " Communes " insérez : de la bibliothèque du Parlement."

La deuxième section et les suivantes jusqu'à la douzième ont été lues et agréées.

La douzième section a été lue et amendée comme suit :

Page 4, ligne 20, retranchez depuis " avant " jusqu'à " par " dans la vingt-deuxième ligne " et insérez : " que cette province en soit devenue partie intégrante."

Les treizième et quatorzième sections ont été lues et agréées.

La quinzième section a été lue et amendée comme suit :

Page 4, ligne 34, après " Parlement " insérez : " dans les quinze jours à compter du commencement de chaque session."

Page 4, ligne 38, après " salaire " insérez : " son âge, la durée de ses services."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre de nouveau la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte qui amende l'Acte du service civil du *Canada*, " 1882,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque Centrale du *Canada*," auquel elle demande concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 14 Mars 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant qu'aucun bill à l'effet de constituer une cour de commissaires de chemins de fer, ne devienne loi.

Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *New Glasgow* de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Écritures-Saintes.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre la législation sur les pensions de retraite des employés du service civil du *Canada*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte portant amendement de l'acte du bureau des postes, 1875 ", a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le premier rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*."

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

L'honorable *M. Macfarlane*, secondé par l'honorable *M. Kaulbach*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte qui amende l'acte du service civil du *Canada*, 1882."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée dans la la version anglaise seulement.

La quatrième section a été lue et amendée comme suit :

Page 2, ligne 36, après " révolus " insérez :

" Et à cet effet, le minimum d'âge mentionné dans le paragraphe (a) de la section vingt-six du dit acte, sera réduit à quinze ans au lieu de dix-huit, minimum établi par ce paragraphe."

La sixième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 3, après " et " insérez :

" (b) Qu'aucun des employés attachés au service du département ne possède les connaissances requises ; et "

Page 3, ligne 4, retranchez " (b) " et insérez " (c) ."

Les septième, huitième, dixième, onzième, douzième et quinzième sections ont été lues et agréées.

L'annexe a été lu et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 15 Mars 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bonrinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *MacInnes*,—De la compagnie du chemin de fer de *Midland du Canada*.

Par l'honorable M. *Allan*,—Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire du *Haut-Canada* de la société biblique britannique et étrangère.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De l'Université *McGill*; demandant qu'aucun bill donnant des privilèges exceptionnels pour la profession d'arpenteur de la Puissance, aux gradués du collège militaire royal de *Kingston* ne devienne loi.

De la compagnie du chemin de fer Central d'*Ontario*; demandant qu'aucun bill pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer ne devienne loi.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, des télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit maintenant reçu, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 2, ligne 38, après " respectivement " insérez la clause A.

Clause A.

" La compagnie pourra faire, avec toute compagnie ou toutes compagnies avec lesquelles, aux termes de la deuxième section de l'Acte passé l'an quarante et unième du règne de Sa Majesté, chapitre vingt-six, il lui est loisible de contracter pour le louage et les autres objets mentionnés au dit acte, des conventions afin de garantir le paiement de l'intérêt des bons, débetures ou autres effets de telle autre compagnie ou de telles autres compagnies, en tout ou en partie, au lieu de payer un loyer; et elle pourra, ensuite de pareilles conventions, garantir le paiement du dit intérêt directement aux acheteurs ou porteurs des dits bons, d'ébentures ou autres effets; pourvu, néanmoins, qu'aucune telle convention de garantie ne soit exécutoire qu'autant qu'elle aura été soumise à la délibération et aura obtenu l'approbation des deux tiers des actionnaires et des porteurs de bons de la compagnie, assistant et votant, en personne ou par fondés de pouvoirs, à une assemblée convoquée pour cet objet."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Macfarlane*, du comité nommé pour s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mardi, 13 mars, 1883.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

et de faire rapport de temps à autre de son opinion à cette Chambre, a l'honneur de présenter son second rapport :

Votre comité recommande que *M. C. Campbell* soit encore employé à rédiger l'Index du Hansard du Sénat, moyennant le prix de deux cents piastres, les messieurs *Holland* étant convenus, en considération de ce travail à faire par *M. Campbell*, de déduire sur la somme totale qu'ils doivent recevoir, une piastre par page de l'Index.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Macfarlane*, secondé par l'honorable *M. Power*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable *M. Read*, du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Jeudi, 15 mars, 1883.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session, a l'honneur de présenter son deuxième rapport :

Votre comité recommande que le salaire de *M. R. W. Stephen*, assistant comptable, soit porté de douze cents piastres (\$1,200) à quatorze cents piastres (\$1,400) par année.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable *M. Read*, secondé par l'honorable *M. Miller*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable *M. Macdonald*, secondé par l'honorable *M. Nelson*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la *Colombie-Britannique* relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la *Colombie-Britannique*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable *M. Pâquet*, secondé par l'honorable *M. Pozer*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

10. Une copie des soumissions pour les ouvrages, soit en terre soit en bois, qu'il y avait à exécuter au camp de *Berthier* en 1882 pour le tir à la cible, le prix de ces diverses soumissions, le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées.

20. Un état des soumissions produites au département de la milice pour le transport, aller et retour, des tentes et autre matériel ; à qui accordées et quel prix payé ;

30. Un état des soumissions pour la cantine et à qui octroyée ;

40. Aussi une liste des soumissions pour fournir le pain, les viandes et autres choses requises pour la tenue de ce camp, avec la liste des noms et des prix acceptés et la quantité fournie par chacun et le montant payé dans chaque cas.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre, une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 6 mars, 1883, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires adressés à Son Excellence par la société royale du *Canada* et par l'institut canadien de *Toronto* et de tous documents se rattachant à ces mémoires concernant la représentation du *Canada* à la conférence internationale projetée par le congrès des *Etats-Unis*, en vue de la détermination d'un méridien universel.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No 48.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : "Acte qui amende l'acte du service civil, 1882,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité général avec instruction de l'amender de nouveau.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la Chambre soit mise de nouveau en comité général sur le dit bill présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Ordonné, que le dit bill soit de nouveau amendé comme il suit :

Page 3, ligne 44, après "l'examen" insérez ce qui suit comme paragraphe 5 :

"5. Quant aux procureurs, avocats, ingénieurs, architectes, actuaires et arpenteurs, ils pourront être dispensés de l'examen à la suite d'un rapport du sous-chef, approuvé par le chef du département, portant que l'examen n'est pas nécessaire."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit maintenant reçu.

Et le dit amendement étant lu une seconde fois par le greffier, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 16 Mars 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les nonorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bournot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Mandonald,</i>		

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Par l'honorable M. *Plumb*,—de *J. B. Robertson*, président, et *J. A. Archambault*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer de *Québec Central*.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 16 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son onzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De *John J. McDonald* et autres, du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer du *Pacifique* et de la rivière la *Paix*" ;

De *D. Blain* et autres, de *Toronto*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie du chemin de fer d'*Edmonton* et de la rivière la *Paix*" ;

De *H. Merrick*, grand-maître, et autres, officiers et membres de l'association orangiste de l'*Amérique Britannique*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "l'Association orangiste loyale de l'*Amérique Britannique*" ;

De la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et du *Pacifique*, demandant la passation d'un acte qui amende son acte d'incorporation ;

De *Thomas Reynolds*, de *Londres, Angleterre*, et autres, des *Etats-Unis d'Amérique* et du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie royale canadienne de vapeurs à passagers" ;

De la compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du Nord-Ouest, demandant qu'il soit passé un acte qui amende son acte constitutif en changeant son nom en celui de "Compagnie du grand chemin de fer septentrional du *Canada*," en établissant son bureau principal à *Montréal* et en lui accordant de plus amples pouvoirs ;

De la compagnie du chemin de fer *Montréal-Ottawa-Occidental*, demandant qu'il soit passé un acte pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de *Nominique*," l'autoriser à prolonger sa ligne et pour d'autres objets.

Votre comité a aussi examiné la pétition de *William Vanduzen Lawrence* et autres, des *Etats-Unis d'Amérique*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie *Davis* et *Lawrence*," et a constaté que l'avis est insuffisant sous le rapport de la durée.

Votre comité recommande néanmoins de suspendre dans ce cas la cinquante-unième règle vu que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Baillargeon*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie *Davis* et *Lawrence*, tel que recommandé dans le onzième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

L'honorable M. *Botsford* a présenté à la Chambre, une pétition de *Rosetta Nicholson*, par son conseil, *William McDougall*, demandant que par ordre du Sénat son mari ait

à lui fournir les moyens de faire valoir la juste dépense qu'elle entend apposer à la pétition de son dit mari en obtention de divorce.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été *Ordonné*, que la pétition de *Rosetta Nicholson* soit maintenant lue et reçue.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, il a été *Ordonné*, que la dite pétition et l'affidavit l'accompagnant soient renvoyés au comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*."

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un rapport du ministre de la Justice sur les pénitenciers du *Canada*, pour l'année finissant le 30 juin, 1882. *Ordonné*, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 29)

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et refondre l'acte des pénitenciers de 1875, et les actes qui l'amendent,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McInnes*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte portant amendement de l'acte du bureau des postes, 1875."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre conformément à l'ordre, a pris en considération l'amendement proposé par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte concernant le chemin de fer du Nord du *Canada*."

Et le dit amendement ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat.

Et le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Qu'il soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable sir *Alexander Campbell*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, le 5e jour d'avril prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, qu'il soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 19 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Levin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Vidal*,—De *Thomas R. Merritt*, président du bureau local de compagnie du chemin de fer Welland du *Canada*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du chemin de fer de *Midland* du *Canada* ; demandant qu'aucun bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne loi.

Des président et secrétaire de la branche auxiliaire du *Haut-Canada* de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures-Saintes.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Glasier*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé :
 “ Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies
 “ de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.”
 Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi, le 5 avril prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre,
 un état montrant les dépenses du pénitencier de la *Columbie-Britannique*, pour l'année
 fiscale expirée le 30 juin, 1882.

Ordonné, que le dit rapport soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 29)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, a proposé :
 Que lorsque le Sénat s'ajournera mercredi prochain, il reste ajourné à mercredi,
 le 4 avril prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans
 l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, a proposé :
 Que la 73e règle de cette Chambre soit amendée en supprimant les mots “ sous
 serment ” dans la cinquième ligne de la dite règle et en y substituant les mots “ par
 “ déclaration conformément à l'acte passé l'an 37 du règne de Sa Majesté sous le titre :
 “ Acte pour la suppression des serments volontaires et extrajudiciaires.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans
 l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable *M. Power* a appelé l'attention sur l'état des affaires publiques de la
 session et a demandé au gouvernement quand il se propose de présenter les diverses
 mesures mentionnées dans le discours de Son Excellence à l'ouverture de la session.

Débat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—un état des baptêmes, mariages
 et sépultures dans le district de *Québec* pour l'année 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 44)

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—une liste des actionnaires de
 la banque de la Puissance en date du 14 mars, 1883.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 19)

L'honorable *M. Macfarlane*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé :
 “ Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*,” a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 19 mars, 1883.

Le comité spécial auquel, par ordre du Sénat en date du lundi douzième jour de mars courant, a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," avec pouvoir d'envoyer quérir personnes et pièces et d'entendre en témoignage les personnes citées devant le Sénat, et auquel, par ordre du Sénat en date du vendredi seizième jour de mars courant, a aussi été renvoyée la pétition de la défenderesse *Rosetta Nicholson*, demandant que par ordre du Sénat son mari ait à lui fournir les moyens de faire valoir la juste défense qu'elle entend opposer à la pétition de son dit mari en obtention de divorce—à l'honneur de présenter son second rapport :

Que le samedi dix-septième jour de mars courant, après lecture de la pétition de la défenderesse *Rosetta Nicholson*, et sur la production de l'affidavit de la dite défenderesse à l'appui de sa dite pétition, et sur la requête de son conseil, votre comité a rendu l'ordre suivant :

Ordonné, que le pétitionnaire en divorce *Peter Nicholson* paie immédiatement au conseil de la défenderesse la somme de vingt piastres (\$20) à titre d'honoraire pour la vacation de ce jour, et qu'à l'avenir, sous réserve de toute discrétion à exercer par le comité, il ait à payer au conseil de la défenderesse chaque fois que le comité tiendra séance, une somme de dix piastres (\$10) à titre d'honoraire pour chaque vacation.

Que le dit ordre a été exécuté.

Qu'aujourd'hui, lundi dix-neuvième jour de mars courant, votre comité a rendu l'ordre suivant :

Ordonné, que le pétitionnaire *Peter Nicholson* paie à la défenderesse *Rosetta Nicholson* ses frais de séjour à Ottawa, à raison de deux piastres (\$2.00) par jour à compter du dix-sept mars courant, ce jour compris, jusqu'à nouvel ordre de la part de ce comité.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 20 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Ogilvie*,—Du conseil du bureau de commerce de *Montréal*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie du chemin de fer du Nord du *Canada* ; demandant que le bill maintenant devant le Parlement concernant la compagnie du chemin de fer de la vallée de la *Credit*, ne devienne pas loi.

Et de la compagnie du chemin de fer Central de *Québec* ; demandant qu'aucun bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne loi.

L'honorable *M. Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport. Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,
20 mars 1883.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement a l'honneur de faire son troisième rapport comme suit :—

Votre comité a l'honneur de présenter comme son troisième rapport le rapport du sous-comité chargé de vérifier les comptes d'impressions, celui du greffier du comité des impressions pour l'année dernière, accompagné du bilan annuel des impres-

sions du Parlement, depuis le 1er juillet 1831 jusqu'au 30 juin 1832, lesquels ayant été adoptés par le comité, sont respectueusement soumis à la considération des deux Chambres.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON, *Président.*

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ.

SALLE DE COMITÉ,
20 mars, 1833.

Le sous-comité du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement auquel a été renvoyée l'audition des comptes d'impression pour l'année dernière et qui a été chargé de s'assurer s'il serait nécessaire de faire des changements dans la distribution des documents imprimés par ordre du comité, a l'honneur de faire rapport comme suit :

L'état annuel des comptes d'impression du Parlement et les pièces justificatives, reçus, chèques, etc., ont été soumis à votre sous-comité par votre greffier, et bien que ces comptes et pièces justificatives aient été antérieurement vérifiés par l'auditeur général et certifiés par lui comme étant exacts, néanmoins votre sous-comité a comme d'habitude soigneusement examiné ces comptes, et il a la satisfaction de faire rapport qu'il les a trouvés exacts et que les livres, chèques et pièces justificatives sont tenus en ordre parfait.

Votre sous-comité a examiné les listes de distribution et il trouve qu'il est impossible de faire des changements notables à présent; le nombre des livres bleus et des documents imprimés est seulement suffisant pour les besoins de la distribution telle qu'elle se fait actuellement et il n'en reste qu'un très petit nombre comme réserve.

Votre sous-comité recommande qu'avant la prorogation du Parlement, votre comité prenne en sérieuse considération la question de la distribution, et fasse, si c'est possible, des arrangements avec le gouvernement pour utiliser, pour les besoins de distribution, le grand nombre de copies de livres bleus, etc., qu'il fait imprimer pour les divers départements. Votre sous-comité est d'avis qu'il est nécessaire de se procurer, d'une manière ou d'une autre, pour la distribution, des copies supplémentaires des différents documents imprimés par vous.

L'attention de votre sous-comité a été attirée sur la mauvaise qualité du papier fourni par l'entrepreneur, et ordre a été donné à votre greffier de lui écrire à ce sujet; et nous espérons que tout motif de plainte disparaîtra.

Votre comité verra sans doute avec plaisir qu'une grande réduction dans le coût des impressions contrôlées par nous a encore été opérée; le coût du service dans toutes ses branches a été pour l'exercice 1830-31 de..... \$50,155 63

Même service, exercice 1831-32 38,709 24

Réduction \$11,446 39

Le coût du service des impressions est bien au-dessous du chiffre que votre sous-comité pensait qu'il pourrait atteindre, et il est fortement d'avis que lors de la conclusion de nouveaux contrats, des efforts devraient être faits pour obtenir un meilleur genre d'impression et de reliure.

Dans le cas où il deviendrait nécessaire d'accroître la distribution et, par conséquent, d'augmenter le coût du service, votre sous-comité pense que le crédit demandé ne devrait pas être moindre que celui qui a été voté l'an dernier, savoir, \$60,000.

En terminant, votre sous-comité est heureux de pouvoir exprimer sa satisfaction de la manière parfaite avec laquelle votre greffier et le personnel de la distribution ont rempli leurs devoirs respectifs.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
THOS. WHITE,
ALPH. DESJARDINS, } *Sous-comité.*
GEO. W. ROSS,

RAPPORT DU GREFFIER DU COMITÉ.

Au président et aux membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions :—

MESSIEURS,—J'ai l'honneur de soumettre le relevé annuel des recettes et des dépenses afférentes aux impressions du Parlement pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1882.

L'auditeur-général a vérifié ce relevé et l'a attesté dans les termes suivants : " J'atteste l'exactitude du compte ci-dessus en tant que mes fonctions me permettent d'en connaître. Je n'ai aucuns moyens de déterminer la quantité de papier ou autres articles en magasin."

La seule observation que j'aie à faire sur ce certificat, c'est que la voûte dans laquelle le papier est emmagasiné est ouverte, en tout temps, sur demande, si l'auditeur désire en faire l'inspection ; le décompte des paquets de papier qui s'y trouvent et les réquisitions faites par l'imprimeur, permettront de constater la quantité de papier en magasin.

Quant à d'autres articles, nous n'en avons pas que je sache.

Le relevé fait voir une diminution dans les dépenses de cette année comparées avec celles de l'année précédente. Le crédit voté pour le service des impressions a été réduit l'an dernier de \$70,000 à \$60,000.

Le relevé ci-dessus pourrait donner lieu à une nouvelle réduction si le comité le juge à propos.

William Cairns, l'un des messagers sessionels, a abandonné sa position dans le bureau de distribution. Il est absolument nécessaire que la vacance soit remplie aussitôt que possible, vu qu'il a fallu demander de l'aide pour prévenir l'accumulation de l'ouvrage.

Les divers services ont été exécutés comme à l'ordinaire, mais je dois de nouveau attirer l'attention du comité sur la variation dans la teinte du papier, fait que l'on remarque plus spécialement pour les livres bleus. Je m'en suis plaint à l'entrepreneur à diverses reprises, mais il paraît croire qu'il est impossible qu'il en soit autrement.

Le tout respectueusement soumis.

HENRY HARTNEY,

Greffier du comité mixte des impressions.

Salle du comité,
2 mars, 1883.

Av.

DT. COMPTE DES IMPRESSIONS DU PARLEMENT, bilan annuel, du 1er juillet 1881 au 30 juin 1882.

		\$ cts.	Pièces justificatives	\$ cts.
1882.				
1er juil.	A. Valeur de papier en main de la dernière session.....	3,616 45	1	
	Crédit, impressions du Parlement.....	70,000 00		
	Lettres de crédit, rapports des départements \$5,027 73 } do 8,847 30 }	13,875 03		
	Montant reçu pour impression de bills privés, Chambre des Communes.....	982 66		
	Par Impression, moins les 20 p. c. retenus sur le dernier compte.....			5,622 99
	do jusqu'au 31 décembre 1881.....			5,629 28
	do jusqu'au 1er juillet 1882.....\$26,962 85			
	Moins la retenue de 20 p.c..... 5,392 56			21,670 29
	Reliure.....		2	2,196 20
	Papier d'imprimerie..... \$13,558 20		3	
	do en main de la dernière session..... 3,616 45			
	Valeur totale du papier en main..... \$17,174 65			
	Balance en main pour la prochaine session..... 5,455 30			
	Coût total du papier employé.....			11,719 35
	Lithographie.....		4	640 50
	Assurance.....		5	82 50
	Salaires.....		6	3,749 97
	Frais de poste.....		7	167 82
	Divers.....		8	154 00
	Fonds de retraite.....		9	60 99
	Copies supplémentaires, exploration géologique..... *\$2,083 04		10	
	Coût total.....			51,483 89
	Par valeur du papier en main.....			5,455 30
	Par balance de cr'dit non retirée.....			31,634 95
		88,474 14		88,474 14

A balance de papier en main :—
 1913 rames de Royal à \$2.52½ \$4,830 33
 641 rames de papier ministre, à 97½ cts 624 97
 \$5,455 30

Vérifié et trouvé exact,

J. SIMPSON,
 THOS. WHITE,
 ALPH. DESJARDINS,
 GEO. W. ROSS,
 ALEX. MACFARLANE,

} Sous-comité.

*Compte rendu ni payé seulement après la clôture de l'exercice.

Coût total, comme ci-dessus..... \$51,483 89

REMBOUSEMENTS:

Rapports des départements. \$13,875 03

Bills Privés..... 983 66

14,857 69

Coût total, impressions du Parle-
 ment..... \$36,626 20

Auquel devrait être ajouté le coût des
 copies supplémentaires de l'explora-
 tion géologique, comme ci-dessus.... 2,083 04

\$38,709 24

Calculé numériquement, le coût pour chaque Chambre serait comme suit :

Sénat..... \$10,250 53

Chambre des Communes..... 28,458 71

\$38,709 24

Je certifie l'exactitude du compte ci-dessus, en tant que mes fonctions me permettent d'en connaître. Je n'ai aucun moyen à ma disposition de préciser la quantité du papier ou des autres articles en magasin.

J. L. McDOUGALL,
 Auditeur général.

HENRY HARTNEY, greffier,
 Impressions du parlement.

SALLE DE COMITÉ,
 30 juin 1882.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Glasier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi, le cinquième jour d'avril.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé : Que le greffier soit autorisé à recevoir de l'honorable *John Boyd* le renouvellement de sa déclaration de qualification de propriété.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été *Ordonné*, en conséquence.

L'honorable M. *Reesor* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet de protéger les personnes s'établissant sur les terres fédérales dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois jeudi, le cinquième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie canadiennes de télégraphes rapide" (à responsabilité limitée), a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Carvell*, secondé par l'honorable M. *Ogilvie*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi, le cinquième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le second rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*."

Et le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté :

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'inter-prétation."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. de Boucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 21 Mars, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boisford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Odell,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Lewin,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. de Boucherville,—De Sa Grâce l'Archêvêque de Québec et autres, de la province de Québec.

Par l'honorable M. *Muirhead*,—De la compagnie de bômes du Nord-Ouest, dans le comté de Northumberland, province du Nouveau-Brunswick.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De *Thomas R. Merritt*, président du bureau local de la compagnie du chemin de fer *Welland du Canada* ; demandant qu'aucun bill à l'effet de constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne loi.

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 21 mars, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son douzième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :

De la compagnie du chemin de fer de la *Souris* et des *Montagnes-Rocheuses*, demandant qu'il soit passé un acte qui amende ses actes constitutifs, en changeant son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et des *Montagnes-Rocheuses*," en fixant le point de départ et en prolongeant le délai dans lequel doivent être commencés les travaux de la ligne principale du dit chemin de fer ;

De *A. J. Cattanach* et autres, du *Canada*, demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie électrique *Faure* " ;

De la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*, demandant la passation d'un acte à l'effet d'autoriser ses directeurs à augmenter son capital, à ratifier la location de certaines lignes de chemin de fer consentie par la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick* et du *Canada*, et à d'autres effets ;

De *J. S. Dennis* et autres, d'*Ottawa*, demandant à être incorporés sous le nom de "Compagnie canadienne du grand chemin de fer du *Nord-Ouest* " ;

De *Robert Doull* et autres, d'*Ottawa* ; demandant à être constitués en corporation sous le nom de "Compagnie des bateaux et du chemin de fer de la *Qu'Appelle*, du *Lac Long* et de la *Saskatchewan* " ;

De la compagnie canadienne d'éclairage électrique, demandant la passation d'un acte qui porte des peines contre ceux qui endommageront ou gêneront les travaux de la compagnie, qui l'autorise à exiger des péages sur les rivières et dans les eaux où elle a exécuté des travaux, et lui accorde d'autres pouvoirs nécessaires à son opération.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable *M. Vidal*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes au sujet des impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SALLE DU COMITÉ,
20 mars, 1883.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme quatrième rapport :

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

[*Sur renvoi de la Chambre des Communes*],—Appendice du rapport du comité spécial formé à la dernière session pour s'enquérir des effets de la politique nationale sur les

industries agricoles dans la Pais-ance du *Canada*, 10,000 copies en langue anglaise et 5,000 copies en langue française.

Rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée. (No 27.)

Rapport de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien en compte avec le gouvernement du *Canada*, savoir: Mémoire sur la substitution par le chemin de fer du Pacifique de stock du chemin de fer de *Credit Valley*, pour \$1,000,000 déposées en espèces, et copie de la correspondance relative aux obligations hypothécaires du Pacifique canadien. (No 27 a.c.)

Mémoire sur le progrès des travaux de construction du chemin de fer du Pacifique canadien, daté de *Montréal*, le 21 février, 1883. (No 27 d.)

Nouveau rapport donnant des renseignements complets sur toutes les matières relatives au chemin de fer du Pacifique canadien jusqu'à la date la plus rapprochée. (No 27 e.)

Copie des diverses communications reçues de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien au sujet du partage et du transport des terres auxquelles elle a droit en vertu du contrat passé entre elle et le gouvernement. (No 27 f.)

Réponse à Ordre.—Liste des officiers-rapporteurs nommés pour l'élection générale de 1882 autres que les registrateurs ou shérifs, et une liste des shérifs et registrateurs des districts dans lesquels tels autres officiers-rapporteurs ont été nommés. (No 33.)

Réponse à Ordre.—Etat de la quantité de tonnes de charbon exporté de chaque port de la *Nouvelle-Ecosse*, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, et pendant les six mois expirés le 31 décembre, 1882, et les pays où il a été exporté; aussi, indiquant séparément les quantités expédiées par voie ferrée et par eau dans les ports de *Québec* et d'*Ontario*, et les noms de ces ports. (No 36.)

Règlements pour la disposition des terrains houilliers, approuvés par Son Excellence l'Administrateur du gouvernement en conseil, en date du 2 mars, 1883, substitués à ceux du 17 décembre, 1881. (No 36a.)

Copie des ordres en conseil, instructions et formules de demandes d'octrois, conformément aux prescriptions de l'acte 45 *Vic.*, chap. 18. (No 37.)

Réponse à Adresse (Sénat).—Correspondance sur le sujet du service postal entre le *Canada* et le Royaume-Uni et sur le prix de transport reçu par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service. (No 39.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant la quantité de matériel roulant acheté pour le chemin de fer Intercolonial pendant l'année finissant le 31 décembre, 1882, les personnes de qui il a été acheté et le coût de chaque espèce. Aussi, un état montrant ce qui a été construit pendant l'année aux ateliers du gouvernement, nommant chaque espèce. (No 40.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant les recettes et les frais d'exploitation du chemin de fer Intercolonial calculés pour les six mois de chaque année expirée le 31 décembre, 1880, 1881 et 1882. (No 40a.)

Réponse à Adresse.—Ordres en conseil et commission adressée à certaines personnes, concernant les réclamations présentées au gouvernement touchant la construction du chemin de fer Intercolonial, etc., etc. (No 40b.)

Réponse à Ordre.—Correspondance échangée en 1882 avec le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, touchant la construction d'un pont de chemin de fer sur la rivière *St-Jean*, à *St-Jean*. (No 47.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien.—Compte d'avance de rails—compte des octrois en terre—compte courant—et compte de subvention. (No 27b.)

Relevé des dépenses du pénitencier de la *Colombie* anglaise pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882. (No 29a.)

Réponse à Ordre.—Etat comprenant les noms et résidence de tous les miliciens de 1812 qui ont reçu leur pension pendant la dernière année fiscale, ainsi que le montant donné à chacun. (No 31a.)

Réponse à Ordre,—Copie des rapports faits par la Banque de *St-Jean*, au gouvernement, tant annuels que mensuels, depuis 1875. Aussi, copie des certificats accordés par la trésorerie à la dite banque, lors de l'ouverture de ses opérations. (No 34.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant,—1. le nombre de fabriques de tabac licenciées à la date du 1er février, 1883; 2. la quantité de tabac canadien employé dans les manufactures de tabac depuis 1880; 3. la quantité respective de cigares et de caven-dish, manufacturés depuis le 1er mai, 1880, jusqu'au 1er février, 1883. (No 35.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de saisies opérées à chacun des ports douaniers du *Canada* pendant la dernière année fiscale, le chiffre des amendes perçues, et la manière dont on en a disposé; etc., etc. (No 38.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître toutes les demandes faites pour drawbacks sur les matériaux employés pour la construction des navires, pendant l'année expirée le 30 juin, 1882, donnant le nom de la personne qui a fait la demande; etc., etc. (No 45.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la construction d'une rallonge au quai de *St-Jean-Port-Joli*, comté de l'*Islet*; etc., etc. (No 46.)

Réponse à Ordre,—Etat contenant les noms des personnes au service du département des douanes, dans la ville de *Montréal*, comme commis surnuméraires, et qui ont été constamment employées pendant pas moins de six mois préalablement au 1er jour de juillet, 1882.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre jeudi, le cinquième jour d'avril prochain.

L'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Nelson*, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant pour l'année 1882 le nombre des individus détenus après jugement dans les prisons, maisons de réforme et lieux de détention sous le contrôle des autorités locales des différentes provinces, la nature des offenses qui ont motivé les condamnations et la durée de celles-ci, faisant mention spéciale des Chinois et des Indiens.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Quebec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois vendredi, le sixième jour d'avril prochain.

Un message de la Chambre des Communes dans les mots suivants:

CHAMBRE DES COMMUNES,

Mardi, 20 mars, 1883.

Résolu, qu'un message soit envoyé au Sénat, demandant à leurs Honneurs de permettre aux honorables MM. *Carvell*, *Haythorne* et *Howlan*, trois de leurs collègues, de comparaître et de témoigner devant le comité spécial chargé de considérer la question de la communication, au moyen de vapeurs, entre l'*Île du Prince-Edouard* et la terre ferme.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Résolu, qu'il soit permis aux honorables messieurs *Carvell*, *Haythorne* et *Howlan*, de comparaître et de rendre témoignage devant le comité spécial chargé de considérer la question de la communication au moyen de vapeurs entre l'*Ile du Prince-Edouard* et la terre ferme, tel que demandé par cette Chambre dans son message reçu aujourd'hui. s'ils le jugent à propos.

Ordonné, que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—un certificat du greffier du Sénat concernant la qualification de propriété de l'honorable M. *Boyd*.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

BUREAU DU GREFFIER DU SÉNAT,
21 mars, 1883.

Je certifie par le présent qu'en conformité d'une résolution adoptée par le Sénat le vingtième jour de mars courant, l'honorable *John Boyd*, le vingt-et-unième jour de mars courant, a fait et souscrit devant moi le renouvellement de sa qualification de propriété, à la page 62 du registre tenu à mon bureau.

EDOUARD J. LANGEVIN,
Greffier du Sénat.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Chicoutimi*, pour l'année 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 44)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de " nouveau l'acte d'interprétation," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 4, après " bôme " retranchez " quai "

Page 1, ligne 5, après " établira " insérez : " soit "

Page 1, ligne 7, après " Kéwatin " insérez : " ou autrement "

Page 1, ligne 13, retranchez " quais "

Page 1, ligne 14, après " l'avenir " insérez : " soit "

Page 1, ligne 19, après " Kéwatin " insérez : " ou autrement "

Page 1, ligne 23, retranchez " quai. "

Page 1, ligne 27, après " emplacement " insérez : " et devra donner avis pendant " un mois du dépôt de ses plans et de sa demande par annonce insérée dans la *Gazette* " du Canada et dans deux journaux publiés au lieu ou le plus à proximité du lieu ou " sera situé le bôme, barrage ou aboiteau. "

Page 1, ligne 36, retranchez : " quai "

Page 2, ligne 3, retranchez " quais "

Page 2, ligne 9, retranchez depuis " intéressée " jusqu'à " Les " dans la 16e ligne.

Page 2, ligne 16, retranchez " quais "

Page 2, ligne 17, après " acte " insérez : " soit "

Page 2, ligne 21, après " *Kéwatin* " insérez : " ou autrement "

Page 2, ligne 22, retranchez " trois " et insérez : " douze "

Page 2, ligne 25, retranchez " quai "

Page 2, ligne 27, retranchez " trois " et insérez : " douze "

Page 2, ligne 30, retranchez " quai "

Page 2, ligne 34, après " procès " insérez : " pourvu que si l'emplacement et le
" plan d'un bôme, barrage ou aboiteau qui serait présentement le sujet d'un procès
" parce qu'on le prétendrait nuisible à la navigation, sont subséquemment et dans les
" douze mois après l'entrée en vigueur du présent acte, approuvés sous l'autorité de la
" deuxième section du présent acte, cette approbation donne à ce bôme barrage ou
" aboiteau, en tant qu'il gênerait la navigation, le caractère d'ouvrage légalement
" autorisé à compter du jour de l'entrée en vigueur du présent acte."

Page 2, ligne 36, retranchez depuis " dépendances " jusqu'à " le " dans la 37e ligne.

Le titre a été lu de nouveau et amendé comme suit :

Après " navigables " insérez : " soit "; après " provinciaux " insérez : " soit autrement."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Wark* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolu dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée à mercredi, le quatrième jour d'avril prochain, à huit heures du soir.

Vendredi, 4 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Fâquet,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Trudel,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRE :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

- Par l'honorable M. *McMaster*,—De *Daniel Wilson*, L.L.D., et autres, professeurs et conférenciers de l'école de science pratique de *Toronto*.

Par l'honorable M. *de Boucherville*,—De *L. B. S. Charlebois*, M.P.P., et autres, de *Laprairie*,—De *James Thomson*, maire de *St-Lambert*, et autres, de *Longueuil*,—De *B. Normandin*, maire, et autres, de la ville de *Longueuil*.

Par l'honorable M. *McClelan*,—Du révérend *C. W. Dutcher* et autres, de *St. Andrews, Nouveau-Brunswick*.

Par l'honorable M. *Northwood*,—Du préfet et des maires du comté d'*Essex*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil du bureau de commerce de *Montréal*; demandant que le bill pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer ne devienne pas loi.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre, une réponse additionnelle à une adresse à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 mars 1883, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre à cette Chambre copie des mémoires, de la correspondance et des communications en la possession de quelque département ou fonctionnaire du gouvernement sur le sujet du service.

postal entre le *Canada* et le *Royaume-Uni*, et sur les prix de transport reçus par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(*Voir documents de la session, No. 39.*)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte concernant la compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'incorporer la banque de *London*, en *Canada*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* contre l'incendie,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte
 “ concernant les offenses contre la personne,” auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 “ Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le
 “ paiement de deniers publics,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.
 Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires et un
 état des affaires de la compagnie de prêt et de placement canadienne britannique en
 date du 31 décembre, 1882.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No*)

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages
 et sépultures du district de *Gaspé*, pour l'année 1882.

Et aussi un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Trois-Rivières*,
 pendant l'année 1882.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :

(*Voir documents de la session, No 44*)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
 M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 5 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Ferrier*,—Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Pictou, Nouvelle-Ecosse*, de la société biblique britannique et étrangère.

Par l'honorable *M. Plumb*,—De la compagnie du chemin de fer *Atlantique du Canada*.

Par l'honorable *M. Nelson*,—Du conseil du bureau de commerce de la *Colombie-Britannique*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De Sa Grâce l'Archevêque de *Québec* et autres ; demandant l'adoption de mesures plus sévères relativement à l'octroi de licences pour la vente des boissons enivrantes et à la réglementation des maisons où se vendent ces boissons dans la province de *Québec*.

De la compagnie de bômes du Nord-Ouest, incorporée par un acte de la législature de la province du *Nouveau-Brunswick*, déclarée subséquemment *ultra vires* par la Cour Suprême du *Canada* ; demandant la passation d'une loi pour régulariser son existence et lui permettre de continuer ses opérations.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un membre qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable *John Shultz* a été introduit, entre l'honorable sir *Alexander Campbell* et l'honorable *M. Girard*.

L'honorable *M. Shultz* a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au journal, et il est comme suit :

CANADA.



W. J. Ritchie, député-gouverneur.

[L.S.]

VICTORIA, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé *John Shultz*, de notre province de *Manitoba*, dans notre Puissance du *Canada* :—

SALUT :—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles, qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de notre Puissance du *Canada* ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et Nous vous commandons, dit *John Shultz*, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau du *Canada* : TÉMOIN, l'honorable Sir WILLIAM JOHNSTON RITCHIE, député de notre très-fidèle et bien-aimé cousin et conseiller le très-honorable Sir JOHN DOUGLASS SUTHERLAND CAMPBELL (communément appelé le marquis de LORNE) chevalier de notre très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de notre ordre très-distingué de *Saint-Michel* et de *Saint-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc. A notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'*Ottawa*, en notre Puissance du *Canada*, ce vingt-troisième jour de septembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-deux, et de notre Règne la quarante-sixième.

Par ordre,

R. POPE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, *Canada*.

L'honorable *M. Schultz* s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant *Edouard Joseph Langevin*, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que l'honorable *John Schultz*, membre du Sénat,

a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le temps fixé pour recevoir les rapports de comités sur les bills privés, expiré jeudi le 22 mars, soit prolongé à vendredi, le 20 d'avril courant.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du second rapport du comité chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat et d'en faire rapport pour la présente session,

L'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Miller*, a proposé :

Que le dit rapport soit renvoyé au même comité pour être de nouveau pris en considération.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, et

Le dit rapport étant lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de protéger les personnes s'établissant sur les terres de la Puissance dans le Manitoba et les territoires du Nord-Ouest,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à mercredi le dix-huitième jour d'avril courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre la législation concernant les pénitenciers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes sur les impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, qu'il soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation Les révérends Pères Oblats de Marie

Immaculée des Territoires du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Girard*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des phosphates et mines de la Puissance," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte autorisant la fusion de la Banque de la *Nouvelle-Ecosse* avec la Banque Union de l'*Ile du Prince-Edouard*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : " Acte concernant les banques et le commerce de banque et les différents actes qui le modifient," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant ' Le Crédit Foncier Franco-Canadien,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la compagnie d'assurance de *Québec* contre l'incendie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé " Acte relatif à certaines offenses contre l'Etat."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 6 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Felletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott.</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Bonrinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Plumb*,—Du conseil municipal du village de *Parkdale*, dans le comté d'*York*.

Par l'honorable M. *Wark*,—Du président et du secrétaire de la société du *Nouveau-Brunswick* pour la protection des animaux.

Conformément à l'ordre du jour les pétitions suivantes ont été lues :—

De *Daniel Wilson, L.L.D.*, et autres, professeurs et conférenciers de l'école de science pratique de *Toronto* ; demandant que le bill à l'effet de pourvoir à l'admission des gradués du collège militaire royal à la profession d'arpenteur de la Puissance sans la cléricature et l'examen d'usage, ne devienne pas loi ; ou si le dit bill devient loi, que les mêmes privilèges soient accordés aux gradués de la dite école et de toutes autres écoles scientifiques dans la Puissance.

De *J. Bourgeault*, maire, et autres, de *Laprairie*, province de *Québec* ; demandant qu'aucune charte ne soit accordée aux promoteurs du projet *She w'er* pour la construction d'un pont sur le *St-Laurent*, en face de la cité de *Montréal*.

De *James Thomas*, maire, et autres, de *St-Lambert* et de la paroisse de *Longueuil* ; demandant qu'il soit passé un bill à l'effet d'incorporer la compagnie de ponts et de manufactures du *St-Laurent*.

De *B. Normanlin*, maire, et autres, de la ville de *Longueuil*; demandant qu'il soit passé un bill à l'effet d'incorporer la compagnie de ponts et de manufactures du *St-Laurent*, pourvu toutefois que la compagnie soit tenue de faire les travaux nécessaires pour empêcher tous dommages par des inondations ou autres causes.

Du révérend *C. W. Dutcher* et autres, de *St. Andrews, Nouveau-Brunswick*; demandant l'adoption de mesures propres à empêcher la profanation du dimanche par les compagnies de chemins de fer et autres corporations.

Du préfet et des maires du comté d'*Essex*; demandant l'établissement d'une cour de commissaires de chemins de fer.

L'honorable *M. Gubvremont*, secondé par l'honorable *M. Flint*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes correspondances échangées entre le bureau des terres à *Winnipeg*, ou le département de l'intérieur et toutes personnes réclamant la propriété ou des droits à la propriété No 133 sur l'arpentage du gouvernement, située dans la paroisse de *Ste-Agathe*, comté de *Provencher*, province de *Manitoba*; aussi copie de tous ordres en conseil ou ordres du département de l'intérieur au sujet de la dite propriété et de ceux qui peuvent y avoir droit.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et câbles.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour étant lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Boyd* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les sections une à quatorze ont été lues et agréées.

La quinzième section a été lue et amendée comme suit :

Page 4, ligne 5, retranchez depuis " qui " jusqu'à " contiendra " dans la 6e ligne.

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

L'annexe B a été lue et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClellan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en *Canada* pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures ; et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'*Ecosse*, et de créer une corporation pour administrer ces caisses," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le bill reçu de la Chambre des Communes jeudi le cinq d'avril courant, intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des phosphates et mines de la Puissance," soit mis sur les ordres du jour pour être lu la seconde fois mardi prochain.

L'honorable M. *Allan*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour la bibliothèque du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat formant partie du comité mixte de la bibliothèque du Parlement présentent le rapport suivant :

Le comité s'est spécialement occupé de la nécessité de prendre les moyens d'augmenter et de rendre plus utile la bibliothèque qui est loin d'être complète surtout en ce qui regarde les sections importantes des ouvrages sur l'Amérique du Nord, et des recherches scientifiques, et cela à cause des dépenses encourues pour l'achat des ouvrages de droit depuis l'établissement de la Cour Suprême.

À la dernière session, il a été convenu, conformément à l'avis du comité, de transférer à la Cour Suprême, les séries des rapports judiciaires de la Grande-Bretagne et des Etats-Unis. L'expérience a démontré qu'il n'était pas à propos de séparer ces rapports des ouvrages sur le droit.

Dans le but de rendre la bibliothèque de la Cour Suprême aussi complète que possible et en même temps de décharger la bibliothèque du Parlement de la dépense considérable nécessaire pour maintenir cette collection aussi complète que possible, le comité a décidé de recommander de transporter d'une façon permanente au bâtiment de la Cour Suprême la plupart des ouvrages de droit et de donner au département de la Justice le soin de maintenir et de contrôler cette bibliothèque de droit qui ne devra plus être considérée comme faisant partie de la bibliothèque du Parlement. Il est entendu cependant que les membres des deux Chambres auront le droit de se servir de ces livres en tout temps et partout où il leur conviendra de les consulter. On ne conservera à la bibliothèque, ou on ne conservera pour son usage que les livres de droit qui sont nécessaires à la législation.

En approuvant le rapport du sous-comité sur ce sujet, rapport ci-annexé, le comité désire exprimer l'opinion que la bibliothèque du Parlement ne peut être complétée de façon à la rendre aussi utile qu'il est désirable et à faire honneur au Canada, sans augmenter son crédit actuel. Le comité propose donc que les cinq années à venir, la somme de douze mille piastres soit votée annuellement, pour

compléter la bibliothèque, surtout les sections mentionnées plus haut, en laissant au département de la Justice le soin de demander l'argent nécessaire à la bibliothèque de droit transférée à la Cour Suprême.

Le comité prend la liberté d'attirer l'attention sur le rapport de son sous-comité relativement à la question des salaires du personnel de la bibliothèque; il demande aux deux Chambres d'accepter les recommandations qu'il renferme.

Le comité a pris en considération la requête de M. J. G. Bourinot, greffier de la Chambre des Communes, soumise avec le présent, demandant qu'on l'aide à publier un ouvrage auquel il travaille depuis quelques années, sur les usages et la procédure du Parlement. Certain du mérite et de l'utilité de ce traité, le comité recommande qu'il en soit acheté, pour l'usage des membres, trois cents exemplaires, à raison de cinq piastres chacun.

Le comité désire que la bibliothèque se procure une série complète de tous les Journaux des Chambres, statuts, documents officiels des différentes provinces qui font partie du Canada, depuis leur origine, et aussi la série des publications officielles du Canada, depuis la confédération, lesquels seront mis de côté, à la bibliothèque, pour y être consultés, sans qu'il puisse jamais être permis de les laisser sortir de l'édifice. Le comité a, en conséquence, donné ordre au bibliothécaire de demander ces documents à qui de droit, et il demande à l'Exécutif d'aider cette entreprise.

BUREAU DE L'ORATEUR,
CHAMBRE DES COMMUNES,
5 avril, 1883.

Le sous-comité auquel a été renvoyée la question du crédit annuel accordé à la bibliothèque, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

Le sous-comité croit que la première question à décider est celle qui a trait à la bibliothèque de droit. On en est venu à la conclusion que l'arrangement actuel d'après lequel les rapports sont conservés dans l'édifice de la Cour Suprême et les livres de texte dans la bibliothèque du Parlement, ne saurait être justifié. Ces livres devraient être réunis et mis sous notre contrôle.

Le sous-comité recommande que tous les livres de textes, sauf les éditions les plus récentes et les livres de textes traitant du droit constitutionnel, et tels autres qui doivent se trouver dans une bibliothèque parlementaire générale, comme par exemple les ouvrages sur le droit criminel, soient conservés avec les rapports dans l'édifice de la Cour Suprême; que cette bibliothèque de droit soit mise sous le contrôle de l'administration du ministère de la Justice, lequel aurait à demander le crédit nécessaire pour la maintenir et l'administrer, et qu'elle ne soit plus considérée comme faisant partie de la bibliothèque du Parlement, sauf cependant pour les membres des deux Chambres, la réserve du droit d'avoir accès à ces livres et de les consulter dans la bibliothèque ou dans les édifices du Parlement, suivant qu'ils le préféreront.

Le sous-comité recommande que l'achat futur de livres de droit pour la bibliothèque du Parlement soit limité aux rapports des tribunaux des provinces et de la Cour Suprême et aux livres de textes sur des questions de droit constitutionnel, qui n'entraîneront qu'une dépense limitée.

Le sous-comité considère que par suite de la dépense pour l'achat de livres de droit depuis l'établissement de la Cour Suprême, les achats pour les autres départements ont été si sérieusement diminués, que la bibliothèque se trouve aujourd'hui dans un état arriéré fort à regretter.

Il y a une lacune déplorable en ce qui concerne les livres sur l'Amérique du Nord, et pourtant notre bibliothèque devrait être complète sous ce rapport. Les plus anciens livres sur cette matière qui nous manquent, ne peuvent être achetés que par occasion et à des prix élevés.

Le sous-comité trouve aussi que la bibliothèque est très-insuffisante en livres traitant de sujets scientifiques, et qu'à cet égard il y aurait beaucoup à suppléer, de même qu'il y aurait des achats annuels considérables à faire.

Le sous-comité désirerait attirer l'attention du comité sur le fait qu'une grande partie du crédit annuel est nécessairement dépensé pour défrayer l'achat de livres écrits en la langue française, et qu'en conséquence la dépense annuelle de cette bibliothèque doit être plus considérable que pour la plupart des bibliothèques publiques, où le gros des achats est de livres en une seule langue.

Néanmoins le crédit accordé est loin d'approcher des ressources mises à la disposition d'autres bibliothèques, ainsi qu'il apparaîtra en consultant le mémoire annexé à ce rapport.

Dans de précédentes occasions il n'a pas été jugé opportun, vu l'état du revenu public, de demander une augmentation du crédit, mais le sous-comité croirait manquer à son devoir dans les circonstances actuelles, s'il hésitait à proposer cette démarche.

Le sous-comité croit qu'il devrait être accordé pendant cinq ans un crédit spécial de \$2,000 par année, qui serait consacré exclusivement à l'achat de livres sur l'Amérique du Nord, et que le crédit général, pendant la même période, devrait être en outre d'au moins \$10,000 par année, et il recommande que cette proposition soit soumise à l'approbation du Parlement.

Le sous-comité recommande de plus que tous les ouvrages rares et de prix de la bibliothèque soient placés dans une chambre séparée, et que des précautions spéciales soient prises par le bibliothécaire pour leur conservation.

Le tout respectueusement soumis.

GEORGE A. KIRKPATRICK.

Ottawa, 21 mars, 1883.

MÉMOIRE des dépenses annuelles pour le compte de certaines grandes bibliothèques publiques, compilé d'après des documents officiels :

La Bibliothèque publique de Boston (contenant 400,000 volumes) reçoit de la ville une subvention annuelle de \$115,000 en sus d'un revenu provenant d'un fonds placé en fidéicommis.

La Bibliothèque publique de Cincinnati (123,000 vols.) a dépensé l'an dernier \$51,465.

La Bibliothèque Astor et la Bibliothèque Lenox, de New-York, possèdent chacune une dotation d'au-delà d'un million cent mille piastres.

La Bibliothèque publique de Manchester (160,000 vols.) dépense annuellement environ \$55,000.

La Bibliothèque du Congrès à Washington (410,000 vols.) reçoit du Congrès une subvention annuelle de \$52,840 pour augmentation et entretien.

La Bibliothèque publique de Melbourne, Victoria, Australie, près de (\$100,000 vols.) L'année dernière la subvention a été de \$25,000.

La Bibliothèque du Musée Britannique dépense annuellement \$50,000 en achat de livres, sans compter les augmentations énormes en vertu de l'acte concernant les droits d'auteur, \$12,500 pour l'achat de manuscrits, et environ \$12,500 pour reliure et entretien des livres.

La Bibliothèque de l'Université Cowell (New-York) a un revenu annuel de près de \$50,000.

Une nouvelle bibliothèque a été récemment établie dans l'Etat d'Indiana au moyen de fonds s'élevant à \$750,000 qui doivent être dépensés pour l'achat de livres d'ici à dix ans, et dans la partie nord-ouest de Chicago, une somme d'au-delà de deux millions de piastres a été léguée pour fonder une bibliothèque gratuite dans cette partie de la ville en sus de la grande bibliothèque publique qui existe à Chicago depuis 1872.

Le sous-comité auquel a été renvoyé la question des salaires du personnel de la bibliothèque, a l'honneur de faire rapport comme suit :—

1. Le comité mixte de la bibliothèque, à la date du 13 avril, A.D., 1880, a fait un rapport embrassant toute cette question et a fixé les salaires et défini le principe qui devrait régir les augmentations (*voir le Journal de la Chambre des Communes, page 232*), et depuis, ce rapport a été mis à effet.

2. M. *Laperrière* demande d'être promu au rang de commis principal ; mais le comité ne voit pas qu'un tel officier soit nécessaire dans le service de la bibliothèque et, conséquemment, il ne peut recommander cette promotion.

3. Il s'est présenté une difficulté dans le cas de MM. *Fletcher et Campbell*, par suite du changement apporté dans la classification des commis par l'acte du service civil de la dernière session.

Pour que ces deux messieurs puissent obtenir l'augmentation de \$50 pour l'année courante et la suivante, à laquelle ils ont droit aux termes du rapport déjà mentionné et pour laquelle ils ont été recommandés, il est nécessaire, d'après les prescriptions de l'auditeur-général, qu'il y ait une recommandation du comité approuvée par le Parlement.

Le sous-comité est d'avis que MM. *Fletcher et Campbell* ont droit à cette augmentation, et il recommande que le comité adopte sa manière de voir et la soumette au Parlement pour son concours ; et alors le crédit nécessaire sera sans doute voté.

4. M. *L. J. Casault* a demandé une augmentation à son salaire qui avait été fixé par le précédent rapport à \$850 par année et le logement.

Le sous-comité est d'opinion que les appointements de M. *Casault* sont proportionnés à la charge de messenger en chef et de gardien, mais il a constaté que M. *Casault* est parfaitement au fait du service de la bibliothèque et qu'il se rend extrêmement utile en aidant aux commis à répondre aux demandes des députés et du public ; en considération de ses aptitudes et des services qu'il rend, le sous-comité recommande qu'une augmentation finale de \$50 soit faite à son salaire.

Mais le sous-comité recommande que dans le cas où la charge de M. *Casault* deviendrait vacante, la question du salaire attaché à cette charge soit considérée de nouveau, vu que le comité est d'avis que le salaire devrait être diminué si le nouveau titulaire ne remplissait que les devoirs assignés à un messenger en chef et gardien.

Le sous-comité ne fait pas d'autres recommandations au sujet des salaires, car l'application du rapport de 1880 semble devoir régler d'une manière satisfaisante toutes les questions qui pourraient être soulevées au sujet des autres officiers.

3 AVRIL, 1883.

A l'honorable GEO. A. KIRKPATRICK,
Orateur de la Chambre des Communes.

MONSIEUR L'ORATEUR.— Pendant les dix dernières années, j'ai consacré la majeure partie de mes loisirs à préparer un traité sur les règles, les usages et la procédure suivis dans le Sénat et la Chambre des Communes. Ce travail a été compilé avec le plus grand soin, et a été tiré des sources les plus autorisées tant en Angleterre qu'en Canada. Il explique l'origine de chaque règle et de chaque usage et la pratique qui s'y rapporte ; il indique la différence, s'il en est, entre la pratique du Parlement canadien et celle des chambres anglaises. Dans tous les cas douteux et imprévus, la pratique du Parlement anglais est indiquée et appuyée par de nombreux exemples. Je me suis attaché constamment à donner à ce travail le caractère pratique que mon expérience officielle pendant quinze ans dans les deux Chambres m'autorise à considérer comme le plus utile aux hommes qui s'occupent de questions parlementaires.

Ce travail est divisé en vingt-deux chapitres dont chacun donne l'exposé complet du sujet qui y est traité. Ces chapitres sont aussi divisés en parties distinctes qui permettent de trouver à l'instant chaque sujet spécial. Le chapitre suivant explique la chose :—

CHAPITRE XIV.—*Bills d'intérêt public.*

- I. Dépôt des bills concernant les taxes ou bills d'argent.
- II. Procédure lors du dépôt des bills dans les deux Chambres.
- III. Bills concernant les matières commerciales.
- IV. Bills imposant des charges ou fardeaux au public, délibérés en premier lieu en comité général.
- V. Deuxième lecture des bills.
- VI. Motion portant que la Chambre se forme en comité général.—
Instructions.
- VII. Renvoi des bills aux comités spéciaux.
- VIII. Avis des amendements à proposer en comité général.
- IX. Bills rapportés des comités spéciaux.
- X. Procédure en comité général.
- XI. Rapport du comité général.
- XII. Bills non déferés au comité général.
- XIII. Troisième lecture des bills.
- XIV. Motion pour passation des bills.
- XV. Bills communiqués à chaque Chambre, et procédure dans le cas d'amendements à ces bills.
- XVI. Sanction royale des bills.
- XVII. Remise en vigueur d'un bill.
- XVIII. Bill déposé par erreur.
- XIX. Diligence pour la passation des bills.
- XX. Un bill une fois déposé ne peut être changé sans l'autorisation de la Chambre.
- XXI. Erreurs pendant la passation d'un bill, et manière de les corriger.
- XXII. Perte d'un bill pendant la session.
- XXIII. Un bill rejeté ne peut être présenté de nouveau pendant la même session.
- XXIV. Des actes peuvent être amendés pendant la même session.

Cette méthode de diviser les chapitres jointe à un index bien fait, donnera beaucoup plus de facilité pour consulter l'ouvrage.

Les chapitres consacrés aux bills d'intérêt privé seront aussi trouvés très utiles, car je me suis appliqué à citer les divers précédents que l'on rencontre si fréquemment dans le vaste domaine constitutionnel de la législation fédérale.

J'ai cru qu'il serait aussi très utile de faire dans un chapitre préliminaire une courte revue des divers changements constitutionnels qui ont conduit à l'établissement du système largement libéral de gouvernement parlementaire dont le Canada jouit actuellement. Le lecteur trouvera dans ce chapitre un sommaire des diverses mesures constitutionnelles sous l'empire desquelles les provinces anglaises de l'Amérique du Nord ont été et sont actuellement gouvernées, ainsi que la mention des autorités qui sont nécessaires pour comprendre clairement notre système parlementaire.

Le travail auquel j'ai dû me livrer pour perfectionner ce traité a été très considérable, mais je ne le regretterai pas s'il répond au but auquel il est destiné. Mon expérience au bureau de la Chambre m'a convaincu qu'un ouvrage de ce genre complété avec soin, est d'une valeur inappréciable pour quiconque s'occupe de questions parlementaires.

Mon désir est de faire publier cet ouvrage à temps pour la prochaine session du parlement. La correction des épreuves et la préparation de l'index prendront nécessairement plusieurs mois. Qu'il me soit permis d'ajouter ici que les précédents cités comprendront la session actuelle.

Je me dois à moi-même de dire que si j'eusse employé le même temps et le même travail à d'autres études d'un caractère plus général, j'aurais obtenu une rétribution plus forte que celle que je recevrai probablement pour la publication d'un livre dont la circulation sera de toute nécessité restreinte au Canada. Néanmoins,

J'ai pensé que les membres des deux Chambres apprécieraient, comme il mérite de l'être, le fait de m'être voué à ces études qui me permettent de rendre des services plus utiles au parlement.

En conséquence, je prends respectueusement la liberté de soumettre le résultat de mes travaux à votre bienveillante considération et à celle des autres membres du comité de la bibliothèque du parlement, et si le comité approuve mon traité, j'ai tout lieu d'espérer qu'il en fera un rapport propre à m'encourager à le publier aussi tôt et de la meilleure manière qu'il me sera possible de le faire.

J'ai l'honneur de me souscrire, bien respectueusement,
Votre obéissant serviteur,

JNO. GEO. BOURINOT.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 9 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Mandonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Flint*,—De H. J. *Hubertus*, d'*Ottawa*.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été *Ordonné*, que la pétition ci-dessus mentionnée de H. J. *Hubertus*, demandant que le bill à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*, ne soit pas passé sans qu'on y insère une clause pour le récompenser des services rendus par lui comme premier promoteur de la dite ligne de chemin de fer, soit lue maintenant.

La dite pétition a été lue par le greffier et déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Des président, secrétaire et trésorier de la branche auxiliaire de *Pictou*, de la *Nouvelle-Ecosse*, de la société biblique britannique et étrangère ; demandant l'abolition du droit de douane imposé sur l'importation des Ecritures Saintes.

De la compagnie du chemin de fer Atlantique du *Canada* ; demandant que le bill pour constituer une cour de commissaires des chemins de fer, ne devienne pas loi.

Du conseil du bureau de commerce de la *Colombie-Britannique* ; demandant qu'il soit passé un acte pourvoyant à une distribution équitable des biens des insolubles.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Lundi, 9 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son treizième rapport :

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la compagnie de placement de *Londres* et *Ontario* (à responsabilité limitée), demandant la passation d'un acte qui déclare le sens et intention du préambule et de la quatrième section de son acte constitutif ;

D'*Adam Brown*, président, et *Walter Townsend*, secrétaire de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du *Sault Ste-Marie*, demandant la passation d'un acte qui change le nom de la dite compagnie en celui de "Compagnie du chemin de fer de jonction du Nord et du *Pacifique*," et qui amende aussi, sous d'autres rapports, son acte constitutif.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la " *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de " la *Saskatchewan*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith* a proposé : Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre s'est alors ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Il a été proposé que le dit bill soit amendé de nouveau comme suit :

Page 1, ligne 11, après " administratif " insérez :

" 2. Le ministre de la Justice soumettra un rapport annuel sur les pénitenciers, prisons et autres établissements sous son contrôle au gouverneur, pour qu'il soit déposé sur le bureau des deux Chambres du parlement dans les vingt et un jours du commencement de chaque session; ce rapport présentera la situation des pénitenciers, prisons ou autres établissements, leurs recettes et leurs dépenses et tels autres renseignements qui pourront être jugés nécessaires."

Le dit amendement a été agréé.

Il a alors été proposé que le bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 14, ligne 36, après " prison " insérez : " pourvu toutefois, que lorsqu'un détenu aura mérité et aura à son crédit une rémission de peine de l'un des nombres de jours ci-après mentionnés, il puisse recevoir pour chaque mois subséquent durant lequel il continuera à donner satisfaction par son industrie, sa diligence, son assiduité dans l'accomplissement de son travail et sa soumission au règlement de la prison, une addition de rémission dans les proportions suivantes :

" (a) Lorsqu'il aura trente jours de rémission à son crédit, sept jours et demi de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent ;

" (b) Lorsqu'il aura cent vingt jours de rémission à son crédit, dix jours de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent ;

" (c) Lorsqu'il aura deux cent quarante jours de rémission à son crédit, douze jours et demi de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent ;

" (d) Lorsqu'il aura trois cent quatre-vingt-dix jours de rémission à son crédit, quinze jours de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent."

Page 14, ligne 39, retranchez depuis " conduite " jusqu'à " infractions " dans la 42e ligne et insérez : " chaque mois, la moitié de la rémission de peine à laquelle autrement il aurait eu droit."

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. McLelan*, du dit comité, a fait rapport qu'il avait pris le dit bill de nouveau en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque de *London*, en *Canada*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Leonard*, secondé par l'honorable *M. Reesor*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. de *Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Boyd*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature,"

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte autorisant la fusion de la banque de la *Nouvelle-Ecosse* avec la banque *Union* de l'*Ile du Prince-Edouard*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Almon*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant certaines offenses contre l'Etat,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles, et autres matières se rattachant à la loi criminelle."

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 10 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

Du conseil municipal du village de *Parkdale*, dans le comté d'*York* ; demandant qu'il soit adopté des mesures restrictives à l'effet de protéger la vie et la propriété sur la traversée du chemin de fer de la rue *Queen* ; la dite rue étant le principal grand chemin entre le village de *Parkdale* et la cité de *Toronto*.

Des président et secrétaire de la Société du *Nouveau-Brunswick* pour la protection des animaux ; demandant qu'il soit passé un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux."

L'honorable *M. Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,

6 avril, 1883.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement présente le cinquième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre, — Relevé détaillé de toutes les sommes dépensées pour la commission du chemin de fer du Pacifique Canadien, et l'impression de la preuve ou du rapport. (No 27g.)

Copie des contrats passés pour le chemin de fer du Pacifique canadien, conformément aux prescriptions de l'Acte 37 *Vic.*, chap. 14, clause 19, contrats Nos 94, 95, 96, 97, 98. (No 27i.)

Réponse supplémentaire à Adresse (Sénat).—Correspondance relative au service postal entre le Canada et le Royaume-Uni, et au tarif de transport exigé par les propriétaires de la ligne de steamers qui font tel service postal. (*Dans les documents de la session seulement*). (No 39a.)

Réponse à Ordre.—Etat indiquant la nature du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial compris dans l'item de \$153,853.84, à la page 238, part. II des comptes publics de 1882. (No 40f.)

Réponse à Ordre.—Etat des diverses sommes payées à titre de dédommagement pour expropriation de terrains sur les rues Mill et Pond, à St-Jean, N.-B., pour le chemin de fer Intercolonial, et les noms des arbitres. (No 40h.)

Réponse à Adresse.—Copie des mémoires adressés à Son Excellence par la société royale du Canada et par l'institut canadien de Toronto, concernant la représentation du Canada à la conférence internationale qui sera appelée à déterminer un méridien unique suivant les vues du Congrès des Etats-Unis. (No 48.)

Réponse à Adresse.—Correspondance entre le gouvernement du Canada et celui des Etats-Unis ou des chambres de commerce au sujet de la question d'une réciprocité commerciale entre les deux pays. (No 55.)

Réponse à Ordre.—Etat donnant les quantités, sous leurs différents noms, tel que mentionné aux rapports du commerce, des liqueurs distillées et fermentées importées et consommées au Canada depuis 1863 à 1882, ces deux années comprises, calculées en gallons impériaux, chaque province séparément, avec leur valeur et les droits payés. (No 59.) (4,000 copies en langue anglaise et 1,000 copies en langue française.)

Réponse à Ordre.—Correspondance au sujet de la levée hydrographique des grands lacs, du fleuve et du golfe St-Laurent et des autres côtes maritimes du Canada. (No 64.) (*Dans les documents de la session seulement*.)

Réponse à Adresse.—Correspondance, etc., sur ce que le gouvernement a pris à sa charge le paiement du montant octroyé par la ville de Pembroke pour aider au chemin de fer du Canada Central. (No 69.)

Réponse à Adresse.—Copie des chartes ou constitutions octroyées par la couronne ou le parlement impérial aux provinces du Cap-Breton, de la Nouvelle-Ecosse, de l'Île du Prince-Edouard, du Nouveau-Brunswick, de la Colombie Anglaise et l'île Vancouver. (No 70.) (*Documents de la session seulement*.)

Réponse à Ordre.—Correspondance au sujet de l'établissement d'une communication directe par bateaux à vapeur entre Montréal, Québec, St-Jean, N.-B., Halifax et les ports de mer de l'Allemagne. (No 71) (*Laissant de côté les parties déjà imprimées*.)

Troisième rapport du comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, avec les états y annexés. (Appendice No 1.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Réponse à Adresse.—Etat détaillé de toutes dépenses faites au sujet de la commission à l'honorable *James Cockburn*, C.R., de refondre les statuts fédéraux, et copie de la commission, et de tous rapports faits par lui à ce sujet. (No 17a.)

Réponse à Adresse.—Correspondance concernant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada ; aussi, un état détaillé de tous paiements faits au sujet de telle nomination. (No 17b.)

Carte indiquant le tracé de construction du chemin de fer du Pacifique canadien entre Callander et les Moulins d'Algoma, 191 milles. (No 27h.)

Réponse à Ordre.—Correspondance relative au transfert à Richmond, de *William D. McCallum*, chef du mouvement des trains à Truro, N.E. (No 40c.)

Réponse à Ordre.—Etat des accidents arrivés aux convois sur le chemin de fer Intercolonial par suite de rails brisés ou autrement, lorsqu'il n'y a pas eu perte de vies ou blessures. (No 40d.)

Réponse à Ordre,—Copie de la réclamation du docteur *LeBel*, de St-Gervais, pour avoir soigné l'un des employés de l'Intercolonial, nommé *Dionne*, l'automne dernier ; ainsi que copie de la réclamation du docteur *Renouf* pour le même objet, et un état des sommes à eux payées. (No 40e.)

Réponse à Ordre,—Etat de toutes les soumissions présentées pour la construction des hangars à marchandises et des entrepôts de l'Intercolonial à St-Jean, N.-B. (No 40g.)

Etats généraux des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts du Bas-Canada. (No 44.)

Réponse à Ordre,—Copie du contrat pour la construction de la salle d'exercices à Iona, Ontario, du rapport d'inspection de cette salle, et état des paiements faits à l'entrepreneur, à compte de cette entreprise. (No 50.)

Réponse à Adresse,—Copie de l'ordre en conseil destituant *M. Octave C. de la Chevrotière* de sa position de gardien d'un phare situé dans la paroisse de Lotbinière. (No 51.)

Réponse à Ordre,—Copie de l'annonce relative à la construction du brise-lames à Port-Lorne, N.-E., et des diverses soumissions reçues. (No 52.)

Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance touchant la construction d'un brise-lames à New Harbor, comté de Guysborough, N.-E. (No 52a.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée avec *M. J. A. Miller*, ci-devant juge de la Cour du Banc de la Reine, Manitoba, au sujet de sa démission. (No 53.)

Réponse à Ordre,—Copie du rapport de l'ingénieur qui a fait le levé du havre de Summerside, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer la navigation du dit-havre. (No 54.)

Réponse à Ordre,—Etat du nombre de cadets qui ont obtenu leurs diplômes au collège militaire royal depuis son établissement ; et du nombre de ceux qui ont obtenu des commissions dans le service impérial. (No 56.)

Réponse à Ordre,—Etat des soumissions reçues pour la réfection du phare de Quaco, N.-B., le nom de l'adjudicataire des travaux. (No 57.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative aux accidents arrivés aux navires canadiens naviguant sur les grands lacs et la baie Georgienne, pendant les trois dernières années. (No 58.)

Réponse à Ordre,—Etat relatif au nombre de navires enregistrés dans la province de Québec ; aussi, un état indiquant le nombre des navires vendus et perdus depuis le 1er janvier, 1873, jusqu'au 1er janvier, 1882. (No 58a.)

Déclaration de la Cour Suprême du Canada, à l'effet que la cédule D des règles de la dite cour soit amendée. (No 63.)

Réponse à Ordre,—Copie de la correspondance se rapportant aux droits sur le sel. (No 65.)

Réponse à Ordre,—Correspondance au sujet de l'installation d'un sifflet de brume à l'entrée du port de Shelburne, N.-B. (No 66.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le gouvernement fédéral au sujet de la création d'une nouvelle cour de comté dans cette province et de la nomination d'un juge pour la dite cour. (No 67.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de causes jugées par le juge et les différents juges subrogés de la cour maritime depuis sa création jusqu'au 1er février, 1882. (No 68.)

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., concernant les suppliques de divers marins du port de Québec, demandant d'être relâchés de prison pour retourner en mer, etc., à la demande de *R. Temple*, patron du navire anglais le *Genii*. (No 72.)

Liste des actionnaires et état des affaires de la Cie Britannique Canadienne de prêt et de placement, à la date du 31 décembre, 1882. (No 73.) (Sénat.)

Votre comité recommande aussi, respectueusement, qu'il soit fait droit aux demandes présentées par le comité permanent d'Immigration et de Colonisation et

par le comité spécial chargé de prendre en considération la question du commerce interprovincial, etc., aux fins que la preuve reçue devant eux, de jour en jour, soit imprimée pour l'usage de ces comités.

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, en date du 6 mars 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des soumissions reçues pour la construction du canal *Murray*, ainsi que copie des rapports et devis estimatifs d'ingénieurs, des pétitions, ordres en conseil et de la correspondance se rapportant à cette entreprise; aussi un état indiquant les quantités des diverses natures de travaux, portées au devis primitivement arrêté qui a servi de base aux soumissions; indiquant aussi les réductions de travaux qui auraient été convenues dans l'adjudication du contrat; indiquant aussi le montant total des diverses soumissions calculées d'après les quantités premières et d'après les quantités réduites dans chaque cas.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 83)

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes, jeudi le cinq d'avril, et intitulé: " Acte concernant le crédit foncier franco-canadien," soit mis aux ordres du jour pour la seconde lecture demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet de constituer en " corporation les révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des territoires du " Nord-Ouest," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Boyd*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet d'amender de " nouveau l'acte intitulé: ' Acte concernant les banques et le commerce de banque, " et les différents actes qui le modifient,' " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: " Acte à l'effet de réduire de " nouveau le capital social de la Cie d'assurance de Québec, contre l'incendie," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et " presbytères de l'église presbytérienne en *Canada* pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*,"

L'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que le bill soit maintenant lu la seconde fois.

L'honorable M. *Bellrose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la seconde fois, mais qu'il soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été a'ors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des phosphates et mines de la Puissance," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant la Compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été alors lu par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18, après " faire " insérez : " et rien de contenu au présent acte ne " préjudiciera à aucun droit des créanciers de la dite compagnie ou des créanciers de " ses actionnaires."

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
“ Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Ottawa et Occidental*, et
“ pour changer son nom en celui de “ Compagnie du chemin de fer de *Montréal et*
“ *Occidental* ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*,
il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
“ Acte pour incorporer la Société Royale du *Canada*,” auquel elle demande le concours
de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il
a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
“ Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et
“ renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution ” auquel elle demande le
concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
M. *Smith*,

La Chambre s'est s'ajournée.

Mercredi, 11 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Allan* a appelé l'attention de la Chambre sur la réponse à une adresse de cette Chambre à Son Excellence le Gouverneur Général en date du sixième jour de mars, 1883, par laquelle Son Excellence était priée de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des mémoires adressés à Son Excellence par la Société Royale du *Canada* et par l'Institut Canadien de *Toronto*, et de tous documents se rattachant à ces mémoires, concernant la représentation du *Canada* à la conférence internationale projetée par le Congrès des *Etats-Unis* en vue de déterminer l'adoption d'un méridien universel—et a demandé si le gouvernement se propose de prendre des mesures pour faire représenter le *Canada* à la conférence internationale susmentionnée.

Débat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender 'l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'éclaircir l'intention et la portée de certaines dispositions de 'l'Acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la 'Compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*,' et de changer son nom en celui de 'Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* du *Canada*,' " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit-Valley*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de 'La Compagnie *Rathbun*,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a présenté à la Chambre,—Un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Terrebonne*, pour l'année 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir documents de la session, No. 44.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de réunir la caisse des veuves et orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes en rapport avec l'église d'*Ecosse*, et de créer une corporation pour administrer ces caisses," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et qu'il soit le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés sur le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans "les limites du diocèse de la *Saskatchewan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le rapport soit adopté.

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en retranchant dans la première ligne de la 15e section les mots "et les collèges pourront" et en insérant à la place le mot "pourra"; et en retranchant le mot "leur" dans la troisième ligne de la dite section et en insérant à la place le mot "es."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été alors mise sur la motion principale, tel qu'amendée, elle a aussi été résolue dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été

Ordonné, que le dit bill tel qu'amendé soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill tel qu'amendé a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant la compagnie d'assurance des Citoyens du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 12 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Deblois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de.</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbel',</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la “ Cie d'assurance de *Québec* contre l'incendie ” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : “ Acte à l'effet d'incorporer la banque de *London*, en *Canada*, ” a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Leonard*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 18, à la fin de la première section, insérez: "mais ce changement n'affectera point les droits ou les obligations de la banque; et toutes actions, poursuites ou procédures pourront être suivies ou commencées par ou contre la banque sous son nouveau nom comme elles auraient pu l'être sous son premier nom."

Page 1, ligne 19, retranchez depuis "sera" jusqu'à "dans" dans la vingtième ligne.

Page 1, ligne 20, retranchez depuis "*Toronto*" jusqu'à la fin de la deuxième section.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers."

(*En comité.*)

Il a été proposé que le bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 14, ligne 36, après "prison" insérez: "pourvu toutefois que lorsqu'un détenu aura mérité et aura à son crédit une rémission de peine de l'un des nombres de jours ci-après mentionnés, il puisse recevoir pour chaque mois subséquent durant lequel il continuera à donner satisfaction par son industrie, sa diligence, son assiduité dans l'accomplissement de son travail et sa soumission au règlement de la prison, une addition de rémission dans les proportions suivantes :

"(a) Lorsqu'il aura trente jours de rémission à son crédit, sept jours et demi de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent;

"(b) Lorsqu'il aura cent vingt jours de rémission à son crédit, dix jours de rémission pourront lui être accordés pour chaque mois subséquent."

Page 14, ligne 39, retranchez depuis "conduite" jusqu'à "infractions" dans la 42e ligne et insérez: "chaque mois la moitié de la rémission de peine à laquelle autrement il aurait eu droit."

La question de concours ayant été mise sur les dits amendements, ils ont été agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McClelan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers nouveaux amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour étant lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et Québec," Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte concernant certaines offenses contre l'Etat,"

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération du cinquième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Macfarlane, secondé par l'honorable M. Kaulbach, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : ' Acte concernant les banques et le commerce de banque,' et les différents actes qui le modifient."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les sections une à dix inclusivement ont été lues et agréées.

La onzième section a été lue et amendée comme suit :

Page 3, ligne dernière, après " Canada " insérez : " Et aux jours de fête mentionnés au dit acte en premier lieu cité sera ajouté à l'avenir celui appelé " le lundi de Pâques ".

La section suivante a été ajoutée au bill.

Clause A.

" Les états annuels exigés par les actes ci-dessus cités et par le présent acte devront venir au trente et unième jour de décembre de l'année qui précèdera immédiatement chaque session du Parlement."

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Allan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Ottawa* et *Occidental*, et pour changer son nom en celui de 'Compagnie du chemin de fer de *Montréal* et *Occidental*,'" a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte et pourvoyant à sa dissolution," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Power*, secondé par l'honorable *M. Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Montagne-de-Bois* à *Qu'Appelle*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de 'président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*,'" auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Haythorne*, secondé par l'honorable *M. McClelan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la banque Canadienne du comté de *Brant*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. McClelan*, secondé par l'honorable *M. Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires,

“ traites et lettres de change, ’ et d’expliquer la loi relative aux timbres sur les billets. “ promissoires et les lettres de change, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. Botsford , secondé par l’honorable M. Bourinot, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L’honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre le rapport du ministre de l’Agriculture du *Canada*, pour l’année 1882.

Ordonné, qu’il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No 14.)

Alors, sur motion de l’honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l’honorable M. *Smith*,

La Chambre s’est ajournée.

Vendredi, 13 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L’honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O’Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Lewin,</i>		

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Skead*,—De la société métropolitaine pour la protection des animaux et autres, citoyens d'*Ottawa*.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 13 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son quatorzième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en *Canada* pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*, votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSÉ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation les " révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie des " phosphates et des mines de la Puissance," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 21, retranchez " représentants " et insérez " successeurs."

Page 1, ligne 22, retranchez " respectifs."

Page 3, ligne 43, après " argent " insérez : " ne devant pas excéder en totalité le montant du capital versé de la compagnie."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.
Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.
La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été *Ordonné*, que le bill reçu de la Chambre des Communes, mercredi, le onzième jour d'avril courant, et intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de " la compagnie *Rathbun* " soit mis sur les ordres du jour pour la seconde lecture mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la banque du *N.W.-West*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : ' Acte concernant les banques et le commerce de banque ' et les différents actes qui le modifient," tel qu'amendé,

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les " offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature,"

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement des " deniers publics,"

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Allan, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société " Royale du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Bourinot, secondé par l'honorable M. Botsford, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en " Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " pour incorporer la compagnie de placement de Londres et d'Ontario (à responsabilité " limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les " divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer du Portage, Westbourne, " et du Nord-Ouest, et de changer son nom en celui de compagnie du chemin de fer " du Manitoba et du Nord-Ouest, du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte " concernant la compagnie du chemin de fer de la Credit Valley," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " incorporant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest," a été lu la " seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Lewin, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer " la compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appelle," a été lu la " seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : *Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change*, et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et lettres de change,"

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la Royale Canadienne," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer l'université de la *Saskatchewan* et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la *Saskatchewan* " et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 16 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les nonorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin " de fer de la *Montagne-de-Bois à Qu'Appelle*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 43, retranchez depuis " régiront " jusqu'à la fin du bill.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois et la question de concours étant mise sur icelui, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte " concernant certaines offenses contre l'Etat,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi le vingt-quatrième jour d'avril courant.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, " directeurs et compagnie de la ' Farmers' Bank of Rustico.' "

Sur motion de l'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la " banque canadienne du comté de *Brant*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *McClelan*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le " conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église " presbytérienne en *Canada* pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wark*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa " Majesté, intitulé : ' Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, " traites et lettres de change, et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets " promissoires et les lettres de change, "

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la *Royale Canadienne*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour constituer en corporation la compagnie du " chemin de fer *Grand Oriental*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la " compagnie du havre de *Grafton*, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de "

“*Kingston à Pembroke*, et l’acte qui l’amende,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Plumb*, secondé par l’honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “*Acte à l’effet d’amender l’acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d’Ontario*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Power*, secondé par l’honorable M. *Lewin*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “*Acte à l’effet d’accorder certains pouvoirs à la compagnie des poudres de l’Acadie*,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l’honorable M. *Miller*, secondé par l’honorable M. *Power*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

L’honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures du district d’*Arthabaska* pour l’année 1882.

Ordonné, qu’il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(*Voir documents de la session No. 44.*)

Alors, sur motion de l’honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l’honorable M. *Smith*,

La Chambre s’est ajournée.

Mardi, 17 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Alan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander,</i>)	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Garvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blots,</i>			

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Sutherland*,—De *Archibald Wright* et autres, de *Winnipeg*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la Société métropolitaine pour la protection des animaux, et autres, citoyens d'*Ottawa* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet d'amender la loi relative à la protection des animaux.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant la fusion de la banque de la *Nouvelle-Ecosse* " avec la banque Union de l'*Ile du Prince-Edouard*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ogilvie*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie d'assurance du *Manitoba* et du *Nord-Ouest* contre l'incendie," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Girard*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ogilvie*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario* (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 22, retranchez depuis "*Canada*" jusqu'à "dérète".

Dans le titre du bill retranchez depuis "effet" jusqu'à "l'acte" et insérez : "d'amender".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de réunir la caisse des veuves et " orphelins des ministres presbytériens en rapport avec l'église presbytérienne des " provinces inférieures, et la caisse des veuves et orphelins de l'église presbytérienne " des provinces maritimes en rapport avec l'église d'Écosse, et de créer une corpora- " tion pour administrer ces caisses," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour incorporer la Société Royale du " Canada," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer " la Société des Missions de l'Église Méthodiste Wesleyenne en Canada," a fait rap- port qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 41, retranchez " cession volontaire " et insérez : " cessions volon- " taires."

Page 2, ligne 3, après " piastres " insérez : " et ces acquisitions seront assujet- " ties aux lois relatives à l'acquisition d'immeubles par les corporations religieuses, " qui seront en vigueur à l'époque de l'acquisition dans la province ou le territoire " où seront situés ces biens fonds."

Page 2, ligne 15, après " province " insérez : " ou le territoire."

Page 2, ligne 17, retranchez " corporation " et insérez : " société."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois et la question de concours étant mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant. Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence. La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ? Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures du district de *Joliette*, pour l'année 1882.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :

(Voir documents de la session, No. 44)

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : ' Acte concernant les banques et le commerce de banque et les différents actes qui le modifient, ' " tel qu'amendé,

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé : Que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Flint*, a proposé en amendement :

Que le bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général dans le but de retrancher l'amendement qui fait du lundi de Pâques un jour de congé.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Flint,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Glazier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—19.</i>
<i>Haythorne,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Pozer,</i>	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Campbell</i>	<i>Macpherson</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Almon,</i>	(Sir <i>Alexander</i>),	(Président),	<i>Schultz,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Armand,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Boucherville, dé,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Robitaille,</i>	<i>Vidal.—32.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Macdonald,</i>		

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise alors sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de la compagnie *Rathbun*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Skead*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature,"

L'honorable *M. Power*, secondé par l'honorable *M. Vidal*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débats,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que la continuation du débat sur la dite motion soit remise à demain, et qu'elle soit le premier ordre du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement des deniers publics,"

Sur motion de l'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer Grand Oriental," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 18 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Power*, savoir :

Que le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et " des crimes de même nature," soit lu la seconde fois maintenant.

Après de nouveaux débats,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Power, Boucherville, de, Botsford, Kaulbach, McClelan, McInnes (New Westminster), Miller, Pelletier, Plumb, Scott, Vidal* et du proposant, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour " la protection des colons qui s'établissent sur les terres fédérales dans le *Manitoba* " et les territoires du *Nord-Ouest*,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : " Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change, et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la *Royale Canadienne*,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*, et l'acte qui l'amende,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Lewin*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie des poudres de l'*Acadie*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Archibald*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux pré venir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de " Jonction du Grand-Occidental à la Rive du Lac Ontario," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la " *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la *Saskatchewan*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 19 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>MaInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Murhead,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Lewin,</i>	<i>Pelletier,</i>	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

D'*Archibald Wright* et autres, citoyens de la cité de *Winnipeg* ; demandant que le Sénat use de son influence auprès du gouvernement pour faire construire le bureau de poste temporaire dans la dite cité sur le lot situé en arrière du bureau de poste actuel.

L'honorable *M. Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la banque Canadienne du comté de *Brant*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. McClelan*, secondé par l'honorable *M. Haythorne*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable *M. Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la ' Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée),' " a fait rapport.

qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 25, retranchez depuis "2" jusqu'à "pouvoirs" dans la ligne 4, page 2, ce qui comprend toute la section 2, et insérez :

"2. La Compagnie aura le pouvoir :—

"(1.) D'établir, par tout moyen électrique quelconque, un réseau de communications télégraphiques et téléphoniques entre tous points quelconques en *Canada*.

"(2.) De relier ce réseau à tout système semblable établi dans quelque province du *Canada*.

"(3.) De le relier, si elle a obtenu au préalable le consentement du Gouverneur général en conseil, à quelque ligne télégraphique ou téléphonique que ce soit, en *Canada*.

"(4.) De construire, acheter, louer, exploiter ou emprunter par traité quelque ligne télégraphique ou téléphonique terrestre que ce soit en *Canada*."

Page 2, ligne 10, retranchez depuis "à" jusqu'à la fin de la section et insérez : "*Moncton, Nouveau-Brunswick*, à moins que quelqu'autre endroit ne soit choisi par un règlement."

Page 2, dernière ligne, après "directeurs" insérez les clauses A, B, C, D, E, F, G, H, I.

Clause A.

"8. La Compagnie pourra établir, entretenir et maintenir ses lignes le long ou à travers des routes publiques, ponts, cours d'eau ou autres lieux semblables, ou sous des eaux navigables, se trouvant entièrement en *Canada* ou divisant le *Canada* d'avec un autre pays ; pourvu que ces lignes ne gênent point le droit public de circulation, et pourvu aussi que rien dans les présentes dispositions ne soit réputé conférer à la Compagnie la faculté de construire aucun pont sur des eaux navigables ; et la Compagnie pourra entrer dans tous terrains ou lieux publics, et louer et se réserver telles parties de ces propriétés qui pourront être nécessaires pour les dites lignes, et pourra prendre dans toute partie des terres domaniales du *Canada* non concédées et non occupées, après avoir obtenu le consentement de la couronne, des poteaux ou matériaux de construction nécessaires pour faire ou réparer les lignes ou les constructions dépendant du service de ces lignes ; et pourra aussi faire passer ses lignes par tout pont et sur toute rivière quelconque ; et en cas de désaccord avec la Compagnie et un propriétaire ou occupant d'un terrain qu'elle pourra prendre pour les objets susmentionnés, ou en cas de désaccord au sujet de quelque dommage causé par la construction des lignes, la Compagnie et le dit propriétaire ou occupant choisiront chacun un arbitre, et les deux arbitres choisis nommeront un tiers ; et la décision de deux d'entre eux sur l'objet en contestation, rendue par écrit, sera finale ; et si le propriétaire ou occupant, ou si l'agent de la Compagnie néglige ou refuse de choisir un arbitre dans les quatre jours après avoir reçu notification par écrit, et sur preuve de cette notification à la personne, ou si les deux arbitres étant dûment choisis, ne peuvent convenir d'un tiers arbitre ; en pareil cas, il sera loisible au ministre des Travaux Publics du *Canada* de nommer l'arbitre ou le tiers arbitre, lequel possèdera les mêmes pouvoirs que s'il avait été choisi de la manière prévue ci-dessus. Partout où ses lignes passeront à travers quelque bois, la Compagnie pourra couper les arbres et les sous-bois sur un espace de cinquante pieds de chaque côté des dites lignes ; mais elle ne devra abattre ou mutiler aucun arbre planté ou conservé pour donner de l'ombre ou servir d'ornement, ni aucun arbre fruitier."

Clause B.

"9. Dans les cités et villes et dans les villages constitués en corporations, la Compagnie n'emploiera ou ne plantera point de poteaux d'une hauteur de plus de quarante pieds au-dessus de la surface de la rue, ni établira de lignes de poteaux le long d'aucune rue, sans le consentement du conseil ou de la corporation municipale

“ ayant juridiction sur la rue. Les poteaux seront, autant que possible, droits et
 “ perpendiculaires, et, dans les cités, devront être peints, si quelque règlement du
 “ conseil ou de la corporation l'exige. Lorsqu'il existera déjà des lignes télégra-
 “ phiques, la Compagnie ne plantera point de poteaux sur le même côté de la rue où
 “ seront les poteaux de ces télégraphes, sans le consentement du conseil ou de la
 “ corporation ayant juridiction sur les rues. La Compagnie ne coupera ni ne muti-
 “ lera aucun arbre planté ou conservé pour l'ombrage ou par ornement. L'ouverture
 “ du sol des rues pour la pose des poteaux ou pour le passage des fils sous terre,
 “ s'exécutera sous la direction et la surveillance de l'ingénieur ou de tel autre
 “ officier que le conseil ou la corporation pourra nommer, et de la manière prescrite
 “ par ce conseil ou cette corporation ; et la surface de la rue devra être remise, dans
 “ tous les cas, en son premier état par la Compagnie et à ses frais.

“ Si, dans les cas d'incendie, il devenait nécessaire, pour éteindre le feu ou sauver
 “ les propriétés, de couper les fils, le fait qu'en pareille circonstance, il y aura ou des
 “ fils de la Compagnie de coupés par les ordres de l'ingénieur en chef ou de tout autre
 “ officier chargé de la conduite de la brigade des pompiers, ne donnera point droit à
 “ la Compagnie de prétendre ou de demander une indemnité pour les dommages
 “ qu'elle en aura pu éprouver.

“ L'amende, pour chaque infraction à la présente section, sera de dix piastres au
 “ moins et de cent piastres au plus et elle sera recouvrée, avec les frais de poursuite,
 “ par la personne à qui cette infraction aura causé quelque dommage.

“ Aucun acte du parlement qui obligerait la Compagnie, si l'on venait à
 “ découvrir un moyen utilement praticable pour faire passer les fils de téléphone sous
 “ terre, d'adopter ce moyen et qui abrogerait le droit possédé par elle en vertu de la
 “ présente section, de continuer à poser ses fils sur des poteaux à travers les cités,
 “ villes ou villages constitués en corporations, ne sera considéré comme une atteinte
 “ aux privilèges accordés par le présent acte.”

Clause C.

“ 10. Les directeurs de la Compagnie pourront, de temps en temps, fixer et régler
 “ les prix exigibles pour la transmission et la remise à destination des dépêches
 “ expédiées par ses lignes ou câbles ; mais ce tarif sera sujet à l'approbation du
 “ Gouverneur général en conseil, qui pourra, toutes les fois qu'il le jugera à propos,
 “ le faire changer.

“ (1) Pourvu, toutefois, que le taux exigible pour la transmission d'une dépêche
 “ de dix mots de texte par les lignes terrestres de la Compagnie en *Canada* ou par
 “ toute partie de ces lignes, n'excède pas vingt-cinq cents, et que le prix exigible
 “ pour chaque mot de texte au-dessus de dix dans la dite dépêche ne soit pas de plus
 “ d'un centin ; et pourvu aussi que le taux additionnel exigible pour la transmission
 “ des correspondances par câble sous-marin ou par toute autre voie quelconque à travers
 “ un détroit ou bras de mer n'excède pas le taux que la présente section autorise à
 “ percevoir pour la transmission par les lignes terrestres de la Compagnie.”

Clause D.

“ 11. Il sera du devoir de la Compagnie (sauf les dispositions de la section sui-
 “ vante) de transmettre toutes les dépêches dans l'ordre de leur dépôt, sous peine
 “ d'une amende de vingt piastres au moins et de cent piastres au plus, à recouvrer,
 “ avec les frais de poursuite, par la personne ou les personnes dont la dépêche n'aura
 “ pas été transmise suivant l'ordre, sans préjudice de son recours pour tout dommage
 “ éprouvé par ce retard.”

Clause E.

“ 12. Toute dépêche relative à l'administration de la justice, à l'arrestation de
 “ criminels, à la découverte ou à la prévention de crimes et les dépêches ou correspon-
 “ dances d'Etat jouiront toujours de la priorité sur toutes les autres, si cette priorité
 “ est demandée par une personne attachée à l'administration de la justice ou une
 “ personne à ce autorisée par le secrétaire d'Etat du Canada.”

Clause F.

“ 13. Si quelqu'un, intentionnellement ou malicieusement brise, abat ou détruit
 “ quelque fil, poteau, construction, machine, appareil ouvrage appartenant à la Com-

“pagnie, ou qui sera établi ou fait en vertu du présent acte ; ou, intentionnellement, commet quelque autre acte, tort ou méfait, pour troubler, gêner ou empêcher l’exécution, l’entretien ou le maintien de quelque ouvrage,—il sera passible envers la Compagnie du triple de la valeur du dommage prouvé par le serment de deux ou plusieurs témoins dignes de foi ; lesquels dommages avec les frais de poursuite à cet effet, seront recouvrés, par voie sommaire, devant deux ou plusieurs juges de paix pour le district ou le comté dans lequel l’infraction aura été commise, ou dans toute cour de loi compétente ; et à défaut de paiement, le délinquant sera emprisonné pendant tel espace de temps, n’excédant pas six mois, que la cour ou les juges de paix estimeront à propos.”

Clause G.

“14. Nonobstant la section précédente et sans préjudice de ses dispositions réparatrices ou autres, si une personne, intentionnellement ou malicieusement, gêne l’usage de quelque ligne, ouvrage, bâtiment, machine ou autre propriété de la Compagnie, ou les endommage, elle sera coupable de délit, et sera punie d’un emprisonnement de deux ans au plus, ou d’une amende de huit cent piastres au plus ; et, à défaut de payer cette amende, d’un emprisonnement d’un an au plus.”

Clause H.

“15. Si les travaux de la Compagnie ne se commencent pas dans les deux ans à compter de la passation du présent acte, cet acte sera nul et sans effet.”

Clause I.

“16. La Compagnie sera sejette à toutes les conditions imposées, et aura tous les pouvoirs et privilèges conférés aux compagnies de télégraphe par le chapitre soixante-sept des Statuts refondus de la ci-devant province du Canada et par l’acte passé l’an trente-huitième du règne de Sa Majesté sous le titre : ‘Acte concernant la construction et l’entretien des lignes de télégraphe électrique sous-marin,’ on tant que ces conditions, pouvoirs et privilèges ne sont pas incompatibles avec le présent acte.”

Dans le préambule :

Page 1, ligne 8, retranchez depuis “électriques” jusqu’à “et” dans la 10e ligne et insérez “en Canada.”

Page 1, ligne 11, après “demande” insérez : “et de les autoriser à ériger, entretenir et exploiter des lignes de télégraphe en Canada.”

Sur motion de l’honorable M. Carvell, secondé par l’honorable M. Ogilvie, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu’amendé, soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L’honorable M. Macfarlane, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour faire droit à Peter Nicholson,” a présenté son troisième rapport. Ordonné, qu’il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

18 avril, 1882.

Le comité auquel a été renvoyé le bill intitulé : “Acte pour faire droit à Peter Nicholson,” avec pouvoir d’envoyer quérir personnes, pièces et documents et d’entendre en témoignage, conformément à l’ordre de votre honorable Chambre, toutes personnes assignées à comparaître devant le Sénat en cette affaire ; et auquel a été aussi ren-

voyée la pétition de la défenderesse *Rosetta Saxton* ou *Rosetta Nicholson*, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

En exécution de l'ordre de renvoi du lundi 12e jour de mars dernier, et conformément à la soixante-dix-neuvième règle du Sénat, votre comité a entendu sous la foi du serment les témoins produits par le pétitionnaire en divorce et par la dite défenderesse sa femme, et a aussi interrogé sous serment le dit pétitionnaire et la dite défenderesse tant généralement que relativement à toute collusion ou connivence qui pourrait exister entre eux ; et les dépositions des témoins, du pétitionnaire et de la défenderesse ont été rédigées par écrit *in extenso* par un sténographe et sont annexées au présent rapport avec tous les documents, justifications et pièces apportés devant votre comité.

Que le pétitionnaire s'est conformé jusqu'à présent aux ordres de votre comité en ce qui regarde le paiement par lui des honoraires du conseil de la défenderesse et des frais de séjour de cette dernière ; ordres relatés au long dans le second rapport de votre comité à votre honorable Chambre en date du dix-neuf mars dernier.

Le jeudi vingt-deux mars dernier votre comité a pris la décision suivante :

“ *Ordonné*, que la somme de soixante et quinze piastres soit remise par le pétitionnaire au greffier de ce comité pour payer les dépenses des témoins de la défenderesse, sous réserve de tout ordre ultérieur de ce comité. ”

Cet ordre a été exécuté.

Le jeudi vingt-deux mars dernier votre comité a pris une autre décision en ces termes :

“ *Ordonné*, qu'attendu l'état de pauvreté de la défenderesse, le pétitionnaire aura à lui payer la somme de quinze piastres pour ses frais de voyage. ”

Cet ordre a été exécuté.

Le vendredi treize avril courant, l'honorable *William McDougall*, C.R., conseil de la défenderesse, a présenté à votre comité la requête suivante :

“ Que le comité autorise le greffier ou officier en ayant le dépôt, à payer sur l'argent applicable à cet objet, les frais de voyage et de séjour d'*Horace H. Jones*, témoin venu du *Détroit* et entendu de la part de la défenderesse par le comité. ”

Votre comité a décidé sur cette requête que le dit témoin *Horace H. Jones* ne soit pas payé de ses dépenses.

Et ayant dûment considéré le dit bill ainsi que les témoignages, documents, pièces et justifications produits devant lui, votre comité est d'avis que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé, et en conséquence il recommande à votre honorable Chambre de ne point passer ce bill.

Le tout respectueusement soumis,

ALEX. MACFARLANE,

Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. *McMaster*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes, mercredi le dix-huitième jour d'avril et intitulé : “ *Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental à la rive du lac Ontario*, ” soit mis sur les ordres du jour pour la seconde lecture, demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : ' Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change, et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change.' "

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 16, après " en " insérez : " avant le dit quatrième jour de mai. "

La deuxième section a été lue et agréée.

Le titre a été lu et amendé comme suit :

Ligne 4, retranchez tous les mots après " change. "

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bötsford*, secondé par l'honorable M. *Bourinot*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la Royale Canadienne, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston* à *Pembroke*, et l'acte qui l'amende, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie *Davis* et *Lawrence*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,
La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 20 Avril 1883.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Levin,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :

Par l'honorable *M. Allan*,—De la compagnie du chemin de fer du Pacifique canadien, et de la compagnie du télégraphe Anglo-Américain (à responsabilité limitée).

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel elle a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer le conseil d'administration du fonds de construction d'églises et presbytères de l'église presbytérienne en *Canada*, pour le *Manitoba* et le *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Wark*, secondé par l'honorable *M. Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte pour constituer " en corporation la compagnie du chemin de fer Grand-Oriental," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte relatif à la compagnie du chemin de fer de *Montréal, Ottawa* et Occidental et pour changer son nom en celui de compagnie du chemin de fer de *Montréal* et Occidental," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la " compagnie du chemin de fer du Pacifique d'*Ontario*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation " de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au *Nord-Ouest*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Portage, Westbourne* et du *Nord-Ouest*, et de changer son nom en celui de compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, du *Canada*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 31, retranchez depuis "sera" jusqu'à la fin de la 2^e section, et insérez : "déterminé de temps en temps par règlement, mais ne pourra être supérieur à onze ni inférieur à sept, et le quorum en sera de cinq."

Page 2, ligne 2, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "au" et insérez : "par lettre enregistrée déposée."

Dans le préambule.

Page 1, ligne 2, retranchez : "quatrième" et insérez : "troisième."

Page 1, ligne 7, après "acte" insérez : "tel qu'amendé par un acte de la législature de la province du *Manitoba*, passé en la quarante-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre quarante et un ;"

Page 1, ligne 13, après "effet" insérez : "et que le nom de la compagnie a été changé par cet acte ;"

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *Kamouraska*, pour l'année 1882.

Aussi, un état des baptêmes, mariages et sépultures dans le district de *St-François*, pour l'année 1882.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir documents de la session, No. 44.*)

Sur motion de l'honorable M. *Ogilvie*, secondé par l'honorable M. *Pâquet*, il a été

Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes, le 19 courant, intitulé : "Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie *Davis et Lawrence*," soit mis sur les ordres du jour pour la seconde lecture, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé : 'Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change, et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change,'" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la *Qu'Appelle*, du *Lac Long* et de la *Saskatchéwan*,"

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*,"

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du *Grand-Occidental* à la rive du lac *Ontario*,"

Sur motion de l'honorable M. *MacMaster*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Quebec* à la baie *James*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

A lors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 23 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Deblois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glaser,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRE :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de *Kingston à Pembroke*, et l'acte qui l'amende," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,

20 avril, 1883.

Le comité mixte des deux Chambres au sujet des impressions du parlement présente le sixième rapport de ce comité, lequel est comme suit :—

Votre comité a examiné les documents suivants et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à l'Ordre, — Etat indiquant séparément, pour chaque année depuis l'établissement de la caisse de retraite, —

- 1o. Le nombre de personnes ayant droit aux bénéfices de l'acte.
- 2o. Le nombre de personnes pensionnées chaque année.
- 3o. Le nombre de personnes qui ont reçu une gratification de retraite pour chaque année.

40. Le montant versé chaque année au fonds de retraite par ceux qui ont été pensionnés ou qui ont reçu une gratification de retraite.

50. Le nombre des retraités qui sont décédés, chaque année.

6. Le montant versé au fonds pour ceux qui sont décédés. (No 21b). (*Dans les documents sessionnels seulement.*)

Tracé de la section est, de Current River à Nipigon, et le tarif de transport du chemin de fer du Pacifique canadien, section ouest. (No 27j.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant payé pour du matériel roulant acheté pour l'Intercolonial, chaque année depuis le 1er juillet, 1878, et l'endroit où il a été fabriqué; etc., etc. (No 40i.)

Réponse à Ordre,—Correspondance entre la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada et le gouvernement du Canada relativement à l'acquisition ou vente de l'embranchement sur la Rivière-du-Loup du dit chemin de fer, maintenant la propriété du gouvernement du Canada; etc., etc. (No 76b.)

Etat dressé d'après les dossiers des élections à la présente Chambre des Communes, indiquant le nombre de votes inscrits pour les candidats respectifs dans les divers districts électoraux, et dans leurs diverses subdivisions; etc., etc. (No 77.)

Réponse à Adresse,—Jugements dans la cause de *Russell vs. la Reine* dans la Cour Suprême du Canada et au Conseil Privé, etc., dans toutes les causes relatives à la question du droit d'une législature provinciale de passer des lois affectant la vente des liqueurs enivrantes ou les heures de telle vente. (No 80.)

Réponse à Adresse,—Correspondance, etc., se rapportant aux études faites en 1882, pour la construction d'un canal entre les lacs Shushwap et Okanagan, dans la Colombie anglaise. (No 81.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Soumissions reçues pour la construction du canal Murray, ainsi que copie des rapports et devis estimatifs d'ingénieurs; etc., etc. (No 83.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le nombre total de demandes de concessions de terre pour fins de colonisation conformément au projet numéro un et au projet numéro deux des règlements concernant les terres, en date du 23 décembre, 1881; etc., etc. (No 84.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés:—

Réponse à Ordre,—Relevé de la quantité totale de terres vendues par la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, et du prix total à être payé pour ces ventes, chaque mois, jusqu'au 1er mars, 1882; etc., etc. (No 27k.)

Réponse à Ordre,—Requêtes demandant de nouveaux canons pour la batterie de campagne de Richmond; etc., etc. (No 31c.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la supplique de *John Stewart*, de Woodbridge, l'un des volontaires de 1837-38, demandant de l'assistance soit par un octroi de terre ou autrement; etc., etc. (No 31d.)

Réponse à Ordre,—Pétitions venant de la province de Québec au sujet de la législation projetée relative à la vente des liqueurs enivrantes. (No 59a.)

Réponse à Adresse,—Dépêches au sujet des lois du Canada et des provinces relatives à l'imposition de restrictions sur la vente des boissons enivrantes; etc., etc. (No 59b.)

Réponse à Adresse,—Correspondance relative à la nomination de l'honorable *Hector Fabre* à la position qu'il occupe maintenant en France; etc., etc. (No 60.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre tout membre du gouvernement et tous hôteliers licenciés au sujet de mesures législatives affectant la vente des liqueurs. (No 61.)

Réponse et réponse supplémentaire à Adresse,—Correspondance échangée avec les municipalités et pétitions présentées par elles, touchant la nomination de constables fédéraux pour conduire les prisonniers des prisons de comté aux pénitenciers. (Nos 62 et 62a.)

Réponse à Adresse,—Etat du nombre de causes entendues dans chacune des cours de comté des comtés de King et Albert depuis le 1er juin, 1882, etc., etc. (No 67a.)

Réponse à Ordre.—Correspondance échangée entre le gouvernement et les juges de cours de comté du Canada, et autres, concernant la résolution présentée à la Chambre lors de la dernière session du Parlement par le ci-devant ministre de la Justice au sujet de l'augmentation projetée du traitement de tels juges. (No 67b).

Etat des affaires de la Cie Anglo-Canadienne de Prêt et Placement, le 31 décembre, 1882. (No 73).

Réponse à Adresse.—Correspondance au sujet de l'érection de sémaphores sur le quai de la Rivière-du-Loup, dans le comté de Témiscouata, et sur le "Brandy-Pot." (No 74).

Réponse à Ordre.—Rapports faits jusqu'à ce jour, touchant les mouvements de la glace au quai de la Rivière-du-Loup et à celui de la Rivière-Ouelle. (No 75).

Réponse à Adresse.—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et la Cie du chemin de fer Grand Tronc du Canada relativement à une assemblée de la dite compagnie dans le but de prendre en considération l'achat de bons et actions du chemin de fer de Wellington, Grey et Bruce, et aussi, l'achat de certaines actions et parts de la compagnie du chemin de fer de Hamilton et du Nord-Ouest et de la Cie du chemin de fer St Laurent et Ottawa; aussi, correspondance concernant l'achat ou la vente du chemin de fer de la rive Nord; etc., etc. (No 76).

Réponse à Ordre.—Rapports de tous les accidents qui ont eu lieu sur la ligne de la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada ou sur aucun de ses embranchements, entraînant soit des pertes de vie ou des dommages matériels, etc., (No 76a).

Réponse à Ordre.—Plainte portée contre *Hubert Hébert*, écuier, employé comme agent et chef de gare à Montmagny, relativement à une accusation de manœuvre frauduleuse portée par *P. B. Casgrain*, écuyer, député de l'Islet. (No 78).

Réponse à Ordre.—Etat du montant perçu pour droit de quaiage au quai public à Digby N.-E., pendant chacune des années comprise entre 1879 et 1882, inclusivement. (No 79).

Réponse à Ordre.—Etat donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882; etc., etc. (No 82).

Réponse à Adresse.—Relevé de toutes les sommes payées à l'honorable *John O'Connor* depuis qu'il s'est démis de sa charge; etc., etc. (No 85).

L'attention de votre comité ayant été attirée sur la nécessité de donner plus d'espace au bureau de distribution pour faciliter l'expédition du travail qui s'y fait, il a constaté, après renseignements pris, qu'il n'y a pas de place vacante disponible à utiliser à cette fin; et il recommande respectueusement que, pendant la vacance, les Orateurs des deux Chambres soient priés de se concerter avec le département des Travaux Publics pour approprier autrement les pièces dont ils ont la jouissance (en y ajoutant, si possible) de manière à faciliter l'expédition du travail en donnant un local plus étendu. Un magasin plus convenable est aussi nécessaire pour le papier d'imprimerie et pour mettre en sûreté les feuilles imprimées des rapports des départements et des "Débats", avant leur livraison au relieur.

De plus, votre comité expose respectueusement que, pendant la dernière vacance, son greffier a adressé, d'après les instructions du comité, une circulaire aux législatures des diverses provinces du Canada demandant un échange de documents, etc. Des réponses affirmatives ont été reçues des provinces de Québec et d'Ontario. La législature de la Nouvelle-Ecosse a répondu "que la question serait prise en considération"; mais il n'y a pas eu de communication subséquente. Les autres provinces ne paraissent pas s'être occupé des circulaires qui leur ont été adressées, car elles n'y ont pas répondu.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Glazier*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte des brevets de 1872."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

L'honorable M. *Glazier*, secondé par l'honorable M. *Simpson*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports présentés au département des Travaux publics et de la correspondance échangée entre ce département et M. *J. A. Lyon* ou toute autre personne, depuis 1878, au sujet de l'enlèvement des chicots d'arbres et autres obstructions qui embarrassent le lit de la rivière *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres au bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie canadienne de télégraphes rapides du *Canada* (à responsabilité limitée),

Sur motion de l'honorable M. *Carvell*, secondé par l'honorable M. *Ogilvie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a procédé à la prise en considération du troisième rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour faire droit à *Peter Nicholson*," et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

L'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres au bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la compagnie du chemin de fer du *Portage, Westbourne* et du *Nord-Ouest*, et de changer son nom en celui de compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest, du Canada*."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été séparément agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie *Davis et Lawrence* " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ogilvie*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la *Saskatchewan*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été, *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été, *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Actes à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental " à la rive du lac *Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*,"

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit ordre soit rayé et que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de " Transport Maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bourinot*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'élucider l'intention et la portée de certaines dispositions " de l'acte pour incorporer la compagnie de placement de *Londres* et d'*Ontario*, (à responsabilité limitée)," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajourné.

Mardi, 24 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :

De la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* ; demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition pour un acte l'autorisant à louer les lignes de la compagnie du chemin de fer de la *Credit Valley*, de la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec* et une partie de la ligne de la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du Nord-Ouest, et à faire tous les arrangements accessoires et nécessaires à cet objet.

De la compagnie du télégraphe Anglo-Américain ; demandant que le bill à l'effet d'incorporer la compagnie canadienne de télégraphes rapides, ne soit pas passé, qu'elle soit entendue par son conseil contre le dit bill, ou que des clauses convenables et suffisantes y soient insérées pour protéger la pétitionnaire en lui accordant une compensation pour ses droits et intérêts auxquels on porte atteinte.

L'honorable *M. Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank of Rustico*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 17, retranchez depuis " quatre-vingt-onze " jusqu'à la fin de la première section.

Page 1, ligne 26, retranchez depuis " banque " jusqu'à " chaque " dans la 28^e ligne, et insérez : " et la circulation des billets de la banque sera ensuite réduite " d'après la disposition suivante : "

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours étant mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes " de même nature," a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

Mardi, 24 avril, 1883.

Le comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature," a l'honneur de présenter son premier rapport :

Votre comité, en obéissance à l'ordre de renvoi de mercredi, dix-huitième jour d'avril courant, a examiné le dit bill et il recommande de discontinuer pour la présente session la considération de ses dispositions.

Le tout respectueusement soumis.

A. CAMPBELL,

Président.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant certaines " offenses contre l'Etat," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Bellerose*, *Botsford*, *Boucherville*, de, *Boyd*, *Dickey*, *Howlan*, *Macfarlane*, *Miller*, *Power*, *Scott*, *Trudel*, *Vidal* et du proposant, qui s'assembleront et s'ajourneront à loisir.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi criminelle et d'étendre les dispositions " de l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics,"

Sur motion de l'honorable M. Pelletier, secondé par l'honorable M. Allan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 25 Avril, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID LEWIS MACPHERSON, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donoghue,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. Robitaille,—Du révérend Josué Paradis et autres, de Gaspé, province de Québec.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et mines, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender les actes concernant la compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental à la rive du lac "Ontario," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMaster, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Vidal, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la compagnie de " chemin de fer et de vapeurs de la *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la *Saskatchewan*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 19, retranchez depuis " secrétaire " jusqu'à " sera " dans la 21e ligne.

Le dit amendement ayant été lu une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur icelui il a été agréé.

Sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Benson, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. Bellerose, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 25 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son seizième rapport :

Relativement au bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie *James*," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition, mais que les avis exigés par la cinquante-unième règle ont été régulièrement publiés.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté et que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. Bellerose, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 25 avril, 1883.

Le comité spécial des ordres permanents et des bills privés à l'honneur de présenter son quinzième rapport :

Votre comité a pris en considération la pétition de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant qu'on lui permette de présenter une pétition

en obtention d'un acte qui l'autorise à affermer et à faire toutes choses nécessaires pour affermer les lignes de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, de la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* et partie de la ligne de la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et du *Nord-Ouest*.

Bien que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit expiré depuis quelque temps déjà, les raisons du retard apporté dans ce cas-ci ont paru satisfaisantes à votre comité; et il recommande en conséquence de suspendre la quarante-neuvième règle et de permettre à la dite compagnie du chemin de fer du Pacifique de pétitionner comme elle le demande.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la quarante-neuvième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé par le dit rapport.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. *Allan*,—De la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer en corporation la "compagnie *Davis* et *Lawrence*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ogilvie*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette

Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à "la compagnie des Poudres de l'*Acadie*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette

Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de "steamers à passagers la Royale Canadienne," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 26, après " canadienne " insérez : " à responsabilité limitée."

Dans le préambule du bill.

Page 1, ligne 5, après " canadienne " insérez : " à responsabilité limitée."

Dans le titre du bill.

Après " canadienne " insérez : " à responsabilité limitée."

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous " le nom de ' *La compagnie Rathbun*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aus-itôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 2, ligne 6, retranchez depuis " et " jusqu'à " selon " et insérez : " d'acquérir et vendre de tels permis ".

Page 2, ligne 37, après " d'affaires " insérez : " et le domicile de la compagnie en la province d'*Ontario*, sera établi à *Deseronto*."

Page 3, ligne , retranchez depuis " 8 " jusqu'à " Acte " et insérez : " L'acte ".
Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour " la protection des colons qui s'établissent sur les terres fédérales dans le *Manitoba* " et les territoires du *Nord-Ouest*,"

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a procédé à la prise en considération du sixième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *McInnes*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte " pour constituer en corporation la ' Compagnie canadienne de télégraphes rapides) à " " responsabilité limitée) " et des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres,

Sur motion de l'honorable M. *Carvell*, secondé par l'honorable M. *Ogilvie*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain, et qu'il soit le premier item des ordres du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité spécial auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la punition de la séduction et des crimes de même nature,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de constituer la "Grange Trust" en corporation,"—à responsabilité limitée auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la Vallée de la *Nelson*, en une seule corporation sous le nom de 'Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*,' auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Piquet*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la 'Compagnie du chemin de fer du *Portage*, de *Westbourne* et du *Nord-Ouest*,' et de changer son nom en celui de 'Compagnie du chemin de fer du *Manitoba* et du *Nord-Ouest*, du "Canada." et

Aussi, le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier l'acte passé en la quarante-cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé: 'Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change,' et d'expliquer la loi relative aux timbres sur les billets promissoires et les lettres de change," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte pour amender l'acte relatif aux banques, compagnies d'assurances, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 26 Avril, 1883.

Les membres présents étaient:—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MaInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Murhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donshoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Masson,</i>		

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

De la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* ; demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'autoriser à affermer les lignes réunies de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, de la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et de *Québec*, et de la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest*.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Guvremont*, il a été

Ordonné, que le bill reçu de la Chambre des Communes, lundi, le seizième jour d'avril courant, intitulé : " Acte à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la compagnie du Havre de *Grafton*, et pour d'autres fins," soit mis sur les ordres du jour pour la seconde lecture, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la 'Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée),' " et des amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres,

L'honorable M. *Carvell*, secondé par l'honorable M. *Ogilvie*, a proposé.

Que les dits amendements soient agréés.

Après débats,

Sur motion de l'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *McClelan*, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain, et qu'elle soit alors le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la " compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la " *Saskatchewan*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la " compagnie de steamers à passagers *La Royale Canadienne*," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte " des brevets de 1872," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de *Chignectou*, " (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Botsford*, secondé par l'honorable *M. Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés, au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de 'La compagnie *Rathbun*,'" et

Les dits amendements ayant été lus la seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant les douanes," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* à la rivière " de la *Paix*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Miller*, secondé par l'honorable *M. Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéicommis et de construction de " chemins de fer du *Canada* (à responsabilité limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable *M. Simpson*, secondé par l'honorable *M. Glasier*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie des Phosphates et Mines de la Puissance," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 27 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID LEWIS MACPHERSON, Président,

Les honorables messieurs

Alexander,	DeBlois,	Masson,	Power,
Allan,	Dever,	McClelan,	Pozer,
Almon,	Dickey,	McInnes,	Read,
Archibald,	Ferrier,	McKay,	Robitaille,
Armand,	Flint,	McMaster,	Ryan,
Bellerose,	Glasier,	Miller,	Scott,
Benson,	Grant,	Montgomery,	Simpson,
Botsford,	Guvremont,	Muirhead,	Skead,
Boucherville, de,	Haythorné,	Northwood,	Smith,
Boyd,	Howlan,	O'Donohoe,	Stevens,
Campbell,	Kaulbach,	Ogilvie,	Sutherland,
(Sir Alexander),	Leonard,	Pâquet,	Trudel,
Carvell,	Macdonald,	Pelletier,	Vidal,
Chaffers,	Macfarlane,	Plumb,	Wark.
Chapais,	MacInnes,		

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour la pétition suivante a été lue :

Du révérend *Josué Paradis* et autres, de *Gaspé*, province de *Québec* ; demandant un havre de refuge à l'embouchure de la rivière *Grand Pabos* dans ce comté.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 32, après "*Oxford*" insérez "Station."

Page 2, ligne 14, après "*Canada*" insérez : "Tout bureau de la compagnie en *Canada* sera un domicile pour les significations à faire à la compagnie, qui devra avoir un bureau au moins dans le comté de *Cumberland, Nouvelle-Ecosse*."

Page 2, ligne 17, retranchez depuis "autre" jusqu'à la fin de la 6e section et insérez : "en la manière réglée par la septième section de l'acte refondu des chemins de fer, 1879."

Page 3, ligne 14, retranchez depuis "trésorier" jusqu'à "seront" dans la 16e ligne.

Page 3, ligne 17, après "compagnie" insérez : "et tout billet fait, accepté ou endossé, et toute telle lettre de change, faite, tirée, acceptée ou endossée comme susdit, seront présumées l'avoir été avec l'autorisation nécessaire, jusqu'à preuve du contraire."

Page 3, ligne 20, retranchez depuis "trésorier" jusqu'à "faisant" dans la 21e ligne.

Page 3, ligne 24, après "égard" insérez : "à moins que le billet ou la lettre de change n'aient été émis autrement que ci-dessus prescrit."

Page 3, ligne 32, après "eux" retranchez la 12e section et insérez la clause A.

Clause A.

" 6. Si quelque actionnaire refuse ou néglige d'opérer quelque versement sur une action ou des actions possédées par lui, les directeurs pourront déclarer son action ou ses actions confisquées de la manière prévue par les statuts, ainsi que le montant déjà payé sur ces actions; et les actions ainsi confisquées pourront être vendues aux enchères publiques par les directeurs, après tel avis qu'ils prescriront de donner et le produit de leur vente appartiendra à la compagnie et lui sera attribué; pourvu toujours que dans le cas où le produit de la vente de ces actions serait plus que suffisant pour payer tous les arrrages et intérêts, ainsi que les frais de vente, le surplus des deniers sera remboursé sur demande au propriétaire des actions ainsi vendues et il ne sera pas vendu plus d'actions qu'il n'en faudra pour couvrir les dits arrrages, intérêts et frais; et pourvu aussi que si les dits arrrages de versements, intérêts et frais sont payés avant qu'aucune action ainsi confisquée n'ait été vendue, la dite action retournera à la personne à laquelle elle appartenait avant d'avoir été confisquée, tout comme si les dits versements eussent été régulièrement payés."

Page 3, ligne 45, après "donné" insérez : "par lettre enregistrée adressée à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue et par annonce."

Page 4, ligne 19, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "et" dans la 20e ligne.

Page 4, ligne 30, après "d'avis" insérez : "par lettre enregistrée adressée à chacun des actionnaires à sa dernière adresse connue et par annonce."

Page 4, ligne 35, retranchez depuis "directeurs" jusqu'à "et."

Sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte concernant l'acte " relatif à la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page, ligne 9, retranchez depuis " suit " jusqu'à la fin de la troisième clause et insérez les clauses A, B, C et D, comme suit :

Clause A.

Dans le cas où la Compagnie du chemin de fer de *Credit-Valley* se fusionnerait, dans les deux ans à compter de la passation du présent acte, avec la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* ; ou dans le cas où, soit le chemin de fer de *Credit-Valley* soit le chemin de fer de la compagnie fusionnée serait, dans le délai susdit, loué à la Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* ; ou dans le cas où la Compagnie du chemin de fer de *Credit-Valley* prendrait à louage dans le délai susdit le chemin de fer de *London-Junction* ; ou dans le cas où soit la Compagnie du chemin de fer de *Credit-Valley*, soit la compagnie fusionnée ferait, dans le délai susdit, des arrangements d'exploitation commune avec la Compagnie du Sud du *Canada* ;—les droits de circulation accordés par l'acte ci-dessus à la Compagnie du chemin de fer de *Credit-Valley* pourront continuer à être exercés par cette compagnie ou par la compagnie fusionnée ou par la Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, suivant le cas ; sauf le contrôle et moyennant l'observation des règlements de circulation et des dispositions relatives à l'établissement des péages, loyers ou indemnités, que mentionne la troisième section de l'acte ci-dessus.

Clause B.

2. Si les dites compagnies ne pouvaient s'entendre sur l'étendue des droits de circulation accordés ci-dessus ou la manière de les exercer, ou sur les péages, les loyers ou l'indemnité à payer pour ces droits, ou sur quelque autre chose se rapportant à l'exercice de ces mêmes droits,—toutes les dispositions de la cinquième section de l'acte par le présent amendé demeureront applicables, comme si elles étaient reproduites ici, et en terme exprès, appliquées à la compagnie fusionnée, ou à la Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, suivant le cas.

Clause C.

3. Il sera loisible à la Compagnie de *Credit-Valley* ou à la compagnie fusionnée si la première venait à se fusionner avec la Compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec*, de louer sa ligne à la Compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique* à telles conditions que pourront être convenues ; pourvu que le louage et ses conditions soient autorisés ou approuvés par les deux tiers en somme des actionnaires de la compagnie faisant ce louage, présents ou représentés à une assemblée générale spéciale de ses actionnaires, convoquée à cet effet, par un avis énonçant l'objet de la réunion.

Clause D.

4. Le chemin de fer de *Credit-Valley* est par le présent acte déclaré ouvrage d'utilité pour le *Canada*.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

VENDREDI, 27 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport :—

Sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*, en une même corporation, sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*," votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition en obtention de ce bill et qu'il n'a pas été publié d'avis dans la *Gazette du Canada* ni dans aucun journal local.

Comme les circonstances qui ont nécessité cette mesure se sont produites trop récemment pour permettre la publication des avis ordinaires, votre comité recommande de suspendre la 51e règle par rapport à ce bill, d'autant que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été *Ordonné*, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à un " Acte à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*, en une corporation, sous le nom de " Compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*," tel que recommandé par le dix-septième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

Vendredi, 27 avril, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*, demandant qu'il soit passé un acte à l'effet de l'autoriser à affermer les lignes fusionnées de la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*, de la compagnie du chemin de fer d'*Ontario* et *Québec* et de la compagnie du chemin de fer de l'*Atlantique* et du *Nord-Ouest*, et a constaté qu'il n'a pas été donné d'avis de cette pétition.

Comme les circonstances qui ont nécessité la présente demande se sont produites trop récemment pour permettre la publication des avis ordinaires, votre comité recommande de suspendre la 51e règle par rapport à cette pétition, d'autant que le comité qui sera saisi du bill pourra veiller à ce que personne n'en éprouve de préjudice.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la pétition de la compagnie du chemin de fer canadien au *Pacifique*.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition des témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres états de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte relatif aux juges des cours de comté dans la province d'Ontario."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Conformément à l'ordre la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. *Carvell*, savoir :—

Que les amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée)," soient agréés.

Après débat,

L'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, a proposé :

Que les dits amendements ne soient pas maintenant agréés mais que le dit bill soit renvoyé maintenant à un comité général pour nouvelle considération.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bouchervil^e, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Fâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.—42.</i>
<i>Flint,</i>	<i>Macdonald,</i>		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Armand,</i>	(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Macpherson</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Dickey,</i>	(Président),	<i>Smith,—11.</i>
<i>Botsford,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue aussi dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Les sections une à sept inclusivement ont été lues et agréées.

La huitième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 3, ligne 15, après "fruitier" insérez : "la compagnie fera le moins de dommage possible dans l'exécution des divers pouvoirs à elle conférés par le présent acte, et indemniserà chaque fois qu'elle en sera requise les possesseurs ou propriétaires des bois ou autres intéressés dans les bois où seront abattus des arbres ou sous bois, de tous les dommages qu'ils auront soufferts par suite de l'exécution des pouvoirs conférés par le présent acte."

La neuvième section a été lue et agréée.

La dixième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 4, ligne 13, retranchez "dix" et insérez "vingt."

Page 4, ligne 14, retranchez "terrestre," et retranchez depuis "Canada" jusqu'à "n'excède" dans la 15e ligne et insérez : "entre deux points quelconques."

Page 4, ligne 16, retranchez "dix" et insérez : "vingt."

Page 4, ligne 17, retranchez depuis "centin" jusqu'à la fin de la section.

Les sections onze, douze, treize et quatorze ont été lues et agréées.

La section quinze a été lue et amendée comme suit :

Page 5, ligne 11, retranchez depuis "commencent" jusqu'à "à" dans la 16e ligne et insérez : "et ne se poursuivent *bonâ fide* dans le délai d'une année."

La seizième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 5, dernière ligne, après "acte" insérez : "pourvu que la compagnie ne puisse se fusionner avec aucune compagnie ou association ou ne puisse passer aucune convention pour participer à des profits avec aucune personne, compagnie ou association ou pour unir et consolider son capital avec celui d'aucune autre compagnie ou vendre ou autrement aliéner les ouvrages de la compagnie ou les droits conférés par le présent acte à aucune personne, compagnie ou association."

Le préambule lu de nouveau et agréé.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. DeBoucherville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Carvell, il a été *Ordonné*, que le dit bill, tel qu'amendé, soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer du "Nouveau-Brunswick," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé : *Acte concernant les banques et le commerce de banque*, et les différents actes qui le modifient," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 30 Avril 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead.</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Vidal*,—de *Jessie McEwen*, président, et *Jennie Foulds* secrétaire de l'association canadienne pour le suffrage des femmes.

L'honorable Président a présenté à la Chambre, une liste des actionnaires de la banque de l'Ouest, du *Canada*, en date du 27 avril, 1883.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session No. 19*)

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender la loi criminelle et d'étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne,"

L'honorable *M. Scott*, secondé par l'honorable *M. Haythorne*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable *M. Almon*, secondé par l'honorable *M. Macdonald*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu d'hui en six mois.

Après débats,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferrier,</i>	(Président.)	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>McKay,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,—42.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozor,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Grant,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Reesor,</i>	<i>Wark.—13.</i>
<i>Haythorne,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question ayant été mise sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été aussi résolue dans l'affirmative, et

Ordonné, en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, y avait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *McMaster*, il a été *Ordonné*, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la "Grange Trust" en corporation,"—(à responsabilité limitée) a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Almon*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour la protection des colons qui s'établissent sur les terres fédérales dans le *Manitoba* et les territoires du *Nord-Ouest*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Reesor*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et de maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la compagnie du hâvre de *Grafton*, et pour d'autres fins," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Howlan*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte des brevets de 1872."

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Howlan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant les douanes," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la rivière de la Paix," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Sutherland*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéicommiss et de construction de chemins de fer du *Canada* (à responsabilité limitée) " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des banques et du commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Nord, *Nord-Ouest* et du *Sault Ste-Marie*, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie de chemin de fer du Nord et de Jonction du Pacifique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*."

Et les dits amendements ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux, ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*,"

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*, en une seule corporation, sous le nom de ' Compagnie de chemin de fer et à vapeur de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par le comité général au bill intitulé : " Acte pour constituer en corporation la compagnie canadienne de télégraphes rapides,"—(à responsabilité limitée.)

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :
Que les dits amendements soient agréés.

Après débats.

A six heures le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 p.m.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. *Power*, savoir :
Que les amendements faits par le comité général au bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie canadienne de télégraphes rapides,"—à responsabilité limitée soient agréés.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Macfarlane*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors sur division lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
"Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage
"électrique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
"Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'inspection générale, 1874," auquel elle
demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la
Montagne-de-Bois à Qu'Appelle."

Et aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines
"personnes sous le nom de président, directeurs et compagnie de la *Farmers' Bank*
"of *Rustico*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé
aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill
intitulé : "Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*,"
et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements
auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez depuis "nouveau" jusqu'à la fin du dit bill et insérez ce qui suit comme clauses A, B, C, D et E.

Clause A.

" 2. Les deuxième, troisième et sixième sections du dit acte sont par le présent abrogés."

Clause B.

" 3. Le capital social de la banque sera d'un million de piastres, monnaie légale du *Canada*, divisé en dix mille actions de cent piastres en monnaie légale susdite, chacune, lesquelles actions appartiendront et appartiennent en vertu du présent acte aux différentes personnes qui les souscriront, et à leurs représentants légaux ou ayant-cause ; et le bureau principal de la banque sera établi en la cité de *Toronto*."

Clause C.

" 4. Dans le but d'organiser la dite banque, les personnes ci-dessus dénommées en seront les directeurs provisoires, et elles pourront, ou la majorité d'entre elles, faire ouvrir des livres d'actions après en avoir dûment donné avis ; et sur ces livres d'actions seront et pourront être reçues les souscriptions des personnes désirant devenir actionnaires de la banque ; et ces livres seront ouverts à *Toronto, Ontario*, et ailleurs, à la discrétion des directeurs provisoires, et ils seront tenus ouverts aussi longtemps qu'ils jugeront à propos ; et aussitôt que la somme de cinq cent mille piastres du fonds social aura été souscrite, et que cent mille piastres auront été réellement versées dans quelqu'une des banques actuellement incorporées en *Canada*, il sera et pourra être loisible aux directeurs provisoires de convoquer une assemblée des souscripteurs, par avis publié pendant au moins quatre semaines dans *la Gazette du Canada* et dans deux journaux dont l'un à *Toronto, Ontario*, et cette assemblée se tiendra à *Toronto* à l'époque indiquée dans l'avis ; et à cette assemblée les souscripteurs éliront sept directeurs, ayant, en actions, la qualification requise, lesquels administreront dès lors les affaires de la corporation, prendront soin des livres d'actions ci-dessus mentionnés et resteront en charge jusqu'au second mardi de juin de l'année qui suivra celle durant laquelle ils auront été élus, et jusqu'à ce que leurs successeurs soient dûment et régulièrement élus de la manière prescrite par la loi pour l'élection annuelle des directeurs ; et aussitôt après que cette élection aura eu lieu, les fonctions des directeurs provisoires cesseront."

Clause D.

" 5. La dite banque devra obtenir du bureau de la trésorerie avant de commencer ses opérations et dans les deux ans de la passation du présent acte, le certificat requis par la septième section de "l'Acte concernant les banques et le commerce de banque," passé en la trente-quatrième année du règne de Sa Majesté, chapitre cinq ; et s'il n'a pas été versé au moins deux cent mille piastres du capital souscrit de la banque avant qu'elle n'ait reçu ce certificat le montant qu'il faudra pour compléter la dite somme sera demandé et versé dans le cours d'un an à compter de la date du dit certificat, et dans le cas où la banque manquerait à se conformer à quelqu'une des prescriptions de la présente section, le présent acte et le dit acte antérieur deviendront et seront nuls et de nul effet, et la charte par le présent octroyée et tous les droits et privilèges qu'elle confèrent cesseront d'exister."

Clause E.

" 6. Rien de contenu dans le présent acte ne sera interprété comme affectant ou modifiant en aucune manière que ce soit les souscriptions d'actions dans le capital

“ social de la banque faites et inscrites dans les livres d'actions avant la passation du présent acte ; mais toutes lettres, souscriptions d'actions seront aussi valides et obligatoires que si le présent acte n'eût pas été passé.”

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Smith*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 1er Mai 1883.

Les meml res présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>De Btois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Macfarlane,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. *Pâquet*, secondé par l'honorable M. *Almon*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

10. Les divers produits alimentaires dont le ministère du Revenu de l'Intérieur a ordonné l'analyse aux chimistes nommés officiellement ;
20. Les substances minérales et végétales employées comme médicaments (drogues), et le rapport des analystes du gouvernement à leur sujet, constatant le degré de pureté ou de falsification de ces substances médicamenteuses.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de steamers à passagers la Royale Canadienne," et informer cette Chambre que les Communes ont agréé les amendements, faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou* (à responsabilité limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 23, retranchez "ou" et insérez : "et".

Page 2, ligne 14, retranchez depuis "monétaires" jusqu'à "seront" dans la 15e ligne.

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie de *James*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 6, ligne 7, après "personnes" insérez : "quelconques".

Page 6, ligne 16, retranchez depuis "trésorier" jusqu'à "sera" dans la 17e ligne.

Page 9, ligne 3, retranchez "deux" et insérez : "trois".

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte pour établir des dispositions pour recevoir la preuve dans les affaires criminelles pendantes dans des cours de justice des autres possessions de Sa Majesté devant les tribunaux étrangers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte concernant la Haute Cour de Justice d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte relatifs aux juges des cours de comté dans la province d'*Ontario*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick,"

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 5, retranchez " fédéral " et insérez: " du *Canada*, ou le gouvernement de quelque une des provinces du *Canada*."

Page 1, ligne 9, retranchez " public."

Page 1, ligne 10, retranchez depuis " but " jusqu'à " soit " dans la 11e ligne et insérez: " d'induire cet officier ou employé à favoriser par son influence."

Page 1, ligne 14, retranchez depuis " sera " jusqu'à " possible " dans la 15e ligne.

Page 1, ligne 20, retranchez depuis " et " jusqu'à " possible " dans la 21e ligne et insérez: " si un officier ou employé du dit gouvernement accepte ou convient d'accepter une telle offre ou proposition, un tel don ou prêt, ou une telle promesse, convention, compensation ou considération quelconque, il sera réputé complice, et sera."

La deuxième a été lue et amendée comme il suit :

Page 1, ligne 24, retranchez " fédéral " et insérez du *Canada* ou le gouvernement " de quelque province du *Canada*."

Page 1, ligne 26, retranchez " le but " et insérez: " l'intention."

Page 1, ligne 30, retranchez depuis " quelque " jusqu'à " sera " dans la 31e ligne et insérez " officier ou employé du dit gouvernement."

Page 1, ligne 32, retranchez depuis " conviction " jusqu'à " d'une " dans la 33e ligne.

Page 1, ligne 38, retranchez depuis " et " jusqu'à " possible " dans la 40e ligne et insérez: " si un soumissionnaire ou quelque officier ou employé du dit gouvernement accepte ou convient d'accepter un tel don, prêt, offre, promesse, convention, considération ou compensation quelconque, il sera réputé complice, et sera."

La troisième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 2, retranchez " fédéral " et insérez : " du *Canada* ou du gouvernement de quelque province du *Canada*."

La quatrième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 2, ligne 17, retranchez " le dit gouvernement " et insérez : " les dits gouvernements."

La cinquième section a été amendée de manière à se lire comme il suit :

" Nulle poursuite, en vertu du présent acte, ne pourra être intentée après l'expiration de deux ans à compter de l'offense."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *McMaster* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant reçus, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Haythorne*, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain, et que dans l'intervalle le dit bill soit imprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*."

Et les dits amendements ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux séparément, ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain, et que dans l'intervalle le dit bill soit imprimé, tel qu'amendé, pour l'usage des membres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'inspection générale, 1874," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte pour amender l'acte à l'effet d'incorporer la banque du *Nord-Ouest*," et

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Reesor*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant les douanes."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les sections une à cent quatre-vingt-seize inclusivement ont été lues et agréées.

La section cent quatre-vingt dix-sept a été lue et amendée dans le texte anglais seulement.

Les sections cent quatre-vingt dix-huit à deux cent vingt-cinq inclusivement ont été lues et agréées.

La section deux cent vingt-six a été lue et amendée comme il suit :

Page 56, ligne 32, après " susdit " insérez : " ou contre un officier quelconque des douanes."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçues maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé :
" Acte pour amender de nouveau l'acte relatif aux sauvages, 1880."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 2 Mai 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Giant,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Skead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boyd,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carrvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De *Jessie McEwan*, présidente, et *Jennie Foulds*, secrétaire de l'association canadienne du suffrage des femmes, demandant que les conditions apportées à l'exercice du droit électoral, s'appliquent également aux femmes et aux hommes.

L'honorable *M. Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du *Sault-Ste-Marie*, et changer le nom de la dite compagnie en celui de compagnie du chemin de fer du Nord et de Jonction du Pacifique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, vendredi prochain.

L'honorable *M. Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la *Vallée de la Nelson* en une seule corporation sous le nom de ' Compagnie de chemin de fer et à vapeur de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*'", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 42, retranchez depuis " piastres " jusqu'à " et " dans la 48e ligne et insérez : " Et les billets à ordre et lettres de change qui seront faits, tirés, acceptés ou endossés par le président ou le vice-président de la compagnie, et contresignés par le secrétaire, obligeront la compagnie ; et les billets et lettres ainsi faits, tirés, acceptés ou endossés seront censés l'avoir été avec l'autorisation nécessaire."

Page 8, ligne 5, retranchez depuis " sans " jusqu'à " pourvu " et insérez : " valable autorisation."

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, vendredi prochain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la Rivière à la Paix," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 22, retranchez depuis : " piastres " jusqu'à " et " dans la 31e ligne, et insérez : " et les billets à ordre et lettres de change qui seront faits, tirés, acceptés ou endossés par le président ou le vice-président de la compagnie, et contresignés par le secrétaire, obligeront la compagnie ; et les billets et lettres ainsi faits, tirés, acceptés ou endossés seront censés l'avoir été avec l'autorisation nécessaire."

Page 7, ligne 36, retranchez depuis " émis " jusqu'à " pourvu " dans la 37e ligne insérez : " sans valable autorisation ".

Sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Nelson*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier comme suit :

Page 4, ligne 37, après " endroit " insérez : " en Canada."

Page 7, ligne 41, retranchez depuis " piastres " jusqu'à " et " dans la 48e ligne, et insérez : " et les billets à ordre et lettres de change qui seront faits, tirés, acceptés ou endossés par le président ou le vice-président de la compagnie, et contresignés par le secrétaire, obligeront la compagnie ; et les billets et lettres ainsi faits, tirés, acceptés ou endossés seront censés l'avoir été avec l'autorisation nécessaire."

Page 8, ligne 4, retranchez depuis " émis " jusqu'à " prescrit " dans la 5e ligne, et insérez : " sans valable autorisation."

Sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Nelson*, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, vendredi prochain,

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de transport maritime de *Chignecou* (limitée)," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics,"

L'honorable M. *Pelletier*, secondé par l'honorable M. *Allan*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Alexander*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, tel qu'amendé, mais qu'il soit renvoyé à un comité général pour y ajouter la clause suivante comme clause 4.

" 4. Quiconque dans le but d'aider à l'élection d'un député au parlement du *Canada*, pendant qu'il exécutera un contrat pour la construction de travaux publics, ou qu'il attendra le paiement de deniers relativement à un tel contrat, souscrira, fournira, donnera ou promettra de donner ou fournir une somme d'argent ou une valeur quelconque, directement ou indirectement, en personne ou par l'intermédiaire d'un tiers, à qui que ce soit, sera coupable de délit et, sur conviction du fait, sera passible, à la discrétion du tribunal, d'une amende de cinq cents piastres au moins, et, à défaut de paiement de l'amende ainsi encourue, le contrevenant sera condamné à la prison pour un terme de six mois ou plus, à moins que l'amende ne soit payée plus tôt."

Après débat,

La dite motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question ayant été mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*," — tel qu'amendé.

L'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, a proposé :

Que le dit bill soit amendé de nouveau par l'insertion de la clause suivante à la fin du bill :

Clause E.

" Pourvu que rien de contenu au présent acte ne porte atteinte à aucune action ou poursuite pendante, ni à aucun contrat, marché ou accord ci devant conclu entre la dite compagnie et quelque corporation ou individu, ni aux prescriptions ou conditions qu'impose à la dite compagnie le chapitre 166 des Statuts révisés d'*Ontario*."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier et " refondre les actes concernant les douanes," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de " l'intérieur et cabotiers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition de témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres états de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Girard* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Read* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte relatif aux juges des cours de comté dans la province d'*Ontario*."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Leonard* a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Wark*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte d'inspection générale," 1874.

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Nelson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant le havre de *Pictou*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la compagnie du chemin de fer de "la rive Nord," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *McKay*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant la milice et la défense du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Botsford*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, vendredi prochain.

L'ordre du jour étant lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable *M. Allan*, secondé par l'honorable *M. McKay*, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à vendredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Vendredi, 4 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DA VID LEWIS MACPHERSON*, président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>MaInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Muirhead,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été reçue et déposée sur la table :—

Par l'honorable *M. Dever*,—Du bureau de commerce de *St Jean, Nouveau-Brunswick*.

L'honorable *M. Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer la *Grange Trust en corporation*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Vendredi, 4 mai, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport :

Sur le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la compagnie du " chemin de fer de la rive Nord,"

Votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition à votre honorable Chambre en obtention de ce bill et qu'il n'a pas été publié d'avis dans la *Gazette du Canada* ni dans les journaux locaux.

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

L'honorable M. *Allan*, du comité des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéicommiss et de construction de chemin de fer du *Canada* (limitée)," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis " constituée " jusqu'à " sont."

Page 1, ligne 21, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " Le " dans la 25e ligne.

Page 2, ligne 34, retranchez depuis " par " jusqu'à " et " dans la 38e ligne et insérez : " l'acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869."

Page 3, ligne 14, après " personne " insérez : " autorisées par la loi à construire, " ériger, ériger, entretenir ou exploiter de tels travaux et entreprises."

Page 3, ligne 35, retranchez depuis " par " jusqu'à " à " dans la ligne 34 et insérez " la loi."

Page 4, ligne 6, après " 11 " insérez : " Après que la somme de cinq cent mille piastres aura été versée sur le capital."

Page 4, ligne 15, retranchez depuis " compagnie " jusqu'à " avoir " et insérez : " pourra."

Page 4, ligne 41, retranchez depuis " piastres " jusqu'à " et " dans la 48e ligne et insérez : " et les billets à ordre et lettres de change qui seront faits, tirés, acceptés " ou endossés par le président ou le vice-président de la compagnie et contresignés " par le secrétaire et trésorier, obligeront la compagnie ; et les billets et lettres ainsi " faits, tirés, acceptés ou endossés seront censés l'avoir été avec l'autorisation nécessaire."

Page 5, ligne 2, après " changé " insérez : " et le président, le vice-président, le " secrétaire ou trésorier ne seront individuellement exposés à aucune responsabilité à " leur égard, à moins que les dits billets à ordre ou lettres de change n'aient été émis " sans valable autorisation."

Page 8, dernière ligne, après " d'affaires " insérez la clause A :

Clause A.

Les dispositions de " l'acte du *Canada* relatif aux clauses des compagnies par actions, 1869 " sont incorporées dans le présent acte, excepté en ce qu'elles ont " d'incompatible avec ce dernier."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à trois heures de l'après-midi.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du *Sault Ste-Marie*, et changer son nom en celui de compagnie de chemin de fer du Nord et de jonction du Pacifique," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte des sauvages de 1880,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte à l'effet de réunir la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* " à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la *Vallée de la Nelson* en une seule corporation sous le nom de 'Compagnie de chemin de " fer et de vapeurs de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson*," et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Benson*, secondé par l'honorable M. *Blumb*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte à l'effet de constituer en corporation la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la *Rivière de la Paix*."

Les dits amendements ayant été lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur chaque, ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Nelson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements proposés par le comité des chemins de fer, télégraphes et havres, au bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et " du *Nord-Ouest*."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Sutherland*, secondé par l'honorable M. *Nelson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité en général sur le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et cabotiers."

(*En comité*).

Page 1, ligne 20, retranchez depuis " *Amérique* " jusqu'à " *Examens* " dans la 23^e ligne.

Page 2, ligne 27, retranchez " ou de service "

Page 2, ligne 47, retranchez " deux " et insérez : " trois "

Page 3, ligne 12, retranchez " deux " et insérez : " trois "

Page 3, ligne 29, retranchez depuis " *Amérique* " jusqu'à " *M.* "

Page 4, ligne 23, après " rétribution " insérez : " non plus qu'aux navires employés à la pêche seulement, ni aux barges ou autres embarcations sans mâts, voiles " ou agrés, qui ne sont pas mues par la vapeur."

Page 6, ligne dernière, après " acte " insérez la clause A.

Clause A.

" Le ministre de la marine et des pêcheries fera déposer une copie du présent acte dans toutes les principales douanes du *Canada*, avec l'indication des différents ports où seront institués des bureaux d'examineurs, et avec aussi copie des règlements passés par le gouverneur en Conseil pour la gouverne des ré-examineurs, dans les soixante jours qui suivront l'adoption du présent acte."

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage électrique,"

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte concernant le havre de *Pictou*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif, à la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant la milice et la défense du *Canada*,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de quais, d'estacades et d'amélioration des *Quinze*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (limitée)," et de changer le nom de la compagnie en celui de "Compagnie du câble américain, britannique et continental (limitée)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Miller*, secondé par l'honorable M. *Almon*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte *Pacifique du Canada* et l'*Asie*", auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de houille et de chemin de fer de *Cumberland*," et

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de " *La compagnie Rathbun*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables, soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 4, retranchez " à l'avenir " et retranchez depuis " aboiteau " jusqu'à " soit " dans la 5e ligne et insérez " ne sera établi "

Page 1, ligne 8, retranchez " ne sera en tant qu'il pourrait " et insérez : " de manière à "

Page 1, ligne 9, retranchez " réputé légalement autorisé "

Page 1, ligne 19, retranchez " si " et insérez : " à moins que "

Page 1, ligne 20, retranchez " en a " et insérez : " n'en ait " retranchez " si " et insérez : " que "

Page 1, ligne 21, retranchez " sont " et insérez : " ne soient. "

Page 2, ligne 1, retranchez depuis " Tout " jusqu'à " légales " dans la ligne 13, tous deux inclusivement.

Page 2, ligne 34, après " ce dessins " insérez : " dans le cours des dits douze mois " et après l'avis et le dépôt des plans et de la description de l'emplacement, et l'année non mentionnés dans la troisième section. "

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 5 Mai 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les nonorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Sked.</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable *M. Macfarlane*, du comité chargé de s'enquérir des meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SÉNAT,

Samedi, 5 mai, 1883.

Le comité spécial chargé de rechercher les meilleurs moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat et de faire rapport de temps à autre de ses vues à cette Chambre, a l'honneur de présenter son troisième rapport :

Votre comité recommande d'accepter la proposition contenue dans la lettre ci-jointe adressée par *M. George C. Holland* au président de ce comité.

Votre comité en recommandant ainsi d'accepter la soumission de *M. Holland*, croit devoir mentionner que la Chambre des Communes a placé les sténographes de son hansard au nombre des employés permanents.

Comme pendant les huit années que les messieurs *Holland* ont été les sténographes officiels du Sénat, ils ont fait avec soin et exactitude le compte-rendu des débats de votre honorable Chambre, votre comité recommande de plus d'accorder à *M. Holland* le contrat pour une période de deux ans.

Le tout respectueusement soumis.

ALEX. MACFARLANE,
Président.

OTTAWA, 2 mai 1883.

Au président du comité des débats du Sénat :

HONORABLE MONSIEUR,—J'ai l'honneur de faire l'offre suivant pour exécuter le compte-rendu des débats du Sénat pendant la prochaine session du Parlement, le travail devant être exécuté comme il l'a été jusqu'ici par mon frère et par moi-même, et publié sous forme de Hansard comme suit :

1. L'édition totale sera de 1,200 exemplaires ; 700 pour la distribution quotidienne pendant la session, et le reste, 500 exemplaires, devant être reliés en volumes, pourvus d'un index convenable, et délivré au greffier du Sénat aussitôt que possible après la clôture de la session.

2. Le caractère, le papier et la reliure seront semblables à ceux du Hansard de 1882.

3. Les sénateurs auront vingt-quatre heures après le tirage de l'édition non révisée, tous les jours, pour faire les corrections nécessaires dans le compte-rendu de leurs discours.

4. Le nombre d'exemplaires du tirage quotidien que le comité pourra indiquer, sera délivré aux maîtres de poste du Sénat et des Communes et à la presse.

5. Je m'oblige à exécuter le travail à la satisfaction du Sénat.

6. Le compte-rendu imprimé des débats de chaque jour, jusqu'à six heures du soir, sera fourni aux maîtres de poste du Sénat et des Communes avant les trois heures le lendemain ; et quand les débats se continueront dans la soirée, les comptes-rendus seront imprimés et délivrés avec toute la diligence possible, de manière à donner le débat entier de chaque jour dans la même édition, autant du moins que me le permettront les facilités d'impression en mon pouvoir.

7. J'exécuterai tout ce service moyennant la somme de \$4,500, à moins que le volume n'excède cinq cents pages, auquel cas je devrai recevoir trois piastres cinquante centins par chaque page additionnelle.

8. Je devrai recevoir \$250 par semaine durant la session, et la balance contre livraison des volumes reliés au greffier du Sénat.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc.,

GEO. C. HOLLAND.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender et continuer en vigueur l'acte incorporant la " Compagnie du hâvre de *Grafton* et pour d'autres fins," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Flint*, secondé par l'honorable M. *Guévremont*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte relatif à " la compagnie du chemin de fer du *Nouveau-Brunswick*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Botsford*, secondé par l'honorable M. *Dickey*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une copie des règles à suivre dans l'octroi de terrains miniers autre que terrains houillers.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MINES.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
TERRES FÉDÉRALES,
OTTAWA, 19 avril 1883.

Règlements pour régir la cession des terrains miniers autres que les terrains houillers.

Ces règlements s'appliqueront à toutes terres fédérales renfermant des mines d'or, d'argent, de cinabre, de plomb, d'étain, de cuivre, de fer, ou autres minéraux de valeur au point de vue économique, à l'exception des gisements de charbon.

2. Toute personne pourra explorer les terres fédérales non occupées que le gouvernement n'a pas affectées ou réservées pour d'autres fins, et y chercher, soit à la surface ou en pratiquant des fouilles, des gisements de minerai, dans le but d'obtenir, en vertu des règlements, la concession de telles terres pour en exploiter les mines.

3. Une concession pour l'exploitation de mines, excepté pour une mine de fer, n'excèdera pas vingt acres en superficie.

L'étendue de sa surface sera marquée par quatre lignes droites. Sa longueur ne devra pas excéder trois fois sa largeur.

Ses limites souterraines seront constituées par les plans verticaux correspondant aux lignes de surface.

4. Toute personne qui aura découvert un gisement de minerai et désirera être protégée dans ses droits à l'obtention d'une concession minière, en vertu de ces règlements, afin de pouvoir l'exploiter, devra, pour avoir droit à telle protection, procéder comme suit :

Elle devra marquer sur le sol l'étendue du terrain demandé en plaçant à ses quatre coins des piquets d'au moins quatre pouces carrés, enfoncés à pas moins de dix-huit pouces en terre, et d'une hauteur égale au-dessus de terre. Si le terrain est trop rocheux pour qu'on puisse y planter les piquets, elle devra les placer au milieu d'un monticule ou amoncellement de pierres d'au moins trois pieds de diamètre à sa base, et de dix-huit pouces de hauteur. Elle devra écrire avec un instrument tranchant ou avec de la craie rouge, sur le piquet le plus rapproché du nord-est son nom au long, avec la date de cette inscription, et les lettres C. M. I., pour indiquer que le piquet est un piquet No. 1 de concession minière. Prenant ensuite le piquet le plus rapproché du sud-est, elle le marquera C. M. 2, et mettra ses initiales. Ensuite le piquet situé le plus au sud-ouest sera marqué C. M. 3, avec les mêmes initiales, et enfin le piquet qui se trouvera le plus au nord-ouest sera marqué des mêmes initiales et des lettres C. M. suivaies du No. 4. De plus, sur l'une des faces de chaque piquet qui devra être planté de manière à ce que cette face soit tournée vers le piquet suivant d'a près l'ordre dans lequel ils sont ici nommés et numérotés, elle devra marquer en chiffres le nombre de verges jusqu'à ce piquet immédiatement suivant.

S'il n'y a pas moyen de mesurer exactement ces distances, elles pourront être indiquées approximativement sur chacun des piquets.

(De cette manière, tout explorateur (*prospector*) subséquent, qui connaîtra ces règlements, pourra, lorsqu'il verra un de ces piquets, faire le tour du terrain marqué, en allant d'un piquet à l'autre, et éviter d'empiéter sur ce terrain soit en faisant des recherches ou en se choisissant pour lui-même une autre concession dans le voisinage.)

5. Après avoir ainsi marqué la concession qu'il désire obtenir, l'explorateur devra, dans les soixante jours qui suivront, produire entre les mains de l'agent local du bureau des terres fédérales pour le district dans lequel est située la concession minière, une déclaration sous serment suivant la formule A de l'annexe de ces règlements, (laquelle déclaration peut être assermentée par le dit agent, ou l'avoir été préalablement par un juge de paix ou un commissaire) énonçant les circonstances dans lesquelles il a fait sa découverte, et désignant aussi exactement que possible l'endroit et l'étendue du terrain qu'il aura marqué tel que plus haut mentionné, et il déposera, entre les mains de l'agent, en même temps que sa déclaration, la somme de cinquante piastres qui sera employée tel que prescrit dans la septième clause.

6. L'agent lui donnera un reçu de ce dépôt, suivant la formule B de l'annexe de ces règlements. Ce reçu autorisera le postulant, ses représentants légaux ou ayants-droits, à entrer en possession de la concession demandée, et à extraire, durant le terme d'une année à compter de la date du dit reçu et sujet à la redevance prescrite dans la clause 19 de ces règlements, tout le minerai qui se trouvera dans ses limites et à en disposer.

7. Le dépôt de cinquante piastres sera transmis au Receveur-général par l'agent des terres, en même temps et de la même manière que les autres revenus provenant des terres fédérales dans son district, et si la personne demandant une concession minière remplit toutes les conditions prescrites par ces règlements, le dit dépôt sera considéré comme étant le paiement par elle fait pour l'arpentage de son terrain minier.

8. En aucun temps, avant l'expiration d'une année, à compter du jour où il aura fait sa demande et son dépôt comme susdit, il sera loisible au postulant d'acheter la concession en produisant entre les mains de l'agent local la preuve qu'il a dépensé au moins cinq cents piastres en opérations minières exécutées de bonne foi sur ce terrain ; telle preuve devant se composer de sa déclaration assermentée, énonçant en détail la nature de ces opérations et le montant qu'elles ont coûté, et être accompagnée des affidavits de deux personnes désintéressées la confirmant.

9. Dans le cas où le postulant, ou ses représentants légaux comme susdit, ne prouveraient pas, avant l'expiration d'une année, que la somme prescrite a été dépensée, ou, ayant fait cette preuve, ne paieraient pas dans ce délai, à l'agent local, et en argent comptant, l'entier montant du prix ci-après fixé pour telle concession minière, alors le droit qu'avaient le postulant ou ses représentants sur le terrain minier, ou le droit qu'ils avaient de l'acquérir, sera périmé, et la concession retournera au gouvernement qui la gardera, avec toutes les améliorations d'une nature immobilière qui y auront été faites, pour la céder en vertu de ces règlements, à toute autre personne, ou pour en disposer selon que pourra l'ordonner le ministre de l'Intérieur ; et le dépôt versé par le postulant sera confisqué au profit de la couronne.

10. Le prix à être payé pour un terrain minier sera fixé au taux de vingt-cinq piastres par acre.

11. Si, par suite de son éloignement, ou autre cause, un terrain minier ne peut, à l'époque du dépôt de cinquante piastres opéré par le postulant à cette fin, être arpenté par le gouvernement pour cette somme, le postulant devra, ou attendre jusqu'à ce que l'emploi de quelqu'ingénieur, par le gouvernement, pour d'autres travaux dans le voisinage du dit terrain, permette de faire exécuter l'arpentage pour une somme ne dépassant pas cinquante piastres, ou en faire faire l'arpentage plus tôt à ses propres frais par un arpenteur breveté des terres fédérales, sous la direction de l'arpenteur général ; dans ce dernier cas, au reçu des plans et des notes de l'arpentage portant l'approbation de l'arpenteur général, le postulant sera crédité, à compte de la redevance échue ou à échoir, de la somme de cinquante piastres versée par lui pour subvenir aux frais de l'arpentage.

12. Lorsque deux personnes ou plus réclameront le même terrain minier, le droit d'achat sera donné à celle qui pourra prouver qu'elle a été la première à découvrir le dépôt de minerai compris dans la réclamation et à prendre possession du terrain qui le contient en le marquant de la manière prescrite par ces règlements.

13. La priorité de la découverte ne donnera pas seule le droit d'acquisition ; mais une personne qui aura fait la découverte subséquentement et indépendamment et

qui aura rempli les autres conditions prescrites par ces règlements, aura le pas sur le premier découvreur si ce dernier n'a pas rempli les dites autres conditions. Pourvu, toutefois, que dans chaque cas où il sera prouvé qu'un réclamant s'est malicieusement servi de la découverte antérieurement faite par une autre personne et affirme frauduleusement qu'il a fait la découverte d'une manière indépendante et qu'il a marqué le terrain, le dit réclamant, à part les autres conséquences légales qui pourraient s'ensuivre, n'aura aucun droit au terrain et encourra la confiscation du dépôt accompagnant sa demande.

14. Un seul terrain minier sera octroyé à chaque postulant.

15. Le ministre de l'Intérieur pourra octroyer un terrain pour l'extraction du minéral de fer, n'excédant pas 160 acres en superficie. Pourvu que dans le cas où une personne faisant une demande dans le but apparent de faire l'extraction du minéral de fer obtiendrait ainsi, soit de bonne foi ou frauduleusement, possession d'un important dépôt de minéral autre que du fer, son droit à tel dépôt sera limité à la superficie prescrite ci-devant pour d'autres minéraux, et le reste du terrain retournera au gouvernement qui en disposera suivant que le ministre de l'Intérieur le décidera.

16. Lorsqu'il y aura deux postulants ou plus pour un terrain minier quelconque dont aucun ne sera le premier découvreur ni son cessionnaire, le ministre de l'Intérieur, s'il juge à propos de disposer du terrain, pourra demander leurs offres respectives, ou des soumissions publiques, ou pourra le vendre à l'enchère, suivant qu'il le jugera convenable.

17. La cession du droit que possède un premier découvreur d'acheter un terrain minier portera à l'endos le reçu ou certificat de cession (formules B et C de l'annexe), et son exécution sera attestée par deux témoins désintéressés; sur dépôt au bureau de l'agent local du reçu ou certificat et de l'acte de cession exécuté et attesté tel que prescrit par les présentes, accompagné d'un honoraire d'enregistrement de deux piastres, l'agent local délivrera au cessionnaire un reçu suivant la formule C de l'annexe, lequel certificat donnera au cessionnaire tous les droits et privilèges qu'avait le premier découvreur sur le terrain cédé; et la dite cession sera transmise, avec l'honoraire d'enregistrement de deux piastres, au ministre de l'Intérieur par l'agent local, en même temps et de la même manière que ses autres rapports concernant les terres fédérales, et elle sera enregistrée au département de l'intérieur; et nulle cession du droit que possède un premier découvreur d'acheter un terrain qui n'est pas absolue et conforme sous tous rapports aux dispositions de cette clause, et accompagnée de l'honoraire d'enregistrement ci-haut prescrit, ne sera reconnue par l'agent local, ni enregistrée dans le département de l'intérieur.

18. Si, en vertu de la clause précédente, le cessionnaire d'un premier découvreur demande d'acheter une concession minière, et si son droit est dûment reconnu et enregistré, tel que ci-dessus prescrit, tel cessionnaire aura droit, en se conformant à toutes les dispositions de la clause 8, d'acheter le terrain aux prix et conditions prescrits dans ces règlements, soit que son cédant ait, ou n'ait pas précédemment acquis une concession minière en vertu de ces règlements.

19. Les lettres patentes d'une concession minière réserveront à la Couronne, à perpétuité, une redevance de cinq pour cent sur la vente du produit de toutes les mines que renfermera ce terrain, ainsi que sur la vente des bois de service ou autre qui pourront s'y trouver.

20. Chaque mois ou à toute autre époque que le requerra le ministre de l'Intérieur, des rapports attestés sous serment seront faits par le cessionnaire, ou par son agent ou autre employé en charge de la mine, de tout le produit de son terrain minier et du prix ou montant qu'il en aura reçu.

21. Le ministre de l'Intérieur pourra ordonner que des terrains miniers soient marqués en aucun lieu où, d'après le rapport du directeur de la commission géologique ou d'après toute autre information, il aura raison de croire qu'il y a des gisements de minéral de valeur au point de vue économique, et il pourra les vendre à ceux qui en feront la demande et qui, selon lui, seront capables de les exploiter et auront réellement l'intention de le faire; ou bien il pourra de temps à autre faire vendre ces terrains aux enchères ou par soumissions. Ces ventes seront faites pour argent.

comptant, et à des prix qui ne devront dans aucun cas être moindres que ceux prescrits pour les concessions minières vendues à des premiers découvreurs, et elles seront assujéties autrement à toutes les dispositions de ces règlements.

LINDSAY RUSSELL,
Sous-ministre de l'Intérieur.

ANNEXE DES RÈGLEMENTS MINIERS.

FORMULE A.—DEMANDE ET AFFIDAVIT DU DÉCOUVREUR.

Je, (A.B.), de demande par les présentes, sous l'autorité des règlements minières des terres fédérales, la concession d'un terrain minier situé dans

(donner la description générale de la localité)

dans le but d'en extraire le (donner le nom du métal ou minéral) et je jure solennellement, par les présentes —

1. Que j'y ai découvert un dépôt de (donner le nom du métal ou minéral.)

2. Qu'au meilleure de ma connaissance et croyance je suis le premier découvreur du dit dépôt.

3. Que j'ignore que le terrain soit autre qu'un terrain inoccupé faisant partie des terres fédérales.

4. Que le jour de j'ai marqué sur le sol, en me conformant minutieusement aux prescriptions de la clause quatre des dits règlements minières, la concession dont je fais la demande, et qu'en ce faisant, je n'ai empiété sur aucun terrain minier antérieurement marqué par aucune autre personne.

5. Que la dite concession minière contient, aussi exactement que j'ai pu la mesurer ou l'évaluer, une superficie de acres, et que la description (et esquisse, s'il en est) datée et annexée aux présentes et signée par moi, donne d'une manière détaillée, au meilleur de ma connaissance, sa position, sa forme et ses dimensions.

6. Que je fais cette demande de bonne foi, dans le seul but d'obtenir le terrain pour y faire des fouilles moi-même, ou moi et mes associés, ou mes ayants-droits.

Assermenté par moi à) (Signature)

ce jour de)

FORMULE B.—REÇU DU DÉPÔT OPÉRÉ PAR LA PERSONNE DEMANDANT UNE CONCESSION MINIÈRE.

No.....

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
Agence

18

Reçu de (A.B.), de cinquante piastres, en paiement du dépôt prescrit par la clause cinq des règlements minières des terres fédérales, accompagnant sa demande No , en date

18 pour la concession d'un terrain minier dans (insérer la description générale de la localité.)

Ce reçu autorise le dit (A.B.) ses représentants légaux ou ayants-droits, à entrer en possession de la dite concession minière, et pendant la durée d'un an à dater de ce reçu, et sujet à la redevance prescrite par la clause 19 des règlements minières, à extraire et disposer de tout dépôt de minéral renfermé dans ses limites, et lui donne ou leur donne droit, en se conformant en aucun temps pendant cette période aux diverses prescriptions des dits règlements minières à cet effet, d'acheter le dit terrain, lequel, provisoirement et jusqu'à ce que l'arpentage en soit fait, peut être connu et décrit comme suit : (Insérer la description détaillée.)

Si le dit A.B., ou ses représentants légaux ou ayants-droits, manquent de se conformer, comme susdit, aux conditions qui leur donnerait droit d'acheter dans le délai d'un an à compter de cette date, ou, ayant rempli les conditions voulues, ne versent pas, pendant ce délai, le paiement entier du terrain, alors le droit d'achat sera périmé, et le terrain retournera au gouvernement, pour qu'il en soit autrement disposé, suivant que le ministre de l'Intérieur l'ordonnera.

Agent des Terres Fédérales.

FORMULE C.—CERTIFICAT DE CESSION D'UN TERRAIN MINIER.

No.....

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR,
BUREAU DES TERRES FÉDÉRALES,
Agence

18

Le présent fait foi que (B.C.), de cession en bonne forme, en date de 18 , et accompagnée d'un honoraire d'enregistrement de deux piastres, du droit de (A.B.) de d'acheter le terrain minier dans

(insérez la description générale de la localité)

demandé par le dit A.B., le 18

Le présent certificat donne droit au dit B.C., ou ses représentants légaux ou ayants-droits, à tous les privilèges et droits du premier découvreur, A.B., sur le terrain cédé et ci-après désigné, c'est-à-dire, d'entrer en possession du dit terrain minier, et pendant la durée d'un an à partir de la date du reçu No....., donné au dit A.B., daté du jour de 18 , et sujet à la redevance prescrite par la clause 19 des règlements miniers, d'extraire et disposer de tout dépôt de minéral contenu dans ses limites, et lui donne ou leur donne droit, en se conformant en aucun temps pendant cette période aux diverses prescriptions des règlements miniers à cet effet, d'acheter le dit terrain, lequel, provisoirement et jusqu'à ce que l'arpentage en soit fait, peut être connu et décrit comme suit :— (Insérez la description détaillée.)

Si le dit B.C., ou ses représentants légaux ou ayants-droits, manquent de se conformer, comme susdit, aux conditions qui leur donneraient droit d'acheter dans le délai d'un an à compter de la date du reçu délivré à A.B., et actuellement déposé dans mon bureau, ou, ayant rempli les conditions voulues, ne versent pas, pendant ce délai, le paiement entier du terrain, alors le droit d'achat sera périmé, et le terrain retournera au gouvernement pour qu'il en soit disposé autrement, suivant que le ministre de l'Intérieur l'ordonnera.

Agent des Terres Fédérales.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, a proposé :

Que les 51e, 56e et 57e règles de cette Chambre soient suspendues relativement au bill de la Chambre des Communes (No 113) intitulé : " Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la compagnie du chemin de fer de la rive Nord."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Odonné, que le dit bill soit placé aux ordres du jour pour la seconde lecture, mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé: "Acte pour amender de nouveau et refondre tels que modifiés les différents concernant les terres fédérales y mentionnées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte à l'effet de constituer la compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la *Qu'Appelle*, du lac *Long* et de la *Saskatchewan*," et

Aussi, le bill intitulé: "Acte pour constituer en corporation la compagnie du chemin de fer de *Québec* à la baie *James*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendements.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé: "Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des banques et du commerce au bill intitulé: "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéicommis et de construction de chemin de fer du *Canada* (à responsabilité limitée), a été lu la seconde fois.

Les dits amendements ayant été de nouveau lus par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le havre de *Pictou*."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Sutherland* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux,"

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain et qu'il soit le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et de modifier les divers actes concernant la milice et la défense de la Puissance du Canada," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de quais, d'estacades et d'amélioration des *Quinze*,"

Sur motion de l'honorable M. *Skead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à lundi prochain et qu'il soit le second ordre du jour.

L'ordre du jour ayant été lu pour la considération des amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables ou sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée à lundi à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 7 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable DAVID LEWIS MACPHERSON, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Shead,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Thibaudeau,</i>
(Sir Alexander),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chaffers,</i>			

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :

Du conseil du bureau de commerce de la cité de *St-Jean, Nouvelle-Brunswick* ; demandant la passation d'une loi concernant la faillite.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier la loi concernant la cruauté envers les animaux."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de quais, d'estacades et d'amélioration des *Quinze*," a été lu la seconde fois. Sur motion de l'honorable M. *Shead*, secondé par l'honorable M. *Read*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la "Compagnie de fidéicommis et de construction de chemin de fer du Canada, — à responsabilité limitée," a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte des sauvages, 1880,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du *Pacifique* et l'*Asie*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Macdonald*, secondé par l'honorable M. *Dever*, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour la Chambre a pris en considération le troisième rapport du comité chargé de s'enquérir des moyens à prendre pour obtenir et faire publier un compte-rendu exact des débats et délibérations du Sénat,

Et le dit rapport ayant été lu par le greffier,

L'honorable M. *Macfarlane*, secondé par l'honorable M. *Kaulbach*, a proposé :

Qu'il soit adopté.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres fédérales y mentionnés,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender et de modifier les différents actes relatifs à la milice et la défense de la Puissance du Canada."

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Clause une à soixante-trois inclusivement ont été lues et agréées.

Clause soixante-quatre a été lue et débattue.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Botsford* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération des amendements faits par les Communes au bill intitulé : "Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables ou sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement,"

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier, et la question de concours ayant été mise sur iceux ils ont été agréés.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que l'amendement suivant soit fait au dit bill comme conséquence du troisième amendement de la Chambre des Communes :

Page 1, ligne 14, retranchez "Les" et insérez : "Aucuns."

Page 1, ligne 18, après "autrement" insérez "ne."

Ordonné, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à ses amendements au dit bill avec un amendement conséquent, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation du chemin de fer de transport maritime de *Chignectou*." (à responsabilité limitée.)

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du *Pacifique* à la rivière la *Paix*."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer de la *Saskatchewan* et du *Nord-Ouest* " ; et

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet de réunir la compagnie du chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* à la *Baie d'Hudson* et la compagnie de chemin de fer et de transport de la vallée de la *Nelson*, en une seule corporation, sous le nom de "Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de *Winnipeg* et de la *Baie d'Hudson*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat aux dits bill, sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 8 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Almon,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>Macfarlane,</i>	<i>Power,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guvremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaubach,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Wark.</i>

PRÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte concernant la compagnie du chemin de fer canadien du *Pacifique*," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de *l'Île du Prince-Edouard*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes lettres, correspondance et adresses, etc., que les autorités fédérales ont pu recevoir du gouvernement ou de la législature de la province de *Québec*, au sujet de la révision des conditions de l'union dans le sens d'une augmentation de la subvention fédérale.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des élections fédérales de 1874," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant 'l'Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics,' relativement aux pouvoirs du ministre des Chemins de fer et Canaux," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats "entraînant le paiement de deniers publics."

Aussi, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant "les douanes," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat aux dits bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte portant amendement de l'acte du bureau des postes, 1875," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour prendre en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes chargé d'aider à Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,
Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage électrique," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : "Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la compagnie du chemin de fer de la rive Nord,"

L'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, a proposé :

Que le dit bill soit lu maintenant la seconde fois.

L'honorable M. *de Boucherville*, secondé par l'honorable M. *Trudel*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la seconde fois maintenant mais qu'il soit lu d'hui en six mois.

Après débat,

Six heures étant sonnées, Son Honneur le Président a laissé le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

7.30 P.M.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable M. de Boucherville en amendement à la motion de l'honorable M. Vidal.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs.

<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Paquet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Grant,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Mussen,</i>	<i>Power,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohue,</i>	<i>Trudel,—21.</i>
<i>Chapais,</i>			

NON-CONTENTS:

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Girard,</i>	(Président),	<i>Ryan,</i>
<i>Bourincot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guvémont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Sutherland,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.—27.</i>
<i>Dickey,</i>			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise sur la motion principale, elle a été résolue sur la même division dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Montgomery, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Read a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald, secondé par l'honorable M. Dever, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées,"

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, a proposé :

Que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été *Ordonné*, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant le maître de hâvre du hâvre de *Trois-Rivières*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ryan*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 9 Mai. 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>DeBlois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Botsford,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Gutermont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>

PRIÈRES :

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général, en date du 15^me jour de mars 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la *Colombie-Britannique* relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la *Colombie-Britannique*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session No 106.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Botsford*, a proposé :

Que la soixante-unième règle de cette Chambre soit suspendue pour le reste de la session.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. *Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté son vingtième rapport ;

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ,
Mercredi, 9 mai, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter son vingtième rapport :—

Relativement au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à responsabilité limitée) et de changer son nom en celui de ' Compagnie du câble américain, britannique et continental (à responsabilité limitée), " votre comité a constaté qu'il n'a pas été présenté de pétition en obtention de ce bill et qu'il n'a pas été publié d'avis dans la *Gazette du Canada* ni dans aucun journal local.

Comme les circonstances qui ont nécessité cette mesure se sont produites trop récemment pour permettre la publication des avis ordinaires, votre comité recommande de suspendre la 51e règle par rapport à ce bill, d'autant que le comité qui en sera saisi pourra veiller à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

JOS. H. BELLEROSE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que la cinquante-unième règle de cette Chambre soit suspendue, tel que recommandé dans le vingtième rapport du comité des ordres permanents et des bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. Plumb, secondé par l'honorable M. Benson, il a été

Ordonné, que le dit bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du câble européen, américain et asiatique (à responsabilité limitée) et de changer son nom en celui de compagnie de câble américain britannique et continental (à responsabilité limitée) " soit placé sur les ordres du jour pour la seconde lecture demain.

L'honorable M. Bellerose, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de quais, d'estacades et d'amélioration des *Quinze*, " a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Skead, secondé par l'honorable M. Read, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant la compagnie du chemin de fer du *Pacifique*, " a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et de modifier les différents actes relatifs à la milice et la défense de la Puissance du *Canada*. " "

(En comité.)

La soixante quatrième section ayant été lue et proposée à l'adoption, l'amendement suivant a été proposé :

Page 12, ligne , après "appartient" insérez : "ou en quelque temps que ce soit quand il portera l'uniforme du corps auquel il appartient."

Après débat, il a été

Ordonné, que la considération ultérieure de la dite section soit remise.

La soixante cinquième section et les sections suivantes jusqu'à la centième inclusivement ont été lues et agréées.

L'annexe a été lue et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Almon a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. Almon, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard," a été lu la seconde fois

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte des élections fédérales, 1874," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte modifiant l'Acte concernant les charges de Receveur-Général et de ministre des Travaux Publics," relatif à "ment aux pouvoirs du ministre des Chemins de fer et Canaux," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

La Chambre a repris le débat sur la motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, que le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre "tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées," soit lu la seconde fois maintenant.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte concernant le maître de
" hâvre du hâvre de *Trois-Rivières*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
" Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant le Revenu de
" l'Intérieur," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
bill intitulé : " Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéicommiss et de construc-
tion de chemin de fer (à responsabilité limitée)" et informer cette Chambre que la
Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill,
sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
bill intitulé : " Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navi-
gables, sous l'autorité d'actes provinciaux, soit autrement," et informer cette Chambre
que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement, conséquent fait par le
Sénat au troisième amendement de la Chambre des Communes au dit bill, sans
amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la justice, a présenté à la
Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date
du 4ème jour d'avril 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à
cette Chambre copie de toutes correspondances échangées entre le bureau des terres
à *Winnipeg*, ou le département de l'intérieur et toutes personnes réclamant la
propriété ou des droits à la propriété No 133 de l'arpentage du gouvernement, située
dans la paroisse de *Ste-Agathe*, comté de *Provencher*, province de *Manitoba*; aussi
copie de tous ordres en conseil ou ordres du département de l'intérieur au sujet de la
dite propriété et de celui ou ceux qui peuvent y avoir droit.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir documents de la session No 107.)

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 10 Mai 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McInnes,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Cochrane,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la " Compagnie du chemin de fer de la Rive Nord," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender l'acte des " élections fédérales, 1873," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant ' l'Acte concernant les charges de Receveur Général et de ministre des Travaux Publics,' relativement aux pouvoirs du ministre des Chemins de fer et Canaux," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à responsabilité limitée) et de changer son nom en celui de " Compagnie du câble américain, britannique et continental (à responsabilité limitée)," "

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise de nouveau en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et de modifier les différents actes relatifs à la milice et la défense de la Puissance du " *Canada*."

(*En comité.*)'

La soixante et quatrième clause a été de nouveau prise en considération et amendée comme il suit :—

Page 12, ligne , après " appartient " insérez : " et aussi en tout autre temps " quand il portera l'uniforme du corps auquel il appartient."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Almon* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement.

Ordonné, que le dit amendement soit reçu maintenant.

Et le dit amendement ayant été lu la seconde fois, il a été agréé.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la " province de l'*Ile du Prince-Edouard*," "

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau et de " refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Vidal* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le bill en considération, y avait fait quelque progrès et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau demain, et qu'il soit le premier ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant le maître de havre du havre de *Trois-Rivières*."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé: "Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé: "Acte concernant le chemin de fer du Nord, du *Canada*," et pour informer le Sénat qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit:

Page 2, ligne 58.—Après "respectueusement" insérez ce qui suit comme clause A :—

Clause A.

"Nuls pouvoirs ne seront exercés en vertu des première ou troisième sections du présent acte sans la sanction préalable d'une résolution ou de résolutions adoptées par une majorité des deux tiers des porteurs de bons privilégiés de troisième classe et des classes subséquentes, et une majorité des actionnaires privilégiés et ordinaires, personnellement présents ou représentés par fondés de pouvoirs et votant séparément à une assemblée ou des assemblées spécialement convoquées dans ce but; pourvu toujours que rien de contenu dans le présent acte ne soit censé affecter les pouvoirs conférés à la compagnie par tous autres actes, sauf en ce qu'il peut y être satisfait par l'exercice des pouvoirs conférés par le présent acte."

Page 3, ligne 7.—Retranchez depuis “objets” jusqu’à “acte” inclusivement, dans la 28e ligne, et insérez ce qui suit comme clause B :—

Clause B.

“Les paragraphes trente-huit, trente-neuf et quarante de la neuvième section de “l’acte refondu des chemins de fer, 1879,” s’appliqueront à la compagnie, et elle pourra exercer les pouvoirs qu’ils confèrent.”

Sur motion de l’honorable M. Allan, secondé par l’honorable M. Carvell, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : “Acte qui amende l’acte du service civil du *Canada* 1882,” et pour informer cette Chambre qu’elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 15, après “Bureau” insérez ce qui suit comme clause A et B :

Clause A.

“2. La section cinq du dit acte est abrogée, et elle est remplacée par la suivante :—

“5. Le secrétaire du bureau recevra des appointements, n’excédant pas mille piastres par année. Il rendra les services que la nature de sa fonction nécessitera et qui pourraient lui être prescrits, de temps en temps, par arrêté en conseil. Les autres membres du bureau recevront cinq piastres par jour, lorsqu’ils vaqueront effectivement à leur travail, dont la durée, toutefois, ne devra pas aller à plus de soixante jours dans une même année.

“(2) Les membres du Bureau seront, sur l’autorité d’un arrêté en conseil, indemnisés des frais de voyage et séjour effectivement faits par eux en vaquant ainsi à leur travail.

“(3) Les personnes choisies par le Bureau pour l’aider à faire les examens, pourront recevoir telle somme d’argent, n’excédant pas cinq piastres par jour, qui sera fixée par arrêté en conseil.”

Clause B.

“3. La section six du dit acte est abrogée, et elle est remplacée par la suivante :—

“6. Le Bureau des examinateurs pourra se procurer l’aide de personnes ayant acquis de l’expérience dans l’éducation de la jeunesse en *Canada*, et, avec cette aide tiendra ou fera tenir des sessions périodiques d’examen pour les admissions au service civil, dans les villes d’*Halifax*, de *Saint-Jean (Nouveau-Brunswick)*, de *Charlottetown*, de *Quebec*, de *Montréal*, d’*Ottawa*, de *Toronto*, d’*Hamilton*, de *London*, de *Winnipeg*, de *Victoria* et en tels autres endroits qui seront désignés par arrêté en conseil. Il ne sera pas nécessaire de tenir chaque session à tous ces endroits ; mais les époques et les lieux des sessions d’examen seront déterminés, de temps en temps, par arrêté en conseil. Autant que possible, les examens seront écrits. Les dépenses seront soldées au moyen de fonds spéciaux votés d’avance par le parlement.”

Page 2, ligne 38, après le mot “paragraphe” insérez ce qui suit comme clause C.

Clause C.

“La section treize du dit acte est abrogée, et remplacée par la suivante :—

“13. Le minimum du salaire des premiers commis sera de mille huit cents piastres, avec augmentation annuelle de cinquante piastre jusqu’à ce que le chiffre de deux mille quatre cents piastres soit atteint.

" (2) Aucune augmentation de salaire par application de la présente section ne se fera avant le premier jour de juillet prochain."

Page 4, ligne 35, après le mot "service" insérez ce qui suit comme clause D :—

Clause D.

" 1. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés mentionnés dans l'annexe B du dit acte seront réglés sur l'échelle qu'elle établit. Les salaires des fonctionnaires, commis et employés de la seconde division, ou division extérieure de départements autres que ceux des Douanes, du Revenu de l'intérieur et des Postes seront, sans préjudice des dispositions de tout acte y relatif, fixés dans tous les cas par arrêté en conseil."

" (2) Est abrogée cette partie de l'annexe B du dit acte qui a trait aux "départements en général."

Page 5, ligne 14, après le mot "fin" insérez ce qui suit comme paragraphe 2 :

" 2. En ce qui concerne le greffier du conseil privé, et tous les employés sous lui, et dans le cas de tout fonctionnaire ou employé de qui le gouverneur en conseil exigera ce complément, les mots contenus dans l'annexe B du présent acte seront ajoutés au serment à l'endroit où se trouvent les astérisques."

Page 5, ligne 15, retranchez "2" et insérez "3."

Page 5, ligne 18, retranchez "3" et insérez "4."

Page 5, ligne 21, retranchez "4" et insérez "5."

Page 5, ligne 25, retranchez "5" et insérez "6."

Page 5, ligne 41, après le mot "aux" insérez ce qui suit comme clause E :

Clause E.

14. L'annexe B du dit acte est amendée comme il suit :—

(a.) Supprimez ce qui, dans cette annexe, concerne les Douanes et le Revenu de l'Intérieur, et insérez à la place ce qui suit :—

DOUANES.

Echelle des appointements.

Inspecteurs.....	\$1,600 à 2,500
Percepteurs.....	400 à 4,000
Contrôleurs.....	1,200 à 2,500
Premiers commis.....	1,200 à 2,000
Commis.....	400 à 1,200
Premiers préposés du débarquement.....	800 à 1,200
Préposés du débarquement.....	400 à 1,000
Jaugeurs.....	600 à 1,200
Garde-clefs en chef.....	800 à 1,200
Garde-clefs.....	400 à 800
Surveillants des arrivages.....	800 à 1,000
Préposés des arrivages.....	400 à 600
Messagers.....	200 à 500
Estimateurs.....	800 à 2,000
Aides-estimateurs.....	600 à 1,000

REVENU DE L'INTÉRIEUR.

Inspecteur en chef.....	\$ 2,800
Inspecteurs.....	1,600 à 2,500
Percepteurs.....	500 à 2,200
Sous-percepteurs.....	400 à 1,500
Commis (comptables).....	600 à 1,200
Agents d'accise de la classe spéciale.....	1,200
“ “ des 1re, 2me et 3me classes.....	600 à 1,000
Agents d'accise stagiaires.....	500
Messagers.....	200 à 500

Auxquels pourront être ajoutés pour la surveillance des manufactures importantes, un supplément d'appointements pour les agents d'accise de la classe spéciale qui rempliront ces fonctions n'excédant pas \$200 par année.

(b.) Supprimer ce qui, dans l'annexe, concerne les courriers sur chemins de fer, et insérer à la place ce qui suit :—

Courriers sur chemins de fer.

	Au début.		Après 2 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 5 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.		Après 10 années de service dans l'une des classes de courriers sur chemins de fer.	
	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.	Service de jour.	Service de nuit.
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Premiers commis.....	1,000	1,200	1,350	1,500
1ère classe.....	720	880	800	1,000	880	1,100	960	1,200
2me classe.....	600	720	640	800	720	880	800	1,000
3me classe.....	480	600	520	640	560	700	640	800

En sus du salaire régulier, les commis autres que les premiers commis recevront une allocation, n'excédant pas un demi-centin par mille parcouru par eux dans l'exercice de leurs fonctions dans les wagons-postes.

Page 7, ligne 11, retranchez depuis "aide" jusqu'à "et" dans la ligne 17 et insérez annexe B.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de *Credit Valley*," et pour informer le Sénat qu'elle a acquiescé à l'amendement fait au dit bill avec un amendement auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit amendement à l'amendement a été alors lu par le greffier comme suit :—

Dans l'amendement.

Page 3, ligne 5, après "Ontario" insérez la clause suivante comme clause A :

Clause A.

"6. Si, à aucune époque ultérieure, la Cie du chemin de fer de *Credit Valley* conclut des conventions de fusion ou d'affermage, ou d'exploitation collective, avec la Cie du Grand Tronc, ou des conventions pour l'usage commun de leurs lignes respectives, soit directement ou au moyen d'aucune compagnie affermant ou contrôlant sa ligne, alors les pouvoirs conférés par les clauses 3 et 4 de cet acte, cesseront et se termineront."

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été *Ordonné*, que l'amendement fait par la Chambre des Communes à l'amendement fait par le Sénat, soit pris en considération par la Chambre, demain.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie canadienne de télégraphes Rapides" (à responsabilité limitée), et pour informer cette Chambre qu'elle a passé le dit bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 36, après "*Canada*" insérez : "Pourvu que s'il est fait quelque tel achat, bail ou traité d'exploitation à l'égard de la ligne d'aucune autre compagnie de télégraphe ou de téléphone, les pouvoirs à exercer et les prix à exiger soient seulement ceux conférés et autorisés par le présent acte."

Page 2, ligne 10, après "de" ajoutez "cinq."

Page 2, ligne 14, retranchez "cinquante" et insérez "dix."

Page 2, ligne 34, retranchez depuis "lignes" jusqu'à "et" dans la 39e ligne.

Page 3, ligne 47, après "sauver" insérez "les personnes ou."

Page 4, ligne 11, après "de" insérez "télégraphe ou de."

Sur motion de l'honorable M. *Pewer*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été *Ordonné*, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 9 mai 1883.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté les premier, troisième, quatrième et cinquième de leurs amendements au bill (No 43) intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*," et désapprouve leur second amendement pour la raison suivante : Le Parlement du *Canada* n'ayant pas juridiction dans les questions de droit civil qui relèvent des législatures des provinces, il ne devrait pas prescrire les termes et conditions auxquels les transports devront être faits à la société, laissant les lois de chaque province statuer sur tels transports.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. *Vidal*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Résolu, qu'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur le second amendement au bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte pour incorporer la société des missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en *Canada*" auquel les Communes refusent d'acquiescer.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 11 Mai 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>De Blois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Almon,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Müller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glâsier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Giant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Hamilton,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable M. *Haythorne*, secondé par l'honorable M. *Leonard*, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre une copie des jugements rendus dernièrement par la Cour Suprême sur les appels *La Reine vs. McLeod* et *La Reine vs. Stewart* ; aussi une copie des opinions (si elles ont été données) des juges *Fournier* et *Henry* qui ont différé de sentiment d'avec la majorité de la Cour.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte autorisant la compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du *Canada* à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la compagnie du chemin de fer de la rive " Nord,"

L'honorable M. *Vidal* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier* :

Que le dit bill soit lu la troisième fois, maintenant.

L'honorable M. *Power* a proposé en amendement, secondé par l'honorable M. *Kaulbach* :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la 3e fois, mais qu'il soit renvoyé à un comité de toute la Chambre avec instruction d'ajouter à la deuxième clause les mots suivants :

" Et rien de contenu au présent acte ne sera censé affecter, autrement qu'il y est expressément mentionné aucun droit existant à l'époque de sa passation."

Après débat,

La question de concours ayant été mise sur la dite motion la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Allan,</i>	<i>Chapais,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pelletier,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Stevens,—24.</i>

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Read,</i>
<i>Archibald,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Macpherson,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	(Président.)	<i>Ryan,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Skead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Hamilton,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Ogilvie,</i>	<i>Vidal.</i>
<i>Dickey,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.—31.</i>
<i>Ferguson,</i>			

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été alors mise sur la motion principale, elle a été résolue, sur division, dans l'affirmative.

Alors sur motion de l'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Ferrier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée, à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques " fédérales y mentionnées."

(*En comité.*)

Les sections deux à dix-neuf inclusivement ont été lues et agréés.

La vingtième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 9, ligne 30, retranchez depuis " pourvu que " jusqu'à " toutes "

Les sections vingt et une, vingt-deux et vingt-trois ont été lues et agréés.

La vingt-quatrième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 11, ligne 25, retranchez " l'achat soit restreint " et insérez : " les ventes soient restreintes."

Les sections vingt-cinq à trente inclusivement ont été lues et agréées.

La trente-unième section ayant été lue, il a été proposé d'ajouter ce qui suit comme paragraphe 4 :

“ 4. Pourvu aussi que la mise en culture de quinze acres par celui qui aura obtenu l'inscription d'établissement soit regardée comme l'équivalent du terme de résidence exigé pendant la première année qui suit l'inscription.”

La question ayant été mise sur la dite motion, elle a été rejetée.

La dite trente et unième section a alors été agréée.

La trente-deuxième section a été lue et agréée.

La trente-troisième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 16, ligne 37, retranchez “ obtenu ” et insérez : “ déjà obtenu ou obtient par la suite.”

Les sections trente-quatre à trente-sept inclusivement ont été lues et agréées.

La trente-huitième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 18, ligne 12, après “ procurer ” insérez : “ des chevaux et bestiaux.”

Les sections trente-neuf à quarante et un inclusivement ont été lues et agréées.

La quarante-deuxième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 19, ligne 40, retranchez depuis “ effet ” jusqu'à la fin de la section.

Les sections quarante-trois à quatre-vingt inclusivement ont été lues et agréées.

La quatre-vingt-unième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 34, ligne 3, retranchez depuis “ place ” jusqu'à la fin de la section et insérez ce qui suit :

“ 2. Les arrêtés et règlements passés par le gouverneur en conseil en vertu des prescriptions de la présente clause ou de toute autre clause du présent acte, n'auront force et effet, à moins que le présent acte n'y pourvoie autrement d'une manière spéciale, qu'après avoir été publiés pendant quatre semaines consécutives, dans la *Gazette du Canada*, et tous ces arrêtés et règlements seront déposés devant les deux Chambres du Parlement dans les quinze premiers jours de la session qui suivra leur adoption.”

La quatre-vingt-deuxième section a été lue et agréée.

La quatre-vingt-troisième section a été lue et amendée dans le texte anglais seulement.

Les sections quatre-vingt-quatre à cent vingt-six inclusivement ont été lues et agréées.

L'annexe comprenant les formules A. B. C. D. E. F. G. H. I. J. K. L. M. N. O. P. a été lue et agréée.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Vidal a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus.

Et les dits amendements ayant été lus une seconde fois ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, lundi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement,

Sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à responsabilité limitée) et de changer son nom en celui de ' Compagnie du câble américain, britannique et continental (à responsabilité limitée)," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et hâvres.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant le Revenu de l'Intérieur."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Allan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit pris en considération par la Chambre, lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : Acte qui amende l'acte du Service " Civil de 1882."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes à l'amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la compagnie du chemin de fer de " *Credit Valley.*"

Le dit amendement ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé l'amendement fait au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte à l'effet d'incorporer la compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée.)"

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Carvell*, il a été *Ordonné*, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre, a pris en considération les amendements faits par les Communes au bill intitulé : "Acte concernant le chemin de fer du Nord, du *Canada*."

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 14 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Guéremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Houlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Masson,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ,

LUNDI, 14 mai, 1883.

Le comité des ordres permanents et des bills privés a l'honneur de présenter le rapport suivant :—

Depuis plusieurs années, les délais dans lesquels doivent être présentés à votre honorable Chambre les pétitions en obtention de bills privés, les bills privés et les rapports des comités chargés de l'examen de ces bills, ont été fréquemment prolongés ; et comme cette pratique entraîne des inconvénients et souvent aussi des retards inutiles dans le progrès de la législation d'intérêt privé, votre comité a recherché si les règles qui s'appliquent à ces cas ne devraient pas être amendées par une extension de ces délais, en vue d'obvier autant que possible à l'avenir à ces inconvénients et à ces retards.

Dans ce but, votre comité a résolu de recommander d'apporter les amendements suivants aux règles qui gouvernent cette matière, et de s'en tenir à la stricte observation de ces règles, après qu'elles auront été ainsi amendées :—

1^o Que la 49^e règle soit à l'avenir la 50^e règle, et que la 50^e devienne la 49^e.

2^o Que la 50^e règle, désormais la 49^e, soit amendée en insérant après le mot "concernant" dans la 4^e ligne, les mots : "les pétitions en obtention de bills privés, la présentation de ces bills, les rapports de comités sur ces bills et".

3° Que la 49e règle, désormais la 50e, soit amendée de manière à se lire comme suit :—

“Aucune pétition pour obtenir un bill privé n'est reçue par le Sénat après les vingt premiers jours de la session ; aucun bill privé ne peut lui être présenté après les trente premiers jours ; et aucun rapport d'un comité permanent ou spécial sur un bill privé ne peut être reçu après les soixante premiers jours de la session.”

Le tout respectueusement soumis,

JOS. H. BELLEROSE,
Président

Sur motion de l'honorable M. Bellerose, secondé par l'honorable M. Armand, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération mercredi prochain et que les membres soient notifiés d'être présents pour le prendre en considération, en conformité avec la dix-septième règle.

L'honorable M. Allan, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

Les membres du Sénat faisant partie du comité mixte de la bibliothèque ont l'honneur de faire ce second rapport :

Que dans le but de restreindre la circulation excessive des livres permise par les règlements actuels des deux Chambres du Parlement, le comité a décidé de formuler des règlements additionnels qu'il recommande à l'adoption du Sénat, comme ordres permanents :—

1. Que les membres des deux Chambres soient requis de retourner avant la fin de chaque session tous les livres de la bibliothèque en leur possession.

2. Que le bibliothécaire fasse connaître au comité de la bibliothèque, au commencement de chaque session, les noms de ceux qui n'auront point observé le susdit règlement.

3. Que l'émission des billets conférant le privilège d'emprunter des livres de la bibliothèque soit restreinte, 1° aux membres du service civil selon que le jugera à propos l'un ou l'autre des Orateurs (ces billets ne devant autoriser le prêt que d'un seul ouvrage à la fois, pendant la vacance), et 2° aux personnes qui s'occupent de travaux littéraires, à la discrétion de l'un des Orateurs.

Les comptes du bibliothécaire pour l'année passée ont été vérifiés et trouvés exacts et satisfaisants.

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
12 mai, 1883.

Alors, sur motion de l'honorable M. Allan, secondé par l'honorable M. Pelletier, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées,” tel qu'amendé,

L'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClellan, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé en comité général avec instruction de l'amender en ajoutant le paragraphe suivant à la 31e section :

“ Pourvu aussi que la mise en culture de quinze acres par celui qui aura obtenu l'inscription d'établissement soit regardée comme l'équivalent du terme de résidence exigée pendant la première année qui suit l'inscription.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en retranchant dans la deuxième ligne de la 37e section les mots “ après trois ans de résidence.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McClelan, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas maintenant lu la troisième fois, mais qu'il soit renvoyé au comité général avec instruction de l'amender en insérant le paragraphe suivant à la 38e section : “ Nulles terres ne seront vendues, inscrites à titre d'établissement ou patentées autrement qu'aux conditions de culture qui auront pu être prescrites par le Gouverneur en Conseil.”

Après débat,

La dite motion a été retirée, avec la permission de la Chambre.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. Reesor, secondé par l'honorable M. McClelan, a proposé en amendement :

Que le dit bill soit de nouveau amendé comme suit :

Page 17, ligne 19, après “ résidence ” insérez : “ Pourvu aussi que dans les cas où l'établissement aura été mis en culture pour plus de la moitié quand la patente sera demandée, le ministre de l'Intérieur puisse en inférer, sans autre preuve, que la résidence a été suffisante.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Et le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour mettre la Chambre en comité général sur le bill intitulé : “ Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard.”

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant " le Revenu de l'Intérieur,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le rapport du comité général sur le dit bill ne soit pas considéré maintenant, mais que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Ordonné, que la trente et unième clause soit amendée comme suit :

Page 13, ligne 16, retranchez depuis " susdits " jusqu'à " seront " dans la 17e ligne.

Ordonné, que la quarante-cinquième clause soit amendée comme il suit :

Page 16, ligne 33, après " propriétaire " insérez : " ou le dépositaire."

Page 16, ligne 42, après " propriétaire " insérez : " ou du dépositaire."

Ordonné, que la quarante-neuvième clause soit amendée comme il suit :

Page 17, ligne 29, retranchez depuis " exportés " jusqu'à " ou " dans la 30e ligne.

Ordonné, que la cent huitième clause soit amendée comme il suit :

Page 38, ligne 36, après " commise " insérez : " (par lesquels seuls l'accusation " portée contre le contrevenant sera jugée tel que le prescrit la loi.)"

Ordonné, que la cent quarante-unième clause soit amendée comme il suit :

Page 57, ligne 7, retranchez " au " et insérez : " et."

Ordonné, que la cent cinquante-huitième clause soit amendée comme il suit :

Page 61, ligne 26, après " faire " insérez : " les amendes et pénalités."

Page 61, ligne 27, retranchez " six " et insérez " sept."

Ordonné, que la cent cinquante-neuvième clause soit amendée comme il suit :

Page 62, ligne 7, après " comptes " insérez : " droits."

Ordonné, que la cent soixante et unième clause soit amendée comme il suit :

Page 62, ligne 15, après " autre " insérez la clause A.

Clause A.

Amendes.

" Toute personne qui, après la passation du présent acte, sans avoir une licence alors en vigueur sous son autorité, exercera le commerce de fabricant de mélanges, " encourra et paiera, pour une première contravention une amende de cinquante piastres, " et pour toute récidive une amende de deux cents piastres."

Ordonné, que la cent soixante et septième clause soit amendée comme il suit :

Page 63, ligne 36, après " de " insérez : " tous droits et de."

Page 63, ligne 41, après " comptes " insérez : " droits."

Ordonné, que la cent quatre-vingt-cinquième clause soit amendée comme il suit :

Page 69, ligne 14, retranchez depuis " malt " jusqu'à " un " dans la 15e ligne.

Ordonné, que la deux cent quarante-deuxième clause soit amendée comme il suit :

Page 87, ligne 50, après " incorporée " insérez : " pourvu toujours que les dispositions de la présente section n'aient point l'effet d'empêcher qu'on accorde de nouvelles licences de temps à autre à ceux qui posséderont des licences en vertu de " quelque acte relatif au revenu de l'intérieur lors de la passation du présent acte."

Ordonné, que la deux cent quarante-sixième clause soit amendée comme il suit :

Page 89, ligne 5, après " de " insérez : " deux cents à "

Ordonné, que la deux cent soixante et dixième clause soit amendée comme il suit :

Page 98, ligne 10, retranchez depuis " pur " jusqu'à la fin de la clause et insérez : " celui qui déclarera la marchandise pour la consommation, avant que les colis ou " paquets ne sortent de son établissement licencié."

Ordonné, que la trois cent huitième clause soit amendée comme il suit :

Page 107, ligne 41, retranchez depuis " de " jusqu'à " et " et insérez : " vingt-cinq piastres au moins ou de cent piastres au plus."

Ordonné, que la trois cent seizième clause soit amendée comme il suit :

Page 109, ligne 43, après " les " insérez : " estampilles ou "

Ordonné, que la trois cent vingt-troisième clause soit amendée comme il suit :

Page 111, ligne 40, retranchez " six " et insérez : " sept."

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Allan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient maintenant, reçus, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : " Ate pour amender de nouveau le chapitre 95 des statuts refondus du *Canada* relatif " aux loteries."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le gouverneur-général en date du 1er mai, 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre un état indiquant :

1o. Les divers produits alimentaires dont le ministère du Revenu de l'Intérieur a ordonné l'analyse aux chimistes nommés officiellement ;

2o. Les substances minérales et végétales employés comme médicaments (drogues), et le rapport des analystes du gouvernement à leur sujet, constatant le degré de pureté ou de falsification de ces substances médicamentenses.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :

(Voir documents de la session No. 4.)

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier comme suit :—

SALLE DU COMITÉ,

VENDREDI, 11 mai, 1883.

Le comité mixte des impressions du parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité ayant pris en considération cette partie de son second rapport, qui lui a été renvoyée, recommandant que " le rapport de l'honorable *James Cockburn*, le commissaire chargé de réunir, examiner et classer les statuts de la Puissance du *Canada* ne soit pas imprimé," recommande que le dit rapport soit maintenant imprimé ainsi que :—

Réponse à Adresse,—Etat détaillé, avec dates, de toutes dépenses encourues au sujet de la commission de l'honorable *James Cockburn* pour refondre les statuts. (No 17a.)

Réponse à Adresse,—Correspondance touchant la nomination d'un commissaire pour réviser les statuts du Canada. (No 17b.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

Communication, conformément à une résolution de la Chambre, du 20 février, 1882, de *W. C. Van Horne*, gérant général de la Cie du chemin de fer du Pacifique canadien, datée de Montréal, le 18 avril, 1883, donnant de nouvelles informations sur la ligne que l'on se propose d'adopter à travers les Montagnes Rocheuses et les montagnes de Selkirk. (No 27l.)

Réponse à Adresse,—Copie du memorandum officiel de la Cie du chemin de fer du Pacifique Canadien, daté du 12 septembre, 1882, expliquant sa position et ses perspectives. (No 27n.)

Réponse à Ordre,—Copie de toutes demandes de ventes ou de locations de terrains houilliers dans le Nord-Ouest ; etc., etc. (*Sous forme de tableau.*)

Réponse à Ordre,—Etat complet de toute la houille déclarée en transit ou pour l'exportation pendant les années expirées le 30 juin, 1881 et 1882 ; indiquant la quantité ainsi déclarée à chaque port douanier ; etc., etc. (No 36c.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse et les départements des Chemins de fer et des Travaux Publics, au sujet du transfert de l'embranchement de chemin de fer entre Truro et Pictou, et de la correspondance échangée avec la Cie de chemin de fer et de charbon de Halifax et du Cap Breton, concernant les affaires du chemin de fer de prolongement vers l'est dans la Nouvelle-Ecosse. (No 40j.)

Réponse à Ordre,—Copie de tous rapports relatifs à l'étude faite en mai et juin derniers d'un projet de chemin de fer d'embranchement entre la station de Harmony, sur le chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, et Elmira East Point, I. P.-E. ; etc., etc. (No 86.)

Réponse à Adresse,—Copies de toutes dépêches, correspondance et télégrammes entre les gouvernements du Royaume-Uni et du Canada et entre le gouvernement du Canada et le Haut-Commissaire, touchant les négociations pour des arrangements commerciaux avec la France, l'Espagne ou d'autres contrées ; etc., etc. (No 89.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement de la Colombie anglaise et le gouvernement du Canada relativement à l'immigration dans la Colombie anglaise ; aussi, de toute correspondance au sujet de l'immigration chinoise. (No 93a.)

Réponse à Adresse,—Copie de la correspondance échangée récemment entre le gouvernement fédéral et celui de la Colombie anglaise, et des ordres en conseil au sujet de l'immigration dans cette province. (No 93.)

Réponse à Adresse,—Copie de toute représentation par l'une ou l'autre des Chambres de la législature de Québec au sujet d'une augmentation du subside provincial. (No 94.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le secrétaire d'Etat et le lieutenant-gouverneur de la province d'Ontario au sujet de la sentence arbitrale relative aux limites nord et nord-ouest de cette province. (No 95.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement du Canada et le département de la marine et des pêcheries, et le gouvernement britannique au sujet de la cession au Canada de l'île du Portage, à l'entrée de la rivière Miramichi, etc., etc. (No 96.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant le montant de droits perçus, du 15 mars, 1879, au 1er janvier, 1883, sur les céréales comprises sous le titre "Grain et produits du grain" dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation du Canada ; aussi, les quantités totales de grains et produits de grains importés ; etc., etc. (No 100.)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada pendant l'année fiscale expirée le 30 juin dernier. (No 103.)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de l'importation des instruments aratoires dans le Manitoba et le Nord-Ouest, et des wagons, traîneaux et voitures, du 30 juin jusqu'au 31 décembre dernier. (No 103a.)

Réponse à Ordre,—Etat (semblable à ceux publiés dans les Tableaux du Commerce et de la Navigation) de tous les instruments aratoires, voitures, wagons et traîneaux expédiés en entrepôt au Manitoba des autres provinces du Canada, entre le 1er juillet et le 31 décembre dernier. (No 103b.)

Réponse à Adresse.—Copie des renseignements recueillis par l'entremise des officiers du gouvernement et de toute correspondance avec les autorités impériales ou autrement, touchant la durée de la saison de navigation dans la baie d'Hudson, indiquant, en autant qu'on a pu s'en assurer, les dates auxquelles les détroits sont suffisamment libres pour permettre le passage des steamers ou des voiliers, les sondages qui ont été pratiqués, etc., etc. (No 104.)

Réponse à Ordre,—Copie de la sentence arbitrale sur la demande d'indemnité pour dommages présentée par l'entrepreneur du canal de Grenville et Carillon en vertu du contrat en vigueur en 1871-72; etc., etc. (No 105.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant les montants portés au compte de la dette publique de la Puissance du Canada qui ont été dépensés pour obligations de chemins de fer, canaux et navigation dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse proprement dite et l'Île du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882; etc., etc. (No 109.)

Rapport du comité des Privilèges et Elections (Chambre des Communes) auquel a été déféré le rapport transmis par *Michael McCormick*, officier-rapporteur pour le district électoral du comté de King, I. P.-E., à la dernière élection pour le dit district électoral, et les documents y attachés. (Appendice No 2.)

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) chargé de considérer la question d'une communication à vapeur entre l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme, et preuve qui l'accompagne. (Appendice No 3.)

Rapport du comité spécial (Chambre des Communes) chargé de considérer le développement du commerce interprovincial. (Appendice No 4.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés :—

Listes des actionnaires des diverses banques du Canada (No 19.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant voir la réduction opérée par suite du changement apporté dans le mode de construction sur les sections A et B du chemin de fer du Pacifique canadien et le montant compris dans ce changement; etc., etc. (No 27p.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative au steamer faisant la correspondance entre le chemin de fer Intercolonial et Campbellton, Gaspé et les ports intermédiaires. (No 40k.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants des Comptes Publics pour l'année fiscale expirée le 30 juin, 1882, part. ii, page 204 : "Cie d'Imprimerie du *Citizen*, \$732 et \$839.75; *L. J. Demers* et fils, \$816.35, etc., etc. (No 41.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des paiements portés au compte des *Dépenses Imprévues*, déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics, le 23 février, 1883 : juillet 12, "La Banque Nationale," \$625; etc, etc. (No 42.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil affectant les articles suivants du relevé des mandats du Gouverneur Général, émis pendant les exercices 1881-82 et 1882-83,—lequel relevé a été déféré par la Chambre au comité des Comptes Publics : "Savages du Manitoba," pour compléter les paiements annuels, \$202,371.14; etc., etc. (No 43.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, etc., concernant la construction d'une rallonge au quai de Saint-Jean-Port-Joli, comté de l'Islet; etc., etc. (No 46a.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre de navires, y compris le tonnage, la nationalité et le port où ils ont fait leur déclaration, qui ont importé du sucre, du sirop et de la mélasse pendant l'année fiscale expirée le 30 juin, 1881; etc., etc. (No 58b.)

Réponse à Adresse,—Dépêches, ordres en conseil et rapports touchant le rappel des troupes de Halifax. (No 88.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre le gouvernement et la compagnie du chemin de fer du lac Saint-Jean, relativement au subside octroyé à la dite compagnie; etc., etc. (No 90.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms et les montants respectifs des droits de douane remboursés, au port de Toronto, pendant la dernière année fiscale; (No 91.)

Réponse à Ordre,—Etat des importations et exportations du 1er juillet, 1882, au 1er janvier, 1883, donnant les quantités et la description des articles; etc., etc. (No 92.)

Réponse à Ordre,—Copie de l'annonce demandant des soumissions pour la construction d'un steamer pour remplacer le "Glendon"; les diverses soumissions reçues; etc., etc. (No 97.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant le coût de la fabrique de cartouches à Québec, et les noms et salaire de tous les officiers et employés; etc., etc. (No 99.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le ministre de la marine et des pêcheries et toute personne ou toutes personnes concernées dans l'emploi du steamer du gouvernement, le "Newfield," pour aider le steamer naufragé, le "Moravian"; etc., etc. (No 101.)

Copie des règlements concernant la disposition des terrains miniers autres que des gisements de houille. (No 102.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la Colombie-Britannique. (No 106.)

Réponse à Adresse,—Correspondance entre le département des Terres de la Couronne à Winnipeg ou le département de l'Intérieur et des particuliers réclamant le lot No 133 dans la paroisse de Ste-Agathe, comté de Provencher, Manitoba. (No 107.)

Le tout respectueusement soumis,

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Flint*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 15 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClellan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>		

PRIÈRES :

L'honorable M. *Vidal*, du comité des chemins de fer, télégraphes et havres, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de "la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique (à responsabilité limitée)," et de changer son nom en celui de "compagnie du câble américain, britannique et continentale (à responsabilité limitée)" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Carvell*, secondé par l'honorable M. *Power*, il a été *Ordonné*, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de refondre et "modifier les actes concernant le Revenu de l'Intérieur," a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été *Ordonné*, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau le chapitre 95 des statuts refondus du Canada relatifs aux loteries,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'honorable M. *Power* a appelé l'attention sur la nécessité pratique qui existe de fournir au chemin de fer Intercolonial le moyen de se relier à *Montréal* et aux lieux situés à l'ouest de cette ville par une ligne indépendante du Grand Tronc de chemin de fer ; et qu'il demandera au gouvernement s'il est disposé à prendre en favorable considération la proposition d'encourager la construction d'une telle ligne.

Après débat,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 16 Mai. 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Read,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Schultz,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(Sir <i>Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Sutherland,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Power,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pozer,</i>	

PRÉPRES :

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 8 mai courant 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie de toutes lettres, correspondance et adresses, etc., que les autorités fédérales ont pu recevoir du gouvernement ou de la législature de la province de Québec, au sujet de la révision des conditions de l'union dans le sens d'une augmentation de la subvention fédérale.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session, No 94a.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 15 mars 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

1o. Une copie des soumissions pour les ouvrages qu'il y avait à exécuter au camp de *Berthier* en 1882 pour le tir à la cible, soit en terre soit en bois ; le prix de ces diverses soumissions, le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées.

2o. Un état des soumissions produites au département de la milice pour le transport, aller et retour, des tentes et autre matériel ; à qui accordées et quel prix payé ;

3o. Un état des soumissions pour la cantine et à qui octroyée ;

4o. Aussi une liste des soumissions pour fournir le pain, les viandes et autres choses requises pour la tenue de ce camp, avec la liste des noms et des prix acceptés et la quantité fournie par chacun et le montant payé dans chaque cas.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session, No 31f.*)

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a présenté à la Chambre une réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général en date du 23 avril, 1883, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des rapports présentés au département des Travaux publics et de la correspondance échangée entre ce département et M. J. A. *Lyon* ou toute autre personne, depuis 1878, au sujet de l'enlèvement des chicots d'arbres et autres obstructions qui embarrassent le lit de la rivière *Saint-Jean, Nouveau-Brunswick*.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(*Voir documents de la session, No 122.*)

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du câble européen, américain, canadien et asiatique et changer son nom en celui de compagnie de câble américain, britannique et continental (à responsabilité limitée)," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le septième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes pour les impressions du Parlem.ent, et

Le dit rapport ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Alexander*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau le chapitre quatre-vingt quinze des statuts refondus du Canada relatif aux loteries," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit amendé comme suit :—

Page 1, ligne 9, après " amende " insérez : " ou de tout autre acte concernant les " loteries en vigueur dans la Puissance du *Canada*."

Page 1, ligne 11, retranchez " ou " et insérez : " et "

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés proposant l'amendement de la quarante-neuvième et cinquantième règles,

Sur motion de l'honorable *M. Bellerose*, secondé par l'honorable *M. Armand*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*."

(*En comité*).

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

La première section a été lue et agréée.

La seconde section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 16, après " faits " insérez " ou payables."

Page 1, ligne 18, retranchez depuis " au-dessus " jusqu'à " pourront " dans la 20^e ligne.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable *M. Pelletier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navirés de " l'intérieur et de cabotiers."

Aussi le bill intitulé : " Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes " relatifs à la milice et à la défense de la Puissance du *Canada*," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Jeudi, 17 Mai 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Skead,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Piquet,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau le chapitre quatre-vingt-quinze des statuts refondus du " *Canada* relatif aux loteries,"

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme il suit :—

Page 1, ligne 3; retranchez depuis " suit " jusqu'à la fin du bill et insérez :—

" 1. Aucune disposition des statuts concernant les loteries, actuellement en vigueur en *Canada* ou dans quelque une des provinces du *Canada*, ne se lira ou ne s'interprétera comme qualifiant d'offense

" (a) La distribution au sort par une société constituée en corporation, ayant pour objet d'encourager l'art, ou par un officier ou agent d'une telle société, entre ses membres ou les porteurs de billets émanés d'elle—des peintures, dessins ou autres ouvrages d'art produits par le travail de ses membres, ou publiés par elle ou sous sa direction ;

“(b) La participation par un de ses membres ou un porteur de billets émanés d'elle à une distribution de ce genre.”

Le titre a été lu de nouveau et amendé comme suit :—

Retranchez depuis “amender” jusqu'à “aux” et insérez : “la loi relative.”

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ryan* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant,

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

L'ordre du jour ayant été lu pour la troisième lecture du bill intitulé : “Acte concernant les lettres de change et les billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard.”

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le second rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du parlement.

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, nommé pour aider Son Honneur le Président dans l'administration de la bibliothèque du Parlement,

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé des ordres du jour.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte à l'effet de modifier de nouveau ‘l'Acte des Pêcheries,’” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : “Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la réglementation et la perception des péages sur les glissoires et autres ouvrages de l'État construits pour faciliter la descente des bois de service et en grume,” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'Acte des brevets de 1872," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été prises pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de *Manitoba*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Smith*,

La Chambre s'est ajournée.

Vendredi, 18 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Power,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Dickey,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Girard,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Ryan,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Bourinot,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Haythorne,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable *M. Bellerose*, du comité des ordres permanents et des bills privés, auquel a été renvoyé le bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage électrique," a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
 Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :
 Page 1, ligne 20, retranchez depuis "suit" jusqu'à "La" dans la 38^e ligne, ce
 qui comprend la première section en entier.
 Page 2, ligne 30, retranchez "docks" et insérez : "écluses."

Dans le préambule :

Page 1, ligne 14, retranchez depuis "acte" jusqu'à "ses" dans la 17^e ligne et
 insérez : "qui définisse."

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par la Chambre,
 demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte à l'effet de modifier l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante-deux, et l'acte
 quarante-trois Victoria, chapitre dix-sept, concernant les commissaires du havre de
 "Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé :
 "Acte à l'effet de modifier l'acte trente-huitième Victoria, chapitre cinquante-six,
 "intitulé : 'Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autori-
 "sant le prélèvement d'un emprunt à son sujet," auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M.
Smith, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le
 bill intitulé : "Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant le Revenu
 "de l'Intérieur," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les
 amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte pour amender de
 "nouveau le chapitre 95 des statuts refondus du Canada relatif aux loteries," a été
 lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
 Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte concernant les lettres de
 "change et les billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard," a
 été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable
 M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill ne soit pas passé maintenant, mais qu'il soit amendé comme suit :

Page 1, ligne 15, retranchez " tirées "

Page 1, ligne 16, retranchez " faits " et insérez : " payables. "

La question a été mise, ce bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte des Pêcheries, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la réglementation et la perception des péages sur les glis-soires et autres ouvrages de l'Etat construits pour faciliter la descente des bois de service et en grume, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet de légaliser et confirmer des procédures prises pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de *Manitoba*, " a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à demain, samedi, à trois heures de l'après-midi.

Samedi, 19 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Allan,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Read,</i>
<i>Armand.</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Reesor,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Benson,</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Smith,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Stevens,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Kaulbach,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Wark.</i>
<i>De Blois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Power,</i>	

PRIÈRES :

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements proposés par le comité des ordres permanents et des bills privés au bill intitulé : "Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie canadienne de l'éclairage électrique,"

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements ayant été lus la seconde fois, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable M. *Plumb*, secondé par l'honorable M. *Benson*, il a été

Le dit bill, tel qu'amendé, a été alors lu la troisième fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Pêcheries."

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 17, après "exclusif," insérez : "pourvu aussi que dans le cas de ceux qui sont propriétaires riverains, on n'exige aucun droit de licence."

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois, maintenant.

La deuxième section a été lue et amendée comme suit :

Page 1, ligne 20, après "engins" insérez: "que des cannes et ligne."

Page 1, ligne 27, après "engins" insérez: "que des cannes et ligne."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Montgomery* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que les dits amendements soient reçus maintenant.

Et les dits amendements étant lus une seconde fois par le greffier, ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte établissant de nouvelles dispositions concernant la réglementation et la perception des péages sur les glissoires et autres ouvrages de l'Etat construits pour faciliter la descente des bois de service et en grume."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Read* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province du "Manitoba."

(*En comité.*)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Plumb* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté à la Chambre, un bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender l'acte trente-six Victoria, chapitre quatre, intitulé : 'Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'Intérieur,' et pour amender l'acte relatif aux sauvages, 1850."

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message a été reçu de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," et informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été alors lus par le greffier comme suit :

Page 1, ligne 4, retranchez " du dit acte " et insérez : " de l'acte d'interprétation."

Page 1, ligne 24, après " conseil " insérez : " en vertu de toute loi autorisant à recevoir des dépositions sous serment."

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*, il a été

Résolu, que le Sénat acquiesce aux amendements faits par les Communes au dit bill avec l'amendement suivant au second amendement :

Ligne 5, retranchez depuis " loi " jusqu'à " sous " dans la 8e ligne, et insérez : " l'autorisant à exiger que des dispositions soient reçues."

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat acquiesce à ses amendements avec un amendement au second amendement, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tel que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ce bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Smith*,

La Chambre s'est ajournée à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 21 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président.

Les nonorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Pozar,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Glazier,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Read,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>(Sir Alexander),</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Simpson,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Houlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>			

PRIÈRES :

L'honorable M. *Simpson*, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :—

SALLE DE COMITÉ,
18 mai, 1883.

Le comité mixte des impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit comme son huitième rapport :—

Votre comité a soigneusement examiné les documents suivants, et recommande qu'ils soient imprimés, savoir :—

Réponse à Ordre,—Etat donnant le nombre d'officiers, sous-officiers et soldats qui ont suivi un cours d'instruction dans les batteries A et B, chaque année depuis leur établissement ; etc., etc. (No 31e). (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat des baux ou permis de pêche dans les rivières de la province du Nouveau-Brunswick donnés par le département de la Marine et des Pêcheries et le montant du loyer stipulé dans chaque cas. (No 37a).

Réponse à Ordre,—Copie des instructions adressées aux inspecteurs et autres officiers des pêcheries relativement à la mise en force de l'ordre en conseil du 11 juin 1879, prohibant la pêche du saumon en Canada, sauf pour les personnes tenant des baux ou licences du département de la Marine et des Pêcheries ; etc., etc. (No 37b).

Copie certifiée d'un rapport de l'honorable conseil privé, approuvé par Son Excellence le Gouverneur Général en conseil, concernant l'affectation d'une somme de \$50,000 au moins, à titre de prime d'encouragement aux pêcheurs. (No 37c.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée entre le département de la marine et des pêcheries et l'inspecteur des pêcheries du Nouveau-Brunswick, au sujet de la réclamation de l'ex-garde-pêche, *Amos Perley*, de Chatham, pour services se rattachant à la pêcherie d'éperlans de Miramichi. (No 37d.)

Réponse à Adresse,—Copie des ordres en conseil en vigueur fixant la saison pendant laquelle la pêche du homard est prohibée, et de toutes pétitions adressées au gouvernement à ce sujet depuis 1879. (No 37e.)

Réponse à Ordre,—Etat de toutes réclamations faites depuis le 2 mars, 1882, pour remises de droits sur articles fabriqués pour l'exportation, donnant le nom de toutes les personnes qui ont présenté une demande, et le montant de chaque réclamation; aussi, copie de tous règlements promulgués par le département au sujet de telles réclamations; etc., etc. (No 45a.)

Réponse partielle et réponse supplémentaire à Adresse,—Correspondance concernant toute réclamation présentée par le gouvernement provincial de l'île du Prince-Edouard pour le remboursement des dépenses qu'il a faites pour des quais ou jetées d'utilité publique; etc., etc. (Nos 46c et 46d.) (*Documents de la session seulement.*)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Correspondance entre le Grand Tronc et le gouvernement du Canada au sujet de l'achat de l'embranchement du dit chemin de fer sur la Rivière-du-Loup; etc., etc. (No 76c.)

Réponse supplémentaire à Ordre,—Etat donnant le montant brut des recettes provenant de la vente ou de la location des terres de l'artillerie ou des réserves de la marine dans les provinces d'Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse, depuis le 1er jour de juillet, 1856, jusqu'au 1er jour de juillet, 1882; etc., etc. (No 82a.) (*Dans les documents de la session seulement.*)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître le nombre d'agents d'émigration employés par le gouvernement ou par le département de l'Agriculture et envoyés du Canada en Europe pendant les années civiles 1881 et 1882; etc., etc. (No 93b.)

Réponse à Ordre,—Pétition relative au commerce entre le Canada et les Indes Occidentales et le Brésil, signée par les principaux marchands de la côte de Gaspé et de la Baie des Chaleurs; etc., etc. (No 98.)

Papiers relatifs à la construction de deux écluses, et autres travaux, à Greece's Point, canal de Grenville. (No 105a.) (*Dans les documents de la session.*)

Sentence arbitrale de *John Page*, écr., ingénieur-en-chef, sur la réclamation de *MM. Heney, Stewart et Cie*, entrepreneurs de travaux à Greece's Point.—Montant accordé par la sentence, \$17,370. (No 105b.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant les subventions ou octrois à la province du Manitoba. (No 108.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse (Sénat),—Correspondance et adresse, etc., que les autorités fédérales ont pu recevoir du gouvernement ou de la législature de la province de Québec, au sujet de la révision des conditions de l'union dans le sens d'une augmentation de la subvention fédérale. (No 108a.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les montants portés au compte de la dette publique du Canada pour obligations de chemins de fer, canaux, etc., dans la Colombie Anglaise, le Manitoba, Ontario, Québec, le Nouveau-Brunswick, l'île du Prince-Edouard, la Nouvelle-Ecosse et l'île du Cap-Breton, jusqu'au 1er juillet, 1882. (No 109.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Ordre,—Papiers et correspondance échangée entre le gouvernement et l'administration du pilotage dans la Colombie Anglaise ou toutes autres personnes, dans cette province, concernant les pilotes et le pilotage. (No 111.)

Réponse à Ordre,—Etat faisant connaître chaque formule de lettres patentes, d'arrangements ou de conventions entre les compagnies et le gouvernement au sujet des concessions pour fins de colonisation. (No 117.) (*Documents de la session.*)

Réponse à Adresse,—Correspondance concernant la permission de couper du bois et d'exploiter les mines sur les terres situées dans les limites du territoire actuellement en contestation avec l'Ontario, etc., etc. (No 118.)

Réponse à Adresse,—Correspondance échangée entre le gouvernement fédéral et les différents gouvernements provinciaux, relativement aux réclamations de chacun

de ces gouvernements, pour le remboursement des sommes dépensées par ces provinces, pour le compte du gouvernement fédéral, pour l'administration de la justice dans ces diverses provinces; etc., etc. (No 119). (*Documents de la session*).

Rapport du comité d'immigration et de colonisation (Appendice No 6). (5,000 copies en anglais et 1,500 copies en français.)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

Réponse à Adresse (Sénat),—Etat indiquant les divers articles servant à l'alimentation dont l'analyse a été ordonnée par le département du Revenu de l'Intérieur, etc. Aussi, les substances végétales et minérales employées comme drogues dont l'analyse a aussi été ordonnée. (No 40.)

Réponse à Ordre,—Etat des montants collectifs des primes d'assurance contre le feu perçus, et des pertes payées, pendant chacune des années 1880, 1881 et 1882, dans chacune des cités suivantes : Montréal, Québec, Toronto, Hamilton, Ottawa, Halifax et St. Jean, N.-B., par les différentes compagnies d'assurance autorisées à faire affaires en ce pays. (No 12c.)

Réponse à Ordre,—Etat contenant le nom, l'âge et l'origine de toutes les personnes qui ont été nommées permanemment ou employées temporairement, dans les bureaux des douanes, des postes ou de l'accise, à Montréal, depuis le 1er mai dernier; etc., etc. (No 13b.)

Réponse à Ordre,—Carte ou cartes montrant le tracé du chemin de fer du Pacifique canadien; etc., etc. (No 27a.)

Réponse à Ordre,—Etat indiquant la réduction opérée par le changement dans le mode de construction des sections A et B, chemin de fer du Pacifique canadien; etc., etc. (No 27p.)

Papiers relatifs aux sections 14 et 15 du chemin de fer du Pacifique canadien—*Joseph Whitehead*, entrepreneur. (No 27q.)

Réponse à Adresse (Sénat),—Copies des soumissions pour les ouvrages qu'il y avait à exécuter au camp de Berthier en 1882 pour le tir à la cible; etc., etc. (No 31f.)

Réponse à Ordre,—Documents, etc., se rattachant à une saisie de tabac faite tout dernièrement chez *M. N. Bernatchez*, et autres marchands de Montmagny; etc., etc. (No 35a.)

Réponse à Ordre,—Correspondance concernant le steamer reliant l'Intercolonial à Campbellton, Gaspé; etc. (No 40k.)

Papiers relatifs à la réclamation pour surcharge présentée par *F. G. C. Katchum*, pour transport de rails en 1866, 1867 et 1868, chemin de fer Intercolonial. (No 40l.)

Réponse à Ordre,—Rapports, plans, correspondances et autres documents concernant la construction d'un quai ou d'une jetée à Ste-Anne, sur la rivière Saguenay, dans le comté de Chicoutimi. (No 46b.)

Réponse à Ordre,—Correspondance échangée, relativement à la construction d'un brise-lames sur le côté ouest de la baie Liverpool; etc., etc. (No 52b.)

Réponse à Ordre,—Rapport de l'ingénieur qui a fait un relevé hydrographique à Brac, comté de Prince, I.P.E., l'été dernier, en vue d'améliorer le havre de cette localité. (No 52c.)

Réponse à Ordre,—Etat donnant les noms, salaires, etc., de chaque officier du personnel d'instruction du collège militaire royal, etc., etc. (No 56a.)

Réponse à Ordre,—Correspondance qui a eu lieu avec aucun département de l'administration, pendant les quatre dernières années, relativement aux bouées et balises dans le chenal du nord du lac Huron, avec copie de tout contrat passé pour les mettre en place au printemps et les enlever à l'automne; aussi un état montrant en détail le coût annuel de ce service; etc., etc. (No 87.)

Réponse à Ordre,—Correspondance, etc., concernant l'immigration des réfugiés juifs de Russie dans aucune partie du Canada; etc., etc.; aussi, un état du coût, s'il en est, se rapportant à leur émigration et entretien. (No 93c.)

Réponse à Ordre,—Correspondance relative à la destitution de *John D. McMillan* de son emploi comme garde-pêche, et à la nomination à sa place de *David Baker*; etc., etc. (No 110.)

Réponse à Ordre.—Correspondance, etc., touchant l'établissement et le site de stations de sauvetage à des endroits dangereux sur la côte du lac Ontario; etc., etc. (No 112.)

Réponse à Adresse.—Documents relatifs à la cession par le gouvernement impérial au gouvernement fédéral, et par ce dernier au gouvernement provincial, de divers terrains et notamment de celui sur lequel est érigé la terrasse Frontenac, en la cité de Québec. (No 113.)

Papiers relatifs à la construction de steamers pour le "lac des Bois et le lac La Pluie." (No 114.)

Réponse à Ordre.—Correspondance concernant la réclamation de *James Dau-phinée*, de Bridgewater, dans le comté de Lunenburg, pour remboursement des dépenses encourues par lui dans l'exercice de ses fonctions comme gardien de pêche de ce comté. (No 115.)

Réponse à Ordre.—Correspondance, rapports et relevé de paiements relatifs à la fabrication de canons de grand modèle pour le gouvernement du Canada. (No 116.)

Réponse à Ordre.—Correspondance concernant le "Charybdis;" état détaillé de toutes dépenses relatives à ce navire et correspondance au sujet de la vente de ce navire par le gouvernement; etc., etc. (No 120.)

Réponse à Adresse (Sénat).—Correspondance échangée entre le département des Travaux Publics et M. J. A. Lyon depuis 1878, au sujet de l'enlèvement des obstructions qui enbarrassent le lit de la rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick. (No 121.)

Votre comité recommande aussi que le salaire du distributeur, M. Botterell, soit augmenté de \$100, à dater du 1er juillet, 1882.

Le tout respectueusement soumis.

J. SIMPSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Simpson, secondé par l'honorable M. Alexander, il a été :

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

L'honorable M. Vidal, secondé par l'honorable M. Simpson, a proposé :

Que la quarante-unième et la cinquante-septième règles soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la présente session : intitulé : Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidé-com-
" mis et de construction de chemin de fer (à responsabilité limitée)."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, l'honorable M. Vidal a présenté à la Chambre un bill intitulé : "Acte pour
" amender l'acte de la présente session intitulé : Acte à l'effet de constituer en corpo-
" ration la compagnie de fidé-commis et de construction de chemin de fer du Canada
" (à responsabilité limitée)."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, présentement.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'honorable M. Alexander a appelé l'attention de la Chambre sur l'opportunité de s'adresser au gouvernement impérial pour le solliciter de modifier l'acte de l'Amérique britannique du Nord en décrétant que les vacances qui se produiront à l'avenir dans cette Chambre seront remplies par la voie du suffrage populaire.

Débat.

L'honorable M. Guévremont, secondé par l'honorable M. Flint, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre tous

ordres en conseil passés depuis le 1er janvier, 1882, toutes lettres, correspondances et requêtes adressées au gouvernement depuis la dite date, en rapport avec la vente ou l'ordre de mise en vente des terrains ou de partie des terrains, dits de l'Ordonnance, qui sont sis et situés dans la seigneurie de *Sorel*.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Gutremont*, a proposé : Que l'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur Général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre copie des lettres et de la correspondance qui ont pu être échangées entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de la province de *Québec* ou quelqu'un de ses membres, ou des particuliers de cette province, depuis le 1er janvier, 1881, concernant :

1. La nomination de Son Honneur le juge *L. O. Loranger*.
2. La nomination de l'honorable M. *Mousseau* à la charge de juge.
3. La résignation de Son Honneur le juge *Mathieu*.

Après débat la dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du rapport du comité des ordres permanents et des bills privés, proposant certains amendements aux quarante-neuvième et cinquantième règles,

L'honorable M. *Bellerose*, secondé par l'honorable M. *Armand*, a proposé : Que le dit rapport soit adopté.

Après débat,

La dite motion a été retirée avec la permission de la Chambre.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante-deux, et l'acte quarante-trois Victoria, chapitre dix-sept, concernant les commissaires du havre de *Québec*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender l'acte trente-huit Victoria, chapitre cinquante-six, intitulé : ' Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de *Québec*, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à ce sujet..." a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, demain.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mardi, 22 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McMaster,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Grant,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Simpson,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Guévremont,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Vidal,</i>
<i>DeBlois,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Wark.</i>
<i>Dever,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>	

PRIÈRES :

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui elle reste ajournée à demain à trois heures de l'après-midi, pour siéger jusqu'à six heures, à moins que la Chambre s'ajourne plus tôt, quand la Chambre restera ajournée jusqu'à sept heures et demie du soir, et chaque séance sera considérée comme une séance distincte.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du *Canada*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir aux traitements et aux allocations de retraite et de voyage de certains juges de certaines cours provinciales," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'encourager la fabrication du fer en gueuse en *Canada* avec le minéral "canadien," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé "Acte à l'effet de proroger pour un certain temps les actes y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte à l'effet d'établir de nouvelles dispositions pour l'approfondissement du chenal "à navires du fleuve *Saint-Laurent*, entre *Montréal* et *Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte modifiant de nouveau le tarif des droits de douane," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois, demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte de la présente session intitulé : 'Acte à l'effet d'incorporer la compagnie de fidéi-commis et de construction de chemin de fer du *Canada* (à responsabilité limitée).'"

Aussi le bill intitulé : " Acte relatif aux lettres de change et aux billets promis-soires dans la province de l'*Ile du Prince-Edouard*."

Aussi le bill intitulé : " Acte pour amender la loi relative aux loteries," et

Aussi le bill intitulé : " Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition de témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres Etats de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers."

Et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte d'interprétation," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréé l'amendement fait par le Sénat à ses amendements sans amendement.

L'honorable M. *Read*, du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier comme suit :

SÉNAT,

SALLE DE COMITÉ No 2,

Mardi, 22 mai, 1883.

Le comité spécial chargé d'examiner les comptes contingents du Sénat, pendant la présente session, et d'en faire rapport, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les comptes du greffier, du 1er janvier au 31 décembre 1882.

Les comptes montrent que le montant total reçu par le greffier à venir jusqu'au 31 décembre 1882, y compris une balance à son crédit de l'année précédente s'élevant à cinq mille quatre cent quarante-trois piastres et quatre-vingt-sept centins (\$5,443.87) est de cent cinquante-trois mille deux cent quatre-vingt-treize piastres et quinze centins (\$153,293.15). Le greffier a justifié, à la satisfaction de votre comité, par la production de pièces à l'appui, d'une dépense de cent quarante-deux mille six cent vingt-quatre piastres et quarante-sept centins (\$142,624.47) et du versement au crédit du receveur général de douze cents quarante-deux piastres treize centins (\$1,242.13). La balance au crédit du greffier du Sénat, savoir cinq mille neuf cent cinquante-neuf piastres et quatre-vingt-treize centins (\$5,959.93) a été annulée par l'auditeur général le 30 juin 1882; et le 31 décembre il restait à la banque de *Montréal*, à *Ottawa*, une balance au crédit du greffier du Sénat, de trois mille quatre cent soixante-six piastres et soixante-deux centins (\$3,466.62), à porter à l'exercice suivant.

La comptabilité est tenue d'une manière claire et satisfaisante, et chaque article de dépense est accompagné de la justification voulue.

Votre comité recommanderait qu'il ne soit plus rien acheté, à l'exception des fournitures de bureau pour le Sénat, sans l'autorisation préalable soit du président du Sénat, soit du président du comité des comptes contingents, soit du greffier du Sénat, et que, pour subvenir aux petites dépenses imprévues, il soit alloué une somme de cent piastres au concierge du Sénat, lequel sera tenu d'en justifier l'emploi à la satisfaction du comité des comptes contingents.

Votre comité a soigneusement examiné les factures des articles de bureau achetés pendant l'exercice, et les a trouvés exactes. Dans cet examen, il a été aidé par M. *Young*, commis principal du bureau de la papeterie, département du Secrétaire d'Etat. M. *Young* a constaté que les prix demandés au Sénat étaient les prix ordinaires du commerce et tels qu'ils sont toujours lorsque les commandes se font par l'intermédiaire d'une maison, qui, nécessairement, a beaucoup d'articles à acheter qui ne se trouvent pas dans son stock.

Votre comité n'est pas prêt à recommander, pour la présente année, un changement du mode d'achat de cette fourniture, mais il a donné ordre à l'assistant-greffier d'acheter certains articles de la première main.

Votre comité est d'avis que la dépense de ce chef continue d'être confiée à l'assistant-greffier, cet officier ayant été jusqu'ici chargé spécialement de sa gestion ainsi que des abonnements de la salle des journaux. Il recommande qu'à l'avenir il ne soit délivré aucune papeterie, hors celle qui est contenue dans les valises distribuées à l'ouverture de chaque session, si ce n'est sur une réquisition signée d'un sénateur, du greffier ou de l'assistant-greffier; que tout le papier distribué pendant la session pour l'usage des bureaux et des sénateurs, porte le timbre du Sénat, à moins que les sénateurs n'en demandent spécialement d'autres, et que le concierge soit requis de rendre compte de tous les articles de bureau à lui remis pour les besoins de la distribution.

Votre comité recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à verser au receveur-général en la prenant sur le fonds des dépenses casuelles, la somme de cent vingt et une piastres (\$121.00) payable pour la période écoulée entre le 1er juillet et le 1er octobre 1882, sur les salaires des officiers et serviteurs du Sénat, au fonds de retenue des pensions de retraite.

Votre comité voulant reconnaître le mérite de M. *McLean*, greffier des bills privés, recommande que le greffier soit autorisé à lui payer, à l'occasion de sa retraite du service, une gratification d'une année de salaire, à partir du 1er mai courant.

Votre comité recommande que, en attendant la révision à faire des salaires des officiers du Sénat, une gratification de deux cents piastres soit payée à M. *A. A. Boucher*, troisième greffier assistant et traducteur français en chef, et que pareille somme soit au même titre payée à M. *A. Garneau*, traducteur français.

Votre comité recommande que M. *S. J. Jones*, préposé à la salle de lecture, ait la permission de se retirer du service du Sénat le 1er novembre prochain en recevant une gratification d'une année de salaire, et que M. *Thomas Wheeler*, messenger de banque, soit nommé gardien de la salle de lecture à compter de la même date.

Votre comité recommande qu'une gratification de cinquante piastres (\$50) soit payée à la femme de charge *Potier*, depuis longtemps employée, à l'occasion de sa retraite.

Le tout respectueusement soumis.

ROBERT READ,
Président.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par la Chambre, demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante-deux, et l'acte quarante-trois Victoria, chapitre dix-sept, concernant les commissaires du havre de Québec," a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : "Acte à l'effet de modifier l'acte trente-huitième Victoria, chapitre cinquante-six, intitulé : 'Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet,'" a été lu la troisième fois.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération le huitième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux impressions du Parlement, et

Le dit rapport ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. *Simpson*, secondé par l'honorable M. *Vidal*, il a été *Ordonné*, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, a proposé :

Que la quarante-sixième et quarante-unième règles de cette Chambre soient suspendues en autant qu'elles ont rapport au bill intitulé : " Acte à l'effet d'amender un acte de la présente session concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement."

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell* a présenté alors à la Chambre un bill, intitulé : " Acte à l'effet d'amender un acte de la présente session concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel elle demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte à l'effet d'autoriser le paiement de subventions pour la construction des lignes de chemins de fer y mentionnés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la seconde fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

L'honorable sir *Alexander Campbell* secondé par l'honorable M. *Masson*, a proposé :

Que le bill soit lu la troisième fois maintenant.

Alors l'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *Grant*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant les mots suivants :—

" Et pourvu de plus, quant à la subvention payable à la compagnie du chemin de fer de la Grande Ligne Directe entre l'Amérique et l'Europe pour la construction d'un chemin de fer du détroit de *Canso* à *Louisbourg* ou à *Sydney*, que si la dite compagnie n'a pas commencé et manque de poursuivre activement les travaux effectifs de construction du dit chemin dans les deux ans de la passation du présent acte, la dite subvention deviendra payable à toute compagnie qui établira à la satisfaction du gouverneur en conseil sa capacité de compléter le dit chemin de fer, et qui sera approuvée par le gouverneur en conseil."

Après débat.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue négativement.

La question ayant alors été mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte pour conférer certains pouvoirs à la compagnie canadienne de "l'éclairage électrique," et pour informer cette Chambre que les Communes ont agréés les amendements faits par le Sénat sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Masson*,

La Chambre s'est ajournée.

Mercredi, 23 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

Alexander,
Armand,
Baillargeon,
Bellerose,
Boucherville, de,
Campbell
(*Sir Alexander*),
Carvell,
Chaffers,
Chapais,
De Blois,
Dever,

Ferguson,
Ferrier,
Flint,
Girard,
Glazier,
Grant,
Guévremont,
Hamilton,
Haythorne,
Howlan,
Leonard,
Macdonald,

MacInnes,
Masson,
McClelan,
McKay,
Miller,
Montgomery,
Nelson,
Northwood,
O'Donohoe,
Pâquet,
Plumb,

Power,
Pozzer,
Read,
Robitaille,
Schultz,
Scott,
Simpson,
Skead,
Stevens,
Trudel,
Wark.

PRIÈRES :

L'honorable M. O'Donohoe a appelé l'attention de cette Chambre sur la question de l'immigration qui se dirige de la Grande-Bretagne et de l'Irlande vers le Canada, et demande au gouvernement s'il a l'intention de négocier un emprunt auprès du gouvernement impérial ou à d'autres sources dans le but d'aider et d'encourager cette immigration sur une grande échelle.

L'honorable sir Alexander Campbel, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé : Qu'en considération des longs et fidèles services de M. Robert LeMoine, ancien greffier du Sénat, il soit reconnu comme officier honoraire de cette Chambre et qu'on lui accorde l'entrée au Sénat et un siège à la table dans les occasions de cérémonie. La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier reçoive instruction de faire parvenir à M. LeMoine une copie de la dite résolution telle que passée par cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour pouvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la compagnie du pont et de prolongement de chemin de fer de Saint-Jean," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : "Acte pour étendre à la Colombie-Britannique l'acte concernant la pêche par les navires étrangers," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir Alexander Campbell, secondé par l'honorable M. Masson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet d'amender un acte de la présente session concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender et refondre la législation sur les pensions de retraite des employés du service civil du Canada," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé le dit bill avec divers amendements auxquels elles désirent le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 30, après "révoquées" insérez les clauses A. et B.

Clause A.

"2. Le Gouverneur en conseil pourra accorder à toute personne qui aura été employée en une qualité reconnue, dans le service civil, pendant dix ans ou plus longtemps, et qui aura atteint l'âge de soixante ans, ou qu'une infirmité corporelle rendra incapable de continuer convenablement l'exercice de ses fonctions, une pension de retraite établie sur son salaire annuel moyen des trois dernières années, et n'excédant pas les taux suivants, savoir :—si cette personne a servi dix ans et moins

“ de onze, une pension de dix cinquantièmes du dit salaire moyen ; et si elle a servi onze ans et moins de douze, une pension annuelle de onze cinquantièmes de ce salaire ; et ainsi de suite, en ajoutant toujours un cinquantième du salaire moyen pour chaque année de service en sus, jusqu’au terme de trente-cinq ans, qu’une pension annuelle de trente-cinq cinquantièmes pourra lui être accordée ; mais il ne sera fait aucune autre augmentation pour des services de plus de trente-cinq ans de durée. Si les services n’ont pas été continus, la période ou les périodes d’interruption ne seront pas comptées, et l’arrêté en conseil rendu dans ce cas sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.”

Clause B.

“ 3. Dans le cas d’une personne entrée dans le service civil après l’âge de trente ans, à raison de certaines capacités ou connaissances spéciales, soit professionnelles ou autres, requises pour l’emploi qu’elle a reçu et qui ne s’acquièrent pas ordinairement dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra ajouter au nombre effectif d’années de service de cette personne tel autre nombre d’années n’excédant point dix ans qu’il paraîtrait juste de lui accorder pour les raisons énoncées dans l’arrêté en conseil rendu à son égard ; et ce nombre d’années additionnel sera réputé faire partie de la durée de service sur laquelle se calculera la pension de retraite de cette personne ; et en pareil cas, l’arrêté en conseil sera déposé sur le bureau des Chambres du parlement pendant la session en cours ou à la session alors prochaine.”

Page 2, ligne 45 après “ public ” insérez “ les clauses C. D. E. F. G. et H. :

Clause C.

“ 5. Pour fournir aux allocations de retraite susmentionnées, il sera fait, sur le salaire de chaque personne employée dans le service civil à qui le présent acte est applicable une retenue de deux pour cent par an, si le salaire est de six cents piastres ou au-dessus, et de un et quart pour cent par an, s’il est au-dessous de six cents piastres ; et la somme ainsi déduite formera partie du fonds du revenu consolidé ; mais la retenue ne se fera que pendant les trente-cinq premières années de service.”

Clause D.

“ 6. L’entière allocation de retraite, telle qu’elle est établie ci-dessus, ne sera accordée qu’aux personnes qui auront été assujetties à la retenue pendant dix ans ou plus longtemps ; la pension de toute personne qui n’aura pas subi cette retenue, ou qui l’aura subie pendant moins de dix ans, étant sujette à une diminution de un pour cent pour chaque année au-dessous de dix pendant laquelle elle n’aura pas subi la retenue ; toutefois la pension des personnes qui se retireront du service à l’avenir, ne sera point diminuée à raison de ce qu’elles n’auront pas subi la retenue susmentionnée, une ou plusieurs années durant, après avoir accompli leurs trente-cinq premières années de service.”

Clause E.

“ 7. La retraite sera d’obligation pour toute personne à qui sera offerte l’allocation susmentionnée ; et l’offre de cette allocation ne sera point considérée comme impliquant aucun blâme contre la personne à qui elle sera faite ; nul ne sera non plus regardé comme ayant un droit absolu à une pareille allocation ; mais elle sera seulement accordée en considération des fidèles et bons services rendus pendant l’espace de temps sur lequel elle s’établit ; et rien dans le présent acte ne sera censé amoindrir ou diminuer le droit du Gouverneur de révoquer ou destituer d’un emploi dans le service civil.”

Clause F.

“ 8. Si le chef d’un département fait rapport à l’égard d’une personne employée dans son département et qui est sur le point d’être mise à la retraite pour une cause

“ autre que la mauvaise santé ou l'âge, que ses services n'ont pas été satisfaisants, le Gouverneur en conseil pourra assigner à cette personne une allocation de retraite moindre que celle à laquelle, sans cela, elle aurait eu droit, suivant qu'il le jugera à à propos.”

Clause G.

“ 9. Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est contrainte par quelque infirmité mentale ou corporelle de quitter le service civil avant d'avoir complété le temps exigé pour être admise à la pension, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer une gratification n'excédant pas un mois de salaire, pour chaque année de services rendus; et si telle personne est ainsi contrainte de se retirer avant ce temps-là, par suite d'une grave blessure corporelle reçue par elle, sans qu'il y ait de sa faute, dans l'exercice de ses fonctions publiques, le Gouverneur en conseil pourra lui allouer soit une gratification n'excédant pas trois mois de salaire pour chaque deux années de service, soit une pension n'excédant pas le cinquième de son salaire moyen des trois années alors dernières.”

Clause H.

“ 10. Si une personne à laquelle s'applique le présent acte est révoquée, par suite de la suppression de son emploi, opérée en vue d'améliorer l'organisation du département auquel elle appartient; ou si on la révoque ou la retire d'emploi en vue d'obtenir plus d'efficacité ou d'effectuer une économie dans le service public, le Gouverneur en conseil pourra lui accorder telle gratification ou telle pension de retraite qui la dédommage équitablement de la perte de son emploi, sans excéder celle à laquelle aurait eu droit cette personne si elle se fût retirée pour cause d'infirmité mentale ou corporelle d'une nature permanente,—en ajoutant dix ans à la durée effective de ses services.”

Page 4, ligne 37, après “ cas ” insérez la clause I. :

Clause I.

“ 14. Les pensions et les gratifications accordées sous l'empire du présent acte, seront payables sur le fonds du revenu consolidé du Canada.”

Et les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendements.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :—

CHAMBRES DES COMMUNES,
Mardi, 22 mai, 1883.

Résolu, qu'il soit envoyé un message au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leurs second et troisième amendements au bill (No 101), intitulé : “ Acte à l'effet de modifier de nouveau “ l'Acte des Pêcheries ; ” et désapprouve leur premier amendement pour la raison, “ que les propriétaires riverains ou concessionnaires spéciaux de la Couronne de France, dont les intérêts seraient protégés par les lois de pêche comme porteurs de licences, ne sont pas obligés de prendre de telles licences.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. B. BOURINOT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par cette Chambre à sa prochaine séance.

L'ordre du jour ayant été lu pour la prise en considération du troisième rapport du comité spécial nommé pour examiner les comptes contingents du Sénat et en faire rapport pour la présente session,

Sur motion de l'honorable M. *Read*, secondé par l'honorable M. *Miller*, il a été *Ordonné*, qu'il soit adopté.

L'ordre du jour ayant été lu pour la seconde lecture du bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage général du " *Canada*,"

L'honorable sir *Alexander Campbell* a proposé, secondé par l'honorable M. *Ferrier* :

Que le dit bill soit maintenant lu la seconde fois.

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été sur division, résolue, dans l'affirmative, et

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les sections une à cinq inclusivement ont été lues et agréées.

La sixième section ayant été lue, il a été proposé de l'amender comme il suit :

Page 4, lignes 19 et 20, retranchez " non-seulement."

Page 4, ligne 26, retranchez depuis " Pacifique " jusqu'à " sont " dans la 29e ligne.

Page 4, ligne 42, retranchez depuis " Canada " jusqu'à " 2 " dans la 48e ligne.

Page 5, ligne 2, retranchez depuis " fer " jusqu'à " ni " dans la 3e ligne.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue négativement.

La dite sixième section ayant été lue de nouveau, il a été

Ordonné, qu'elle soit amendée comme il suit :

Page 5, ligne 5, après " *Canada* " insérez :

" 3. Les compagnies de chemins de fer soumises par le présent acte à l'autorité législative du Parlement auront un délai d'une année, à compter de l'adoption du présent acte, pour se conformer aux prescriptions du paragraphe cinq de la section quinze de l'acte refondu des chemins de fer, 1879. "

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Dever* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelques progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Ferrier*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance des licences à cette fin," auquel elle demande de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la seconde fois à la prochaine séance de cette Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : " Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande le concours du Sénat.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :—

Page 1, ligne 12, retranchez depuis " suit " jusqu'à " 3 " dans la ligne 29.

Page 1, ligne 30, retranchez depuis " de " jusqu'à " pourra " dans la ligne 36, et insérez : " la Haute Cour de Justice d'Ontario."

Page 1, ligne 39, retranchez depuis " procès " jusqu'à " Acte " ce dernier mot inclusivement, dans la 9e ligne de la page 2.

Page 2, ligne 11, retranchez depuis " institution " jusqu'à " 8 " dans la ligne 27.

Page 3, ligne 1, retranchez " statut refondu " et insérez : " chapitre des statuts refondus."

Page 3, ligne 14, retranchez depuis " cas " jusqu'à " Canada," ce dernier mot inclusivement, dans la ligne 25.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Plumb*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par cette Chambre à sa prochaine séance.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il avait reçu la communication suivante :

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 23 mai, 1883.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le gouverneur-général se rendra à la salle du Sénat pour proroger le parlement, vendredi, le 25 du courant, à trois heures et demie de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

F. DE WINTON,
Lieut.-Col. A. R., secrétaire du gouverneur-général.

A l'honorable Président du Sénat.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table.

Alors sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable *M. Plumb*,

La Chambre s'est ajournée à sept heures et demie du soir.

A SEPT HEURES ET DEMIE.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Macdonald,</i>	<i>Pâquet,</i>
<i>Armand,</i>	<i>Ferguson,</i>	<i>MacInnes,</i>	<i>Plumb,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Bellerose,</i>	<i>Flint,</i>	<i>McClelan,</i>	<i>Pozer,</i>
<i>Boucherville, de,</i>	<i>Girard,</i>	<i>McKay,</i>	<i>Read,</i>
<i>Campbell</i>	<i>Glasier,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Robitaille,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Guévremont,</i>	<i>Montgomery,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Haythorne,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Stevens,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Howlan,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Trudel,</i>
<i>Chapais,</i>	<i>Leonard,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Wark.</i>
<i>DeBlois,</i>			

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte à l'effet d'encourager la fabrication du fer en gueuse en *Canada* avec le minéral canadien," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de continuer pendant un certain temps les actes y mentionnés."

(En comité.)

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Carvell* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport sans amendement.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte modifiant de nouveau le "tarif des droits de douane," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour pourvoir aux " avances à faire par le gouvernement du *Canada* à la compagnie de Pont et de " Prolongement de chemin de fer de *Saint-Jean*," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill intitulé : " Acte pour étendre à la " *Colombie-Britannique* " l'Acte concernant la pêche par les navires étrangers," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Montgomery*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte " refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemin de " fer sont des travaux pour l'avantage général du *Canada*."

(*En comité.*)

La septième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 5, ligne 13, après " non " insérez ce qui suit comme paragraphe 2.

" 2. La disposition suivante est par le présent ajoutée au paragraphe 12 de la 7e " section de " l'Acte refondu des Chemins de fer 1879," et en formera partie :

" Et le pouvoir d'émettre des bons conféré à la compagnie par le présent acte ou " par sa charte ne sera pas censé avoir pris fin par suite de l'émission de ces bons, " mais il pourra s'exercer de temps à autre lorsque les bons constituant l'émission " auront été retirés ou acquittés et dûment annulés; pourvu toujours que la limite " fixée par l'acte spécial quant au montant de l'émission ne puisse être dépassée."

La huitième section a été lue et agréée.

La neuvième section a été lue et amendée comme il suit :

Page 5, ligne 27, retranchez depuis : " suivants " jusqu'à " 10 " dans la 28e ligne de la page 6, et insérez ce qui suit :

" 16. Dans les trois mois de la passation du présent acte, au cas d'un chemin de fer déjà construit sur une section ou un lot de terre dont une partie quelconque est occupée, ou dans les trois mois qui suivront la construction d'un chemin de fer à l'avenir, ou, avant cette construction, dans les six mois qui suivront la prise de possession par la compagnie d'une partie quelconque d'une section ou d'un lot de terre pour construire sa voie ferrée, et dans ce dernier cas, après que la compagnie aura été requise par écrit à cet effet par l'occupant de la section ou du lot, elle devra établir et entretenir sur la dite section ou le dit lot, de chaque côté du chemin de fer, des clôtures de la hauteur et de la force d'une clôture ordinaire de division, ayant des ouvertures, barrières ou barres, ou des barrières à coulisses ou de course, munies de fermetures appropriées, aux traversées de ferme donnant sur la voie ; et aussi, à chaque traversée de route, des garde-bestiaux convenables et suffisants pour empêcher le bétail et les animaux de passer sur la voie. Mais la présente clause ne sera pas interprétée au bénéfice des propriétaires ou locataires, si les propriétaires des sections ou lots de terre ont accepté une indemnité de la compagnie pour la dispenser d'établir des barres ou barrières.

" 2. Si, à l'expiration des délais mentionnés, les dites clôtures, barrières et garde-bestiaux ne sont pas dûment établis, et jusqu'à ce que la compagnie les ait établis, et ensuite, si elle ne les entretient pas en bon état, elle sera responsable de tous dommages causés sur sa voie par les trains ou locomotives aux bestiaux, chevaux ou autres animaux de l'occupant de la terre sur laquelle n'auront pas été établis ou entretenus, suivant le cas, des clôtures, barrières ou garde-bestiaux comme l'exige la présente clause.

" 3. Après que ces clôtures, barrières et garde-bestiaux auront été dûment établis et tant qu'ils seront entretenus en bon état, la compagnie n'encourra aucune responsabilité à l'égard des dits dommages, à moins qu'ils n'aient été causés délibérément ou par incurie de la part de la compagnie ou de ses employés."

Les clauses restantes ont été lues et agréées.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Dever a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements.

Ordonné, que le rapport soit maintenant reçu, et

Les dits amendements ayant été lus une seconde fois par le greffier ils ont été agréés.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plum*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et qu'il soit, tel qu'amendé lu la troisième fois maintenant :

L'honorable M. *Power*, secondé par l'honorable M. *McLelan*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit de nouveau renvoyé à un comité général pour en retrancher les mots " non-seulement " dans les dix-neuvième et vingtième lignes de la quatrième page ; les mots depuis " *Pacifique* " dans la vingt-sixième ligne jusqu'à " sont " dans la vingt-neuvième ligne de la même page ; les mots depuis " *Canada* " dans la quarante-deuxième ligne jusqu'au chiffre 2 dans la quarante-huitième ligne de la même page ; les mots depuis " fer " dans la deuxième ligne jusqu'à " ni " dans la troisième ligne de la cinquième page.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

La question ayant été mise sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill intitulé : "Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario."

Les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a agréé les amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour le bill intitulé : "Acte concernant la vente des liqueurs enivrantes et la délivrance de licences à cette fin," a été lu la seconde fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général maintenant.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

La première clause a été lue et agréée.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Haythorne* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait pris le dit bill en considération, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission à la Chambre de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Ordonné, que le dit comité ait permission de siéger de nouveau durant la présente séance.

Un message de la Chambre des Communes pour rapporter le bill intitulé : "Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de *Manitoba*."

Aussi, le bill intitulé : "Acte pour amender l'acte trente-six Victoria, chapitre quatre, intitulé : "Acte à l'effet de pourvoir à la création du département de l'Intérieur, et pour amender l'acte relatif aux Sauvages, 1880," et pour informer cette Chambre que les Communes ont passé ces bills sans amendement."

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill intitulé : "Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers," et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit :

Page 7, ligne 29, retranchez depuis "circonstances" jusqu'à "ministre" dans la ligne 30, et insérez : "le"

Page 7, ligne 30, retranchez "il"

Page 7, ligne 31, retranchez depuis "amende" jusqu'à "25" dans la ligne 33 et insérez : "au sous-préfet et au comptable."

Page 8, ligne 47, après " lui " insérez la clause A :—

Clause A:

" Il sera loisible au Gouverneur en conseil de fixer, de temps à autre, les sommes à payer annuellement au préfet et aux autres officiers et serviteurs de tout pénitencier établi en vertu des dispositions du présent acte, eu égard au nombre des détenus et à la responsabilité qui par suite incombe à ces divers employés, au nombre d'années de service, et à la somme de travail exigée de chacun; mais ces salaires ne devront pas excéder les sommes spécifiées dans l'Annexe A.

Page 14, ligne 38, retranchez depuis " gouvernement " jusqu'à " nécessaires " dans la 40e ligne, ce dernier mot inclusivement et insérez: " mais leur travail ne pourra être loué à l'avenir à aucune compagnie ni à aucun particulier; pourvu toujours que le présent paragraphe n'affecte aucun contrat actuellement existant."

Page 19, ligne 18, après " compétente " insérez " et qu'il portera au crédit du receveur général."

Page 22, ligne 4, après " pénitenciers " insérez ce qui suit comme Annexe A.

Annexe A.

Préfet, salaire au plus.....	\$3,000
et au moins.....	\$1,000
Sous-préfet, au plus.....	1,400
et au moins.....	600
Gardien en chef, au plus.....	900
et au moins.....	500
Aumônier, au plus.....	1,200
et au moins.....	400
Assistant-aumônier, au plus.....	500
et au moins.....	300
Médecin-chirurgien, au plus.....	1,800
et au moins.....	400
Comptable, au plus.....	1,000
et au moins.....	500
Instituteur, au plus.....	600
et au moins.....	250
Garde-magasin, au plus.....	900
et au moins.....	400
Econome, au plus.....	700
et au moins.....	400
(Si les deux charges sont réunies, le salaire pourra être celui du garde-magasin.)	
Maître de métier en chef, au plus.....	1,100
et au moins.....	700
Maître de métier, au plus.....	750
et au moins.....	500
Gardien de l'hôpital, au plus.....	750
et au moins.....	500
Mécanicien, au plus.....	900
et au moins.....	500
Fermier-jardinier, au plus.....	650
et au moins.....	500
Gardien, au plus.....	600
et au moins.....	400
Garde, au plus.....	600
et au moins.....	350

Commissionnaire, au plus.....	600
et au moins	400
Conducteur d'attelage, au plus.....	400
et au moins	300
Autres serviteurs, un salaire n'excédant pas par jour	1
Matrone, au plus	550
et au moins.....	250
Aide-matrone, au plus.....	350
et au moins	200
Deuxième aide-matrone, au plus.....	250
et au moins.....	175
Institutrice, au plus.....	250
et au moins	120

Et les dits amendements ayant été lus de nouveau par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Allan*, secondé par l'honorable M. *Pelletier*, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre, la Chambre a pris en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle refuse d'acquiescer au premier amendement fait par le Sénat au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau " l'acte des Pêcheries."

Le dit message ayant été lu de nouveau par le greffier,

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, il a été

Résolu.—Que le Sénat insiste sur son premier amendement au bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte des pêcheries " :

1° Parce qu'il n'est pas raisonnable d'obliger le propriétaire d'un droit à payer pour l'exercice de ce droit.

2° Parce que si quelque avantage additionnel (tel que celui de la protection) est ou doit être conféré au propriétaire d'un droit, une taxe spéciale pourrait être imposée à raison de cet avantage.

Parce qu'il n'est pas exact d'affirmer que les propriétaires riverains (il n'y a rien dans le bill ou dans l'amendement au sujet des concessionnaires spéciaux ou autres concessionnaires de la couronne de France) ne sont pas obligés de prendre de licences, puisque le paragraphe de la deuxième section prohibe pour tous sans exception la pêche au saumon avec des rets ou autres instruments.

Ordonné, Que la dite résolution soit communiquée à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les mots suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
Mercredi, 23 mai, 1883.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat, informant leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, exprimant le désir de cette Chambre, tant en notre nom qu'au nom de ceux que nous représentons, de lui faire part que la nouvelle que les relations officielles de Son Excellence avec le Canada doivent bientôt cesser, a causé un sentiment de regret général dans le pays, et que nous sommes néanmoins, heureux de croire qu'à l'avenir dans les conseils de l'Empire et partout où l'occasion s'offrira de lui rendre service,

le *Canada* trouvera toujours en Son Excellence un ami dévoué, connaissant ses besoins et ses aspirations, et ayant un désir sincère de favoriser ses intérêts, que le zèle et les efforts de Son Excellence à se renseigner par elle-même sur le caractère, les productions et les besoins de chaque section du *Canada* ont été hautement appréciés par tous ; que nous sommes certains que le pays lui est profondément reconnaissant pour ses efforts infatigables à faire connaître partout et favorablement nos ressources ; que nous nous rappellerons longtemps avec reconnaissance le vif intérêt qu'a pris Son Excellence dans tout ce qui est de nature à stimuler et encourager l'énergie intellectuelle parmi nous et à faire avancer les sciences et les arts ; que le succès des efforts de Son Excellence a fortifié en nous la croyance que le complet développement de notre vie nationale est parfaitement compatible avec l'union la plus étroite et la plus loyale à l'empire ; que la présence, au *Canada*, de Son illustre épouse semble nous avoir rapprochés de Notre bien-aimée Souveraine ; qu'en disant adieu à Son Excellence et à Son Altesse Royale qui s'est rendue chère à tous les cœurs par la bonté et les grâces sympathiques qu'elle a manifestées en tant d'occasions, nous prions humblement Son Excellence de transmettre personnellement à Sa Majesté la déclaration de notre loyal attachement et de notre détermination à conserver fermement et fidèlement les liens qui nous unissent au grand empire sur lequel Elle règne ;—avec prière à leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre dans l'adoption de cette adresse.

Ordonné, que le greffier porte le dit message au Sénat.

Attesté,

J. G. BOURINOT,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le gouverneur-général a été alors lue par le greffier comme suit :—

A Son Excellence le Très Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*) Chevalier du Très Ancien et Très Noble Ordre du Chardon, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très Distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du Canada, et Vice-Amiral d'icelui, etc., etc., etc.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le la Chambre des Communes du *Canada*, en parlement assemblés, désirons, au nom de ceux que nous représentons et en notre propre nom, exprimer le sentiment de regret général avec lequel le pays a appris que les relations officielles de Votre Excellence avec le *Canada* vont bientôt cesser.

Néanmoins, nous aimons à croire que désormais, dans les conseils de l'Empire, toutes les fois que les circonstances vous mettront à même de lui rendre service, le *Canada* trouvera toujours en Votre Excellence un ami constant, bien au fait de ses besoins et de ses aspirations, et animé d'un désir sincère de servir ses intérêts.

Le zèle que Votre Excellence a mis à se renseigner, par l'observation personnelle, sur la nature, les ressources et les besoins de chaque section de la Confédération, a été hautement apprécié par sa population, et nous croyons que le pays doit vous être profondément reconnaissant de vos infatigables efforts pour faire connaître au loin ses ressources avec avantage.

Le vif intérêt personnel que Votre Excellence a pris à tout ce qui peut développer chez nous l'énergie intellectuelle et contribuer à l'avancement des sciences et des arts, vivra longtemps dans notre souvenir et dans notre cœur plein de gratitude. Le succès qui a couronné les efforts de Votre Excellence nous confirme dans la ferme opinion que le complet développement de notre existence nationale n'exclut aucunement les rapports les plus intimes et les plus loyaux avec l'Empire.

La présence de votre illustre compagne en *Canada* semble nous avoir rapprochés davantage de Notre bien-aimée Souveraine, et en disant adieu à Votre Excellence et

à Son Altesse Royale qui, en manifestant ses bienveillantes et gracieuses sympathies dans nombre d'occasions, a su gagner tous les cœurs, nous vous prions humblement de transmettre personnellement à Sa Majesté l'assurance de notre loyal attachement et de notre détermination de maintenir fermes et stables nos rapports avec le vaste Empire où Elle règne.

GEO. A. KIRKPATRICK,

Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
le 23 mai, 1883.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :
Que le Sénat acquiesce à la dite adresse de la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Scott*, a proposé :
Que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, pour informer cette Chambre que le Sénat acquiesce à l'adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général exprimant le désir de lui faire part du sentiment de regret général dans le pays causé par la nouvelle que les relations officielles de Son Excellence avec le Canada doivent bientôt cesser, en remplissant le blanc par les mots "Sénat et".

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est mise en comité général sur le bill intitulé: "Acte concernant la vente des liqueurs "enivrantes et la délivrance de licences à cette fin."

(*En comité.*)

La seconde et les clauses restantes ont été lues et agréées.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. *Ferrier* a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Plumb*, a proposé :
Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. *Scott*, secondé par l'honorable M. *Power*, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que la considération en soit remise jusqu'à ce que la question de juridiction relativement à l'émission des licences, soit par le parlement fédéral, soit par les législatures provinciales, ait été décidée.

La question de concours ayant été mise sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

• Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i> <i>Armand,</i> <i>Baillargeon,</i>	<i>Bellerose,</i> <i>Chaffers,</i> <i>Guévremont,</i>	<i>Haythorne,</i> <i>Pâquet,</i> <i>Power,</i>	<i>Pozer,</i> <i>Scott et</i> <i>Wark.—12.</i>
--	---	--	--

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

<i>Boucherville, de,</i> <i>Campbell</i> <i>(Sir Alexander),</i> <i>Carvell,</i> <i>Chapais,</i>	<i>Dever,</i> <i>Ferrier,</i> <i>Flint,</i> <i>Girard,</i> <i>Mc Kay,</i>	<i>Macpherson</i> <i>(Président),</i> <i>Masson,</i> <i>Miller,</i> <i>Montgomery,</i>	<i>Nelson,</i> <i>O'Donohue,</i> <i>Plumb et</i> <i>Trudel,—17.</i>
--	---	--	--

Elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été mise de nouveau sur la motion principale,

L'honorable M. *Trudel*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, a proposé :

Que la clause suivante soit insérée au bill comme clause No 145.

(Clause 145.)

“ Rien dans le présent acte ne sera censé préjudicier aux droits des législatures locales de régler les matières réservées à leur juridiction par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.”

La question de concours ayant été mise sur la dite motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, a proposé :

Que lorsque la Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle reste ajournée à vendredi, à deux heures de l'après-midi.

Alors, sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*,

La Chambre s'est ajournée à vendredi à deux heures de l'après-midi.

Vendredi, 25 Mai, 1883.

Les membres présents étaient :—

L'honorable *DAVID LEWIS MACPHERSON*, Président,

Les honorables messieurs

<i>Alexander,</i>	<i>Dever,</i>	<i>Nelson,</i>	<i>Power,</i>
<i>Baillargeon,</i>	<i>Ferrier,</i>	<i>Northwood,</i>	<i>Robitaille,</i>
<i>Campbell,</i>	<i>Flint,</i>	<i>O'Donohoe,</i>	<i>Schultz,</i>
(<i>Sir Alexander</i>),	<i>Gasier,</i>	<i>Pâquet,</i>	<i>Scott,</i>
<i>Carvell,</i>	<i>Masson,</i>	<i>Pelletier,</i>	<i>Skead,</i>
<i>Chaffers,</i>	<i>Miller,</i>	<i>Plumb,</i>	<i>Smith,</i>

PRIÈRES :

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour reporter le bill intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'acte refondu des chemins de fer, 1879, et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage du *Canada*," et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec un bill intitulé : " Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour d'autres objets se rattachant au " service public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable sir *Alexander Campbell*, secondé par l'honorable M. *Masson*, il a été

Ordonné, que la quarante-unième règle de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill, et que le dit bill soit lu la seconde fois présentement.

Le dit bill a été alors lu la seconde fois en conséquence.

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été mise, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance.

L'honorable sir *Alexander Campbell*, ministre de la Justice, a informé cette Chambre qu'il s'était rendu avec les membres du Sénat et de la Chambre des Communes qui sont membres du Conseil Privé auprès de Son Excellence le Gouverneur-

Général avec l'adresse du Sénat et de la Chambre des Communes exprimant le sentiment de regret général à l'occasion du départ du Canada de Son Excellence et de son illustre épouse, et qu'il a plu à Son Excellence de prononcer le gracieux discours suivant :

HONORABLES MESSIEURS,

Un homme public ne peut recevoir une marque de considération personnelle plus élevée que celle que vous me conférez par cette adresse. En vous priant d'accepter l'expression de ma gratitude, je dois aussi vous remercier de vos paroles à l'égard de la Princesse dont l'affection pour le Canada égale pleinement la mienne. Ce sera mon orgueil et mon devoir à l'avenir de vous aider de toutes mes forces.

Maintenant que le terme de notre résidence parmi vous approche, et que les cinq plus heureuses années que j'aie jamais connues sont presque écoulées, il m'est donné de voir dans cette période toutes les dissensions domestiques évitées; l'amitié avec la grande république voisine, toujours existante et une prospérité non-interrompue marquant l'avancement de la Puissance.

Dans nulle autre contrée, les dix-sept dernières années,—c'est l'espace qui s'est écoulé depuis votre fédération—n'ont été témoins d'un tel progrès. D'autres pays ont vu leur territoire s'agrandir et leur sort se fixer par la révolution et la guerre; mais pas une goutte de sang n'a souillé les liens qui ont uni ensemble vos populations libres et amies de l'ordre. Et pourtant dans cette période, si brève dans la vie d'une nation, vous êtes parvenus à fonder une union dont les aspirations, d'un océan à l'autre, sont identiques.

Une magistrature au-dessus du soupçon; des provinces se gouvernant elles-mêmes et confiant à un gouvernement central et fort tous les intérêts nationaux; toutes les religions tolérées, sans faveur pour aucune; l'état reconnaissant les droits du travail, par l'exclusion des inutiles seuls; un gouvernement que le privilège ne maintient pas au pouvoir pendant un temps déterminé, mais qui peut changer suivant les exigences de l'opinion politique et dont les actes, au moyen de la responsabilité ministérielle peuvent toujours être scrutés par le peuple, tels sont les traits de votre jeune puissance.

Enfin, vous offrez le spectacle d'une nation possédant les moyens de se faire respecter par les ressources en hommes dont elle peut disposer sur terre et sur mer. Puisse ceux-ci n'être jamais requis que pour récolter les biens que la munificence de Dieu vous a prodigués en si grande abondance. Mais il est toujours vivace en vous cet esprit qui a porté vos pères à repousser toutes les invasions du sol et les atteintes à leurs libertés, et il est certain que vous êtes prêts aujourd'hui comme alors à assumer les charges nécessaires pour assurer la permanence de vos institutions et de vos lois.

Vous avez le pouvoir de faire des traités, sous votre propre responsabilité, avec les nations étrangères, et votre Haut-commissaire est associé pour les négociations, au ministère des affaires étrangères.

Vous n'êtes pas les sujets, mais les alliés du grand pays qui vous a donné naissance et qui est prêt, avec toute son énergie, à se faire le champion de vos intérêts. S'aidant l'un et l'autre, le Canada et la Grande-Bretagne travaillent de concert à l'avancement commercial de l'un et de l'autre. C'est la reconnaissance de cet état de choses qui donne une signification à la présentation de cette adresse. Les amitiés personnelles, quelque chères qu'elles nous soient comme particuliers, n'ont aucune importance publique. Ce ne peuvent être que des accidents heureux ou malheureux. Mais nul accident personnel ne peut affecter la satisfaction que donne l'état des relations maintenant existantes entre la vieille métropole et ce jeune pays.

Je me réjouis donc de votre détermination à montrer de nouveau qu'au Canada est aussi fermement enraciné que jamais l'amour de cette union libre qui assure des avantages égaux à vous et à la Grande-Bretagne. Sans cette union, le maintien de vos institutions et de votre autonomie nationale ne durerait pas une année; tandis que la perte de l'alliance de ces provinces, qui jadis étaient des dépendances de l'Angleterre, porterait un rude coup au commerce et à la renommée de celle-ci.

Je vous remercie encore une fois de cette adresse que je conserverai toujours précieusement, et puisse l'expiration du service de chaque serviteur public qui remplira chez vous ces fonctions qui le constituent à la fois votre *Premier Magistrat* et le *Représentant d'un Empire Uni*, être l'occasion de se prononcer en faveur d'un *Gouvernement national libre* défendu par cette *Alliance impériale*.

LORNE.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
25 mai, 1883.

Ordonné, que la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général ainsi que la réponse de Son Excellence soient imprimées dans les deux langues pour l'usage des membres.

La Chambre s'est ajournée à loisir.

Quelques temps après la Chambre a repris sa séance.

Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPPELL (communément appelé le marquis de *Lorne*), chevalier du très-ancien et très-noble ordre du Chardon, chevalier grand'croix de l'ordre très-distingué de *St-Michel* et *St-Georges*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc., etc., étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la Salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Président,—

Le greffier de la Couronne en Chancellerie a lu les titres des bills à être passés comme suit :

Acte à l'effet d'autoriser l'emprunt de certaines sommes de deniers requises pour le service public.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque Centrale du Canada.

Acte concernant la Compagnie d'Assurance des Citoyens du Canada.

Acte à l'effet de réduire de nouveau le capital social de la Compagnie d'Assurance de Québec contre l'incendie.

Acte à l'effet d'incorporer la Banque de London en Canada.

Acte à l'effet de modifier les actes concernant la procédure dans les causes criminelles et autres matières se rattachant à la loi criminelle.

Acte à l'effet de constituer en corporation "Les Révérends Pères Oblats de Marie Immaculée des Territoires du Nord-Ouest."

Acte à l'effet de modifier l'acte constituant la compagnie du chemin de fer d'Ontario et de Québec.

Acte à l'effet d'incorporer l'Université de la Saskatchewan et d'autoriser la fondation de collèges dans les limites du diocèse de la Saskatchewan.

Acte autorisant la fusion de la Banque de la Nouvelle-Ecosse avec la Banque Union de l'Île du Prince-Edouard.

Acte autorisant la Compagnie Nationale d'Assurance à liquider ses affaires et renoncer à sa charte, et pourvoyant à sa dissolution.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie d'Assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie.

Acte concernant le Crédit Foncier Franco-Canadien.

Acte à l'effet de réunir la Caisse des Veuves et Orphelins des Ministres Presbytériens en rapport avec l'Eglise Presbytérienne des Provinces Inférieures, et la Caisse des Veuves et Orphelins de l'Eglise Presbytérienne des Provinces Maritimes en rapport avec l'Eglise d'Ecosse, et de créer une corporation pour administrer ces caisses.

Acte pour incorporer la Société Royale du Canada.

Acte à l'effet d'incorporer la banque du comté de Brant du Canada.

Acte à l'effet d'amender l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest.

Acte relatif à la Compagnie du chemin de fer de Montréal, Ottawa et Occidental et pour changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer de Montréal et Occidental."

Acte à l'effet d'amender l'Acte constitutif de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique d'Ontario.

Acte à l'effet d'amender l'acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer Grand Oriental.

Acte à l'effet de constituer le Conseil d'Administration du Fonds de construction d'églises et presbytères de l'Eglise Presbytérienne en Canada, pour le Manitoba et le Nord-Ouest.

Acte à l'effet d'amender l'acte d'incorporation de la compagnie du chemin de fer de Kingston à Pembroke, et l'acte qui l'amende.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte pour incorporer la Compagnie de Placemont de Londres et d'Ontario (à responsabilité limitée)."

Acte à l'effet de modifier l'acte passé on la quarante cinquième année du règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte à l'effet d'abroger les droits sur les billets promissoires, traites et lettres de change."

Acte pour amender l'Acte relatif aux banques, compagnies d'assurance, compagnies de prêt, sociétés de construction et corporations de commerce en état d'insolvabilité.

Acte à l'effet d'amender les divers actes incorporant la "Compagnie du chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest," et de changer son nom en celui de "Compagnie du chemin de fer du Manitoba et du Nord-Ouest du Canada."

Acte à l'effet d'amender les actes concernant la Compagnie du chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental à la Rive du Lac Ontario.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie Davis et Lawrence.

Acte à l'effet d'accorder certains pouvoirs à la Compagnie des Poudres de l'Acadie.

Acte pour incorporer la Compagnie des Phosphates et Mines de la Puissance.

Acte à l'effet d'amender de nouveau l'acte intitulé: "Acte concernant les banques et le commerce de banque," et les différents actes qui le modifient.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Montagne-de-Bois à Qu'Appello.

Acte pour amender l'Acte à l'effet d'incorporer la banque du Nord-Ouest.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Steamers à Passagers La Royale Canadienne.—(à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet de proroger l'acte qui incorpore certaines personnes sous le nom de *Farmers' Bank of Rustico*.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie de Houille et de chemin de fer de Cumberland.

Acte à l'effet d'incorporer une compagnie sous le nom de "La Compagnie Rathbun."

Acte à l'effet de constituer la Compagnie de chemin de fer et de vapeurs de la Qu'Appelle, du Lac Long et de la Saskatchewan.

Acte pour constituer en corporation la Compagnie du chemin de fer de Québec à la Baie de James.

Acte à l'effet de constituer la "Grange Trust" en corporation (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender et maintenir en vigueur l'acte d'incorporation de la Compagnie du Havre de Grafton, et pour d'autres fins.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte d'inspection générale, 1874.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie, et de changer le nom de la dite compagnie en celui de Compagnie du chemin de fer de Jonction du Nord et du Pacifique.

Acte à l'effet d'amender de nouveau les actes relatifs à la compagnie du chemin de fer du Nouveau-Brunswick.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte concernant le Havre de Picton.

Acte à l'effet d'amender l'acte constitutif de la compagnie du chemin de fer de Transport Maritime de Chignectou (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'incorporer la compagnie du chemin de fer du Pacifique à la rivière de la Paix.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie du chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest.

Acte pour réunir la compagnie de chemin de fer et de steamers de Winnipeg et de la Baie d'Hudson et la Cie de transport et de chemin de fer de la vallée de la Nelsons en une seule corporation sous le nom de Compagnie de chemin de fer à bateau à vapeur de Winnipeg à la Baie d'Hudson.

Acte à l'effet de mieux prévenir la fraude à l'égard des contrats entraînant le paiement de deniers publics.

Acte à l'effet de modifier et refondre les actes concernant les douanes.

Acte portant amendement de l'Acte du Bureau des postes, 1875.

Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte relatif à l'incorporation d'une compagnie pour établir un télégraphe sous-marin entre la côte canadienne du Pacifique et l'Asie.

Acte concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables soit sous l'autorité d'actes provinciaux soit autrement.

Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de Fidéi-commis et de Construction de chemins de fer du Canada (à responsabilité limitée.)

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Acte à l'effet de constituer en corporation la Compagnie des Piliers et Estacades et d'Amélioration des Quinzo.

Acte pour amender l'Acte des élections fédérales de 1874.

Acte modifiant "l'Acte concernant les charges de Receveur-général et de ministre des Travaux Publics," relativement aux pouvoirs du ministre des Chemins de fer et Canaux.

Acte concernant le maître de havre du havre de Trois-Rivières.

Acte à l'effet d'amender "l'Acte pour incorporer la Société des Missions de l'Eglise Méthodiste Wesleyenne en Canada.

Acte autorisant la Compagnie du Grand Tronc de chemin de fer du Canada à étendre à cinquante ans son traité de trafic avec la Compagnie de chemin de fer de la Rive Nord.

Acte concernant la Compagnie du chemin de fer du Nord du Canada.

Acte qui amende l'Acte du service civil du Canada, 1882.

Acte à l'effet de modifier l'acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Credit-Valley.

Acte pour constituer en corporation la "Compagnie canadienne de télégraphes rapides (à responsabilité limitée.)

Acte concernant les certificats de capitaines et seconds de navires de l'intérieur et de cabotiers.

Acte à l'effet de refondre et modifier les divers actes concernant la milice et la défense du Canada.

Acte à l'effet de modifier l'acte constitutif de la Compagnie du Câble Européen, Américain, Canadien et Asiatique (à responsabilité limitée), et de changer son nom en celui de "Compagnie du Câble Américain, Britannique et Continental (à responsabilité limitée.)

Acte à l'effet d'amender l'Acte des Brevets de 1872.

Acte à l'effet de refondre et modifier les actes concernant le Revenu de l'Intérieur.

Acte à l'effet de modifier de nouveau et de refondre tels que modifiés les différents actes concernant les terres publiques fédérales y mentionnées.

Actes établissant de nouvelles dispositions concernant la réglementation et la perception des péages sur les glissoires et autres ouvrages de l'Etat construits pour faciliter la descente des bois de service et en grumo.

Acte pour amender l'Acte de la présente session, intitulé : *Acte à l'effet d'incorporer la Compagnie de fidéicommiss et de construction de chemin de fer au Canada (à responsabilité limitée.)*

Acte relatif aux lettres de change et aux billets promissoires dans la province de l'Île du Prince-Edouard.

Acte pour amender la loi relative aux loteries.

Acte qui établit des dispositions pour recevoir la déposition de témoins relativement à des affaires criminelles pendantes devant les cours de justice des autres États de Sa Majesté ou devant les tribunaux étrangers.

Acte pour amender de nouveau l'Acte d'interprétation.

Acte pour conférer certains pouvoirs à la Compagnie Canadienne de l'Éclairage Électrique.

Acte à l'effet de modifier l'acte trente-six Victoria, chapitre soixante-deux, et l'acte quarante-trois Victoria, chapitre dix-sept, concernant les Commissaires du Havre de Québec.

Acte à l'effet de modifier l'Acte trente-huitième Victoria, chapitre cinquante-six, intitulé : " Acte concernant le bassin de radoub dans le havre de Québec, et autorisant le prélèvement d'un emprunt à son sujet."

Acte établissant de nouvelles dispositions pour l'approfondissement du chenal à navires du fleuve Saint-Laurent, entre Montréal et Québec.

Acte à l'effet d'autoriser le paiement de subventions pour la construction de certaines lignes de chemins de fer y mentionnées.

Acte pour pourvoir aux traitements et aux allocations de retraite et de voyage de certains juges de certaines cours provinciales.

Acte pour pourvoir aux avances à faire par le gouvernement du Canada à la Compagnie de Pont et de Prolongement de chemin de fer de Saint-Jean.

Acte à l'effet d'amender un acte de la présente session, concernant les bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables sous l'autorité d'actes provinciaux ou autrement.

Acte pour étendre à la Colombie-Britannique l'acte concernant la pêche par les navires étrangers.

Acte concernant la Haute Cour de Justice d'Ontario.

Acte pour amender et refondre la législation sur les pensions de retraite des employés du service civil du Canada.

Acte pour amender l'acte trente-six Victoria, chapitre quatre, intitulé : *Acte à l'effet de pourvoir à la création du Département de l'Intérieur*, et pour amender l'Acte relatif aux Sauvages, 1880.

Acte modifiant de nouveau le tarif des droits de douane.

Acte à l'effet de légaliser des procédures qui ont été faites pour la naturalisation de certains étrangers dans la province de Manitoba.

Acte à l'effet de continuer pour un certain temps les actes y mentionnés.

Acte à l'effet d'encourager la fabrication du fer en gueuse en Canada avec le minéral canadien.

Acte pour amender et refondre la législation sur les pénitenciers.

Acte concernant la vente des boissons enivrantes et la délivrance de licences à ce sujet.

Acte à l'effet de modifier de nouveau " l'Acte refondu des chemins de fer, 1879," et de déclarer que certaines lignes de chemins de fer sont des travaux pour l'avantage du Canada.

Sur ces bills la sanction royale a été prononcée par le greffier de cette Chambre dans les termes suivants :

" Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur-Général sanctionne ces bills."

Alors l'Honorable Orateur de la Chambre des Communes a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur-Général comme suit :

“ QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

“ Les Communes du Canada ont voté les subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Excellence un bill intitulé :

“ Acte pour accorder à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du service public, pour les années fiscales expirant respectivement le 30 juin 1883, et le 30 juin 1884, et pour d'autres objets se rattachant au service public ; ” que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.”

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur Général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de prononcer le discours suivant :

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier de la diligence et du zèle que vous avez mis à vous acquitter de vos devoirs parlementaires durant cette longue session.

Les fortes sommes que l'état satisfaisant du revenu vous a permis de voter comme subventions à la construction de chemin de fer et pour l'exécution de grands travaux d'amélioration, à l'intérieur du pays, seront réparties avec soin et dépensées avec économie, et contribueront nécessairement, pour une large part, à la prospérité et aux progrès du Canada.

Le bill des Terres Fédérales, dans lequel sont consignés les résultats de l'expérience acquise pendant les deux dernières années, aidera et encouragera grandement, il y a lieu de le croire, les colons qui affluent actuellement, en nombres jusqu'alors sans précédents, au Manitoba et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les amendements aux lois concernant la milice tendront à améliorer la discipline, l'éducation et l'instruction militaire de cette organisation destinée à rendre de précieux services au pays.

La refonte des statuts relatifs à l'administration des douanes, et les amendements à ces statuts, tout en protégeant l'honnête commerçant contre les concurrents fraudeurs et déshonnêtes, dégagera le commerce du pays d'une partie des restrictions que lui imposaient des lois antérieurement en vigueur.

Le remaniement du tarif et la réduction des droits sur les matières premières employées dans nos manufactures, ainsi que la prime accordée à la production du fer en gueuse, devront contribuer à développer encore davantage les industries canadiennes.

Il est satisfaisant de constater que la position financière du Trésor public vous a permis d'alléger, de plus d'un million de piastres, les taxes imposées.

Le bill à l'effet de réglementer les licences de magasins, buvettes et auberges, devra nécessairement avoir pour effet d'empêcher la vente sans restriction des liqueurs enivrantes, dans chaque province, et fournit les moyens effectifs d'en assurer l'application en écartant tout soupçon de préférence ou de contrôle politiques ; en même temps, ce bill n'empiète pas indûment sur les droits des personnes qui se sont déjà engagées dans ce commerce sous l'autorité d'actes législatifs.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je vous remercie des subsides que vous avez accordés aux différents services publics.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Je désire vous remercier de l'adresse que vous avez bien voulu, conjointement, me présenter. Les termes de cette adresse ont profondément touché la Princesse et moi-même, et le message dont vous nous chargez, vient, nous le savons, d'un peuple déterminé à maintenir l'intégrité de l'empire.

Le fait que mes rapports officiels avec le Canada vont cesser n'affaiblira point le lien d'affection qui me rendra toujours désireux de servir les intérêts de ce pays.

Je demande à Dieu la continuation de la prospérité dont je vous ai vus jouir, je Lui demande que, toujours, ses bénédictions consolident, parmi vous, l'Union et la Paix.

L'honorable Président alors dit :—

Honorables Messieurs du Sénat, et

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur-Général, que ce parlement soit prorogé jusqu'à mercredi, le quatrième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à mercredi, le quatrième jour de juillet prochain.

INDEX

DU

DIX-SEPTIÈME VOLUME

46 VICTORIA, 1883

ACADIE, Cie de Poudre de l' : Pétition, 58. Rapportée, 84. (*Voir* bill n° 89.)

ACTES, Continuation de certains. (*Voir* bill n° 50.)

ADAMSON, James. Nommé maître en chancellerie, 16. La Chambre est informée qu'il est nommé commissaire pour assermenter les membres, 17. Commission, 18.

ADRESSES :

N° 1.—Pour copie des mémoires, de la correspondance et des communications en la possession de quelque département ou fonctionnaire du gouvernement sur le sujet du service postal entre le Canada et le Royaume-Uni, ou sur les prix de transport reçus par les propriétaires de la ligne de paquebots qui exécute ce service, 59. Réponse, 70. Réponse additionnelle, 112. Imprimées, 108, 132.

N° 2.—Pour un état indiquant le nombre des vétérans de 1812 et 1815, décédés depuis que la somme de \$50,000 a été votée; le nombre des vétérans qui reçoivent aujourd'hui une allocation sur le vote du parlement en 1875, et le nombre des demandes d'aide qui ont été présentées de la part des veuves des vétérans décédés depuis le vote de 1875, 64. Réponse, 85.

N° 3.—Pour copie du mémoire adressé à Son Excellence par la société royale du Canada et de tous documents se rattachant à ce mémoire concernant la représentation du Canada à la conférence internationale qui sera appelée à déterminer un méridien unique suivant les vues du Congrès des Etats-Unis, 67. Réponse, 92. Réponse imprimée 132. Débats 137.

N° 4.—Pour une copie des soumissions reçues pour la construction du canal Murray, ainsi que copie des rapports et devis estimatifs d'ingénieurs, des pétitions, ordres en conseil et de la correspondance se rapportant à cette entreprise, etc., 67. Réponse, 134. Imprimée, 171.

N° 5.—Pour un état des voyages faits entre le Canada et le Brésil par la société postale de l'Atlantique, en exécution de la convention conclue par elle avec les gouvernements canadien et brésilien, 77.

ADRESSES—*Suite.*

- N° 6.—Pour copie de la correspondance échangée entre le gouvernement canadien et le gouvernement impérial, et entre le gouvernement canadien et le gouvernement de la Colombie-Britannique relativement au stationnement permanent d'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre de Sa Majesté sur les côtes de la Colombie-Britannique, 91. Réponse, 231.
- N° 7.—Pour copie des soumissions pour ouvrages à exécuter au camp de Berthier en 1882 pour le tir à la cible; le prix de ces diverses soumissions, le nom des personnes auxquelles elles ont été accordées; aussi des soumissions pour le transport des tentes et autre matériel; aussi des soumissions pour la cantine et à qui octroyée; aussi des soumissions pour le pain et autres choses requises pour ce camp, avec les noms et prix acceptés et la quantité fournie par chacun et le montant payé dans chaque cas, 91-2. Réponse, 257.
- N° 8.—Pour un état indiquant le nombre de personnes détenues dans les prisons pendant l'année 1881, et pour quelles offenses elles ont été punies, etc., 109.
- N° 9.—Pour copie de la correspondance entre le département des Terres de la couronne, Winnipeg, ou le département de l'Intérieur, et les personnes qui réclament le lot n° 133 de Sainte-Agathe, Manitoba, etc., 120. Réponse, 234.
- N° 10.—Pour copie des rapports présentés au département des Travaux publics et de la correspondance échangée entre ce département et M. J. A. Lyon ou toute autre personne, pendant l'année courante, au sujet de l'enlèvement des chicots d'arbres et autres obstructions qui embarrassent le lit de la rivière Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, 173. Réponse, 257.
- N° 11.—Pour un état indiquant les divers produits alimentaires dont le ministre du revenu de l'Intérieur a ordonné l'analyse. Les substances minérales et végétales employées comme médicaments (drogues), et le rapport des analystes du gouvernement à leur sujet, constatant le degré de pureté ou de falsification de ces substances médicamenteuses, 198. Réponse, 251.
- N° 12.—Pour copie de toutes lettres, etc., relatives à une augmentation du subside fédéral à la province de Québec, 227. Réponse, 257.
- N° 13.—Pour copie du jugement de la cour Suprême dans la cause en appel de la Reine vs. McLeod et la Reine vs. Stewart, 242. Motion retirée, 242.
- N° 14.—Pour un état indiquant toutes lettres, etc., depuis le 1er janvier 1882, relatives à la vente des terres du gouvernement à Sorel, 270.
- N° 15.—Pour toutes lettres, etc., relatives à la nomination de l'honorable juge Loranger, et à la nomination de l'hon. M. Mousseau comme juge, et à la résignation de l'hon. juge Mathieu, 271. Retirée, 271.
- N° 16.—Exprimant le regret général à la nouvelle que ses relations officielles avec le Canada vont bientôt cesser, 289. Réponse, 292-3.

AGRICULTURE: Rapport du ministre, 144.

AJOURNEMENTS SPÉCIAUX: Motions adoptées, 50, 98, 211, 263, 272, 291.

A LA PLUIE, Cie d'amélioration de la rivière : Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 75.

AMÉLIORATION :

1. Cie d', de la rivière à la Pluie : Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 75.

2. Cie de, quai, de bômes et d' — des Quinze. (*Voir* Quinze.) (*Voir* bill n° 91.)

AMÉLIORATIONS DANS LA RIVIÈRE SAINT-JOSEPH : Pétition, 70.

AMÉRIQUE-BRITANNIQUE, Banque de l' : Liste des actionnaires, 64.

ANGLETERRE : Pétition de A. F. Hawkins et autres d'Angleterre et du Canada pour un acte d'incorporation sous le nom de Cie de fidéicommiss et de construction de chemin de fer de la Puissance. (*Voir* ch. de fer n° 6.)

ANIMAUX, Société métropolitaine d'Ottawa pour la protection des : Pétition, 152. (*Voir* bill n° 52.)

ARPENTEURS DE LA PUISSANCE : Pétition demandant que le collège de Kingston ne soit pas autorisé à accorder des certificats d'arpenteurs de la Puissance aux gradués du collège, 90.

ARTHABASKA, district d'—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 151.

ASSOCIATION du suffrage des femmes : Pétition, 203.

ASSURANCES :

1. Compagnies d'assurance en état d'insolvabilité. (*Voir* bill n° 7.)

2. Cie d'assurance Nationale. Pétition demandant à être autorisée à renoncer à sa charte, 43. Rapportée, 84. (*Voir* bill N° 3.)

3. Contre le feu de Québec. Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 48. Rapporté, 58. (*Voir* bill n° 4.)

4. Contre le feu, de Manitoba et du Nord-Ouest. Pétition demandant un acte d'incorporation, 53. Rapportée, 58. (*Voir* bill n° 2.)

5. Dite La Couronne,—(*Assurance Union du Canada.*) Pétition demandant un acte pour remettre en vigueur et amender les actes concernant la dite assurance, 53. Rapportée, 58.

6. Fédérale, sur la vie. Pétition amendant un acte d'incorporation, 62. Rapportée 75.

7. Des Citoyens du Canada. Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 70. Rapportée, 84. (*Voir* bill n° 1.)

ATLANTIQUE:—

1. Cie de télégraphe de l'Atlantique du Pacifique et de la rivière à la Paix. (*Voir* télégraphe n° 1.)

2. Cie de ch. de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest. Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 62: Rapportée, 75-6. Pétition de la Cie du ch. de fer du Pacifique relatif à la dite Cie., 175. Autre pétition, 183. Rapportée, 188. 51e règle suspendue, 189.

BANQUES et commerce de banque. (*Voir* bill n° 6.)

BANQUES, compagnies d'assurance en état d'insolvabilité. (*Voir* bill n° 7.)

BANQUES : (Pour liste des actionnaire, *voir* Listes.)

1. Centrale du Canada : Pétition demandant un acte d'incorporation, 39. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 5.)
2. Farmers Bank of Rustico. Pétition demandant qu'il soit passé un acte pour continuer sa charte, 39. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 9.)
3. De la Nouvelle-Ecosse : Pétition demandant à être fusionnée avec la banque Union de l'Île du Prince-Edouard, 43. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 12.)
4. Union de l'Île du Prince-Edouard. Pétition demandant à être fusionnée avec la banque de la Nouvelle-Ecosse, 43. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 12.)
5. Du Nord-Ouest. (Britannique canadienne.) Pétition demandant un changement de nom, 62. Rapportée, 756. (*Voir* bill n° 11.)
6. Du comté de Brant. Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 84. (*Voir* bill n° 8.)
7. De London, en Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapportée, 84. (*Voir* bill n° 10.)

BASSIN de radoub du havre de Québec. (*Voir* bill n° 13.)

BEAUHARNOIS : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 60.

BERTHIER ; soumissions pour le camp de : de 1882. (*Voir* adresse n° 7.)

BIBLIOTHÈQUE :

Comité de la : (*Voir* comités n° 2.)

Rapport du bibliothécaire, 29.

BIBLIOTHÈQUES publiques : Pétition en faveur de l'admission en franchise de livres pour les—, 70, 72, 83.

BIBLIQUE, société,—britannique et étrangère, branche de Montréal, pétition demandant l'abolition des droits de douane sur les écritures saintes, 43, 53, 62, 70, 74, 83, 88, 97, 128.

BIÈRE : Pétition demandant que la bière, etc., ne tombe pas sous le coup de l'acte de tempérance de 1878, 66.

BILLS :

Bill lu *pro formâ*, 28.

Pour rapports des pétitions pour bills privés *Voir* à comités n° 7.

Extension du temps fixé pour la présentation de pétitions pour bills privés, 45, 58.

Extension du temps pour la présentation de bills privés, 58, 76.

Extension du temps fixé pour la présentation de rapports de comités relatifs à des bills privés, 117.

No 1.—*Assurance des Citoyens du Canada :*

Reçu et lu 1ère fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 120. Rapporté du comité avec un amendement, 135. Amendement agréé, bill lu 3e fois et passé, 135. Renvoyé aux Communes, 136. Amendement agréé par les Communes, 139. S. R., 294.

No 2.—*Assurance de Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie :*

Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 130. Rapporté, lu 3e fois et passé, 153. S. R., 294.

No 3.—*Assurance Nationale—Liquidation :*

Reçu et lu 1re fois, 130. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 143. Rapporté, lu 3e fois et passé, 153. S. R., 294.

No 4.—*Assurance de Québec contre les accidents du feu—Réduction du capital :*

Reçu et lu 1re fois, 118. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 134. Rapporté sans amendement, 140. Lu 3e fois et passé, 140. S. R., 294.

No 5.—*Banque Centrale—Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 95. Rapporté, lu 3e fois et passé, 97. S. R., 294.

No 6.—*Banques et commerce de banques :*

Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 134. En comité, amendé. Bill rapporté et amendements agréés, 142. 3e lecture remise, 146. Amendement proposé et rejeté sur division, 155. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 156. Amendements agréés, 191. S. R., 295.

No 7.—*Banques, compagnies d'assurance etc., en état d'insolvabilité :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 117. En comité, lu 3e fois passé et renvoyé aux Communes, 121. Passé par les Communes, 182. S. R., 295.

No 8.—*Banque du comté de Brant. Incorporation.*

Reçu et lu 1re fois, 143. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 150. Rapporté, lu 3e fois et passé, 160. S. R. 295.

No 9.—*Banque dite " Farmers Bank of Rustico " :*

Reçu et lu 1re fois, 143. 2e lecture remise, 150. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 158. Rapporté avec divers amendements, 175. Amendements agréés, 176. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 176. Amendements agréés par les Communes, 196. S. R., 295.

BILLS—Suite.

N° 10.—*Banque de London, en Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 129. Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 140, S. R., 294.

N° 11.—*Banque du Nord-Ouest—Amendement de son acte d'incorporation :*

Présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 77. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 82. Rapporté avec divers amendements et amendements agréés, 141. Lu 3e fois et passé et envoyé aux Communes, 146. Passé par les Communes avec divers amendements, 196. Amendements agréés par le Sénat, 201. S. R., 295.

N° 12.—*Banque de la Nouvelle-Ecosse—Fusion avec la banque de l'Île du Prince-Édouard :*

Reçu et lu 1re fois, 118. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 130. Rapporté, lu 3e fois et passé, 152. S. R., 294.

N° 13.—*Bassin de radoub du havre de Québec :*

Reçu et lu 1re fois, 262. Lu 2e fois, 271. Lu 3e fois et passé, 275. S. R., 297.

N° 14.—*Billets promissoires, traites et lettres de change.—Modification de l'acte :*

Reçu, 143, lu 1re fois, 144. 2e lecture remise, 148, 150. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 158. En comité, amendé et amendements agréés, 155. Lu 3e fois, 168. Passé et renvoyé aux Communes, 168. Amendements agréés par les Communes, 182. S. R. 295.

N° 15.—*Bômes et autres ouvrages dans les rivières navigables en vertu d'actes provinciaux :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 105. En comité, amendé, 110. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 111. Amendé par les Communes, 214. Considération des amendements remise, 223. Amendements agréés et amendement conséquent, 226. Amendement conséquent agréé par les Communes, 234, S. R., 296.

N° 16.—*Bômes et autres ouvrages établis en eaux navigables—Amendement de l'acte de la présente session :*

46e et 41e règles suspendues, 276. Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 276. Lu 2e et 3e fois et passé, 276. Passé par les Communes, 278. S. R., 297.

N° 17.—*Boissons enivrantes. Vente et licences :*

Reçu et lu 1re fois, 280. En comité, 286. De nouveau en comité, 290. Motion en amendement, 290. Motion rejetée sur division, 291. Autre amendement rejeté, 291. Lu 3e fois et passé, 291. S. R., 297.

BILLS—*Suite.*No 18.—*Brevets de 1872. Amendement :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 173. Lu 2me fois et renvoyé à un comité général, 183. En comité, lu 3e fois et passé, 194. Passé par les Communes, 261. S. R., 296

N° 19.—*Cable américain, britannique et continental (limitée) changement de nom, (Européen, américain, canadien et asiatique) :*

Reçu et lu 1re fois, 214. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 214. Rapporté, 231-2. 51e règle suspendue, et bill placé sur les ordres du jour, 232. 2e lecture remise, 236. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 245. Rapporté, 255. Lu 3e fois et passé, 257. S. R. 296.

N° 20.—*Caisse des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne :*

Reçu et lu 1re fois, 122. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 138. Rapporté, lu 3e fois et passé, 154. S. R., 294.

N° 21.—*Certificats de capitaines et seconds de navires :*

Reçu et lu 1e fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 193-4. Comité général remis, 206. En comité, 212. Rapporté et amendements agréés, 213. Troisième lecture remise, 222. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 224. Amendements agréés par les Communes, 258. S. R., 296.

N° 22.—*Chemins de fer. Amendement de l'acte de 1879. Pour déclarer certaines lignes des travaux pour l'avantage général du Canada :*

Reçu et lu 1re fois, 272. Lu 2e fois sur division, 280. En comité et amendé, 284. de nouveau en comité et amendé, 284. Amendements agréés, 185. Amendement proposé et rejeté, 285. Lu 3e fois et passé, 285. Renvoyé aux Communes, 286. Amendements agréés par les Communes, 292. S. R., 297.

N° 23.—*Chemins de fer. Pour autoriser le paiement de subventions :*

Reçu et lu 1re fois, 276. 41e règle suspendue. Lu 2e fois, 276. Amendement proposé et rejeté sur division, 276-7. Lu 3e fois et passé, 277. S. R., 297.

N° 24.—*Chemin de fer de l'Atlantique au Nord-Ouest,—Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 143. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 147. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S. R., 295.

N° 25.—*Chemin de fer canadien du Pacifique :*

Reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 213. Rapporté, 227. Lu 3e fois et passé, 232. S. R. 296.

BILLS—*Suite.*N° 26.—*Chemin de fer. Compagnie de fidéicommis et de construction :*

Reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 195. Rapporté avec divers amendements, 210. Amendements agréés, 222. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 225. Amendements agréés par les Communes, 234. S. R., 296.

N° 27.—*Chemins de fer. Compagnie de fidéicommis et de construction. Amendement de l'acte de la présente session :*

41e et 57e règles suspendues, 270. Bill présenté par l'honorable M. Vidal et lu 1re fois, 270. Lu 2e, 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 270. Passé par les Communes, 273, 274. S. R., 297.

N° 28.—*Chemins de fer Grand Oriental. Amendement :*

Reçu et lu 1re fois, 150. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 156. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S. R., 295.

N° 29.—*Chemin de fer du Grand-Tronc. Extension de son traité de trafic avec le chemin de fer de la Rive Nord :*

Reçu et lu 1re fois, 208. Renvoyé au comité des bills privés, 208. Rapporté, 210. 51e, 56e et 57e règles suspendues, 221. Motion pour renvoyer le bill à six mois, rejetée sur division, 228-29. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 229. Rapporté sans amendement, 235. Motion pour renvoyer le bill à un comité général, rejetée sur division, 242, 243. Lu 3e fois et passé, 243. S. R., 296.

N° 30.—*Chemin de fer de jonction du Grand Occidental au lac Ontario :*

Reçu et lu 1re fois, 159. Placé sur les ordres du jour, 164. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 174. Rapporté, 179. Lu 3e fois et passé, 179. S. R., 295.

N° 31.—*Chemin de fer de Kingston à Pembroke. Amendement de sa charte :*

Reçu et lu 1re fois, 150, 151. 2e lecture remise, 158. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 165. Rapporté, lu 3e fois et passé, 170. S. R., 295.

N° 32.—*Chemin de fer de la Montagne à bois à Qu'Appelle :*

Reçu et lu 1re fois, 143. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 147. Rapporté avec un amendement. Amendement agréé, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 149. Amendements agréés par les Communes, 196. S. R., 295.

N° 33.—*Chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental, changement de nom :*

Reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 143. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*N° 34.—*Chemin de fer du Nord du Canada :*

Présenté par l'honorable M. Allan et lu 1re fois, 60. 2e lecture remise, 68. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes, et havres, 71. Rapporté avec un amendement, 90. Amendement agréé, lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes 96. Amendé par les Communes, 237. Amendements agréés par le Sénat, 246. S. R., 296.

N° 35.—(*Jonction du Nord et du Pacifique*) *chemin de fer du Nord, Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie. Changement de nom :*

Reçu et lu 1re fois, 185. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 195. Rapportés sans amendements, 203. Lu 3e fois, et passé, 211. S. R., 295.

N° 36.—*Chemin de fer du Nouveau-Brunswick :*

Reçu et lu 1re fois, 191. 2e lecture remises 200. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 207. Rapporté, 216. Lu 3e fois et passé, 217. S. R., 296.

N° 37.—*Chemin de fer d'Ontario et de Québec—Modification de son acte constitutif :*

Reçu et lu 1re fois, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 120. Rapporté sans amendements, 137. 3e lecture remise, 142. Lu 3e fois et passé, 146. S. R., 294.

N° 38.—*Chemin de fer du Pacifique à la rivière de La Paix :*

Reçu et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 194-5. Rapporté avec divers amendements, 204. Amendements agréés, 211. Bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 212. Amendements agréés par les Communes, 226. S. R., 296.

N° 39.—*Chemin de fer du Pacifique d'Ontario—amendement de sa charte :*

Reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 153. Rapporté, lu 3e fois et passé, 167. S. R., 295.

N° 40.—*Chemin de fer et pont de Saint-Jean :*

Reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e et 3e fois et passé, 284. S. R., 297.

N° 41.—*Chemin de fer du Portage, de Westbourne et du Nord-Ouest.—Changement de nom (Manitoba et du Nord-Ouest) :*

Reçu et lu 1e fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 147. Rapporté avec divers amendements, 168. Amendements agréés et bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 173. Amendements agréés par les Communes, 182. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*N° 42.—*Chemin de fer de Québec à la Baie de James :*

Reçu et lu 1re fois, 165. 2e lecture remise, 169. Ordre pour la 2e lecture rayé et bill renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 174. Rapporté, 178. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 184. Rapporté avec divers amendements et amendements agréés. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 199. Amendements agréés, 222. S. R., 295.

N° 43.—*Chemin de fer de la Saskatchewan et du Nord-Ouest :*

Reçu et lu 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 194. Rapporté avec divers amendements, 204. Amendements agréés, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 212. Amendements agréés par les Communes, 226. S. R., 296.

N° 44.—*Chemins de fer et steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson :*

Reçu et lu 1re fois, 181. Renvoyé au comité des ordres permanents, 181. Rapporté, 187. 51e règle suspendue, 188. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 195. Rapporté avec divers amendements, 203. Amendements agréés, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 211. Amendements agréés par les Communes, 226. S. R., 296.

N° 45.—*Chemin de fer de transport maritime de Chignectou (limitée) :*

Reçu et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 184. Rapporté avec amendements et amendements agréés, 199. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 205. Amendements agréés par les Communes, 226. S. R., 296.

N° 46.—*Chemin de fer de la vallée de la Credit,—Modification de son acte :*

Reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 147. Rapporté avec divers amendements, 186-7. Considération des amendements remise, 195. Amendements agréés et bill imprimé, 201. Amendé, 205. Lu 3e fois et passé et renvoyé aux Communes, 206. Amendement agréé par les Communes avec un amendement, 240. Amendement agréé par le Sénat, 245. S. R., 296.

N° 47.—*Chemins de fer et vapeurs de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan :*

Reçu et lu 1re fois, 159. 2e lecture remise, 169. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 174. Rapporté avec un amendement et amendement agréé, 178. Lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 183. Amendements agréés par les Communes, 222. S. R., 295.

N° 48.—*Cie de houille et de chemin de fer de Cumberland :*

Reçu et lu 1re fois, 159. 2e lecture remise, 169. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 174. Rapporté avec divers amendements, 186. Amendements agréés, 195. Bill lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 195. Amendements agréés par les Communes, 214. S. R., 295.

BILLS—Suite.

N° 49.—*Commissaires du havre de Québec :*

Reçu et lu, 1re fois, 262 Lu 2e fois, 271. Lu 3e fois et passé, 275. S. R., 297.

N° 50.—*Continuation de certains actes :*

Reçu et lu 1re fois, 273. 41e règle suspendue, lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 273. En comité, lu 3e fois et passé, 283. S. R., 297.

N° 51.—*Crédit-Foncier franco-canadien :*

Reçu et lu 1re fois, 118. Placé aux ordres du jour, 134. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 139. Rapporté, lu 3me fois et passé, 153. S. R., 294.

N° 52.—*Cruauté envers les animaux. Modification de la loi :*

Reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 213. Comité général remis, 223. En comité, 224.

N° 53.—*Davis et Lawrence—Incorporation de la cie :*

Reçu et lu 1re fois, 165. Placé sur les ordres du jour, 168. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 174. Rapporté sans amendement, lu 3e fois et passé, 179. S. R., 295.

N° 54.—*Département de l'intérieur—Amendement :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re, 2e et 3e fois et passé, 266. Passé par les Communes, 286. S. R., 297.

N° 55.—*Déposition de témoins dans les causes criminelles pendantes dans des cours de justice des autres possessions de Sa Majesté ou devant des tribunaux étrangers :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell, et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 199. En comité, lu 3e fois et passé, et renvoyé aux Communes, 206. Passé par les Communes, 274. S. R., 296.

N° 56.—*Divorce—Peter Nicholson :*

Présenté par l'honorable M. Kaulbach et lu 1re fois, 49. Ordre que les sénateurs soient notifiés, que copie du bill soit signifiée à Rosetta Nicholson, Peter Nicholson appelé à comparaître, 49. 2e lecture remise et avis donné à Rosetta Saxton par télégramme, 70-1. Témoin dépose qu'elle a signifié l'avis de la demande en divorce à Rosetta Nicholson, 79. Certificats du greffier annonçant que l'avis de la seconde lecture a été affiché, (2 certificats), 80. Interrogatoire du témoin renvoyé au comité, 81. Télégrammes, 81. Bill lu 2e fois, 81. Renvoyé à un comité spécial, 81. Le comité demande l'autorisation d'employer un sténographe, 85. Rapport adopté, 88. 2e Rapport, 98-9. Rapport adopté, 105. 3e rapport, 163. 3e rapport adopté, 173.

BILLS—Suite.

N° 57.—*Douanes. Modification et refonte des actes :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 184. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 194. En comité, amendé et amendements agréés, 202. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 206. Amendements agréés par les Communes, 228. S. R., 296.

N° 58.—*Douanes. Modifiant de nouveau le tarif des droits :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 273. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 284. S. R., 297.

N° 59.—*Eclairage électrique, Cie canadienne. Incorporation :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 196. 2^e lecture remise, 206, 213. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 228. Rapporté avec divers amendements, 261. Amendements agréés, 264. Bill lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 264. Amendements agréés par les Communes, 277. S. R., 297.

N° 60.—*Elections fédérales, amendement de l'acte de 1874 :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 228. Lu 2^e fois, 233. Lu 3^e fois et passé, 235. S. R., 296.

N° 61.—*Emprunt de certains deniers pour le service public :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 64. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 73. En comité et rapporté sans amendement, 77. Lu 3^e fois et passé, 82. S. R., 294.

N° 62.—*Fer en gueuses. Encouragement de la fabrication :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 273. Lu 2^e et 3^e fois et passé, 283. S. R., 297.

N° 63.—*Fonds de construction d'églises et de presbytères de l'église presbytérienne, pour Manitoba et le Nord-Ouest :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 122. Renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 135. Rapporté, 145. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 150. Rapporté, lu 3^e fois, 166. Passé, 167. S. R., 295.

N° 64.—*Fraude dans les contrats publics. Prévention :*

Reçu et lu 1^{re} fois, 114. 2^e lecture remise, 130, 146-7, 156. Lu 2^e fois et renvoyé à un comité général, 159. Comité général remis, 177, 181. En comité, rapport de progrès, 193. De nouveau en comité et amendé, 200. Amendements imprimés, 201. Amendement proposé et retiré, 205. Lu 3^e fois, passé et renvoyé aux Communes, 203. Amendements agréés par les Communes, 228. S. R., 296.

N° 65.—*Grange Trust—Incorporation.*

Reçu et lu 1^{re} fois, 181. Lu 2^e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 193. Rapporté, 209. Lu 3^e fois et passé, 210. S. R., 295.

BILLS—*Suite.*N° 66.—*Haute cour de justice d'Ontario :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 200. En comité, 206. Rapporté, lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 207. Amendé par les Communes, 282. Amendements agréés par le Sénat, 286, S. R., 297.

N° 67.—*Havre de Grafton. Amendement de son acte d'incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 150. Mis sur les ordres du jour, 183. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, 194. Rapporté, lu 3e fois et passé, 216. S. R., 295.

N° 68.—*Havre de Pictou. Modification de l'acte :*

Reçu et lu 1re fois, 208. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 213. En comité. Rapporté, lu 3e fois et passé, 222. S. R., 295.

N° 69.—*Inspection générale. Modification de l'acte de 1874 :*

Reçu et lu 1re fois, 196. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 201. En comité, 207, rapporté lu 3e fois et passé, 208. S. R. 295.

N° 70.—*Interprétation, amendement :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 85. 2e lecture remise, 95. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 99. En comité général, 105. Rapporté, 106. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 110. Amendé par les Communes, 266. Amendement aux amendements et renvoyé aux Communes, 266. Amendements aux amendements agréés par les Communes, 274. S. R., 297.

N° 71.—*Juges de certaines cours provinciales, traitements et allocations de retraite et de voyage :*

Reçu et lu 1re fois, 272. 41me règle suspendue, 272. Lu 2e fois et passé, 273. S. R., 297.

N° 72.—*Juges des cours de comté dans la province d'Ontario :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 189. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 200. En comité, rapporté, lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 207.

N° 73.—*Lettres de change et billets promissoires dans la province de l'Ile du Prince-Edouard :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 227. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 233. Comité général remis, 236, 245. En comité, amendé et amendements agréés, 258. 3e lecture remise, 260. Lu 3e fois et passé, 262. Amendé, 263. Passé par les Communes, 274. S. R., 297.

BILLS—*Suite.*N° 74.—*Lotteries, Amendement de l'acte concernant les— :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 251. 2e lecture remise, 256. Lu 2e fois, 257. Amendé, 258. De nouveau en comité et amendé, 259. Rapporté et amendements agréés, 260. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 262. Passé par les Communes, 274. S. R., 297.

N° 75.—*Maître de havre de Trois-Rivières :*

Reçu et lu 1re fois, 230. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 234. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 237. S. R., 296.

N° 76.—*Milice et défense. Refonte et modification des divers actes :*

Reçu et lu 1re fois, 208. 2e lecture remise, 213. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 223. En comité, 225. En comité et amendé, 322, 233. De nouveau en comité, rapporté, amendement agréé, bill lu 3e fois et renvoyé aux Communes, 236. Amendements agréés par les Communes, 253. S. R., 296.

N° 77.—*Naturalisation de certains étrangers dans la province de Manitoba :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1e fois, 261. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 263. En comité, 265. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 266. Passé par les Communes, 286. S. R., 297.

N° 78.—*Offenses contre l'Etat :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 118. 2e lecture remise, 130, 142, 149, 150. Lu 2e fois et renvoyé à un comité spécial, 176.

N° 79.—*Offenses contre la personne. Amendement de la loi criminelle :*

Reçu et lu 1re fois, 114. 2e lecture remise, 121, 146, 156. Lu 2e fois, 158. Renvoyé à un comité général, 159. Comité général remis, 176, 181. En comité, 190. Rapporté sans amendement, 191. Bill rejeté sur division, 192, 193.

N° 80.—*Péages sur glissoires pour la descente des bois. Dispositions pour la perception :*

Reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 263. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 265. S. R., 296.

N° 81.—*Pêche par navires étrangers. Extension de l'acte à la Colombie britannique :*

Reçu et lu 1re fois, 278. Lu 2e et 3e fois, 11e règle suspendue et passé, 284. S. R., 297.

N° 82.—*Pêcheries. Modifications de l'acte des :*

Reçu et lu 1re fois, 260. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 263. En comité, 264. Amendé, 264-5. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 265. Communes acquiescent à certains amendements et refusent d'en accepter un, 280. Le Sénat insiste sur son amendement, 288.

BILLS—*Suite.*N° 83.—*Pénitenciers. Amendement et refonte de l'acte des pénitenciers de 1875 :*

Présenté par l'honorable sir A. Campbell et lu 1re fois, 38. 2e lecture remise, 56, 68, 86. Rayé des ordres du jour, 95.

N° 84.—*Pénitenciers. Amendement et refonte de la législation :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 92. 2e lecture remise, 105. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 117. En comité, amendé, 121. De nouveau en comité, amendé et rapporté, 129. Comité général remis, 139. De nouveau en comité et amendé, 141. Rapporté et amendements agréés, 141. Lu 3e fois, 141. Renvoyé aux Communes, 142. Amendé par les Communes, 286. Amendements agréés par le Sénat, 288. S. R., 297.

N° 85.—*Pères Oblats de Marie Immaculée des territoires du Nord-Ouest :*

Reçu, 117. Lu 1re fois, 118. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 134. Rapporté, lu 3e fois et passé, 145. S. R., 294.

N° 86.—*Placement de Londres et d'Ontario. Elucidation des intentions de l'acte d'incorporation de la Cie de :—*

Reçu et lu 1re fois, 138. Lu 2e fois et renvoyé au comité des banques et du commerce, 147. Rapporté avec divers amendements et amendements agréés, 153. Bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 154. Amendement agréé par les Communes, 174. S. R., 295.

N° 87.—*Phosphates et mines—compagnie des—Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 118. Mis aux ordres du jour, 122. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 135. Rapporté avec divers amendements et amendements agréés, 145. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux communes, 146. Amendements agréés par les Communes, 185. S. R. 295.

N° 88.—*Postes—Amendement de l'acte de 1875 :*

Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 82. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 88. En comité, 95. Rapporté, lu 3e fois et passé, 95. Renvoyé aux Communes, 96. Passé par les Communes, 228. S. R., 296.

N° 89.—*Poudres—Cie des poudres d'Acadie :*

Reçu et lu 1re fois, 151. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bill privés, 158. Rapporté, lu 3e fois et passé, 179. S. R., 295.

N° 90.—*Procédure dans les causes criminelles :*

Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 120. En comité, 130. Lu 3e fois et passé, 135. S. R., 294.

BILLS—*Suite.*

- N° 91.—*Quinze. Cie de quais, d'estacades et d'amélioration des—*
 Reçu et lu 1re fois, 213. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 224. Rapporté, lu 3e fois et passé, 232. S. R., 296.
- N° 92.—*Rathbun. Incorporation de la Cie Rathbun :*
 Reçu et lu 1re fois, 138. Mis aux ordres du jour, 145. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 156. Rapporté avec divers amendements, 180. Amendements agréés, bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 184. Amendements agréés par les Communes, 214. S. R., 295.
- N° 93.—*Receveur général et ministre des travaux publics. Modification de l'acte du :*
 Reçu et lu 1re fois, 228. Lu 2e fois, 233. Lu 3e fois et passé, 235, S. R., 296.
- N° 94.—*Revenu de l'intérieur. Amendement et refonte :*
 Reçu et lu 1re fois, 234. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 237. En comité. Rapporté sans amendement, 245. En comité, amendé, 250, amendements agréés, 251. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 255. Agréé par les Communes, 262. S. R., 296.
- N° 95.—*Sauvages. Amendement de l'acte de 1880 :*
 Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 202. 2e lecture remise, 211. Rayé des ordres du jour, 225.
- N° 96.—*Séduction et autres crimes de même nature. Punition :*
 Reçu et lu 1re fois, 113. 2e lecture remise, 130, 146. Débats et débats remis, 156. Débats. Lu la 2e fois et déferé à un comité spécial, 157. Rapporté, 176. Rapport adopté, 181.
- N° 97.—*Service civil. Amendement de l'acte de 1882 :*
 Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu la 1re fois, 38, 2e lecture remise, 56, 68. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 77. En comité, 82. Comité général remis, 87. En comité et amendé, 88. Amendements agréés, 89. De nouveau en comité et amendé, 92. Amendement agréé. Lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 93. Amendé par les Communes, 238 à 240. Amendements agréés par le Sénat, 245. S. R., 296.
- N° 98.—*Service civil, amendement et refonte des actes relatifs à la mise à la retraite :*
 Présenté par l'honorable sir Alexander Campbell et lu 1re fois, 38. 2e lecture remise, 56, 68; 71. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 73. En comité, amendé, 86. Amendements agréés, 87. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 88. Amendé par les Communes, 278-80. Amendements agréés par le Sénat, 280. S. R., 297.

B s—*Suite.*

N^o 99.—*Société des missions de l'église Wesleyenne Méthodiste du Canada, incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 137. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 147. Rapporté avec divers amendements, 154. Amendements agréés, 155. Bill lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 155. Les Communes acquiescent aux amendements à l'exception du second, 241. Le Sénat n'insiste pas sur son second amendement, 241. S. R., 296.

N^o 100.—*Société Royale du Canada, Incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 136. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 147. Rapporté, lu 3e fois et passé, 154. S. R., 295.

N^o 101.—*Saint-Laurent entre Québec et Montréal—Approfondissement du chenal à navires :*

Reçu et lu 1re fois, 273. 41e règle suspendue, lu 2e et 3e fois et passé, 273. S. R., 297.

N^o 102.—*Steamers à passagers.—Cie Royale Canadienne, incorporation :*

Reçu et lu 1re fois, 148. 2e lecture remise, 150, 158. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 165. Rapporté avec divers amendements, 179. Amendements agréés, 179-80. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 183. Amendements agréés par les Communes, 199. S. R., 295.

N^o 103.—*Subsides :*

Reçu et lu 1re fois, 292. 41e règle suspendue. Lu 2e et 3e fois et passé. S. R., 298.

N^o 104.—*Télégraphes Rapides, Compagnie des—incorporation.*

Présenté par l'honorable M. Carvell et lu 1re fois, 85. Lu 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 165. Rapporté avec divers amendements, 160. Considération des amendements remise, 173, 180, 183. Considération des amendements, 183. Motion pour renvoyer le bill à un comité général, 189. Passée sur division, 186. En comité et amendé, 190. Amendements rapportés, 190. Considération des amendements, 195. Amendements agréés, 196. Bill lu 3e fois, passé et envoyé aux Communes, 196. Amendé par les Communes, 241. Amendements agréés par le Sénat, 246. S. R., 296.

N^o 105.—*Télégraphe sous-marin entre le Canada et l'Asie :*

Reçu et lu 1re fois, 214. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 225. En comité, rapporté, lu 3e fois et passé, 229. S. R., 296.

N^o 106.—*Terres dans Manitoba et le Nord-Ouest—Protection des personnes s'y établissant :*

Présenté par l'honorable M. Reesor et lu 1re fois, 105. 2e lecture remise, 117, 157, 180. Rayé des ordres du jour, 194.

BILLS—*Suite.*N° 107.—*Terres publiques fédérales—Amendement et refonte des lois.*

Reçu et lu 1re fois, 222. 2me lecture remise, 230. Débat. 2e lecture remise, 225. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 233. En comité, 236. Rapporté, comité demande permission de siéger de nouveau, 237. De nouveau et amendé, 243. Rapporté et amendements agréés, 244. Amendements proposés et rejetés, 248-9. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 249. Amendements agréés par les Communes, 269. S. R., 296.

N° 108.—*Université de la Saskatchewan :*

Reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des ordres permanents et des bills privés, 120. Rapporté du comité, 128. Considération du rapport remise, 135. Rapport adopté, 139. Bill amendé. Lu 3e fois, passé et renvoyé aux Communes, 139. Amendements agréés par les Communes, 148. S. R., 294.

BILLETS promissoires et lettres de change : (*Voir bill n° 14.*)

“ “ et lettres de change dans l'Île du Prince-Edouard.

BLAKEBY, A. H. : Rapport du système de lois réglant le travail dans le Massachussets, 31.

BOISSONS enivrantes : Pétition de l'archevêque de Québec au sujet des licences, 115.
Voir bill n° 17.)

BÔMES, Cie des bômes du Nord-Ouest : Pétition demandant un acte d'incorporation, 115, et autres ouvrages construits en eaux navigables en vertu d'actes provinciaux (*Voir bills nos 15 et 16.*)

BOTHWELL, comté de : Pétition demandant l'amélioration de la rivière Sydenham, 75.

BOTSFORD, L'hon. Amos Edward : Le greffier est autorisé à recevoir le renouvellement de la déclaration de qualification de propriété 53. Le Sénat est informé qu'il a souscrit sa déclaration, 68.

BOYD, L'hon. M. : Le greffier est autorisé à recevoir sa déclaration de qualification, 105. Rapport du greffier, 110.

BRANT, banque du comté de : Pétition demandant un acte d'incorporation 70. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 8.*)

BRANTFORD : Pétition demandant l'incorporation de la banque du comté de Brant, 70.

BRECKEN, M. Son nom est substitué à celui de M. Jenkins au comité de la bibliothèque, 67.

BREVETS : Amendement de l'acte de 1872. (*Voir bill n° 18.*)

BUREAUX de commerce :

De Montréal : Pétition demandant un acte sur la distribution des biens des insolubles, 48.

Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires des chemins de fer, 112.

- De Toronto : Pétition relative à la distribution des biens des insolubles, 53.
- De la Colombie-Britannique : Pétition relative à la distribution des biens des insolubles, 128.
- De la cité de Saint-Jean, N.-B. : Pétition demandant une loi relative à la faillite, 224.
- CABLE américain, britannique et continental. (*Voir* bill n° 19.)
- CAISSE des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne (*Voir* bill n° 20.)
- CAMP de Berthier de 1882. Soumission pour. (*Voir* adresse n° 7.)
- CANADIENNE BRITANNIQUE, Cie de prêt et de placement; liste des actionnaires, 114.
- CANAUX :
- Canal Murray. (*Voir* adresse n° 4.)
- Rapport du ministre des chemins de fer et canaux, 59.
- CARVELL, l'honorable M. : appelé à comparaître devant un comité des communes; permission accordée, 110. Est ajouté au comité des ch. de fer, télégraphes et havres, 49.
- CENTRALE, Banque, du Canada : (*Voir* à Banques n° 1)
- CERTIFICATS de capitaines et seconds de navires dans les eaux intérieures. (*Voir* bill n° 21.)
- CHEMINS DE FER :
- (*Voir* comités, n° 5.)
- Rapport du ministre des—, 59.
- Amendements de l'acte 1869, pour déclarer certains chemins de fer pour l'avantage du Canada. (*Voir* bill n° 22.)
- Paiement de subventions. (*Voir* bill n° 23.)
- N° 1.—Atlantique du Canada : Pétition demandant qu'il ne soit pas établi une cour de commissaires des chemins de fer, 128.
- N° 2.—De l'Atlantique et du Nord-Ouest :
- Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 75-6.
- Pétition de la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique demandant la permission de présenter une pétition demandant le droit d'affermir la ligne du dit chemin de fer, 175. Pétition, 183. Rapportée, 188. 51e règle suspendue, 189. (*Voir* bill n° 24.)
- N° 3.—Canadien du Pacifique : Contrat pour la fourniture des traverses, etc., 66.
- Pétition demandant qu'il lui soit permis de présenter une pétition, 175.
- Pétition, 183. Rapportée, 188. 51e règle suspendue, 189. (*Voir* bill nos 24 et 25.)
- N° 4.—Central d'Ontario : Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 90.

- N° 5.—Central de Québec : Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 100.
- N° 6.—Cie de fidéicommis et de construction de chemins de fer : Pétition demandant un acte d'incorporation, 69. Rapportée, 75. (*Voir bills n°s 26 et 27.*)
- N° 7.—D'Edmonton à la rivière de la Paix : Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 94.
- N° 8.—Du Grand Nord-Ouest : Pétition demandant un acte d'incorporation, 75. Rapportée, 107.
- N° 9.—Grand Oriental : Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 66. Rapportée, 75. (*Voir bill n° 28.*)
- N° 10.—Grand-Tronc : Extension de son traité de trafic avec la Cie du ch. de fer de la rive Nord. (*Voir bill n° 29.*)
- N° 11.—De houille et de ch. de fer de Cumberland : Pétition demandant un acte d'incorporation, 72. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 48.*)
- N° 12.—De Jonction et des Carrières de Napierville : Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 78. Rapportée, 84.
- N° 13.—De Jonction du Grand Occidental au lac Ontario : Pétition demandant du délai pour le commencement et l'achèvement de ses travaux, 57. Rapportée, 75. (*Voir bill n° 30.*)
- N° 14.—De Kingston et Pembroke : Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 62. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 31.*)
- N° 15.—Midland du Canada : Pétition contre le bill pour établir une cour de commissaires, 97.
- N° 16.—De la Montagne à Boie, de la Qu'Appelle et du Prince-Albert : Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 32.*)
- N° 17.—Montréal, Ottawa et Occidental (de Nominique) : Pétition demandant un changement de nom, 84. Rapportée, 94. (*Voir bill n° 33.*)
- N° 18.—Du Nord du Canada :
- Pétition demandant l'autorisation d'émettre des débetures perpétuelles ou des bons à terme, 48. Rapportée, 58. (*Voir bill n° 34.*)
- Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 88.
- Pétition contre le bill du ch. de fer de la vallée de la Credit, 100.
- N° 19.—Du Nord, Nord-Ouest et du Sault Ste-Marie. (*Du Nord et du Pacifique*) : Pétition demandant un changement de nom, 70. (*Voir bill n° 35.*)
- N° 20.—Du Nouveau-Brunswick : Pétition demandant le droit d'augmenter son capital, etc., 66. Rapportée, 107. (*Voir bill n° 36.*)

N° 21.—Ontario et Pacifique : Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 75. Rapportée, 94. (*Voir* bill n° 39.)

N° 22.—D'Ontario et de Québec :

Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 53. Rapportée. (*Voir* bill n° 37.)

Pétition de H. J. Hubertus, demandant d'être indemnisé, 128.

N° 23.—Du Pacifique et de la rivière à la Paix : Pétition demandant l'augmentation de son capital, etc., 62. Rapportée, 94. (*Voir* bill n° 38.)

N° 24.—De Peterborough et Marmora : Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires des chemins de fer, 66.

N° 25.—Et de pont de Saint-Jean. (*Voir* bill n° 40.)

N° 26.—Du Portage, Westbourne et du Nord-Ouest : Pétition demandant un changement de nom (du grand Nord-Ouest du Canada), 57. Rapportée, 94. (*Voir* bill n° 41.)

N° 27.—De la Souris aux Montagnes-Rocheuses, de Manitoba aux Montagnes-Rocheuses : Pétition demandant un changement de nom, 39. Rapportée, 107.

N° 28.—Toronto, Grey et Bruce : Pétition demandant qu'il ne soit pas établi de cour de commissaires, 70.

N° 29.—De transport maritime de Chignectou ; pétition demandant des amendements à son acte d'incorporation, 57. Rapportée, 75. (*Voir* bill n° 45.)

N° 30.—De la vallée de la Crédit. Pétition, 57. Rapportée, 75.

Pétition contre, 100. (*Voir* bill n° 45.)

Pétition de la Cie du ch. de fer Canadien du Pacifique demandant la permission de présenter une pétition demandant qu'elle ait le droit d'affermier la ligne du ch. de fer de la vallée de la Crédit, 175.

Pétition, 183. Rapportée, 188. 51e Règle suspendue, 189.

N° 31.—Et de vapeurs de Qu'Appelle, lac Long et Saskatchewan. Pétition demandant un acte d'incorporation, 75. Rapportée, 107. (*Voir* bill n° 47.)

N° 32.—Welland du Canada : Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 107.

N° 33.—De Winnipeg à la baie d'Hudson : Pétition demandant d'être fusionnée avec la Cie du ch. de fer et de transport de la vallée de la Nelson. Rapportée, 188°. 51e règle suspendue, 188. (*Voir* bill n° 44.)

N° 34. De Cobourg, Peterborough et Marmora : Pétition demandant que le bill pour établir une cour de commissaires ne devienne pas loi, 66.

CHATHAM, Pétition du conseil municipal de : au sujet de l'enlèvement de certaines obstructions de la rivière Thames, 53.

CHICOUTIMI : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 110.

CHIGNECTOU, Chemin de fer de transport maritime de : (*Voir* Chemins de fer, n° 29.)

CHOQUETTE, Jean A. : Rapport au comité recommandant qu'il soit nommé page, 45.
Rapport adopté, 51.

CIDRE : Pétition demandant que le cidre ne tombe pas sous le coup de l'acte de tempérance de 1878, 66.

COCKBURN, L'honorable James : Rapport comme commissaire chargé de compiler, examiner et classer les statuts, 31.

COLLÈGE Baptiste de Toronto : Pétition demandant l'admission en franchise des livres, 72.

COLLÈGE militaire de Kingston : Pétition contre l'autorisation de donner des certificats d'arpenteurs de la Puissance, 90, 119.

COLOMBIE-BRITANNIQUE :

Etat des dépenses du pénitencier, 98.

Bureau de commerce de la : Pétition que les biens des insolubles soient distribués d'une manière équitable, 128.

COMITÉS :

N° 1.—*Des privilèges.*

Nommé, 22.

N° 2.—*Mixte de la bibliothèque.*

Nommé, 41. Message aux Communes, 41. Réponse des Communes, 50. Message des Communes informant le Sénat que le nom de M. Brecken est substitué à celui de M. Jenkins, 67. 1er rapport et rapport du sous-comité, 122. Considération du rapport remise, 138, 139, 158, 173, 183, 209, 228, 244, 255. 2e rapport relativement à l'émission des livres, 248. 2e rapport adopté, 260. 1er rapport rayé des ordres du jour, 260.

N° 3.—*Mixte des impressions.*

Nommé, 41. Message aux Communes, 41. Message des Communes avec les noms des membres devant former partie du comité, 50. 1er rapport, réduction du quorum, 59. Adopté, 59. 2e rapport sur certains documents, 63. 2e rapport adopté, 71. 3e rapport sur les comptes d'impressions, etc., 100. Adopté, 117. 4e rapport sur certains documents, 107. Adopté, 117. 5e rapport sur divers documents, 131. 5e rapport adopté, 142. 6e rapport sur l'impression de certains documents, 170. 6e rapport adopté, 180. 7e rapport, 251. 8e rapport, 267. 7e rapport adopté, 257. 8e rapport, 276.

N° 4.—*Des banques et du commerce :*

Nommé, 41. 1er rapport recommandant la réduction du quorum présenté et adopté, 46. Adopté, 46.

N° 5.—*Des chemins de fer, télégraphes et hautes :*

Nommé, 41. 1er rapport recommandant la réduction du quorum présenté et adopté, 46. Les honorables MM. Carvell et McClellan ajoutés au comité, 49.

N^o 6.—*Des comptes contingents :*

Nommé, 42. 1er rapport recommandant que Peter Miller soit nommé greffier du journal anglais ; que Frank Philipps reçoive son congé ; que Jean A. Choquette, Robert Graburn, Gerald Fitzgerald et Alphonse Duhamel soient nommés pages, et que le quorum soit réduit à neuf membres, 43, 44. L'honorable M. Pelletier est ajouté au comité, 50. 1er rapport adopté, 50. 2e rapport accordant \$200 d'augmentation à M. R. W. Stephen, 91. Considération du 2e rapport remise, 96. 2e rapport renvoyé au comité, 117. 3e rapport, 274. 3e rapport adopté, 281.

N^o 7.—*Des bills privés :*

Nommé, 41-2. 1er rapport recommandant la réduction du quorum, 45. Adopté, 45. 2e rapport recommandant la prolongation du délai pour la présentation des pétitions, 45. 2e rapport adopté, 45. 3e rapport sur les pétitions suivantes : de la Cie du havre de Grafton, de la Banque centrale du Canada, de la Farmers Bank of Rustico, de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, de la Banque Union de l'Île du Prince-Edouard, de Wm Darling, administrateur du fonds temporel de l'église presbytérienne, de Peter Nicholson, 48. 4e rapport recommandant la prolongation du temps fixé pour la présentation de bills privés, présenté et adopté, 48-9. 5e rapport sur les pétitions de la Cie du chemin de fer du Nord, de la Cie d'assurance du Manitoba et du Nord-Ouest contre l'incendie, du Crédit Foncier Franco-Canadien, de la Cie du Pont de Niagara, de la Cie d'assurance la Couronne du Canada, de l'Université de la Saskatchewan, des Rév. Pères Oblats du Nord-Ouest, 58. 6e rapport recommandant une extension du temps fixé pour la présentation des pétitions et des bills privés au Sénat, 58. 6e rapport adopté, 59. 7e rapport sur la pétition de la Cie du chemin de fer d'Ontario et Québec et de la Cie de télégraphe Atlantique-Pacifique et de la rivière La Paix, 66. 8e rapport sur les pétitions de Rathbun and Sons, de la Cie de chemin de fer de Jonction du Grand-Occidental au lac Ontario, de la Cie de transport maritime de Chignectou, de la Cie de chemin de fer de la Vallée de la Crédit, de la Cie du chemin de fer Grand-Oriental, de la Cie canadienne de crédit et de construction de chemins de fer, de la Cie d'améliorations de la rivière à La Pluie, de la Cie de quais, de barrages et d'amélioration des Quinze, de la Cie d'assurance La Fédérale, de la Cie de chemin de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest, des syndics du fonds de secours des veuves et des orphelins des ministres de l'église presbytérienne, des syndics du fonds de secours des veuves et des orphelins de l'église presbytérienne des provinces maritimes, de la Cie de ponts et de manufactures du Saint-Laurent, de la banque du Nord-Ouest (Banque britannique canadienne), de la Cie des phosphates et minière du Canada, et des pétitions de la Société Royale du Canada et de la Cie canadienne de téléphones rapide et 51e règle suspendue, 75. 9e rapport recommandant l'extension du temps fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, 76. Rapport adopté, 76. Dixième rapport sur les pétitions suivantes : De la Banque de Londres et du Canada, de la Banque du comté de Brant, de la Cie de chemin de fer et houillères de Cumberland, de la Cie de jonction de chemin de fer de Napierville, de l'association des Granges, de la compagnie des poudres de l'Acadie, de la société des missions méthodistes wesleyennes, de la Cie de chemin de fer de la Montagne à bois, du lac Long et de la Qu'Appelle, de la Cie de chemin de fer de Kingston à Pembroke, de la Cie d'assurance la Citoyenne. 84, 11e rapport sur les

COMITÉS—*Suite.*

pétitions suivantes : de la Cie du chemin de fer du Pacifique et de la rivière à la Paix, de la Cie du chemin de fer d'Edmonton à la rivière à la Paix, de l'association loyale orangiste, de la Cie de chemin de fer d'Ontario et de Pacifique, de la Cie Royale canadienne de steamers à passagers, de la Cie du chemin de fer du Portage de Westbourne et du Nord-Ouest, de la Cie du chemin de fer Montréal, Ottawa, Occidental (chemin de fer de Nominigüe), de la Cie Davis et Lawrence, 94. 12^e rapport sur les pétitions des Cies suivantes : du chemin de fer de Souris et des Montagnes-Rocheuses, d'éclairage électrique, chemin de fer du Nouveau-Brunswick, du grand chemin de fer du Nord-Ouest, des bateaux et de chemins de fer de la Qu'Appelle, du lac Long et de la Saskatchewan, d'éclairage électrique, 107. 13^e rapport sur les pétitions de la Cie de placement de Londres et d'Ontario, et de la Cie du chemin de fer du Nord, du Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie, 123. 14^e rapport sur le bill du conseil d'administration du fonds de construction d'églises et de presbytères, 145. Rapport adopté, 145. 16^e rapport sur le bill incorporant le chemin de fer de Québec à la Baie de James, 178. 15^e rapport sur la pétition du chemin de fer canadien du Pacifique, recommandant la suspension de la 49^e règle, 178-9. 17^e rapport sur le bill de la Cie du chemin de fer et des steamers de Winnipeg à la Baie d'Hudson, et recommandant la suspension de la 51^e règle, 187. 18^e rapport sur la pétition de la Cie du chemin de fer du Pacifique et recommandant la suspension de la 51^e règle, 188. 19^e rapport sur le bill de la Cie du Grand-Tronc, 210. 20^e rapport sur le bill relatif à la Cie du câble américain, britannique et continental (à responsabilité limitée), recommande la suspension de la 51^e règle, 231-2. Rapport recommandant l'amendement de la 49^e et la 50^e règles, 247. Considération du rapport remise, 258. Considération du rapport et rapport retiré, 271.

N^o 8.—*Des débats et délibérations :*

Nommé, 42. 1^{er} rapport recommandant la réduction du quorum présenté et adopté, 46. L'honorable M. Haythorne ajouté au comité, 50. 2^e rapport recommandant que l'index soit fait par M. Campbell, 90-1. 2^e rapport adopté, 96. 3^e rapport sur la soumission de M. Holland, 215. 3^e rapport adopté, 225.

N^o 9.—*Pour examiner le bill de divorce de Nicholson :*

Nommé et bill renvoyé, 81. 1^{er} rapport demandant l'autorisation d'employer un sténographe, 85. Adopté, 88. Pétition de Rosetta Nicholson renvoyée au comité, 95. 2^e rapport recommandant que Peter Nicholson paye les frais de défense de sa femme, et lui paye ses frais de séjour à Ottawa, 98. 2^e rapport adopté, 105. 3^e rapport recommandant que le pétitionnaire paye les dépenses des témoins et recommandant que le bill ne soit pas passé, 163. Rapport adopté, 173.

N^o 10.—*Pour examiner le bill pourvoyant à la punition de la séduction :*

Nommé et bill référé, 157. Rapport, 176. Rapport adopté, 181.

N^o 11.—*Pour examiner le bill relatif à certaines offenses contre l'Etat :*

Nommé et bill référé, 176.

COMMERCE : (Voir à comités, n^o 4.)

COMMERCE, Banque Canadienne du : Liste des actionnaires, 73.

- COMMISSAIRES du havre de Québec. (*Voir* bill n° 49.)
- COMMUNES : L'Orateur annonce son élection au gouverneur général.
- COMPTES et pièces justificatives du greffier du Sénat, 46.
- CONFÉRENCE internationale aux Etats-Unis pour établir un méridien unique.
(*Voir* adresse n° 3.)
- CONTRATS pour la fourniture de traverses, de boulons, d'écrous et de carvelles, etc.
pour le chemin de fer Canadien du Pacifique, 66.
- CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, Cie de crédit et de : Pétition demandant un acte
d'incorporation.
- CONTINUATION de certains actes. (*Voir* bill n° 50.)
- CORMIER, L'honorable Charles : Le greffier annonce qu'il a signé sa déclaration de
qualification, 73. Déclaration jugée suffisante, 73.
- COUR DE COMMISSAIRES DE CHEMINS DE FER :
- Pétition en faveur de l'établissement, 45, 66, 120.
- Pétition contre, 65, 70, 88, 90, 97, 100, 107, 112, 128.
- COURONNE—assurance de la—(*Voir* assurances, n° 5.)
- CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN : Pétition demandant un amendement à son
acte d'incorporation, 53. Rapportée, 58. (*Voir* bill n° 51.)
- CREDIT, vallée de la : (*Voir* ch. de fer n° 30.)
- CRÉDIT, Cie de construction et de crédit de ch. de fer : (*Voir* construction.)
- CREIGHTON, James George Aylwin : Président informe la Chambre qu'il est nommé
maître de chancellerie, 15. Commission, 17.
- CRUAUTÉ ENVERS LES ANIMAUX : Modification de la loi. (*Voir* bill n° 52.)
- CULTIVATEURS, banque des—de Rustico : Pétition demandant le renouvellement de
sa charte, 59. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 9.)
- CUMBERLAND, Cie de houille et de chemin de fer de— : (*Voir* chemin de fer, n° 48.)
- D**AVIS ET LAWRENCE, Cie— : Pétition demandant un acte d'incorporation, 84.
Rapportée et 51e règle suspendue, 94. (*Voir* bill n° 53.)
- DÉBATS ET DÉLIBÉRATIONS : (*Voir* comités, n° 8.)
- DEBLOIS, l'honorable Pierre Antoine : Le président annonce qu'il est appelé au Sénat,
36. Présente son bref, 40. Prête serment, 41.
- DÉCLARATION DE QUALIFICATION : Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration de
qualification de certains sénateurs, 53. Présente la liste de ceux qui
ont signé, 54. Listes additionnelles, 85, 86, 110.
- DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR : Amendement de l'acte. (*Voir* bill n° 54.)
- DÉPOSITIONS des témoins dans les cours criminelles. (*Voir* bill n° 55.)

DESERONTO, Rathbun et fils, de : (*Voir* Rathbun.)

DICKEY, l'honorable M. : Le greffier informe la Chambre qu'il a signé sa déclaration de qualification, 85, 86.

DICKSON, l'honorable M. : Le greffier informe le Sénat qu'il a signé sa déclaration de qualification, 85, 86.

DIMANCHE : Pétition demandant que l'on empêche la profanation du Dimanche par les compagnies de chemins de fer, 120.

DISCOURS DU TRÔNE, 28. Prise en considération et adresse en réponse, 31, 33. Débat remis, 33. Nouveau débat, 34. Adresse adoptée, 36.

DIVISIONS DANS LE SÉNAT : Sur le bill concernant les banques et le commerce de banque, 155. Sur le bill pour étendre les dispositions de l'acte concernant les offenses contre la personne, 192, 193. Sur le bill pour autoriser la compagnie du Grand Tronc à étendre à 50 ans son traité de trafic avec la compagnie de chemin de fer de la rive Nord, 229, 242, 243. Sur le bill incorporant la compagnie des télégraphes rapides, 189. Sur le bill relatif aux liqueurs enivrantes, 291.

DIVORCE :

(*Voir* Nicholson.)

(*Voir* bill n° 56.)

DOUANES : (*Voir* bills n°s 57 et 58.)

DROITS de douane. Pétitions demandant des exemptions (*Voir* aux mots, Bibliothèques publiques. Ecritures saintes.) (*Voir* bills n°s 57 et 58.)

DRESDEN, O : Pétition demandant l'amélioration de la rivière Sydenham, 75.

DUHAMEL, Alphonse : Rapport du comité le nommant page, 45. Rapport adopté, 51.

ECHANGE du Canada, banque d' : Liste des actionnaires, 55.

ECLAIRAGE électrique, Cie canadienne d' : Pétition, 75. Rapportée, 107. (*Voir* bill n° 59.)

ECOLE de science pratique. Pétition demandant qu'on n'accorde pas aux gradués du collège royal militaire de Kingston le droit de pratiquer comme arpenteurs de la Puissance, 119.

ECRITURES-SAINTES, Pétition demandant l'abolition des droits sur les : (*Voir* Sociétés bibliques.)

EDMONTON, Cie de ch. de fer d'—à la rivière de la Paix. (*Voir* Ch. de fer, n° 7.)

EGLISE Presbytérienne du Canada. (*Voir* Presbytérienne.)

ELECTION populaire des membres du Sénat. Débat, 270.

ELECTIONS fédérales. (*Voir* bill n° 60.)

ELECTRIQUE :

Cie—, de Faure : Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapporté, 107.

Cie d'éclairage—, Canadienne. Pétition demandant un acte pour protéger ses ouvrages, 75. Rapporté, 107. (*Voir* bill n° 59.)

EMPRUNT de certains deniers pour le service public. (*Voir* bill n° 61.)

ESSEX : Pétition demandant l'établissement d'une cour de commissaires, 120.

ETATS :

De la distribution des Statuts, 54.

Des dépenses du pénitencier de la Colombie-Britannique.

Des baptêmes, mariages et sépultures, Iberville, 60, Beauharnois, 60, Saguenay, 60, Montmagny, 73, Québec, 98, Gaspé, 114, Trois-Rivières, 114, Terrebonne, 138, Arthabaska, 151, Joliette, 155, Kamouraska, 168, Saint-François, 168, Chicoutimi, 110.

F ABRE, L'hon. Hector, remplacé par l'honorable M. DeBlois, 36.

FALLITE. Pétition du bureau de commerce de la cité de Saint-Jean, N.-B., demandant qu'il soit passé une loi relative à la—, 224.

FAURE, Cie électrique de : Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 107.

FARMERS Bank of Rustico. (*Voir* banques n° 2.)

FÉDÉRALE, assurance sur la vie. (*Voir* assurance n° 6.)

FEMMES, suffrages des : Pétition de l'association canadienne du suffrage des femmes, 203.

FER en grueuse. (*Voir* bill n° 62.)

FITZGERALD, Gerald : Rapport du comité le nommant page, 45. Rapport adopté, 51.

FLETCHER, Lt.-Col. John, ex-député adjudant général : Pétition demandant une reconsidération de son cas, 83.

FONDS de construction d'églises et de presbytères de l'église presbytérienne. (*Voir* bill n° 63.)

FRANCHISE : Pétition demandant l'admission en franchise de certains livres. *Voir* bibliothèques publiques, Ecritures-Saintes.)

FRANCO-CANADIEN. (*Voir* Crédit Foncier.)

FRAUDE dans les contrats publics. (*Voir* bill n° 64.)

G ASPÉ : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 114.

Pétitions demandant un havre de refuge à la rivière Grand-Papas, 57, 136.

GAUTHIER, Jean-Baptiste—de Sorel, vétéran de 1812-15 : Demandant une augmentation de pension, 43.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL : Informe le Sénat que le député gouverneur se rendra au Sénat, 23. Informe le Sénat qu'il viendra ouvrir le parlement, 23. Vient au Sénat, 25. L'Orateur des Communes lui annonce son élection, 26. Discours du trône, 26. Réponse au discours, 31-33. Message de Son Excellence transmettant la dépêche en réponse à l'adresse relative à l'état des affaires en Irlande, 33.

DÉPUTÉ— : Le Sénat est informé qu'il viendra ouvrir la Session, 23. Vient au Sénat, 23. Les Communes sont informées qu'elles doivent élire un Orateur, 23. Adresse à l'occasion de son départ. Message des Communes, 288. Adresse, 289. Le Sénat acquiesce l'adresse, 290. Réponse, 292-3. Vient au Sénat pour sanctionner les bills et proroger le parlement, 294.

GRABURN, Robert : Rapport du comité le nommant page, 45. Rapport adopté, 51.

GRAFTON, Cie du havre de : Pétition demandant à changer de nom, etc., 38. Rapportée, 48.

GRAND NORD-OUEST, Cie de ch. de fer du : (*Voir ch. de fer n° 8.*)

GRANDIN, le Très rév. Vital—évêque de St-Albert : Pétition demandant l'incorporation des révérends Pères Oblats de Marie Immaculée, 48. Rapporté, 58. (*Voir bill n° 85.*)

GRAND ORIENTAL : (*Voir ch. de fer, n° 9.*)

GRAND PABOS : Pétition demandant que la rivière du Grand Pabos soit fait un havre de refuge, 57, 186.

GRANGE TRUST : Cie incorporée par lettres patentes, demandant un acte d'incorporation fédéral, 57. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 65.*)

GREFFIER du Sénat nommé par commission, 13. Est nommé commissaire pour assermenter les membres, 17. Présente ses comptes et pièces justificatives, 46. Présente son certificat énonçant que Peter Nicholson a payé l'honoraire de deux cents piastres, 38. Est autorisé à recevoir la déclaration de qualification des honorables MM. Botsford, Lewin et Reesor, 53. Rapport de leur déclaration, 68. L'ancien greffier M. Robert LeMoine, nommé officier honoraire, 278.

GUELPH, Bibliothèque publique de : Pétition demandant l'admission en franchise de livres pour bibliothèques publiques, 72.

Corporation de : Pétition sur le même sujet, 82.

HALIFAX :

Banque des Marchands de : Liste des actionnaires, 55.

Cie de banque de : Liste des actionnaires, 59.

A. Keith et autres. Pétition demandant l'amendement de l'acte de tempérance, 66.

Banque Union d' : Liste des actionnaires, 59.

Pétition relative à la caisse des orphelins et des veuves des ministres presbytériens, 65. Rapportée, 76. (*Voir* bill n° 20.)

HAMILTON, Ont. : Pétition demandant l'incorporation de la banque du Comté de Brant, 70.

Banque de : Liste des actionnaires, 85.

HASTINGS, comté de : Pétition demandant l'établissement d'une cour de commissaires, 66.

HAUTE COUR de justice d'Ontario. (*Voir* bill n° 66.)

HAVRES :

De Graffton, Cie du : Pétition demandant à changer de nom, etc., 35. Rapportée, 48. (*Voir* n° 67.)

De Pictou. (*Voir* bill n° 68.)

De refuge. (*Voir* Pabos.)

HAYTHORNE, L'honorable M., est appelé à comparaître devant un comité de la Chambre des Communes, 109. Permission accordée, 110. Est ajouté au comité des débats et délibérations, 50.

HOCHELAGA, banque de liste, des actionnaires, 29.

HOWLAN, L'hon. M., est appelé à comparaître devant un comité des commissaires, 109. Permission accordée, 110.

HUBERTUS. H. J. : Pétition demandant qu'il soit indemnisé pour les services qu'il a rendus comme promoteur du chemin de fer d'Ontario et Québec, 128.

IBERVILLE. Etat des baptêmes et sépultures, 60.

ILE DU PRINCE-EDOUARD :

Banque d'Union de—, Deux pétitions relatives à sa fusion avec la banque de la Nouvelle-Ecosse, 43. Rapportée, 48.

Branche auxiliaire de la société biblique et étrangère. Pétition demandant l'abolition des droits de douane sur les écritures saintes, 62.

Banque de Rustico. (*Voir* Rustico.)

IMMIGRATION de la Grande-Bretagne et d'Irlande : L'honorable M. Power attire l'attention de la Chambre sur cette question, 278.

IMPORTATION en franchise de certains ouvrages :

Des saintes écritures : (*Voir* Sociétés bibliques.)

 D'ouvrages scientifiques : (*Voir* bibliothèque publiques.)

IMPRESSION. (*Voir* à comités n° 3.)

IMPRIMEUR de la Reine. Etat de la distribution des statuts, 54.

INSOLVABLES. Pétition demandant la passation d'une loi pour la meilleure distribution des biens des—

- Du bureau de commerce de Toronto, 53.
- “ “ Montréal, 48.
- “ “ de la Colombie-britannique, 128.
- INSPECTION générale. Modification de l'acte de 1874. (*Voir* bill n° 69.)
- INTERCOLONIAL. L'honorable M. Power, attire l'attention sur la nécessité d'avoir une ligne indépendante du Grand Tronc pour relier le chemin de fer Intercolonial avec Montréal et autres endroits situés à l'ouest, 256.
- INTERPRÉTATION : Amendement de l'acte. (*Voir* bill n° 70.)
- IRLANDE : Réponse à l'adresse à la Reine de l'année dernière relativement à l'état des affaires en—, 33.
- J**OLIETTE, Q. : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 155.
- JUGES de certaines cours provinciales. Traitements et allocations. (*Voir* bill n° 71.)
- JUGES des cours de comté dans la province d'Ontario. (*Voir* bill n° 72.)
- K**AMOURASKA : district de—, Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 163.
- K**INGSTON :
- Cie de chemin de fer de—, et Pembroke. (*Voir* chemin de fer n° 14.)
- Pétition du collège de McGill demandant qu'il ne soit pas permis au collège militaire d'accorder des certificats d'arpenteurs de la Puissance, 90.
- L**JAGER Beer : Pétition demandant que le lager beer soit exempté de l'action de l'acte de tempérance de 1878, 66.
- LANGEVIN, Edouard-Joseph : Nommé greffier par-commission, 13. Prête serment devant le président, 14. Président informe la Chambre que M. Langevin est nommé maître en chancellerie, 15. Président informe la Chambre qu'il est nommé commissaire pour assermenter les membres, 17. Commission, 18.
- LAPRAIRIE : Pétition du maire de—contre le projet Shearer pour la construction d'un pont, 119.
- LAWRENCE : Cie Davis et Lawrence. (*Voir* Davis)
- LETTRES de change et billets promissoires dans l'île du Prince-Edouard. (*Voir* bill n° 73.)
- LE MOINE, M. Robert : Ancien greffier, est nommé officier honoraire du Sénat, 278.
- LEWIN, L'hon. James D. : Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration de qualification de propriété, 53. Le Sénat est informé qu'il a signé sa déclaration, 68.

LISTE DES ACTIONNAIRES DES BANQUES :

Nationale, 36.
 des Townships de l'Est, 46.
 de Pictou, 46.
 de Montréal, 51.
 Ville-Marie, 55.
 d'Echange du Canada, 55.
 Impériale du Canada, 55.
 de l'Ouest, 192.
 des Marchands d'Halifax, 55.
 de Saint-Jean, 55.
 de Yarmouth, 55.
 de Toronto, 55.
 Maritime, 56.
 Molson, 59.
 Union de Halifax, 59.
 Hochelaga, 29.
 De Saint-Hyacinthe, 59.
 d'Ottawa, 59.
 de Hamilton, 85.
 Cie de banque de Halifax, 59.
 du Nouveau-Brunswick, 64.
 de la Puissance, 98.
 de l'Amérique-Britannique du Nord, 64.
 Canadienne du Commerce, 73.
 de Québec, 29.

LISTE des actionnaires de la compagnie de prêt et de placement canadienne britannique, 114.

LISTE des sénateurs qui ont signé leur déclaration de qualification, 54. Rapports constatant que d'autres sénateurs ont signé, 85-6, 110.

LIVRES :

Pétitions demandant l'abolition ou la réduction du droit sur les—, 43, 73.
 Pétitions pour l'admission en franchise de livres importés pour les bibliothèques publiques, 72, 83.

LONDON : Banque de London du Canada. (*Voir banques n° 7*).

LONDRES :

Compagnie de placement de— et d'Ontario, pétition, 62.

Compagnie royale canadienne de steamers à passagers. Pétition, 62. Rapporté, 94. (*Voir bill n° 102*.)

Pétition demandant un acte d'incorporation.

LONGUEUIL, P.Q. : Pétitions en faveur de l'incorporation de la compagnie de pont et manufacturière du Saint-Laurent, 120.

LOTTÉRIES. (*Voir bill n° 74*).

- MACLEAN** : Le Rév. J., évêque de Saskatchewan. Pétition demandant un acte d'incorporation pour l'Université de Saskatchewan, 43. Rapportée, 58. (*Voir* bill n° 108.)
- MAITRES en chancellerie.** (*Voir* Langevin, Adamson).
- MAITRE de havre de Trois-Rivières.** (*Voir* bill n° 75).
- MANITOBA :**
- Assurance contre le feu de— et du Nord-Ouest. (*Voir* assurances, n° 4).
- MARCHANDS, Banque des— de Halifax.** Liste des actionnaires, 55.
- MARITIME :** Banque maritime. Liste des actionnaires, 56.
- MASSACHUSETTS :** Rapport de M. A. Blakeby des lois réglant le travail dans les ateliers du—, 31.
- MASSON :** L'honorable Louis R. Le président informe la Chambre qu'il est appelé au Sénat, 20. Commission, 20. Prête serment, 21.
- MCLEAN, NEIL :** Paiement d'un an de salaire recommandé par le comité des contingents, 275. Rapport adopté, 281.
- MCCLELAN :** L'honorable M. est ajouté au comité des chemins de fer, télégraphes et havres, 49.
- MCGILL :** Université—de Montréal. Pétition demandant l'abolition des droits d'importation sur les livres, 43.
- Pétition qu'il ne soit pas donné permission au collège militaire de Kingston d'accorder aux gradués des certificats d'arpenteurs, 90.
- MCLEOD :** Malcolm, d'Ottawa. Pétition demandant une indemnité pour services rendus, 53.
- MÉRIDIEN UNIQUE :** Documents se rattachant à la représentation du Canada à la conférence internationale aux Etats-Unis. (*Voir* adresse n° 3.)
- L'honorable M. Allan attire l'attention de la Chambre sur ce sujet.
- MESSAGE :**
- De Son Excellence—*
- Transmettant copie de la dépêche relative à l'adresse au sujet des affaires d'Irlande. Remerciant le Sénat de son adresse en réponse au discours du trône, 60.
- Du Sénat—*
- Informant les Communes de la nomination du comité de la bibliothèque, 41.
- Informant les Communes de la nomination du comité des impressions, 41.
- Message des Communes—*
- Communiquant les noms des membres des Communes devant faire partie du comité de la bibliothèque, 50.
- Communiquant les noms des membres devant former partie du comité des impressions, 50.
- Informant le Sénat que le nom de M. Brecken est substitué à celui de M. Jenkins sur le comité de la bibliothèque, 67.

MESSAGE—Suite.

Demandant que le Sénat permette aux honorables MM. Carvell, Haythorne et Howlan de comparaître devant un de leurs comités, 109. Permission accordée, 110.

Demandant que le Sénat acquiesce à l'adresse à Son Excellence le gouverneur général, 288.

Le Sénat acquiesce à l'adresse, 290.

METHODIST Wesleyenne, société des missions. (Voir sociétés n° 2.)

MILICE et défense. (Voir bill n° 76.)

MILLER, Peter: Rapport du comité le nommant greffier des journaux anglais, 45. Rapport adopté, 51.

MINES. (Voir terrains miniers.)

MINÈRE Cie, de phosphate et, de la Puissance: Pétition demandant un acte d'incorporation.

MOLSON-Banque: Liste des actionnaires, 59.

MONTAGNE À BOIS: Chemin de fer de la Montagne à Bois de la Qu'Appelle et de Prince-Albert. (Voir chemins de fer, n° 16.)

MONTAGNES ROCHEUSES: Chemin de fer de la Souris (du Manitoba) aux montagnes Rocheuses. (Voir Ch. de fer, n° 27.)

MONTMAGNY: Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 73.

MONTRAL:

Société biblique, branche auxiliaire de: Pétition demandant l'abolition des droits de douane sur les Ecritures-Saintes, 43.

Université McGill. Pétition demandant l'abolition des droits d'importation sur les livres, 43.

Bureau de Commerce de: Pétition demandant une loi sur la distribution des biens des insolubles, 48.

Pétition contre l'établissement d'une cour de commissaires, 112.

Banque de: Liste des actionnaires, 51.

Cie des Phosphates et Mines de la Puissance. (Voir Phosphate.)

MURRAY, Canal. Voir Adresse n° 4.)

NAPIERVILLE, Ch. de fer de Jonction et des Carrières de: (Voir Ch. de fer n° 12.)

NATIONALE, Cie d'assurance: Pétition demandant à être autorisée à renoncer à sa charte, 43. Rapportée.

Banque. Liste des actionnaires, 36.

NATURALISATION des étrangers dans Manitoba. (*Voir* bill n° 77.)

NEW-YORK : Pétition demandant l'incorporation de la Cie des phosphates et minière de la Puissance, 57.

NIAGARA, Pont des passagers et chemins de fer : Pétition demandant un acte d'incorporation, 53. Rapportée, 58.

NICHOLSON, Peter. Pétitionnaire pour un bill de divorce. Certificat déclarant qu'il a payé l'honoraire de deux cents piastres, 38. Avis d'un bill de divorce et signification de l'avis présentés, 44. Pétition lue et reçue, 44. Rapportée, 48. (*Voir* bill n° 56.)

Rosetta : Pétition demandant qu'ordre soit donné à son mari de lui fournir les moyens de se défendre, 94. Pétition reçue et lue, 95. Pétition renvoyée au comité, 95.

NOMININGUE, chemin de fer de : (*Voir* chemins de fer, n° 17.)

NORD, ch. du Nord du Canada : (*Voir* ch. de fer n° 18.)

NORD, ch. de fer du Nord et de jonction du Pacifique (du Nord, Nord-Ouest et du Sault Sainte-Marie). (*Voir* ch. de fer, n° 19.)

NORD-OUEST :

Assurance de Manitoba et du— : (*Voir* assurance, n° 4.)

Pétition de Malcolm McLeod demandant une indemnité pour des services rendus au Nord-Ouest.

Banque du—. (*Voir* banques, n° 5.)

Ch. de fer de l'Atlantique et du Nord-Ouest. (*Voir* ch. de fer, n° 2.)

Cie des bômes du—demandant un acte d'incorporation, 15.

NOUVEAU-BRUNSWICK :

Ch. de fer du— : (*Voir* ch. de fer, n° 20.)

Liste des actionnaires de la banque du Nouveau-Brunswick, 64.

Société pour la protection des animaux. Pétition, 131.

Ch. de fer du Nouveau-Brunswick et du Canada : Pétition relative à son louage. (*Voir* ch. de fer, n° 20.)

NOUVELLE-ECOSSE :

Banque de la— : Pétition demandant qu'il soit passé un acte pour fusionner la dite banque avec la banque d'Union de l'Île du P.-E., 43. Pétition sur le même sujet de la banque d'Union de l'Île du P.-E., 43. Pétitions rapportées, 48. (*Voir* bill n° 12.)

Société biblique britannique et étrangère, pétition, 70.

- O**BLATS, Rév-PÈRES—de Marie Immaculée du Nord-Ouest: Pétition demandant un acte d'incorporation, 48. Rapportée, 58. (*Voir* bill n° 85.)
- O'DONOHUE, John, L'hon: Le président informe la Chambre qu'il est appelé au Sénat, 20. Commission, 25. Il prête serment, 25.
- OFFENSES contre l'Etat. (*Voir* bill n° 78.)
- OFFENSES contre la personne. (*Voir* bill n° 79.)
- ONTARIO :**
- Ontario et Québec, chemin de fer. (*Voir* chemin de fer n° 22.)
- Cie de placement de Londres et d'Ontario. Pétition, 62. Rapportée, 123. (*Voir* bill n° 86.)
- ORANGISTE, association loyale—de l'Amérique britannique. Pétition du grand maître demandant un acte d'incorporation, 84. Rapporté, 94.
- OTTAWA :**
- Banque de—Liste des actionnaires, 59.
- Branche de la société biblique britannique et étrangère. Pétition demandant l'abolition des droits de douane sur les saintes écritures, 83.
- Malcolm McLeod. Pétition, 53.
- De la société Métropolitaine pour protection des animaux, 152.
- Pétition de la Cie des phosphate et minière de la Puissance. (*Voir* phosphates.)
- OUVERTURE DU PARLEMENT :**
- Sénat est informé que le juge en chef viendra ouvrir la session comme député gouverneur, 22.
- Le Sénat est informé que son Excellence viendra ouvrir la session, 23.
- P**ABOS, comté de Gaspé. Pétitions demandant que l'entrée de la rivière Grand-Pabos soit fait un havre de refuge, 57, 186.
- PACIFIQUE, chemin de fer du Pacifique et de la rivière à la Paix. (*Voir* chemin de fer n° 23.)
- Chemin de fer Canadien du Pacifique. (*Voir* chemin de fer n° 3.)
- PAIX, chemin de fer du Pacifique et de la rivière à la—(*Voir* chemin de fer n° 23.)
- PARKDALE, village, Ont: Pétition demandant certaines mesures pour protéger la vie et la propriété sur la traverse du chemin de fer de la rue Queen, Toronto, 130.
- PARLEMENT :**
- 1er jour de la session, 14.

Proclamations, 3 à 12.

Communication annonçant la prorogation, 282.

PÉAGES SUR GLISSOIRES POUR LA DESCENTE DES BOIS : (Voir bill n° 80.)

PÊCHE PAR LES NAVIRES ÉTRANGERS : Extension à la Colombie britannique. (Voir bill n° 81.)

PÊCHERIES : Modification de l'acte.—(Voir bill n° 82.)

PELLETIER, l'hon. M : Est ajouté au comité des comptes contingents, 50.

PEMBROKE, Cie de chemin de fer de Kingston à Pembroke : (Voir chemins de fer n° 14.)

PÉNITENCIERS : Amendement et refonte de l'acte de 1876.—(Voir bill n° 83.)

“ Amendement et refonte de la législation relative aux.—(Voir bill n° 84.)

Rapport du ministre de la justice sur les—, 95.

Pénitencier de la Colombie Britannique, Etat des dépenses, 98.

PENSION DE RETRAITE : Liste des—, 54.

PÈRES OBLATS DE MARIE-IMMACULÉE DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST : (Voir Oblats.)

PERTH :—Pétition de la société auxiliaire biblique et étrangère, 53.

PHILIPPS, Frank :—Reçoit son congé et ses frais de voyage payés, 45.

PHOSPHATE, Compagnie de— et minière de la Puissance :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 57. Rapporté, 75, 76. (Voir bill n° 87.)

PICTOU, Banque de— :—Liste des actionnaires, 46.

Pétition de la branche auxiliaire de— de la société biblique britannique et étrangère, 128.

PLACEMENT, Compagnie de— de Londres et d'Ontario : (Voir bill n° 86.)

PLUIE, Rivière à la Pluie. (Voir A la Pluie.)

PLUMB, L'honorable Josiah Burr :—Le président informe la Chambre qu'il est appelé au Sénat, 20. Commission, 21. Prête serment, 22.

PONT sur la rivière Niagara :—Pétition demandant un acte d'incorporation pour un pont de voiture et de chemin de fer, 53. Rapportée, 58.

Compagnie de—et de manufacture du Saint-Laurent :—Pétition pour un acte d'incorporation, 70.

Sur le Saint-Laurent d'après le projet Shearer :—Pétition contre, 119.

POSTES :—

Service postal entre le Canada et le Royaume-Uni. (Voir adresse n° 1.)

Rapport du maître général des—, 71.

Pétition au sujet du bureau de poste de Winnipeg, 160.

Amendement de l'acte de 1875. (Voir bill n° 88).

PORTAGE, Westbourne et du Nord-Ouest, Chemin de fer—: (Voir chemins de fer, n° 5).

POUDRES, Cie des poudres d'Acadie. Pétition demandant un acte d'incorporation, 58. Rapportée, 84. (Voir bill n° 89.)

PRESBYTÉRIENS, Veuves et orphelins de ministres—, Pétition des administrateurs de la caisse, 65. Rapporté, 75-6. (Voir bill n° 20.)

PRESBYTÉRIENNE. Eglise—du Canada en rapport avec l'église d'Ecosse. Pétition demandant un amendement à l'acte 45 Vict., chap. 124, 43. Rapportée, 48. (Voir bill n° 63.) Administrateurs de la caisse des veuves et des orphelins.

Pétition, 65. Rapportée, 75-6. (Voir bill n° 20.)

PRICE, l'honorable David : Transmet sa déclaration de qualification, 55.

PROCÉDURE dans les causes criminelles, (Voir bill n° 90.)

PROROGATION DU PARLEMENT :

Communication annonçant la—, 282.

Le président du Sénat annonce la prorogation, 299.

PROTECTION DES ANIMAUX : Pétitions :

De la société du Nouveau-Brunswick, 131.

De la société métropolitaine d'Ottawa, 152.

QUALIFICATION DE PROPRIÉTÉ. Déclaration des sénateurs..

Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration des honorables MM. Botsford, Lewin et Reesor, 53.

Rapport du greffier avec la liste des membres qui ont signé, 54.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Botsford, Lewin et Reesor ont souscrit leur déclaration de qualification, 68.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Thibault et Cormier ont signé leur déclaration de qualification devant un juge de paix, 73. Déclaration jugée suffisante, 73.

Le greffier informe le Sénat que les honorables MM. Dickey et Dickson, devant un juge de paix, 85-6. Déclaration jugée suffisante. Le greffier est autorisé à recevoir la déclaration de l'honorable M. Boyd, 105. Rapport du greffier annonçant que l'honorable M. Boyd a signé sa déclaration, 110.

QU'APPELLE L'AG LIONG ET SASKATCHEWAN : (Voir chemin de fer n° 31.)

QUÉBEC :

Assurance de Québec contre le feu : Pétition demandant un amendement à son acte d'incorporation, 46. Rapportée, état des baptêmes, mariages et sépultures, 98. Pétition de l'archevêque de—au sujet des boissons enivrantes, 115. Banque de—Liste des actionnaires, 29.

CHEMIN DE FER D'ONTARIO ET QUÉBEC : Pétition demandant un acte d'incorporation, 53.

QUINZE, CIE DE QUAI, DE BÔMES ET D'AMÉLIORATION DES : Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 75. (Voir bill n° 91.)

RAPIDES : Cie canadienne de télégraphe rapide (Voir télégraphes n° 2)

RAPPORTS :

Du maître gén. al des postes, pour l'année finissant le 30 juin 1882, 71.

Du bibliothécaire du parlement, 29.

De la marine et des pêcheries,

De la distribution des Statuts, 54.

Du secrétaire d'Etat, 38.

Du greffier de la couronne en Chancellerie, 20.

Sur le système du bois réglant le travail dans le Massachusetts, 31.

Du commissaire chargé de compiler et classer les statuts, 31.

Du ministre des chemins de fer et canaux, 59.

Du ministre de la justice sur les pénitenciers, 95.

Du ministre de l'agriculture, 144.

Des examinateurs du service civil, 53.

Des personnes mises à la retraite dans le service civil, 54.

RATHBUN ET FILS : Hugo B.—de Deseronto, demandant un acte d'incorporation, 40. Rapportée, 75. (Voir bill n° 92.)

RECEVEUR GÉNÉRAL : Modification de l'acte relatif à la charge de— (Voir bill n° 93.)

REESOR, l'honorable David :—Le greffier est autorisé à recevoir sa déclaration de qualification de propriété, 53. Le Sénat est informé qu'il a signé sa déclaration, 63.

RÈGLES DU SÉNAT :—

41e suspendue, 270, 272, 273, 276, 289.

49e “ 179. Rapport proposant l'amendement de la—, 217. Rapport retiré, 271.

50e Rapport proposant de l'amender, 247. Rapport retiré, 271.

51e suspendue, 76, 94, 188, 189, 221, 232.

56e " 221.

57e " 221, 270.

61e " jusqu'à la fin de la session, 231.

73e amenée, 98.

RÈGLES à suivre dans l'octroi de terrains miniers, 217.

RÉPONSE à une adresse de la dernière session au sujet de l'état des affaires en Irlande, 33.

REVENU DE L'INTÉRIEUR, Amendement et refonte de l'acte relatif au—(Voir bill n° 94.)

RITCHIE, Sir W. Johnston, juge en chef de la cour Suprême : Le Sénat est informé qu'il viendra ouvrir la session comme député gouverneur, 23. Vient au Sénat, 23. Informe les Chambres que les Communes doivent élire un orateur, 23.

ROUBAILLE, L'honorable Louis :—Le président informe la Chambre qu'il est appelé au Sénat, 20. Commission, 22. Prête serment, 23.

ROYALE CANADIENNE. Steamers à passagers :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 94. (Voir bill n° 102.)

RUSTICO. Banque des Cultivateurs de— : Pétition demandant la continuation de sa charte, 39. Rapportée, 48. (Voir bill n° 9.)

SAGUENAY : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 60.

SASKATCHEWAN : Pétition pour l'incorporation de l'université de Saskatchewan, 43. Rapportée, 58. (Voir bill n° 108.)

SAUVAGES : Amendement de l'acte de 1880. (Voir bill n° 95.)

SCHULTZ, l'hon. John : Le président informe la Chambre qu'il est appelé au Sénat, 20. Commission, 116. Prête serment, 116.

SÉANCES DU SÉNAT : Motion déclarant qu'il y aura deux séances distinctes chaque jour, 272.

SECRETARIE D'ÉTAT : Rapport du—, 38.

SEDUCTION : Punition de la—et d'autres crimes de même nature. (Voir bill n° 96.)

SÉNAT :

Greffier est nommé par commission, 13, 14.

Président informe la Chambre que de nouveaux sénateurs sont nommés, 20, 36. Commissions, 20, 21, 22, 25, 114.

Etat du greffier relativement à la déclaration de qualification des membres —, 54. Etats additionnels, 73, 85, 86.

Election populaire des membres du Sénat. Débat, 270.

SERVICE CIVIL :

Rapport des examinateurs, 53.

“ des personnes mises à la retraite, 54.

Amendement de l'acte de 1882. (*Voir bill n° 97.*)

Amendement et refonte des actes relatifs à la mise à la retraite des employés. (*Voir bill n° 98.*)

SERVICE POSTAL ENTRE LE CANADA ET LE ROYAUME-UNI. Voir adresse n° 1.

L'hon. M. Power a appelé l'attention de la Chambre à certaines objections dans l'administration de ce service, 78.

SHEAKER : Projet d'un pont à Montréal sur le Saint-Laurant. Pétition contre le projet, 119.

SIMCOE : Pétition du conseil municipal du comté de—, demandant l'établissement d'une cour de commissaires de chemin de fer, 45.

SOCIÉTÉS :

1. Bible britannique et étrangère. Pétition demandant l'abolition du droit de douane sur les écritures saintes :

Branche auxiliaire de Montréal, 43.

“ “ de Perth, 53.

“ “ de l'Île du Prince-Edouard, 62.

“ “ de la Nouvelle-Ecosse, 70.

“ “ d'Ontario-Ouest, 74.

“ “ d'Ottawa, 83.

“ “ de New-Glasgow, 88.

“ “ du Haut-Canada, 97.

“ “ de Pictou, 128.

2. Des missions de l'église méthodiste-wesleyenne—demandant un changement de nom, 62. Rapportée, 84. (*Voir bill n° 99.*)

3. Royale du Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation et demandant la suspension de la 51^e règle. Rapportée, 75-6. 51^e règle suspendue, 76: (*Voir bill n° 100.*)

Pétition demandant l'admission en franchise d'ouvrages scientifiques, 66.

SOREL : Pétition de Jean-Baptiste Gauthier, vétéran de 1812-15, demandant une augmentation de pension, 43.

SOURIS : Chemin de fer de la—aux Montagnes-Rocheuses, (*Voir chemin de fer n° 27.*)

ST-ALBERT : N. O. Pétition de l'évêque de—demandant l'incorporation des révérends Pères Oblats de Marie-Immaculée. (*Voir Oblats.*)

ST-ANDREWS, N. B. Pétition relative à la profanation du dimanche par les Cies de chemins de fer, 120.

ST-FRANÇOIS, DISTRICT DE :—Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 168.

ST-HYACINTHE, BANQUE DE :—Liste des actionnaires, 59.

ST-JEAN :—Listes des actionnaires, 55.

“ **RIVIÈRE**—Enlèvement des obstructions. (*Voir* adresse n° 10.)

“ **CITÉ DE—N.B.** : Pétition demandant qu'il soit passé une loi relative à la faillite, 224.

ST-JOSEPH, RIVIÈRE : Pétition de Saint-Pierre de Sorel demandant qu'il soit fait certaines améliorations dans la rivière Saint-Joseph, 70.

ST-LAMBERT P.Q. : Pétition en faveur de l'incorporation de la Cie du pont et manufacturière du Saint-Laurent, 119.

ST-LAURENT :

Cie de pont et de manufacture du—Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 75-6.

Pétition du maire et autres de Saint Lambert. En faveur, 101.

Pétition du maire et autres de la ville de Longueuil, en faveur, 120.

Approfondissement du fleuve entre Québec et Montréal (*Voir* bill n° 101.)

ST-PIERRE de Sorel :—Pétition demandant qu'il soit fait certaines améliorations dans la rivière Saint-Joseph, 70.

STATUTS de la Puissance : Rapport de l'honorable James Cockburn, 31.

Etat de la distribution des—, 54.

STEAMERS à passagers royale canadienne :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 94. (*Voir* bill n° 102.)

STEPHEN, R. W., assistant comptable du Sénat. Rapport du comité recommandant qu'il lui soit donné \$200 d'augmentation, 90. Considération du rapport remise, 96. Rapport renvoyé au même comité pour reconsidération, 117.

STEWART. La Reine vs. :—Adresse demandant copie d'une motion. Motion retirée.

SUBSIDES. (*Voir* bill n° 103).

SUFFRAGE de la femme :—Pétition de l'association canadienne du suffrage des femmes, 203.

SYDENHAM :—Pétition demandant l'amélioration de la rivière—, 75.

TÉLÉGRAPHE :

N° 1, Compagnie de— de l'Atlantique du Pacifique et de la rivière à la Paix. Pétition, 62. Rapportée, 66.

N° 2, Compagnie canadienne de— Rapides :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 70. Rapportée, 75, 76. 51^e règle suspendue, 76 : (*Voir* bill n° 104). Pétition contre le bill, 175.

N° 3, Anglo-Américain :—Pétition demandant que le bill de la compagnie des télégraphes rapides ne soit pas passé, 175.

N° 4, Sous-marin entre le Canada et l'Asie. (*Voir* bill n° 105.)

TERRAINS miniers :—Règles à suivre dans l'octroi des—, 217.

TERREBONNE, P. Q. : Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 138.

TERRES dans Manitoba et le Nord-Ouest. Protection des colons. (*Voir* bill n° 106.)
 “ publiques fédérales. Amendement et refonte des lois. (*Voir* bill n° 107.)

THAMES : Pétition relative à l'enlèvement de certaines obstructions dans la—, 53.

THIBAudeau : L'hon. Joseph Rosaire. Le greffier annonce qu'il a reçu une déclaration signé, devant un juge de paix, 73. Déclaration jugée suffisante, 73.

TORONTO :

Banque Centrale du Canada. Pétition demandant un acte d'incorporation, 39. Rapportée, 48.

Corporation de la cité de—Pétition en faveur de l'admission en franchise de livres pour les bibliothèques publiques, 70.

Collège baptiste de Toronto. Pétition demandant l'abolition ou une réduction considérable des droits sur les livres, 72.

Bibliothèque de—. Pétition demandant l'admission en franchise de livres pour bibliothèques publiques, 72.

Pétition du village de Parkdale relative à la traverse de la rue Queen, Toronto, 131.

Assurance Union de Toronto. Pétition demandant un changement de nom, 53.

Bureau de commerce de : Pétition demandant un acte pour la distribution des biens des faillis, 53.

Banque de : Liste des actionnaires, 55.

TOWNSHIPS DE L'EST. Banque des : Liste des actionnaires, 46.

TRAVAIL DANS LES ATELIERS : Rapport de M. Blakeby sur le système réglant le— dans le Massachussets, 31.

TRAVAUX PUBLICS : Modification de l'acte relatif à la charge de ministre des : (*Voir* bill N° 93.)

TRAVERSE DE CHEMIN DE FER. Pétition du village de Parkdale au sujet de la traverse de la rue Queen, Toronto, 130.

TROIS-RIVIÈRES ; Etat des baptêmes, mariages et sépultures, 114.

UNION. Banque d' : de l'Île du Prince-Edouard. Deux pétitions demandant que la dite banque soit fusionnée avec la banque de la Nouvelle-Ecosse

Assurance du Canada. (*Voir* assurance N° 5)

Banque d'Halifax. Liste des actionnaires, 59.

UNIVERSITÉ MCGILL DE MONTRÉAL : Pétition demandant l'abolition des droits de douane sur les livres, 13. Pétition demandant qu'il ne soit pas permis au collège royal militaire de donner des certificats d'arpenteurs de la Puissance à ses gradués, 90.

UNIVERSITÉ DE SASKATCHEWAN : Pétition pour un acte d'incorporation, 43. Rapportée, 58. (*Voir bill n° 108.*)

V AISSEAUX DE GUERRE SUR LES CÔTES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, (*Voir adresse n° 6.*)

V AISSEAUX à vapeurs et à passagers royale canadienne :—Pétition demandant un acte d'incorporation, 62. Rapportée, 94. (*Voir bill n° 102.*)

VILLE-MARIE, Banque—Liste des actionnaires, 55.

V INS LÉGERS : Pétition demandant que les vins légers soient exemptés de l'opération de l'acte de tempérance de 1878, 66.

W ESLEYENNE : Société des missions méthodistes wesleyennes. (*Voir sociétés n° 2.*)

W INNIPEG, M. : Pétition demandant que le bureau de poste de la dite cité soit construit dans le lot situé en arrière du bureau actuel, 160.

Pétition demandant un acte d'incorporation sous le nom de "Cie d'amélioration de la rivière à la Paix, 70.

Y ARMOUTH, Banque de. Liste des actionnaires, 55.